

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes 2012

Tome

2

- Compte de fonctionnement
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2012

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2012 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels établis selon les normes IPSAS, le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par centre de responsabilités, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par centre de responsabilités, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés établis selon les normes IPSAS, le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2012, présente le Bilan social de l'Etat de Genève. Le Bilan social contient un grand nombre d'informations et de données statistiques concernant le personnel de l'administration publique.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
<hr/>	
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	11
<hr/>	
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	319
<hr/>	
Annexes :	
<hr/>	
Liste des programmes par département	381
<hr/>	
Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique	385
<hr/>	
Effectifs par politique publique et par département	393
<hr/>	
Subventions accordées	397
<hr/>	
Crédits supplémentaires et extraordinaires	429
<hr/>	

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

Les Comptes 2012 comporte 61 programmes regroupés en 16 politiques publiques identifiées par des lettres de A à P.

Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DU et le DIME, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui doit être examiné au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.).

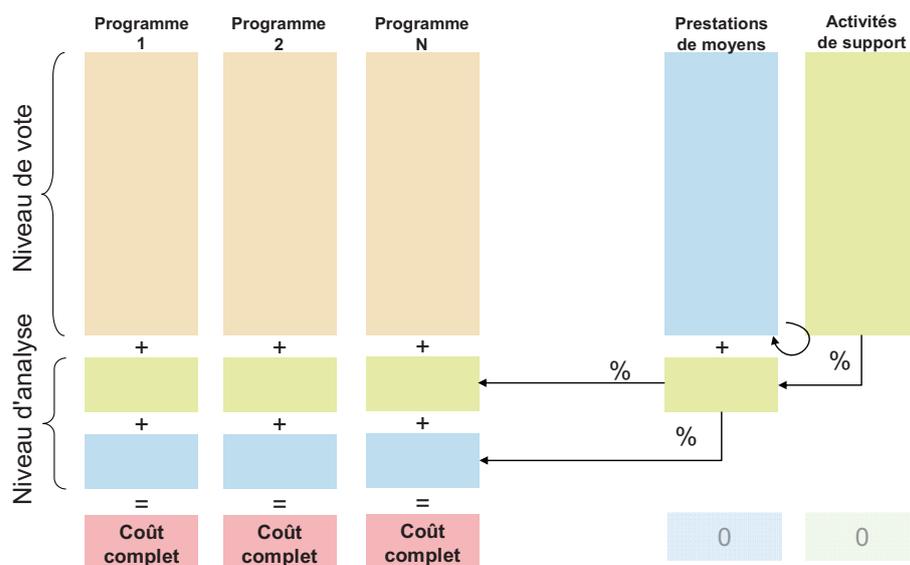
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.).

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P États-majors, activités de support et prestations de moyens).

Schéma du coût complet de l'Etat de Genève



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments, DCTI), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE et direction de support du DCTI). Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, depuis 2011, la nature 39 Imputations internes ne comprend plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent maintenant dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens.

A noter, toutefois, que les montants relatifs au coût des prestations de moyens ne sont pas comparables entre les comptes 2011, le budget et les comptes 2012, principalement en raison de la provision de CHF 763 millions relative à l'apport de l'Etat à la CIA comptabilisée en 2012 dans le programme P02 puis ventilée sur l'ensemble des prestations concernées dans le coût complet.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés, à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget et des comptes se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ces comptes, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale des rapports sur les comptes). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner le degré de réalisation des projets prioritaires de l'exercice 2012 qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget, sur la partie financière et sur les ETP.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 ou 2011)). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2012, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

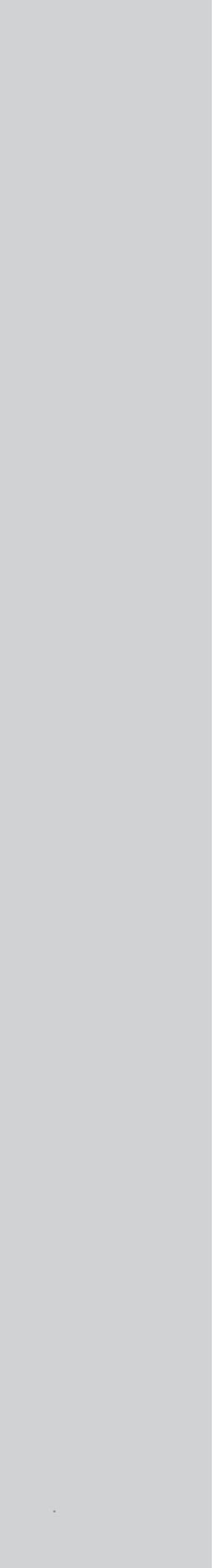
De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Annexes

En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant de mieux lire ce budget par programme.

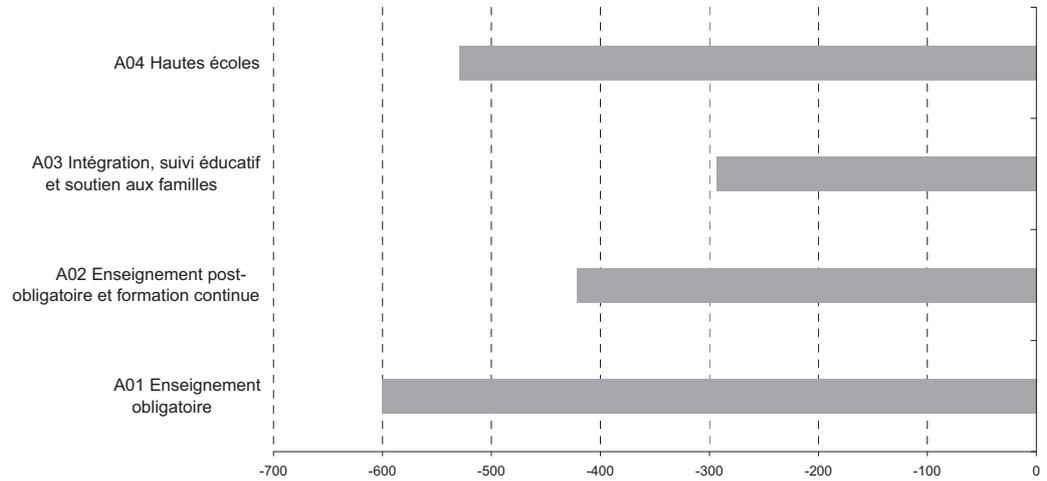
- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2012-2011.

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

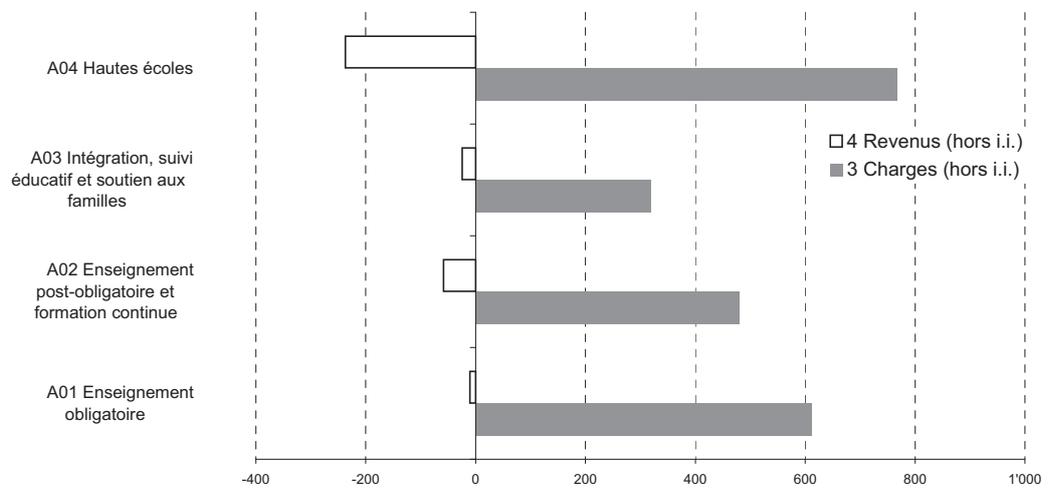


A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

Tous les jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Pour ce faire, l'enseignement obligatoire et postobligatoire s'avère essentiel non seulement pour transmettre les savoirs mais aussi pour développer les compétences sociales et promouvoir des valeurs, notamment par le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, de l'éducation au développement durable, de l'éducation citoyenne et de l'étude des grands textes ainsi que par la lutte contre les discriminations telles que l'homophobie et le racisme.

L'année 2012 a consacré la poursuite de la mise en œuvre du processus d'harmonisation scolaire, fondée sur trois axes majeurs : la modernisation du service public, l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances. Dans ce cadre-là, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de coordonner le suivi des parcours scolaires des élèves, de renforcer la cohérence tout en préservant les spécificités de chacun des niveaux d'enseignement.

En ce sens, l'intégration du plan d'études romand (PER) et des moyens d'enseignement romands (MER) aux années de scolarité 1P, 2P, 5P et 9^{ème} CO s'est étendu, en 2012, pour les années 3P, 6P et 10^{ème} CO. Elle sera terminée en 2013 avec les années 4P, 7P, 8P et 11^{ème} CO. Dans la perspective de l'introduction de l'allemand et de l'anglais dès la 7^{ème} primaire en 2013, des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues ont été prévus. Les standards de formation et les épreuves communes cantonales et inter-cantonales font partie du même processus tout comme l'obligation scolaire dès 4 ans révolus qui est devenue effective à la rentrée 2011-2012.

La loi 10744 sur l'horaire scolaire, proposant d'introduire le mercredi matin d'école pour les élèves de 8 à 12 ans, a été adoptée par le peuple le 11 mars 2012. Sa mise en œuvre, avec le maintien des horaires-blocs actuels, est en cours de préparation pour la rentrée 2014.

A la suite de la votation du 17 mai 2009, des moyens budgétaires supplémentaires ont été attribués à la nouvelle organisation du cycle d'orientation, qui a pris concrètement forme à la rentrée 2011. De nouvelles normes d'admission ont été introduites ainsi qu'une grille-horaire revue pour répondre aux exigences posées par le PER. L'orientation promotionnelle a été favorisée grâce au dispositif des passerelles qui permet aux élèves de changer de regroupement en fonction de leurs résultats scolaires. En parallèle, l'information scolaire et professionnelle tout au long du cycle d'orientation a permis d'accompagner les élèves dans leurs choix scolaires et professionnels.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, s'est étendu à quatre collèges du cycle d'orientation.

En outre, le développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire s'est poursuivi.

Les mesures d'accompagnement au primaire ont été renforcées notamment avec la mise en place avec l'Institut universitaire de formation des enseignants d'une formation spécifique pour la prise en charge des élèves en difficultés scolaires.

Pour le postobligatoire, l'année 2012 a été marquée par le développement de l'espace entreprise qui permet de professionnaliser le cursus commercial des apprentis. En parallèle, des classes préparatoires dans les pôles professionnels ont été renforcées. En outre, grâce à un étroit partenariat avec la Haute école de santé de Genève, un parcours de formation remodelé pour les détenteurs d'un certificat de l'école de culture générale option santé a été mis en place.

La formation professionnelle, et en particulier l'attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP), a été valorisée notamment par l'implication des milieux professionnels grâce à des actions ciblées telles que le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance, la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves.

Pour assurer un meilleur suivi des élèves en difficultés, la concrétisation des travaux sur le futur espace de rescolarisation éducatif s'est poursuivie. Il s'agit ainsi d'identifier les jeunes sans formation, ni emploi pour leur proposer des mesures ciblées de réinsertion grâce à un réseau de partenaires.

Suite au rapport de la commission externe d'évaluation des politiques publiques en 2011 sur l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle, le dispositif a été inscrit dans une base réglementaire et a été rattaché au conseil interprofessionnel pour la formation. La gestion de suivi individualisé a été en ce sens pérennisée.

Dans un contexte de profondes mutations, le Conseil d'Etat doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins et prendre en compte les réalités économiques, sociales et familiales. Ainsi, le 28 novembre 2010, l'organisation d'un accueil continu des élèves, en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, a été approuvée par 81% des Genevois-es. Un projet de loi d'application est en cours d'élaboration. Les travaux sur l'IN 143 relative au développement des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance ont débouché en 2012 sur un contreprojet qui a été adopté par la peuple le 17 juin 2012.

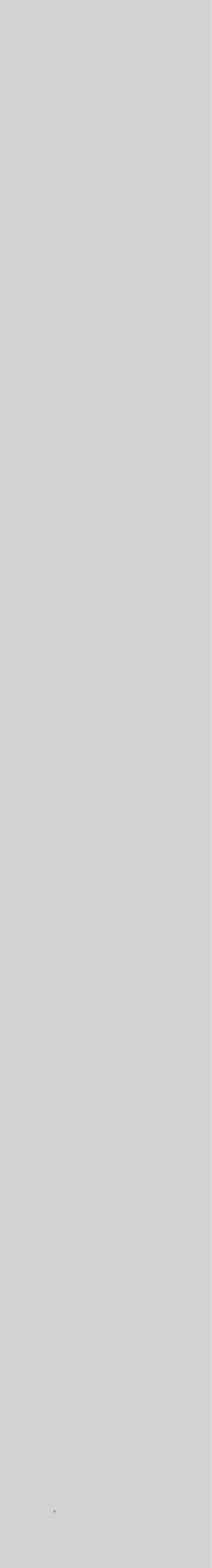
A l'heure des exigences accrues sur le marché du travail, le Conseil d'Etat s'est investi également dans la formation initiale et continue des adultes, notamment par le dispositif de validation d'acquis expérimentiels et la réorganisation du service de la formation continue pour augmenter les capacités d'accueil.

La quatrième édition de l'exposition Cité des métiers, organisée avec les partenaires sociaux, a reçu plus de 78 000 visiteurs dont 30 000 élèves.

L'Office de la jeunesse s'est dotée d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs concernés. C'est dans ce cadre-là qu'une adaptation de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05) a été proposée en 2012. En parallèle, les contrats de prestations concernant l'enseignement spécialisé, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle ont été renouvelés. La réforme de l'éducation spécialisée a été menée, dont les axes majeurs sont : l'évaluation des effets de l'accompagnement en milieu ouvert (AEMO), la création d'un foyer éducatif et thérapeutique pour répondre aux besoins des jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement ou d'enfermement, l'adaptation de la prise en charge de petits (0-4 ans), la création de places d'urgences et le développement d'un dispositif pour la prise en charge des adolescents nécessitant un suivi socio-éducatif et médico-psychologique.

L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) et de son règlement d'application ont été mis en œuvre. L'avant-projet de concept pour une école inclusive au sens de l'UNESCO a été finalisé. Il s'agit d'offrir à chaque enfant la qualité d'encadrement et les moyens pédagogiques facilitant son développement, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économique et sociale. Plusieurs projets pilotes pour une école inclusive ont été mis en place : l'intégration d'élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de l'établissement ordinaire de la Roseraie ; l'ouverture d'une classe intégrée dans le collège de la Florence ; la mise en place d'un dispositif d'assistants à l'intégration scolaire (AIS).

Le DIP a continué en 2012 à investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant des synergies entre Université et HES et par la réalisation progressive d'un centre de créativité. Une nouvelle convention d'objectifs 2012-2015 a été conclue entre l'Etat et l'Université de Genève. En outre, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur la HES-SO Genève qui vise à moderniser l'organisation et les structures.



A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	611'202'904	2'703'378	0.4%	608'499'526	602'019'761
30 Charges de personnel	588'508'417	-1'059'379	-0.2%	589'567'796	578'443'879
31 Dépenses générales	13'369'497	-678'132	-4.8%	14'047'629	14'583'633
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	8'326'105	4'591'261	122.9%	3'734'844	7'392'564
35 Dédommagements à des tiers	66'275	46'275	231.4%	20'000	99'528
36 Subventions accordées	869'501	-204'856	-19.1%	1'074'357	1'497'239
39 Imputations internes	63'109	8'209	15.0%	54'900	2'919
REVENUS	10'743'382	1'179'604	12.3%	9'563'778	10'295'668
42 Revenus des biens	33'832	-16'188	-32.4%	50'020	31'093
43 Recettes diverses	10'049'665	1'627'507	19.3%	8'422'158	9'496'398
45 Dédommagements de collectivités publiques	276'066	-347'334	-55.7%	623'400	349'583
46 Subventions acquises	383'818	-84'382	-18.0%	468'200	418'594
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-600'459'523	-1'523'775	0.3%	-598'935'748	-591'724'093
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'697'326</i>	<i>1'358'309</i>	<i>-11.3%</i>	<i>-12'055'635</i>	<i>-11'008'672</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-308'118'015</i>	<i>-217'265'726</i>	<i>239.1%</i>	<i>-90'852'289</i>	<i>-87'331'667</i>
COÛT COMPLET	-919'274'864	-217'431'192	31.0%	-701'843'672	-690'064'432

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3'979.60	65.04	1.66%	3'914.56	3'955.36
<i>ETP fixes</i>	<i>3'831.21</i>	<i>-78.29</i>	<i>-2.00%</i>	<i>3'909.50</i>	<i>3'813.34</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>148.39</i>	<i>143.32</i>	<i>2'826.82%</i>	<i>5.07</i>	<i>142.02</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales, ainsi que l'identité culturelle, afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

A01 Enseignement obligatoire (suite)

A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Ecart C 12 - B 12	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	- 1'059'379	Ecart d'estimation

Le non dépensé représente 0.18% du budget voté. Il s'explique par le renouvellement régulier et ordinaire du personnel (postes temporairement vacants), et par une gestion attentive des engagements afin de respecter la réduction technique linéaire. Cette dernière est totalement absorbée en 2012.

Au CO, l'engagement de nouveaux enseignant-e-s en moyenne plus jeunes et dont le salaire est moins élevé, afin de compenser les départs en retraite ou PLEND et de pourvoir à la création de nouveaux postes, a permis de réduire les charges salariales.

Concernant l'enseignement primaire, on constate une réallocation d'une partie du budget prévu pour les postes de directeurs d'établissement. Le nombre d'établissements a en effet été réduit à 79 à la rentrée 2012, ce qui a permis de compenser une part des dépenses pour les remplacements d'enseignants, le soutien aux établissements, la formation et les frais de recrutement. En effet, les formations et recyclages liés à l'introduction du plan d'études romand augmentent le volume de remplacements.

Corollaire du disponible sur les traitements, les charges sociales sont également moins importantes que budgétées.

31 Dépenses générales	- 678'132	Ecart d'estimation Dépassement de crédit
------------------------------	------------------	---

Le non-dépensé s'explique principalement par des économies réalisées sur les achats de fournitures au CO (moyens d'enseignement et brochures complémentaires) ainsi que par des reports d'achats de livres pédagogiques au service école-média. Ces économies permettent de compenser l'augmentation du nombre et du coût des moyens d'enseignement au primaire suite à l'introduction du Plan d'Etudes Romand.

De plus, certaines dépenses prévues en budget de fonctionnement ont été comptabilisées en investissement suite aux nouvelles directives en la matière (équipement audiovisuel pédagogique, didacticiels).

En outre, la DGEP a mis en œuvre une politique de réduction des déplacements du personnel qui se traduit par des économies sur les natures concernées (frais de déplacement, frais de repas et de logement, frais de réception, frais de port et d'affranchissement).

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	+ 4'591'261	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
--	--------------------	---

L'écart provient principalement de la dotation à la provision pour le pont AVS des enseignants de l'enseignement primaire, selon les calculs effectués par l'office du personnel de l'Etat au 31.12.2012.

Selon les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (article 127 alinéa 3) pour le corps enseignant du primaire, l'Etat de Genève verse une pension complémentaire, non remboursable au corps enseignant qui prend une retraite anticipée (à 62 ans) et ceci jusqu'à l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes).

Les montants nécessaires à ces rentes sont provisionnés.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

L'écart provient également de la dotation à la provision pour les réserves de carrière des enseignant-e-s du CO, selon les calculs effectués par l'office du personnel de l'Etat au 31.12.2012.

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du postobligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaire sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation. Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêt du Tribunal fédéral du 29 juin 2001. Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière restent au bénéfice de l'Etat.

35 Dédommagements à des tiers	+ 46'275	Ecart d'estimation
--------------------------------------	-----------------	--------------------

Le budget prévu à l'EP et au CO pour les élèves genevois scolarisés hors canton s'est révélé insuffisant. Toutefois, s'agissant essentiellement d'élèves sportifs, ce dépassement est à mettre en relation avec l'écart favorable de 27'454 frs constaté sur le programme N02 (Sport et Loisirs) pour la même rubrique.

36 Subventions accordées	- 204'856	Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	--------------------

<i>36606001 Excursions scolaires</i>	<i>-187'401</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--------------------------------------	-----------------	---------------------------

Le budget des excursions scolaires pour le cycle d'orientation a été revu à la hausse en 2012. Vu les difficultés de la mise en place des mécanismes d'allocation et de contrôle des établissements et la préparation de la nouvelle directive régissant ces excursions au CO, certains projets n'ont pas pu se faire.

43 Recettes diverses	+ 1'627'507	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
-----------------------------	--------------------	---

Le surplus de recettes provient essentiellement du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité fédérale et de l'assurance accidents et militaire ainsi que des remboursements de traitement, qui se sont avérés plus importants que ceux prévus au budget.

En outre, plus de moyens d'enseignement que prévu ont été vendus par l'économat du DIP aux autres cantons partenaires de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Enfin, le nombre d'élèves confédérés ayant suivi des cours à Genève s'est révélé plus important que prévu, générant un surplus de recettes provenant des taxes de cours versées par les cantons d'où sont originaires ces élèves.

45 Dédommagements de collectivités publiques	- 347'334	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

La participation de la Ville de Genève pour les dépenses d'internat et écoles en plein air a été inférieure aux prévisions. Le nombre d'élèves de la Ville de Genève scolarisés à l'école climatique de Corbeyrier-Boveau ayant diminué en 2012, la participation de la Ville de Genève a été adaptée en conséquence.

Par ailleurs, le nombre d'élèves vaudois scolarisés à Genève a été moins élevé que prévu. Les écolages remboursés sont en dessous des prévisions.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

46 Subventions acquises

- 84'382

Ecart d'estimation

L'école climatique de Corbeyrier-Boveau a accueilli moins d'élèves que prévus. La subvention fédérale pour les élèves placés a été adaptée en conséquence.

Par ailleurs, les projets menés sur les FATAC (Fonds Alloués par des Tiers Avec Conditions) PISA et Prévisions localisées ont pu être conduits par des collaborateurs du SRED sans grand apport supplémentaire, ce qui se traduit non seulement par une diminution des charges mais également des produits différés y afférents.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 4P HarmoSet

indicateur 1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 4PHarmoS

Des mesures de renforcements ont été mises en œuvre sur le plan de l'enseignement du français/lecture depuis la rentrée 2011. Ces mesures visant à améliorer le score moyen en français sont la généralisation des nouveaux moyens d'enseignement en français, l'augmentation de la dotation horaire par la suppression du temps d'accueil en 3P et la distribution de nouveaux dictionnaires compatibles avec le Plan d'étude romand (PER) avec dotation élargie de la 3P à la 8P. Ces mesures déploient progressivement leurs effets.

Pour les mathématiques, des mesures de renforcements ont également été mises en œuvre sur le plan de l'enseignement des mathématiques depuis la rentrée 2012. Ces mesures visant à améliorer le score moyen en mathématiques sont la distribution du cahier d'exercice "mon cahier de calcul" aux années 3 à 8P, et l'augmentation de la dotation horaire en mathématiques par la suppression du temps d'accueil en 3P. Ces mesures déploient progressivement leurs effets.

Par ailleurs, l'amélioration de l'adéquation de la formation initiale des enseignants avec les objectifs du PER et le renforcement de la formation continue du corps enseignant devrait montrer un effet positif sur la réussite des élèves.

Indicateur 2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)

indicateur 2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales en mathématiques en fin de 8P)

Les établissements REP ne sont pas les mêmes que l'année précédente. Si l'on considère les mêmes établissements qu'en 2010-2011 (un établissement a quitté le REP, un autre y est entré), les écarts constatés sont inférieurs (indicateur 2.1.: 4.1%, indicateur 2.2.: 6%). Les mesures correctives comprennent (1) la formation d'un premier groupe de 40 enseignants en soutien pédagogique au moyen d'un Certificate of advanced studies (CAS) destiné aux futurs enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP). (2) L'amélioration de l'adéquation de la formation initiale avec les objectifs du plan d'étude romand et le renforcement de la formation continue du corps enseignants. (3) La mise en œuvre progressive de dispositifs développant l'école inclusive qui prennent en compte les besoins éducatifs spécifiques de tous les élèves.

Indicateur 1.12 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation

Cet indicateur repose sur trois piliers (i) les élèves qui quittent Genève (mouvements migratoires y compris les migrations internes à la Suisse), (ii) les élèves qui entrent de manière différée au secondaire II (après un stage, une recherche d'apprentissage longue, un séjour linguistique ou au pair par exemple), ou qui quittent une formation post CO avant décembre, ou qui suivent une formation privée dans une institution qui n'est pas recensée par la base de données scolaire (certaines formations professionnelles privées notamment), (iii) les élèves qui cessent toute formation à l'issue du CO.

Depuis le début de la crise économique qui touche l'Europe, des flux migratoires plus importants (retour au pays) expliqueraient en partie l'écart (i).

Afin de prévenir les risques d'un arrêt du cursus scolaire à l'issue du cycle d'orientation (iii), le suivi des élèves à risque de rupture scolaire au cycle d'orientation est renforcé par la mise en place d'un dispositif de sensibilisation et d'information, diffusé auprès des directions, des doyens en charge d'élèves en difficulté et des conseillers sociaux.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Indicateur 4.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)

La variation des actes de violence dépend notamment de facteurs externes à l'institution scolaire. La très faible augmentation constatée est principalement expliquée par une exigence renforcée quant au signalement systématique des actes de violence grave. Notons que Genève dispose d'un plan intitulé "La politique de lutte contre la violence scolaire à Genève" qui repose sur cinq piliers: (i) prévention, (ii) participation, (iii) partenariat local, (iv) médiation et (v) sanction, soit :

- (i) mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation et allocation des ressources importantes à cet effet
- (ii) mise en place des conseils d'établissement au cycle d'orientation
- (iii) mise en place des conseils de discipline
- (iv) formation continue des enseignant-e-s dans les domaines concernés (médiation, gestion des élèves difficiles, sanctions efficaces, etc.)
- (v) encadrement de proximité par l'équipe médico-psycho-sociale des établissements

Indicateurs 5.2 à 5.5 (encadrement global et encadrement par regroupement)

Les écarts s'expliquent par la différence entre le nombre d'élèves attendus et le nombre d'élèves effectifs par regroupement. Au niveau de l'encadrement global, la cible est atteinte.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire						
1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 4P	Efficacité	74.9%	>77%-82% <	78.5%	75-85%	2016
1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 4P	Efficacité	73.8%	>77%-82% <	80%	75-85%	2016
1.3 Taux moyen de redoublement de la 3ème à la 8ème	Efficacité	1.7%	1.8%		1.4%	2016
1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de français en fin de 8P HarmoS	Efficacité	81.5%	>77%-82% <	83.5%	75-85%	2016
1.5 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P HarmoS	Efficacité	78.6%	>70%-75% <	71.1%	75-85%	2016
1.6 Taux d'élèves accédant au regroupement 1 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	12%	12%	ND		
1.7 Taux d'élèves accédant au regroupement 2 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	28%	28%	ND		
1.8 Taux d'élèves accédant au regroupement 3 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	60%	60%	ND		
1.9 Score moyen aux évaluations communes en français en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	81.6%	>74%-79% <	79.2%		
1.10 Score moyen aux évaluations communes en mathématiques en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	70.9%	>69%-74% <	69.2%		
1.11 Score moyen aux évaluations communes en allemand en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	68.6%	>69%-74% <			
1.12 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5.8%	5.0%	5.5%		

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	4.3%	2.6%	2.8%	2.6%	2016
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	8.1%	5.0%	6%	5.0%	2016
3. Réduire les différentiels de réussite entre filles et garçons						
3.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre garçons et filles (scores moyens en fin de 8P)	Efficacité	0%	0%	-0.17%	1%	2016
3.2 Différentiel de réussite en français entre filles et garçons (score moyen en fin de 8P)	Efficacité	0.95%	2.8%		1%	2016
3.3 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre garçons et filles en fin de cycle d'orientation	Efficacité	1.1%	< 3%			
3.4 Différentiel de réussite aux évaluations communes en français entre filles et garçons en fin de cycle d'orientation	Efficacité	-3.1%	< 3%			
4. Limiter les atteintes à autrui, aux biens et à la sécurité dans les établissements scolaires						
4.1 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	3.1	4.5	3.7	4.0	2015
4.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.7	11.3	16.1	11.3	2015
5. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
5.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17	17.0	16.8	17.0	2015
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.6	9.5	9.8		
5.3 Taux d'encadrement en regroupement 1	Efficience	5.1	5.6			
5.4 Taux d'encadrement en regroupement 2	Efficience	8.2	8.4			
5.5 Taux d'encadrement en regroupement 3	Efficience	12.8	12.4			

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.2.1 et 1.4 et 1.5

Les épreuves cantonales peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ paraît raisonnable. Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci seront amenées à compléter les indicateurs présentés.

Parmi les projets et actions menés visant l'atteinte des cibles, on peut notamment mentionner le projet HarmoS qui rend l'école obligatoire dès 4 ans, l'introduction du plan d'études romand, l'augmentation de l'horaire scolaire, l'intensification de la formation des enseignants et le renforcement des études surveillées.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Indicateurs 1.6, 1.7 et 1.8

En 2011, la nouvelle organisation du cycle d'orientation concerne seulement les élèves de 9e année (nouvelle numérotation HarmoS) répartis dans trois regroupements en fonction de leurs résultats en français I (lecture, expression), français II (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) et mathématiques au primaire .

La répartition des élèves est conforme à la nouvelle loi sur l'instruction publique et s'est faite de manière coordonnée entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation.

Indicateurs 1.9, 1.10 et 1.11

Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ paraît raisonnable.

A noter que ces indicateurs seront amenés à être déclinés par sections. Par ailleurs et dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

Parmi les projets et actions menés visant l'atteinte des cibles, on peut notamment mentionner la mise en place du nouveau cycle d'orientation qui prévoit en particulier des effectifs de classes différenciés, afin de tenir compte des besoins pédagogiques des élèves, de la mise en place du plan d'étude romand et de l'existence de prestations de soutien pédagogique afin d'aider les élèves à atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Indicateur 1.12

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées dont l'école de secrétariat). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via la plateforme GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 3% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 à 3.4

Parmi les projets menés visant à la minimisation des différentiels de réussite en mathématique et français, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de

A01 Enseignement obligatoire (suite)

découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Enfin, la mise en œuvre du "plan lecture" dans les premiers degrés devrait permettre de réduire l'écart de réussite en français.

Les indicateurs mesurant la promotion des filières scientifiques chez les filles sont amenés à se développer avec le monitoring de l'évolution du nouveau cycle d'orientation.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'actes de violences graves de 5 signalés, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévues dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves ou encore la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation.

Indicateurs 5.1 à 5.5

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	480'342'852	6'177'040	1.3%	474'165'812	471'251'788
30 Charges de personnel	398'745'754	1'687'392	0.4%	397'058'362	391'989'351
31 Dépenses générales	19'791'624	268'029	1.4%	19'523'595	16'881'672
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	15
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'900'497	2'724'278	52.6%	5'176'219	9'572'210
34 Parts et contributions sans affectation	81	81	-	-	4'127
35 Dédommagements à des tiers	5'319'744	1'369'744	34.7%	3'950'000	6'147'774
36 Subventions accordées	48'560'095	142'459	0.3%	48'417'636	46'630'348
39 Imputations internes	25'057	-14'943	-37.4%	40'000	26'292
REVENUS	58'445'534	2'221'539	4.0%	56'223'995	59'727'227
42 Revenus des biens	42'098	-137'922	-76.6%	180'020	87'698
43 Recettes diverses	11'805'567	-447'248	-3.7%	12'252'815	13'764'186
45 Dédommagements de collectivités publiques	5'547'681	-369'819	-6.2%	5'917'500	6'823'351
46 Subventions acquises	41'050'188	3'176'528	8.4%	37'873'660	39'051'993
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-421'897'318	-3'955'501	0.9%	-417'941'817	-411'524'561
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-7'568'209</i>	<i>881'632</i>	<i>-10.4%</i>	<i>-8'449'841</i>	<i>-7'783'641</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-266'353'584</i>	<i>-154'451'065</i>	<i>138.0%</i>	<i>-111'902'519</i>	<i>-109'975'192</i>
COÛT COMPLET	-695'819'111	-157'524'933	29.3%	-538'294'178	-529'283'393

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'516.78	58.13	2.36%	2'458.65	2'509.44
<i>ETP fixes</i>	<i>2'440.56</i>	<i>14.83</i>	<i>0.61%</i>	<i>2'425.73</i>	<i>2'428.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>76.22</i>	<i>43.30</i>	<i>131.53%</i>	<i>32.92</i>	<i>80.79</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à suivre/qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement post obligatoire et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Structures d'accueil et formation de transition

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 12 - B 12	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 1'687'392	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le dépassement représente 0.4% du budget voté. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire présentée par l'ESPO pour un montant de 960'000 frs concernant le personnel enseignant a été acceptée par le Conseil d'Etat et a fait l'objet d'une information à la commission des finances. Il n'a pas été soumis à la Commission des finances car il se situe en-deçà du seuil de matérialité (0.5% du crédit budgétaire voté) tel qu'indiqué dans l'article 4 du règlement sur les crédits supplémentaires (RCSup) (D 1 05.09). Le crédit supplémentaire accorde 15 ETP d'enseignants pour couvrir une augmentation d'élèves à la rentrée plus importante que prévue lors de l'élaboration du budget 2012.

Malgré cela, des dépassements ont été constatés pour les rubriques du personnel enseignant où la réduction technique linéaire n'a pu être absorbée entièrement.

Ainsi, les heures au cachet effectuées par le personnel enseignant ont été supérieures au budget prévu. Ces dépenses sont liées à des activités de suppléance de cours, de surveillance, de cours d'appui, d'activités culturelles dans les écoles, de soutenances de travaux de diplôme, d'animation de séminaires, etc.

Les cotisations de rattrapage du deuxième pilier, principalement liées à des recrutements, ainsi que les remplacements de congé maternité et les remplacements d'enseignants ont également généré des dépassements qui n'étaient pas prévus.

31 Dépenses générales	+ 268'029	Ecart d'estimation Dépassement de crédit
------------------------------	------------------	---

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

L'accroissement des effectifs d'élèves de l'enseignement post-obligatoire (+7% entre 2008 et 2011, soit +1'500 élèves) a généré un surplus de dépenses insuffisamment anticipées lors de l'élaboration du budget 2012.

Le remboursement des frais de déplacement des apprentis est ainsi nettement supérieur au budget, en raison de l'augmentation des tarifs CFF et surtout du nombre croissant d'apprentis qui demandent un remboursement de leurs frais de trajets.

En outre, on constate chaque année une augmentation du coût du matériel d'examens, en lien avec l'augmentation du nombre d'apprentis, la hausse du coût des matières premières et l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation avec de nouvelles exigences plus strictes.

Par ailleurs, le récent changement de statut des commissaires d'apprentissage a généré un surcoût sur la rubrique 31, compensé par un non-dépensé sur les charges de personnel (rubrique 30). En effet, ces commissaires étaient jusqu'à présent payés en tant qu'intervenants externes salariés et leur rémunération était inscrite sur les charges de personnel. La professionnalisation de ces commissaires, rémunérés désormais par les associations professionnelles, a nécessité une indemnisation de ces dernières pour le travail de surveillance réalisé. Cette indemnisation est à présent inscrite sur les rubriques des dépenses générales (31). Au budget 2013, une réallocation de charges entre les natures 30 et 31 a été faite pour tenir compte de la réalité du statut des intervenants.

Enfin, les frais de déménagement du Collège Sismondi et de l'Espace Entreprise, ont été également sous-évalués.

Ces dépassements ont fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 740'000 frs qui a été acceptée par la commission des finances.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables + 2'724'278

Ecart d'estimation

L'écart provient essentiellement de la dotation à la provision pour les réserves de carrière des enseignant-e-s du PO, selon les calculs effectués par l'office du personnel de l'Etat au 31.12.2012.

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaire sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation. Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêt du Tribunal fédéral du 29 juin 2001. Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière restent au bénéfice de l'Etat.

Par ailleurs, suite à un changement de loi concernant les bourses et prêts d'études, un montant est inclus dans les bourses et prêts pour couvrir les frais de repas et déplacements. Une provision de 770'000 frs a été constituée afin de couvrir les montants supplémentaires pour la période de septembre à décembre 2012.

Enfin, la charge d'amortissement des immobilisations a été sous-évaluée.

35 Dédommagements à des tiers

+ 1'369'744

Ecart d'estimation

Contrainte liée à une loi

Les cantons romands collaborent dans le cadre de la Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) pour ouvrir des classes intercantionales lorsque le nombre de contrats est insuffisant pour permettre à chaque canton d'ouvrir une classe sur son territoire.

Selon les principes de la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, une filière n'est ouverte sur le canton de Genève que si le nombre de contrats de 1ère année est de 10 au minimum.

En 2012, un nombre plus important que prévu d'apprentis en formation duale a suivi une formation hors canton régie par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr). La prévision du nombre d'apprentis et d'élèves qui suivent des cours hors canton est toujours difficile, même en se basant sur un historique des formations hors canton.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

36 Subventions accordées

+142'459

Ecart d'estimation
Dépassement de crédit
Contrainte liée à une loi

36102201 Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprises hors canton +149'676

Dépassement de crédit

L'effectif des cours interentreprises (CIE) pour les apprentis genevois hors canton a augmenté en 2012 de plus de cinquante apprentis. Le canton dédommage les autres cantons à un tarif horaire défini au niveau suisse. A cette augmentation, s'ajoute des demandes des organisateurs de cours d'autres cantons relatives à des années scolaires antérieures.

Un crédit supplémentaire de 150'000 F a été accepté par la commission des finances.

36508901 Subventions cantonales pour la formation de base - Cours interentreprises +1'250'000

Dépassement de crédit

La reprise de l'organisation des cours interentreprises par les associations professionnelles a été, en 2012, plus rapide que planifiée. Par ailleurs, pour certaines professions, l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation a imposé des durées de cours plus importantes. Certains changements d'organisateur ont aussi engendré des coûts plus importants compte tenu que certains coûts, en particulier les loyers, n'étaient pas à charge de l'organisateur précédent. Les organisateurs de cours interentreprises bénéficient de subventions pour l'organisation de ces cours.

Un crédit supplémentaire de 1'250'000 F a été accepté par la commission des finances.

365.09101 Subvention Qualification+ (CFC pour adultes) +335'897

Dépassement de crédit

Le processus de validation des acquis (VA) est gratuit pour les adultes répondant aux critères de la loi. Un plan de formation est établi afin de déterminer les compétences à acquérir. Par conséquent, pour une profession identique, le nombre d'heures de formation par candidat peut varier énormément en fonction de son expérience et des pratiques professionnelles auxquelles il a été confronté. De plus, lors de l'élaboration budgétaire, il est difficile de prévoir quelles seront les professions éligibles à la VA, les associations professionnelles doivent donner leur accord, et quel sera le nombre d'adultes par profession qui décideront d'entamer une VA.

Un crédit supplémentaire de 460'000 F a été accepté par la commission des finances.

36548501 Ifage - mouvements des montants restituables de subvention +369'270

Ecart d'estimation

En 2012, au terme de la période contractuelle 2010-2011, il n'est constaté aucun montant revenant à l'Etat, contrairement à ce qui avait été budgétisé.

366 Personnes physiques (bourses et prêts d'études) -1'778'502

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi

Les bourses d'études sont inférieures au budget 2012 de plus de 3 millions. Cette différence importante peut s'expliquer par deux raisons. La première est que le service des bourses et prêts d'études (SBPE) a pris du retard dans le traitement des dossiers suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les bourses et prêts d'études et à son application concrète. La deuxième est que la nouvelle loi avec l'élimination des effets de seuil permet d'allouer des bourses plus proches des besoins. Une décision de reconsidérer les frais de repas et déplacements de façon forfaitaire a nécessité une provision de 770'000 F.

Concernant les remboursements de taxes pour apprentis (36600201), l'augmentation de 822'726 F est principalement due à l'élargissement des prestations de l'Association des répétiteurs Ajeta et de l'Université ouvrière de Genève pour les CFC plein-temps.

Pour les chèques formations (36605201), l'augmentation de 566'248 F est due au changement de barème plus favorable pour les couples mariés, ainsi qu'à une augmentation des demandes due en partie à la communication faite

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

pour que cette prestation soit mieux connue.

Enfin, 100'000 F avaient été inscrits pour le fonds Erhard Hornung en contrepartie des Produits différés FATAC, mais la commission d'attribution de ce fonds n'a pas été active en 2012.

36606001 Excursions scolaires -130'866 Ecart d'estimation

Il y a eu moins de séjours linguistiques et d'excursions scolaires au postobligatoire que prévus.

42 Revenus des biens - 137'922 Ecart d'estimation

Sont comptabilisés sur cette nature les restitutions de prêts et les prestations indues des années précédentes, avec la difficulté de prévoir les montants, sachant que nombre de bénéficiaires demandent des arrangements de paiement et que certains disparaissent à l'étranger sans avoir rien remboursé.

43 Recettes diverses - 447'248 Ecart d'estimation

Le manco de recettes provient essentiellement du remboursement des indemnités journalières de l'assurance accidents et militaire, du remboursement des salaires du personnel mobilisé et du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité cantonale. Ces remboursements ont été moins importants que prévus au budget.

Par ailleurs, le montant de ventes diverses faites dans les centres de formation professionnelles et, dans une moindre mesure, dans les autres écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire, a été moins important que prévu au budget. Le nombre de dossiers métiers vendus aux autres cantons a également été surestimé cette année.

En outre, les recettes liées aux écolages sont inférieures au montant prévu au budget, en raison du nombre plus important d'exonérations accordées. Environ 1/3 des écolages facturés peuvent faire l'objet d'une exonération sur présentation des documents requis.

Enfin, le nombre de nouveaux audits a été surestimé, tandis que les audits de renouvellement et de suivi ont été conformes aux prévisions. Il s'agit des audits des institutions de formation en vue d'obtenir une accréditation de type ISO pour l'éducation. Il peut s'agir d'institutions privées (type IFAGE, etc.) ou publiques.

Les recettes issues des utilisations de provisions, supérieures au budget, compensent en partie ces baisses de recettes.

En particulier, l'utilisation de la provision pour écolages à payer à d'autres cantons n'avait pas été budgétisée. Des conventions inter-cantoniales ont été signées entre les cantons romands de manière à régler les participations aux frais des élèves d'un canton fréquentant les écoles dans des autres cantons romands. La facturation et le paiement interviennent une fois par année, en général en fin d'année scolaire. Une provision a été constituée pour tenir compte de la part 2012 des factures concernant l'année scolaire 2012-2013.

45 Dédommagements de collectivités publiques - 369'819 Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi

Le nombre d'élèves provenant d'autres cantons et dont le canton de domicile paye l'écolage à Genève conformément à des accords intercantonaux a été moins important que prévu.

46 Subventions acquises + 3'176'528 Ecart d'estimation

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

professionnelle - LFPr) ont été supérieures au budget prévu (+3.55 mio). En 2012, le montant du forfait par étudiant alloué par la Confédération a été supérieur.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation

39% des élèves de 11ème ont consulté un conseiller d'orientation en 2012, auxquels s'ajoutent 8% des élèves de 10ème et 1.5% des élèves de 9ème. Il convient aussi de mentionner les 224 élèves de 9ème qui ont été accompagnés par les conseillers d'orientation dans la visite d'entreprises lors de la première édition de la journée des métiers au cycle d'orientation. Si on prend en compte le taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation, comme cela a été le cas l'année passée, le pourcentage avoisine 44% mais reste en deçà des 60%, bien qu'il soit significativement plus élevé que l'année dernière. Le taux d'activité des conseillers en orientation dans les collèges du CO a certes augmenté de 10% par collège, mais les activités se sont diversifiées, avec notamment la préparation et l'encadrement de la journée des métiers.

Indicateur 1.7 taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition

La cible 2012 a été surestimée compte tenu de l'absence d'historique au moment de la définition de l'indicateur. La valeur calculée à posteriori pour l'année 2011 (42.5%) est proche de la valeur 2012 (40.9%). Compte tenu de la valeur relativement faible de cet indicateur, une étude sera menée par la direction générale du post obligatoire.

Indicateur 2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)

Afin de minimiser le taux de sortie en cours d'année scolaire, les élèves à risque de rupture de formation sont signalés à la direction générale du post obligatoire et à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue via une procédure mise en place fin 2012. Ce dispositif vise à proposer à l'élève, qui n'a pas les ressources nécessaires pour "rebondir" par lui-même, une prise en charge qui lui permette de reprendre une formation.

Indicateur 2.2 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage

Les résultats des apprentis en filière duale dans certains métiers sont insatisfaisants et ont fait baisser les résultats. C'est notamment le cas dans le domaine de la mécanique automobile où les exigences des nouvelles formations et des examens produits au niveau fédéral, n'ont pas permis aux apprentis du canton d'obtenir des résultats suffisants.

Parmi les actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

Indicateur 2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage (sur toute la durée de formation)

La cible B2012 a été surestimée. Initialement il était calculé sur les résiliations des contrats de 1ère année d'apprentissage uniquement. Cet indicateur a été modifié avec un taux de résiliation sur toute la durée de la formation. La valeur cible sera adaptée en 2014.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Parmi les actions mises en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateurs 2.4 Nombre de jeunes identifiés par le dispositif EQIP, indicateur 2.5 nombre de jeunes au bénéfice d'un suivi institutionnel dans EQIP et indicateur 2.6 Nombre de jeunes sortis d'EQIP en raison d'une reprise de formation certifiante

Comme le dispositif EQIP a été redéfini en 2012 au bénéfice de la démarche de Gestion du suivi individualisé (GSI), ces indicateurs ne sont plus d'actualité. Ils ont été remplacés au PB2013 par des indicateurs basés sur la GSI.

Indicateur 2.7 Taux global de certification de secondaire II

Une méthodologie de calcul en cours d'élaboration permettra d'appréhender plus précisément la certification de niveau secondaire II.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de s'orienter vers une formation adaptée à leurs attentes et compétences						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	39%	60%	38%	80%	2014
1.2 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	51%	49.7%	50.1%		
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.6%	11.8%	11.6%		
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.7%	17.1%	16.6%		
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	5.1%	4.8%	4.8%	7%	2015
1.6 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	15.5%	16.6%	16.8%	13%	2015
1.7 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	40.9%	50%		70%	2015
1.7 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	29.4%	33.5%			
1.8 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	15.2%	11.9%			
1.9 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	7%	3.5%			

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1.10 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	10.8%	10.2%			
1.11 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	18.4%	19.3%			
1.12 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	2.8%	2.6%			
1.13 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	20.4%	22.3%			
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	5.1%	4.5%		4.0%	2015
2.2 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	85.2%	87%		88%	2014
2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	14.7%	23%		20%	2014
2.4 Nombre de jeunes identifiés par le dispositif EQIP	Efficacité	NA	1'000			
2.5 Nombre de jeunes au bénéfice d'un suivi institutionnel dans EQIP	Efficacité	NA	800			
2.6 Nombre de jeunes sortis d'EQIP en raison d'une reprise de formation certifiante	Efficacité	NA	200			
2.7 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	ND	93%		95%	2015
3. Optimiser la durée des parcours scolaires						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficience	19.3	19.3			
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficience	19.5	19.1			
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficience	20.6	20.3			
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficience	20	19.9			
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficience	21.6	21.4			
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficience	20.9	20.9			
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	6289	5'500	5'753	6'000	2014
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	92%	N/A	79.2%	80%	2014
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	82	70%	63%	70%	2014

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les établissements du cycle d'orientation a été renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence permettra de recevoir davantage d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. L'activité sera aussi davantage déployée auprès des parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui seront utilisés dès 2012.

Indicateurs 1.2 à 1.6

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes d'accueil service et d'accueil et insertion scolaire.

Indicateurs 1.7 à 1.13

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

Indicateur 2.1

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire.

Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

Indicateur 4.1

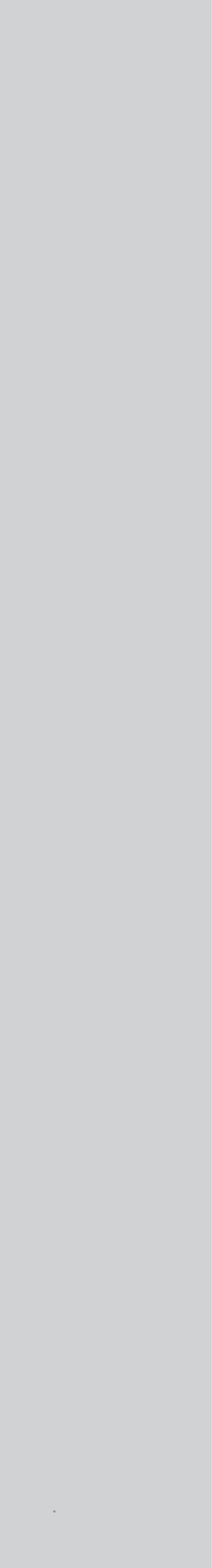
Actuellement, 7 professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants. A terme cette offre sera accessible par le dispositif CAF, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC Tout au Long de la Vie.

Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont programmées.



A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	318'412'761	22'918'418	7.8%	295'494'343	306'081'753
30 Charges de personnel	133'967'946	682'634	0.5%	133'285'312	131'941'296
31 Dépenses générales	14'305'380	-703'009	-4.7%	15'008'389	12'749'103
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'640'672	-1'749'095	-39.8%	4'389'767	9'430'365
36 Subventions accordées	162'748'794	20'129'019	14.1%	142'619'775	147'713'572
37 Subventions redistribuées	4'632'144	4'632'144	-	-	4'086'085
39 Imputations internes	117'825	-73'275	-38.3%	191'100	161'331
REVENUS	24'655'464	9'086'422	58.4%	15'569'042	17'976'387
42 Revenus des biens	316	-545	-63.3%	861	437
43 Recettes diverses	18'854'492	4'090'661	27.7%	14'763'831	12'982'868
45 Dédommagements de collectivités publiques	0	0	-	-	-
46 Subventions acquises	1'088'910	371'560	51.8%	717'350	796'012
47 Subventions à redistribuer	4'632'144	4'632'144	-	-	4'086'085
49 Imputations internes	79'602	-7'398	-8.5%	87'000	110'985
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-293'757'297	-13'831'996	4.9%	-279'925'301	-288'105'366
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'645'346</i>	<i>385'254</i>	<i>-12.7%</i>	<i>-3'030'600</i>	<i>-2'825'328</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-102'636'013</i>	<i>-80'294'404</i>	<i>359.4%</i>	<i>-22'341'609</i>	<i>-21'958'096</i>
COÛT COMPLET	-399'038'656	-93'741'146	30.7%	-305'297'510	-312'888'790

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	947.79	-4.58	-0.48%	952.37	948.80
<i>ETP fixes</i>	<i>926.76</i>	<i>-11.67</i>	<i>-1.24%</i>	<i>938.43</i>	<i>930.83</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.03</i>	<i>7.09</i>	<i>50.86%</i>	<i>13.94</i>	<i>17.97</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants mineurs et élèves du canton.

Il a pour but d'offrir des mesures scolaires spéciales et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et jeunes (0-20 ans) qui ont des besoins particuliers en raison d'une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières, physiques ou psychiques.

Il consiste aussi à apporter à ces enfants et ces jeunes une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande.

Il vise à :

- améliorer les relations entre les familles et l'école à travers une intervention éducative de prévention dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire ainsi que, de manière ponctuelle, selon les besoins, dans les autres écoles du canton ;
- favoriser l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- développer un dispositif de promotion de la santé et de prévention dans les écoles ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux mineurs ;
- favoriser l'intégration et la mixité sociale ;
- promouvoir et proposer des activités de loisirs ou éducatives ou de prévention.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Il offre également une protection et un soutien aux mineurs en intervenant d'office ou suite à une décision judiciaire, civile ou pénale.

Enfin, il assure l'autorisation, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil ou de placement des mineurs hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou des projections et spectacles accessibles aux mineurs.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de la jeunesse, l'Office médico-pédagogique et la Direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.02 Enseignement spécialisé
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 12 - B 12	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	+ 682'634	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le dépassement représente 0.51% du budget voté et concerne à 80% l'office médico-pédagogique. Il est expliqué principalement par les éléments suivants :

- Le budget pour le traitement des remplaçants d'enseignants spécialisés, transféré en 2012 de l'enseignement primaire à l'OMP, s'est avéré nettement insuffisant (- 1'363'101 frs). Le non-dépensé sur le traitement du personnel administratif (y compris éducateurs et accompagnateurs scolaires) permet de compenser partiellement ce dépassement.

- Les remplacements de congé maternité se sont avérés plus importants que prévus au budget.

- Le budget de 90'000 frs prévu pour les dépenses liées aux interprètes en langue des signes a été affecté par erreur à une nature 31 tandis que la dépense réelle correspondante a été comptabilisée en charges de personnel. Cette imprécision a été rectifiée au PB2013.

- Les frais liés à la formation des médecins et psychologues de l'OMP sont en dépassement. Le budget a été actualisé dans le cadre du PB 2013.

- Les rachats de cotisation au 2^{ème} pilier (CIA) représentent 53% du dépassement total. Ils sont liés aux changements de fonction et promotions à l'OMP en 2012, notamment des directeurs de la scolarité spécialisée et de l'intégration et de certains membres de la direction.

Ce dépassement a fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire accordée par le Conseil d'Etat. Le montant demandé s'élève à 650'000 frs, qui correspond à la prévision des dépenses au moment de la demande, soit 0.49% du budget voté, en deçà du seuil de matérialité.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

31 Dépenses générales

- 703'009

Ecart d'estimation

Le non-dépensé représente 4.7% du budget voté. Il résulte principalement des économies réalisées sur les fournitures générales et pédagogiques, liées notamment à l'ouverture ultérieure de certaines structures d'enseignement spécialisé prévue initialement dans le B2012. Les frais d'approvisionnement pour les repas et les acquisitions de matériel et mobilier ont également été inférieurs aux montants budgétés. En outre, le budget pour la traduction en langue des signes (90'000 F) a été affecté par erreur en 2012 sur une nature 31 tandis que les dépenses réelles ont été comptabilisées en charge de personnel (voir aussi rubrique 30).

Par ailleurs, le budget pour le financement de traitements en logopédie privée continue à être déployé progressivement, suite à son augmentation en 2011.

Ces économies ont permis de compenser un surplus de dépenses lié au financement du programme "Mon corps est à moi" du service de santé de la jeunesse, à la réorganisation de l'office de la jeunesse, ainsi qu'au transport des élèves. L'OMP assure le transport d'élèves de l'enseignement spécialisé public de leur domicile vers leur lieu de scolarité et retour, conformément à la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, du 14 novembre 2008 (LIJBEP). Le coût de cette prestation augmente d'année en année en fonction de la complexité croissante des situations prises en charge afin de respecter une durée maximale du transport de chaque élève de 60 minutes.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables

- 1'749'095

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi

Le disponible constaté sur cette rubrique est principalement lié au changement de méthode comptable concernant la provision pour les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée (logopédie, psychomotricité et éducation précoce spécialisée) et la provision pour décomptes finaux qui concerne le service de protection des mineurs (écart entre les acomptes versés aux institutions pour les frais de placements hors du canton de Genève et les décomptes finaux des institutions).

En effet, suite à la recommandation de l'ICF, ces provisions ont été dissoutes en fin d'exercice. Ainsi, les augmentations de provisions prévues au budget afin de couvrir les estimations de charges attendues ont été remplacées par des transitoires qui figurent directement dans les natures de charge concernées.

Ce mode de calcul remplace avantageusement le calcul de la provision qui était fait jusqu'à maintenant et répond également à la recommandation de l'ICF. La recette correspondante a été comptabilisée sur une nature 439.

36 Subventions accordées

+20'129'019

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi
Dépassement de crédit

36507601 Astural

-855'076

Ecart d'estimation

Subvention non versée suite à la non-réalisation du projet de foyer éducatif renforcé.

36540001 Mouvements montants restituables /
Restitution de subvention en fin de contrat

+69'909

Ecart d'estimation

36547601 Astural - mouvement des montants
restituables de subventions

+63'336

Ecart d'estimation

Comptabilisation du mouvement de la subvention restituable par l'Ajeta tenant compte des résultats des exercices 2008 à 2011 sur la créance relative à la thésaurisation du passé constatée à hauteur 170'00 F et dont la restitution interviendra au terme du contrat de prestations 2010-2013.

En outre, comptabilisation du mouvement de la subvention restituable par l'Astural en cours de contrat (correctif sur le résultat révisé 2011).

Ces écritures, bien qu'ayant un impact sur les charges de l'Etat, ne font pas l'objet d'une demande de crédit supplémentaire au sens de l'article 49 de la LGAF. Ces charges n'ont pas pu être budgétisées.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

36600501 Appui social

-136'254

Ecart d'estimation

Les prestations complémentaires en lien avec les mineurs suivis par le service de protections des mineurs (SPMI) sont inférieures au budget estimé.

La sous-utilisation du budget pour l'appui social de l'OMP reflète la montée en vigueur progressive du recours au fonds de solidarité, mis en place en 2012 afin de financer certaines prestations tarifaires de l'OMP en lien avec ses traitements psychothérapeutiques en faveur des enfants et jeunes du canton.

36600602 Subsidés pour la formation scolaire spéciale

+6'578'981

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi
Dépassement de crédit

Les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) sont définies dans la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) et dans son règlement d'application. Le budget disponible en 2012 des subsidés à la formation scolaire spéciale est insuffisant pour couvrir les prestations de logopédie, de psychomotricité et d'éducation précoce spécialisée. De plus, à partir de la rentrée, des prestations complémentaires ont été versées par le SPS, comme la prise en charge des assistants à l'intégration scolaire.

Un crédit supplémentaire de 3'100'000 F a été accepté par la commission des finances.

En outre, contrairement aux années précédentes, il a été possible de comptabiliser un passif transitoire de 5'556'390 F en lieu et place d'une provision pour risque et charge. La différence de 3'478'981 F est largement compensée par la recette complémentaire de 4'200'000 F qui représente le différentiel entre les provisions constituées en 2012 et celles utilisées.

36608001 Frais de placements

+14'614'095

Ecart d'estimation
Dépassement de crédit

Les frais de placements concernent principalement les dépenses liées aux pupilles suivis par le SPMI, suite à un mandat pénal ou civil ou sur la base d'un accord entre les parents et le service placeur. Ils concernent également les placements par l'office médico-pédagogique d'enfants avec retard mental et/ou handicapés dans des institutions hors canton. La part prépondérante des dépenses sous cette rubrique concernent les prestations d'hébergement dans des structures hors du canton de Genève.

Le dépassement budgétaire de 2012 se compose du manque structurel déjà constaté en 2011 et en lien avec les placements hors-canton (soit 4.4 millions), des factures en attente qui concernent les hospitalisations sociales qui ont été provisionnées en 2011 et payées en 2012 pour un montant de 1,4 million, des montants importants concernant les décomptes finaux pour les placements hors-canton (937'0000 F), dont le centre éducatif de Pramont (VS) représente la moitié.

Un crédit supplémentaire de 6'800'000 F a été accepté par la commission des finances.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, il a été possible de comptabiliser un passif transitoire de 4'582'661 F en lieu et place d'une provision pour risque et charge. La différence de 7'736'710 F est partiellement compensée par la recette complémentaire de 3'397'407 F qui représente le différentiel entre les provisions constituées en 2012 et celles utilisées.

43 Recettes diverses

+4'090'661

Ecart d'estimation
Contrainte liée à une loi

Le surplus de recettes provient essentiellement de l'utilisation des provisions pour les frais de placements hors canton au service de protection des mineurs et les prestations financières pour la pédagogie spécialisée (demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la Commission des finances) et de l'adaptation des provisions pour créances irrécouvrables. En fin d'exercice, les provisions pour risques et charges concernant les frais de placements et la pédagogie spécialisée ont été dissoutes (voir rubrique 33) car des transitoires ont pu être calculés et la dépense figure directement dans les natures concernées. Les recettes correspondantes ont été comptabilisées sur une nature 439.

Le surplus de recettes provient également du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

fédérale et des indemnités journalières de l'assurance accidents et militaire. Ces remboursements ont été plus importants que prévus au budget.

Ces excédents de recettes permettent de compenser le manco constaté sur les pensions d'établissement spécialisés. En effet, un montant de 920'000 frs avait été inscrit au budget de l'office de la jeunesse pour la participation aux frais de placements, mais il ne se justifie plus. Auservice des loisirs de la jeunesse, on constate également une diminution de la participation parentale pour les classes multicolores. Enfin, 300'000 frs pour la participation des cantons aux frais de pension sont dorénavant comptabilisés au service de protection des mineurs en diminution de nature 366.

46 Subventions acquises + 371'560 Ecart d'estimation

L'écart est principalement dû au transfert du solde d'un compte de liquidité (BCGE hors comptabilité Etat) dans les comptes de l'Etat. Ce compte servait à financer les classes multicolores et était alimenté via une subvention, raison pour laquelle le transfert du solde est considéré comme un retour de subvention.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée (prévention primaire).

La cible est quasiment atteinte. L'écart peut être expliqué par:

- Certains élèves, absents lors des interventions systématiques du personnel SSJ, ne peuvent pas être vus par la suite en raison du manque de ressources en personnel pour faire face à tous les besoins.
- La possibilité de remplacer ou non le personnel absent (infirmières scolaires, techniciennes de la vue & ouïe, etc.), ceci compte tenu de leur statut de Personnel Scolaire Associé (PSA).

Indicateur 3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)

Les élèves absents lors des interventions collectives de dépistage ne sont pas comptabilisés dans les "réalisés". Les élèves absents reçoivent une convocation pour un contrôle individuel ultérieur. L'objectif de 100% n'est donc pas atteignable si le suivi des "absents" ne peut pas être amélioré. La mise en place d'un carnet de santé informatisé pourra permettre le suivi des élèves qui n'étaient pas présents lors des dépistages systématiques.

Indicateur 4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois

L'objectif n'a pas été atteint pour de multiples raisons qui influencent ce délai (charge de travail des assistant sociaux, parents / mineurs qui ne sont plus en accord avec la décision de placement ou le lieu, décision de justices). La mise en place dès septembre 2012 d'une plateforme des placements qui réunit les différents acteurs doit permettre dès 2013 d'optimiser les délais de réalisation des placements.

Indicateur 4.3 Taux d'enfants placés hors canton

Les places en internat disponibles à Genève ne répondent pas totalement aux besoins du canton, notamment dans les domaines du handicap et des adolescents (foyers avec formation à l'interne et foyers plus encadrants). Une augmentation du dispositif d'accueil dans le canton de Genève sera mise en œuvre dès que possible. Des pistes à l'étude pourraient se concrétiser en 2014.

Indicateur 4.4. Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement dans l'année (variation nette)

La non-atteinte de cet objectif est due principalement à des conditions cadres d'accueil fragiles pour les familles

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

concernées, qui aboutit à une perte de l'offre de places que ne compensent pas les 17 nouvelles places offertes en 2012. Les conditions cadres concernent notamment (i) les transports, (ii) l'aide, le conseil et l'encadrement (iii) l'accompagnement des droits de visite.

(i) Le développement des moyens d'encadrement et de formation des familles d'accueil, (ii) l'amélioration des indications de placement et (iii) le renforcement des points rencontre, et des possibilités de transports accompagnés, doivent permettre d'augmenter le nombre de places ces prochaines années.

Indicateur 4.6. Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite

Le système d'information ne permet pas de calculer cet indicateur.

Indicateur 5.3. Taux de centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration et indicateur 5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée

Les valeurs ne sont pas connues à ce stade car l'organisme subventionné en charge de ces activités (FASe) rendra ces indicateurs selon le délai contractuel fixé dans le contrat de prestation (30 avril).

Indicateur 5.5. Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires

Le service constate une forte augmentation, en 2012, de la demande d'activités pour les moins de 8 ans; or, pour cette tranche d'âge, l'offre actuelle est réduite de par l'encadrement et les structures particulières, d'où une augmentation du taux de refus. Le programme d'activité sera revu et adapté pour l'été 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisée dans l'enseignement public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%	1.7%	1.8%	1.7%	2014
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisé durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%	2.7%	2.7%	2014
2. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
2.1 Nombre de séances thérapeutiques	Efficacité	71'229	69'500		69'500	2015
2.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	24 jours	30		32 jours	2015
2.3 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	88%	60%		75%	2015
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	90%	97%	>= 90%	2015

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	88%	90%	84%	95%	2015
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	95%	100%	95%	100%	2015
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	54%	51%	52%	53%	2015
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	25%	20%	26%	10%	2015
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	25%	50%	33%	50%	2015
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	16.5%	9%	14.8%	< 10%	2015
4.4 Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	-6	10	6	10	2015
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	67%	60%	44.6%	80%	2015
4.6 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité	ND	NA		< 1 an	2015
4.7 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducative	Efficacité	0.6%	1%		1%	2015
4.8 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	100%	96%		98%	2015
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	181	130		140	2015
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	377	255		230	2015
5.3 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	ND	90%	90%	100%	2015
5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	ND	1'200	1'209	1'500	2015
5.5 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	19%	15%	14.8%	14%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont de contexte utile pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation, des indicateurs en lien avec l'intégration de ces élèves seront proposés dès l'année prochaine dans le cadre de l'élaboration du concept cantonal pour la pédagogie spécialisée.

Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

Indicateur 2.2 à 2.3

Ces nouveaux indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitements aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

Indicateur 4.6

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement supérieure dans le canton de Genève. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif étant d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde, d'une année en moyenne dès 2014.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

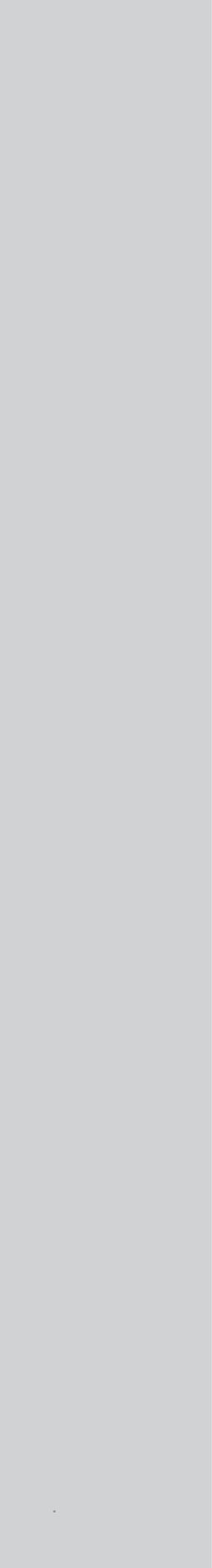
Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

Indicateurs 5.3 à 5.5

Ces indicateurs fournissent des données sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.



A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	766'561'572	237'308'057	44.8%	529'253'515	735'137'666
30 Charges de personnel	253'695	-23'858	-8.6%	277'553	-
31 Dépenses générales	5'041	-1'694	-25.2%	6'735	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	12'591'265	1'506'636	13.6%	11'084'629	10'468'784
35 Dédommagements à des tiers	4'492'377	2'142'377	91.2%	2'350'000	2'252'118
36 Subventions accordées	515'268'154	-266'444	-0.1%	515'534'598	519'418'532
37 Subventions redistribuées	233'951'039	233'951'039	-	-	202'998'232
REVENUS	237'108'928	236'083'215	23'016.5%	1'025'713	214'604'393
42 Revenus des biens	103'750	103'750	-	-	-
43 Recettes diverses	232	-2'931	-92.7%	3'163	-
46 Subventions acquises	3'053'906	2'031'356	198.7%	1'022'550	11'606'161
47 Subventions à redistribuer	233'951'039	233'951'039	-	-	202'998'232
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-529'452'644	-1'224'842	0.2%	-528'227'802	-520'533'273
<i>Coût des activités de support</i>	-303'992	-31'687	11.6%	-272'305	-233'198
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-99'734'788	-65'515'299	191.5%	-34'219'489	-30'522'773
COÛT COMPLET	-629'491'424	-66'771'828	11.9%	-562'719'596	-551'289'245

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.52	-0.14	-8.43%	1.66	-
<i>ETP fixes</i>	1.52	-0.09	-5.59%	1.61	-
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.05	-100.00%	0.05	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Formation de base HES
- A04.02 Recherche appliquée et Développement (R&D) HES

A04 Hautes écoles (suite)

A04.03	Prestations à des tiers / de service HES
A04.04	Formation continue HES
A04.05	Formation de base - UNI
A04.06	Formation approfondie - UNI
A04.07	Recherche - UNI
A04.08	Formation continue - UNI
A04.09	Services - UNI
A04.10	Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 12 - B 12	Justification de l'écart
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	+ 1'506'636	Ecart d'estimation

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement accordées à l'Université ont dépassé le budget en raison de mises en services à fin 2011 plus nombreuses que prévues.

35 Dédommagements à des tiers	+ 2'142'377	Ecart d'estimation
--------------------------------------	--------------------	--------------------

Dans le cadre de l'accord intercantonal AHES des contributions antérieures à l'année 2012 ont été payées pour 763'000 F. Le solde du dépassement s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants genevois suivant des études dans des établissements en dehors de la HES-SO.

36 Subventions accordées	- 266'444	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
<i>36607701 Taxes scolaires - HESSO</i>	<i>+25'500</i>	<i>Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi</i>
<i>36607801 Taxes scolaires - HESS2</i>	<i>-141'680</i>	<i>Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi</i>
<i>36607802 Taxes scolaires HES-S2 Musique et autres arts</i>	<i>-29'000</i>	<i>Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi</i>

Le canton prend en charge les taxes scolaires des étudiants des HES genevoises bénéficiant de la gratuité des études en vertu de la loi genevoise sur l'encouragement aux études (C1.20). Le nombre d'étudiants ayant droit à la gratuité de leurs études en 2012 a été globalement moins élevé que prévu.

<i>36317801 Subventions non monétaires - HESS2</i>	<i>+103'750</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	-----------------	---------------------------

Pour répondre à la recommandation de l'ICF, la valorisation de la rémunération des capitaux permanents fait l'objet d'une comptabilisation en 2012. Celle-ci n'avait pas pu être budgétisée en 2012.

<i>36310102 Subvention non monétaire - Université de Genève</i>	<i>-4'982'221</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
<i>36340102 Université de Genève - mouvement des montants restituables de subvention</i>	<i>+4'770'325</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

Sur la base des bâtiments mis à disposition, le calcul de la location-financement de l'Université effectué par la

A04 Hautes écoles (suite)

direction générale des finances de l'Etat s'est avéré inférieur au montant estimé au budget.

Le département a procédé en outre à la comptabilisation, conformément à la directive transversale EGE-02-07, de la part de subvention restituable sur le résultat 2012 de l'Université, celle-ci s'élevant à 1.5 millions de francs au terme de l'exercice.

42 Revenu des biens + **103'750** Ecart d'estimation

Revenu non monétaire correspondant à la valorisation de la rémunération des capitaux permanents concernant les HES.

46 Subventions acquises + **2'031'356** Ecart d'estimation

La restitution de la HES-S2 musique et autres arts sur le résultat de l'exercice 2011 s'élève à un total de 0.9 million de francs; ce montant n'était pas budgétisé.

Un correctif sur les restitutions des exercices 2010 de la HES-SO, HES-S2 et HES-S2 musique et autres arts est comptabilisé également pour un total de 1.02 million de francs, de même qu'un correctif sur la restitution de l'exercice 2009 de la HES-SO pour 0.6 million de francs en défaveur de l'Etat.

En outre, les subventions d'investissement reçues de la Confédération pour les équipements universitaires sont amorties au même rythme que les biens mis en service.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateurs 1.2 Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité

Les données disponibles pour le C2012 ne sont pas connues à ce stade dans la mesure où elles dépendent en partie des informations publiées par l'OFS.

Indicateurs 1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises

Les données HES ne sont pas connues à ce stade.

Indicateurs 2.1 Taux d'entrée dans les hautes écoles genevoises

Les données disponibles pour le C2012 ne sont pas connues à ce stade dans la mesure où elles dépendent en partie des informations publiées par l'OFS.

Indicateur 2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)

Le chiffre du C2012 est un chiffre provisoire. En effet, les changements légaux et structurels intervenus au sein du SAEA-SBPE font que ce dernier ne dispose que de données partielles. Les conditions d'octroi étant devenues plus restrictives et le nombre de demandes d'aide augmentant, le nombre d'étudiants qui auront bénéficié d'une aide devrait être conforme au budget.

Indicateur 3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)

En 2011, le taux se calculait sur la date de nomination. Dès 2012, le taux de nomination est basé sur l'entrée en

A04 Hautes écoles (suite)

fonction. Les taux sont assez volatiles d'une année à l'autre car ils sont basés sur de petits nombres (en 2012, n=72 dont 12 femmes).

Indicateur 3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)

Le conseil de fondation a décidé d'ouvrir davantage de postes au rang de professeur assistant afin d'augmenter le plus possible la proportion des candidatures féminines.

Indicateur 3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)

De 2011 à 2012, l'augmentation globale du nombre de femmes du corps professoral et de femmes-cadres a été de 18 personnes (8.2 EPT), soit de +2.8% (+1.9% EPT). L'objectif de 40% prévu au budget 2012 n'a pas été atteint notamment en raison du faible taux de rotation enregistré dans le corps professoral et dans les fonctions de cadres.

Indicateur 4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES

Une erreur s'est produite dans l'estimation du montant des fonds de tiers de la Ra&D lors de l'établissement du budget 2012 de la HEG. Mais, à l'exception de l'HEPIA, le taux de fonds de tiers n'a cessé de progresser et les produits de ces fonds reçus par les autres écoles, en particulier la HEdS et la HETS, ont été plus élevés que prévus. Ils ont ainsi contribué à combler en partie l'écart entre les comptes et le budget que la surestimation enregistrée dans le budget de la HEG a engendré.

Indicateurs 5.5 Taux d'encadrement des étudiants dans les HES

Le taux d'encadrement 2011 global est passé de 10.4 étudiant-e-s par membre du corps académique à 10.7 en 2012. A la HEG, ce taux est monté de 18.3 étudiant-e-s en 2011 à 19.3 en 2012; il est passé de 9.5 à 10.2 à la HEdS durant cette même période. Les autres écoles enregistrent des variations infimes voire nulles. La croissance globale du taux d'encadrement s'explique par une différence d'évolution du nombre d'EPT du corps académique (+1.9%) et la progression des étudiant-e-s (+5.6%).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5292	4'760	4'906	4'965	2015
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	ND	27%	ND	27%	2015
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	3457 (sans HES)	5'360	ND	5'330	2015
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	ND	38.5%	ND	38.5%	2015
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36.9%	36%	34.5%	36%	2015
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	24.3%	21%	20.6%	21%	2015
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	346	346	280	357	2015

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	245	240	247	255	2015
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	17%	30%	36%	30%	2015
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	41%	50%	40%	50%	2015
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	36.8%	40%	34.3%	50%	2015
4. Assurer l'excellence de la recherche						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	103.6 Mio CHF	>= 91'600'000.-	97'000'000.-	>= 100'000'000.-	2015
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	9.1 Mio CHF	9'000'000.-	10'446'835.-	9'000'000.-	2015
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8 Mio CHF	8'584'500.-	6'253'849.-	8'500'000.-	2015
5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	41	41	46	40	2015
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	16	22	19	25	2015
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficacité	21	20	23	20	2015
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficacité	16	11	16	16	2015
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficacité	11	10	ND	10	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat,

A04 Hautes écoles (suite)

formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateur 4.1

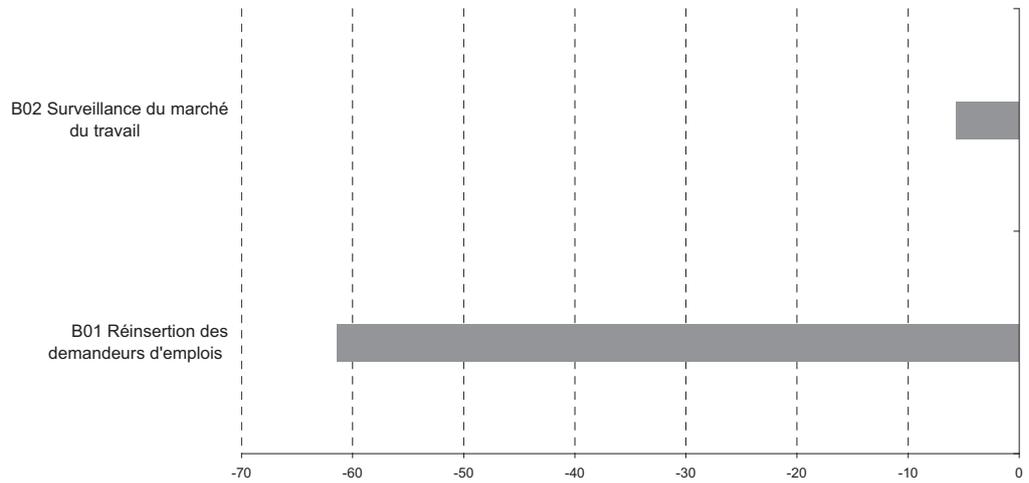
Les fonds obtenus lors de mises au concours compétitifs sont les seuls à pouvoir attester valablement de l'excellence de la recherche; les fonds externes non-compétitifs (legs, dons, mandats, etc.) dépendent en effet également de facteurs extérieurs n'obéissant pas forcément à des critères d'excellence. Historiquement, l'Université de Genève a une part élevée de fonds compétitifs. Mais dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur le plan suisse et une orientation de plus en plus marquée des Ecoles polytechniques fédérales vers la recherche fondamentale, préserver la situation actuelle est un objectif ambitieux pour un université cantonale.

Indicateurs 5.1 à 5.5

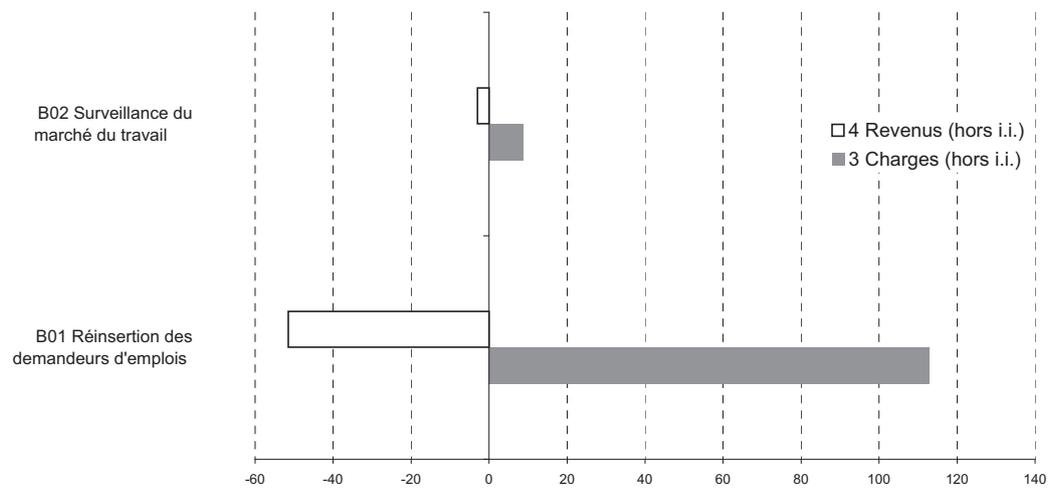
Un taux d'encadrement de 50 signifie qu'il y a en moyenne 1 Equivalent temps-plein (ETP) personnel enseignant pour 50 élèves. La modification de la valeur de l'indicateur 5.4 entre le projet de budget et le budget s'explique par une erreur de saisie au projet de budget.

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Avec un taux de chômage moyen de 5,0% en 2012, la situation s'est globalement améliorée à Genève par rapport à 2011 et ce contrairement à l'ensemble du pays. Sur l'année écoulée, 17'715 personnes se sont inscrites auprès de l'office régional de placement (ORP), contre 19'860 désinscriptions.

Le taux de chômage a atteint un seuil historiquement bas en septembre 2012, avant de remonter durant l'automne. Toutefois, cette augmentation est nettement moins importante que celle connue au niveau national durant cette même période. D'un point de vue général, le canton de Genève a suivi les mêmes tendances que la Suisse, mais de manière moins prononcée durant le 2^{ème} semestre qui a été marqué par une dégradation de la situation de l'emploi. C'est pourquoi l'écart de taux de chômage entre Genève et la Suisse a fortement diminué. L'écart s'est également nettement resserré en 2012 en ce qui concerne la durée moyenne du chômage. Si cette dernière était plus élevée de 87 jours à Genève qu'en Suisse en janvier, la différence n'était plus que de 45 jours en décembre 2012.

Au plan législatif, la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur au 1^{er} février 2012, avec comme objectif de renforcer les chances de réinsertion des chômeurs de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale. Pour la mise en œuvre de la LIASI, l'Hospice général a créé un service de réinsertion professionnelle, auquel l'Office cantonal de l'emploi (OCE) apporte son soutien en mettant à disposition son catalogue de mesures d'insertion (Mesures de marché du travail), ainsi que l'utilisation du système d'exploitation PLASTA.

Par ailleurs, les modifications de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) proposées par le Conseil d'Etat à l'issue de l'évaluation de la révision du 1^{er} février 2008 (PL10821) sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2012. Ces modifications sont l'aboutissement d'un vaste champ de réforme. En vue de renforcer le dispositif d'insertion, notamment pour les chômeurs de longue durée, des innovations ont été apportées sur des mesures ayant démontré leur efficacité, telles les allocations de retour en emploi.

Ces améliorations, couplées à la restructuration de l'Office cantonal de l'emploi et au développement du partenariat avec les employeurs du canton, visent à renforcer l'action de l'Etat en vue d'un retour rapide et durable à l'emploi. La durée de l'éloignement du marché du travail étant le facteur le plus discriminant, l'Etat concentre son action sur l'accélération du suivi de chaque demandeur d'emploi et l'activation de prestations puissantes en matière d'insertion. L'aboutissement de la réforme du dispositif de lutte contre le chômage est également matérialisé avec le regroupement depuis le 27 août 2012 de tous les services de l'OCE sur un seul site. Totalement rénové, les locaux de Montbrillant répondent ainsi parfaitement aux objectifs de la réforme et aux besoins de synergie.

Concernant la surveillance du marché du travail, l'année 2012 a été marquée par l'intensification de la collaboration entre l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OICRT) et les commissions paritaires avec l'objectif de renforcer la coordination entre tous les acteurs du système de surveillance du marché du travail et d'accroître ainsi l'efficacité des contrôles. Les contrôles effectués par l'OICRT en matière de respect des conditions de travail ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. De plus en 2012, l'OICRT a initié ou mené 4 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) : métallurgie du bâtiment, commerce de détail, entretien des textiles et parcs et jardins. Enfin, la lutte contre le travail au noir s'est poursuivie.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	112'861'009	-33'076'410	-22.7%	145'937'419	138'570'801
30 Charges de personnel	38'185'392	-1'397'176	-3.5%	39'582'568	45'822'742
31 Dépenses générales	1'402'944	-59'937	-4.1%	1'462'881	1'569'394
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	134'686	-53'284	-28.3%	187'970	796'605
35 Dédommagements à des tiers	72'831'778	-31'518'222	-30.2%	104'350'000	90'074'325
36 Subventions accordées	300'000	-50'000	-14.3%	350'000	301'683
39 Imputations internes	6'208	2'208	55.2%	4'000	6'051
REVENUS	51'499'494	-3'378'037	-6.2%	54'877'531	59'146'681
41 Patentes et concessions	89'900	7'800	9.5%	82'100	80'700
43 Recettes diverses	19'140'694	2'245'263	13.3%	16'895'431	15'560'957
45 Dédommagements de collectivités publiques	32'262'423	-5'637'577	-14.9%	37'900'000	43'498'547
46 Subventions acquises	6'476	6'476	-	-	6'476
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-61'361'515	29'698'373	-32.6%	-91'059'888	-79'424'120
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'279'162</i>	<i>112'500</i>	<i>-3.3%</i>	<i>-3'391'662</i>	<i>-2'777'136</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-23'618'419</i>	<i>-14'852'320</i>	<i>169.4%</i>	<i>-8'766'099</i>	<i>-8'684'137</i>
COÛT COMPLET	-88'259'096	14'958'553	-14.5%	-103'217'649	-90'885'393

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	286.10	-21.90	-7.11%	308.00	361.88
<i>ETP fixes</i>	<i>262.70</i>	<i>-7.30</i>	<i>-2.70%</i>	<i>270.00</i>	<i>308.54</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.40</i>	<i>-14.60</i>	<i>-38.42%</i>	<i>38.00</i>	<i>53.34</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Le taux de chômage a atteint un seuil historiquement bas en septembre 2012 avant de remonter durant l'automne. Il s'établit à 5,0% en moyenne sur l'année. L'écart de taux de chômage entre Genève et la Suisse a fortement diminué en 2012, de même que l'écart en ce qui concerne la durée moyenne du chômage.

Au plan législatif, la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur au 1er février 2012. Les modifications de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) proposées par le Conseil d'Etat à l'issue de l'évaluation de la révision du 1^{er} février 2008 (PL10821) sont quant à elles entrées en vigueur le 1^{er} août 2012.

L'Office cantonal de l'emploi, pour sa part, a finalisé sa réorganisation et a regroupé tous ses services sur le site de Montbrillant. Ces améliorations visent à renforcer l'action de l'Etat en vue d'un retour rapide et durable à l'emploi.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Une nouvelle réduction de l'enveloppe de la Confédération destinée à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2013 a imposé une anticipation des restrictions de dépenses dès 2012, consistant à ne pas repourvoir la totalité des postes qui se libéraient, afin d'atteindre la cible au 1er janvier 2013.

35 Dédommagements à des tiers - Écart d'estimation

La participation cantonale LACI-MMT et les indemnités "perte de gains maladie" pour chômeurs (PCM) ont été inférieures au budget en raison de la baisse du chômage.

Les sommes dépensées au titre des mesures d'allocation de retour à l'emploi (ARE) sont en deçà des prévisions budgétaires. Le nombre des bénéficiaires d'ARE (- 64 contrats en moyenne annuelle par rapport à fin 2011) reste tributaire de la situation conjoncturelle, ce qui explique cette variation.

Le nombre de bénéficiaires des emplois de solidarité, en progression soutenue (682 contrats en moyenne annuelle 2012 contre 555 en moyenne annuelle 2011), a été moins élevé que les prévisions budgétaires. La baisse des bénéficiaires des programmes cantonaux d'emploi de formation s'explique par le fait que ces prestations sont aujourd'hui proposées plus tôt dans le parcours du chômeur et, de ce fait, financées en grande partie par l'assurance chômage fédérale.

Les frais de formation cantonaux ont été sensiblement moins élevés que prévu.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les recettes liées aux cotisations perçues pour les prestations "perte de gains maladie" pour chômeurs (PCM) sont inférieures au budget. Cette baisse est directement corrélée à la diminution du nombre de chômeurs. L'écart est compensé par des recettes exceptionnelles, suite à la comptabilisation de la tranche 2011 concernant la participation cantonale LACI-MMT et les mesures du marché du travail.

45 Dédommagements de collectivités publiques - Écart d'estimation

Les charges de l'OCE part fédérale ont été maîtrisées. Le dédommagement versé par la Confédération pour couvrir les frais d'exécution de la LACI a subi une réduction.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	76	80		95	2016
2. Éviter le chômage de longue durée						

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	62	65		90	2016
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	73	80		95	2016
4. Eviter les réinscriptions						
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Qualité	97	100		100	2016
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1 Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	950	1000	732	1000	2016

Commentaires

Les 4 premiers indicateurs bénéficient, à compter de 2012, d'une présentation sous forme d'indice (par analogie à la présentation des chiffres de la Confédération).

L'indicateur 5.1 est un indicateur cantonal qui se réfère au nombre de places potentielles d'emplois de solidarité.

Seuils d'information critique pour 2012:

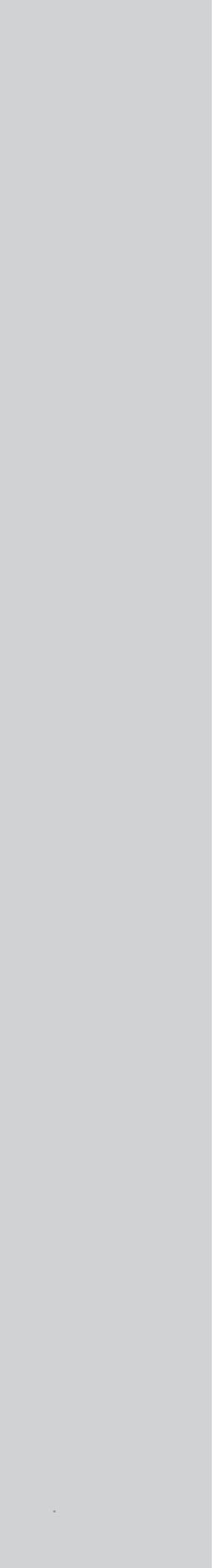
Indicateur 1.1: 70

Indicateur 2.1: 60

Indicateur 3.1: 75

Indicateur 4.1: 95

Indicateur 5.1: 850



B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	8'635'306	-453'514	-5.0%	9'088'820	8'473'676
30 Charges de personnel	8'086'912	-440'901	-5.2%	8'527'813	8'049'120
31 Dépenses générales	289'567	-127'440	-30.6%	417'007	313'301
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	250'137	106'137	73.7%	144'000	104'784
39 Imputations internes	8'689	8'689	-	-	6'470
REVENUS	2'985'240	-171'933	-5.4%	3'157'173	2'947'678
42 Revenus des biens	4'433	4'433	-	-	68
43 Recettes diverses	1'317'043	-189'972	-12.6%	1'507'015	1'366'151
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'663'764	13'606	0.8%	1'650'158	1'581'460
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'650'066	281'581	-4.7%	-5'931'647	-5'525'997
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-251'327</i>	<i>-39'584</i>	<i>18.7%</i>	<i>-211'743</i>	<i>-170'071</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'137'628</i>	<i>-3'197'410</i>	<i>164.8%</i>	<i>-1'940'218</i>	<i>-1'899'891</i>
COÛT COMPLET	-11'039'022	-2'955'415	36.6%	-8'083'607	-7'595'959

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	61.40	-1.40	-2.23%	62.80	61.60
<i>ETP fixes</i>	<i>59.40</i>	<i>-1.90</i>	<i>-3.10%</i>	<i>61.30</i>	<i>59.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-0.50</i>	<i>-33.33%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Concernant la surveillance du marché du travail, la collaboration entre l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OICRT) et les commissions paritaires s'est intensifiée en 2012, avec comme objectif de renforcer la coordination entre tous les acteurs du système de surveillance du marché du travail et d'accroître ainsi l'efficacité des contrôles. Les contrôles effectués par l'OICRT en matière de respect des conditions de travail ont permis de

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la vacance temporaire de certains postes et, d'autre part, de l'activation dans les comptes d'investissement des charges de personnel travaillant sur le projet informatique de répertoire des entreprises du canton de Genève (REG@).

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

Constitution d'une provision pour débiteurs douteux en rapport avec des amendes infligées à des sociétés domiciliées à l'étranger. Suite à l'impossibilité de récupérer les montants, les irrécouvrables sont passés à l'échéance de la prescription ou avant si la société est dissoute ou radiée.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les émoluments perçus par l'OCIRT ont été moins importants que prévu.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1392	1100	1166	1100	2016
1.2 Taux de récidive des infractions	Qualité	3.6%	5%	3.20%	5%	2016
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	317	400	396	450	2016
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	19.7	21	19.70	20	2016
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1 Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail	Qualité	13%	10%	4.40%	10%	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 950

Indicateur 1.2 : 15%

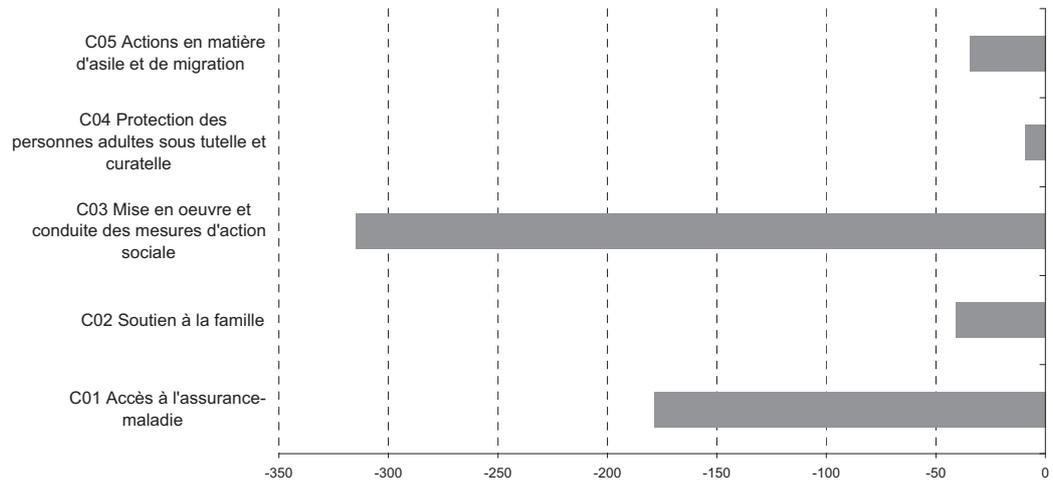
Indicateur 2.1 : 350

Indicateur 3.1 : 25

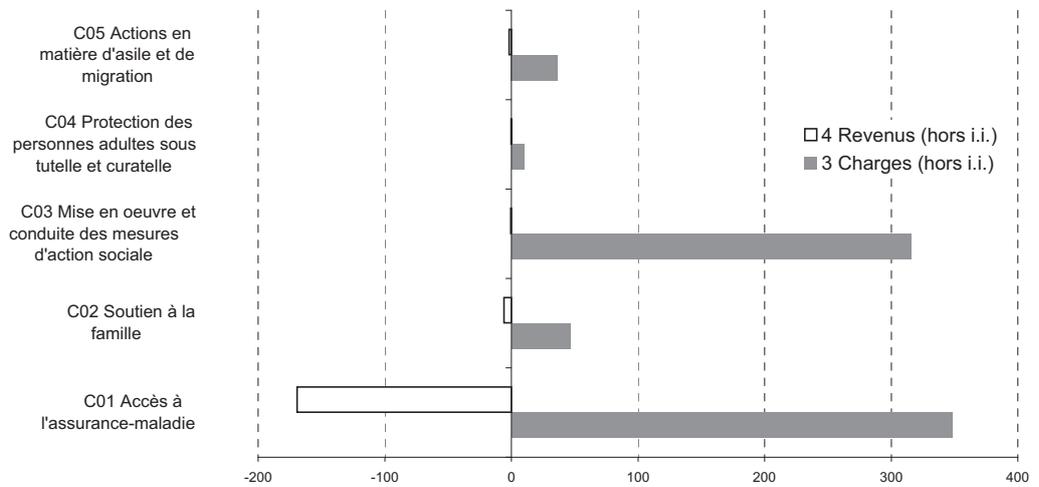
Indicateur 4.1 : 15%

C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'année 2012 a été marquée, dans le domaine de l'action sociale, par la mise en œuvre de deux projets majeurs : l'entrée en vigueur le 1^{er} février 2012 de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et l'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2012 des modifications de la loi sur les prestations complémentaires cantonales (LPCC – J4 25), avec l'introduction des prestations complémentaires pour les familles.

Par ailleurs, le secteur insertion de la direction générale de l'action sociale a poursuivi ses travaux de déploiement du programme cantonal de lutte contre le surendettement, en étroite collaboration avec ses partenaires au projet.

Au mois de septembre 2012, constatant que les dépenses de prestations aux ayants droit ne seraient que partiellement couvertes par la subvention initiale de 226.6 millions (soit une augmentation de 13% de prestations financières versées), la commission des finances a voté un crédit supplémentaire de 23 millions. Par ailleurs, et sur la base du résultat définitif des prestations versées à fin décembre 2012, le déficit résiduel sur les prestations sociales versées se montera à 8.4 millions. En effet, en 2012, la barre des 10'000 dossiers financiers a été franchie et l'action sociale vit sa 4^{ème} année consécutive de forte augmentation du nombre d'usagers (+8% en 2012, + 46% en moyenne depuis 2008).

Dans le domaine de l'asile, la hausse des demandes d'asile s'est poursuivie, avec pour impact sur l'Hospice général une saturation au niveau du dispositif d'hébergement. Pour y faire face, l'HG a ouvert l'abri PC d'Annevelle, en sus de l'abri PC de Châtelaine, avec un impact fort sur les dépenses inhérentes à la sécurité des lieux.

Enfin, le service des tutelles d'adultes (STA) a mené un important programme de réorganisation, en prévision de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	347'874'566	-10'376'776	-2.9%	358'251'342	330'664'302
30 Charges de personnel	3'245'744	-394'621	-10.8%	3'640'365	3'258'385
31 Dépenses générales	262'839	31'862	13.8%	230'977	304'902
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	44'344'682	-4'055'318	-8.4%	48'400'000	50'422'763
36 Subventions accordées	300'018'790	-5'961'210	-1.9%	305'980'000	276'678'253
39 Imputations internes	2'511	2'511	-	-	-
REVENUS	169'217'704	-10'606'184	-5.9%	179'823'888	179'255'588
42 Revenus des biens	101	101	-	-	571
43 Recettes diverses	43'529'013	-6'736'462	-13.4%	50'265'475	55'276'679
46 Subventions acquises	125'688'590	-3'869'823	-3.0%	129'558'413	123'978'337
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-178'656'862	-229'408	0.1%	-178'427'454	-151'408'714
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'394'153</i>	<i>-176'386</i>	<i>14.5%</i>	<i>-1'217'767</i>	<i>-1'084'358</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'415'652</i>	<i>-3'389'166</i>	<i>330.2%</i>	<i>-1'026'486</i>	<i>-1'017'543</i>
COÛT COMPLET	-184'466'667	-3'794'959	2.1%	-180'671'708	-153'510'614

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.81	-0.59	-1.94%	30.40	27.93
<i>ETP fixes</i>	<i>26.86</i>	<i>-1.09</i>	<i>-3.90%</i>	<i>27.95</i>	<i>25.01</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.89</i>	<i>0.50</i>	<i>20.92%</i>	<i>2.39</i>	<i>2.86</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.07</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Le coût des subsides de l'assurance-maladie est passé de 240 millions en 2011 à 263 millions en 2012. L'augmentation de 23 millions est due à deux facteurs : l'augmentation des primes d'assurance-maladie, qui se répercute sur le montant des subsides versés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et de l'aide sociale et l'augmentation du nombre de ces derniers.

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Deux modifications de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) sont intervenues le 1er janvier 2012. Le nouvel article 64a LAMal prévoit la levée de la suspension du remboursement des prestations lorsque les assurés sont en retard dans le paiement de leurs primes, en contrepartie d'une prise en charge forfaitaire de 85 % des actes de défaut de biens par le canton.

La seconde modification touche l'article 65 de la LAMal, qui prévoit un délai de mise en œuvre fixé au 1er janvier 2014. Elle introduit le versement direct des subsides d'assurance-maladie aux assureurs, système qui est en place à Genève depuis plusieurs années. Par contre, elle nécessite la mise en place d'une procédure unique et standard d'échange de données au plan suisse, dont le concept a été approuvé par l'office fédéral de la santé publique (OFSP) en novembre 2012. Sa réalisation du point de vue informatique a commencé de manière à ce que la plate-forme d'échange soit opérationnelle pour 2014.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la vacance temporaire de certains postes et, d'autre part, de l'activation dans les comptes d'investissement de charges de personnel travaillant sur le projet informatique du revenu déterminant unique.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

Le volume de la provision constatée en 2012 est moindre que les prévisions budgétaires en raison de l'entrée en vigueur de l'art. 64a LAMal, depuis le 1er janvier 2012. Selon cette disposition, le canton prend en charge 85% des créances ayant fait l'objet d'une annonce au service d'assurance-maladie (jusqu'ici 100%) et l'assureur conserve les actes de défaut de biens et les titres équivalents jusqu'au paiement intégral des créances arriérées. Dès que l'assuré a payé tout ou partie de sa dette à l'assureur, celui-ci rétrocède au canton 50 pour cent du montant versé par l'assuré.

Par ailleurs, la base de calcul de la provision pour soldes de subsides dus aux caisses maladie a été réduite de 0.5% à 0.2% étant donné l'existence de montants résiduels non réclamés par les assurances.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

Les prévisions de croissance des charges en lien avec la progression des assurés sociaux et l'augmentation des primes ne se sont que partiellement vérifiées. On observe l'impact de l'augmentation des charges liées aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'Hospice général, compensée par le report de la mise en œuvre des prestations complémentaires familiales qui donnent droit à des subsides d'assurance-maladie.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

En regard la nature 33, cet écart est principalement justifié par une utilisation des provisions moins importante, dans le cadre de leur ajustement.

46 Subventions acquises - Écart d'estimation

La contribution de la Confédération aux assurés à ressources modestes ne prend pas en compte, dans son calcul, le chiffre actuel de la population moyenne résidente à Genève, mais celui de 2009. Cette situation est à l'origine de la baisse de cette catégorie de revenus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.6%	99.5%	99.61%	99.5%	2015
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	100%	100%	100%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	12.35 CHF	14.- CHF	11.95 CHF	15 CHF	2015

Commentaires

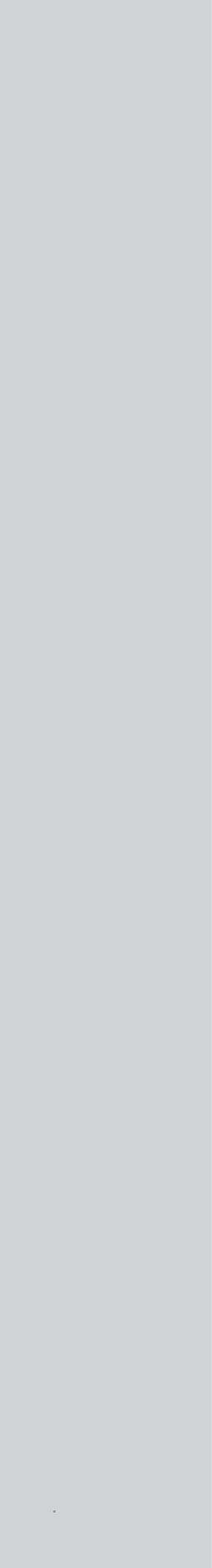
Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 99%

Indicateur 2.1 : 99%

Indicateur 3.1 : 15.- CHF



C02 Soutien à la famille

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	46'720'271	261'103	0.6%	46'459'168	34'923'705
30 Charges de personnel	5'267'331	-503'890	-8.7%	5'771'221	5'267'694
31 Dépenses générales	236'747	-30'783	-11.5%	267'530	238'513
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	10'236'400	3'236'400	46.2%	7'000'000	6'842'476
36 Subventions accordées	30'741'103	-2'314'314	-7.0%	33'055'417	22'310'115
39 Imputations internes	238'690	-126'310	-34.6%	365'000	264'907
REVENUS	5'792'649	566'904	10.8%	5'225'745	5'661'941
42 Revenus des biens	70	70	-	-	396
43 Recettes diverses	5'778'392	553'648	10.6%	5'224'744	5'617'628
46 Subventions acquises	14'187	13'186	1'317.3%	1'001	43'917
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-40'927'622	305'801	-0.7%	-41'233'423	-29'261'765
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-458'582</i>	<i>-154'818</i>	<i>51.0%</i>	<i>-303'764</i>	<i>-248'034</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'300'447</i>	<i>-2'270'751</i>	<i>220.5%</i>	<i>-1'029'696</i>	<i>-998'880</i>
COÛT COMPLET	-44'686'651	-2'119'768	5.0%	-42'566'883	-30'508'679

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	41.99	-6.03	-12.56%	48.02	45.27
<i>ETP fixes</i>	<i>41.38</i>	<i>-5.05</i>	<i>-10.88%</i>	<i>46.43</i>	<i>43.68</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.57</i>	<i>-0.98</i>	<i>-63.23%</i>	<i>1.55</i>	<i>1.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, dès 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

La révision de la loi sur les prestations complémentaires cantonales (LPCC - J 4 25) introduisant des prestations complémentaires familiales destinées à sortir de la précarité économique les travailleurs pauvres, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012. Le service des prestations complémentaires est chargé de la gestion et du versement de cette nouvelle prestation.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Le non dépensé concernant cette nature de charge correspond à des vacances temporaires de certains postes au SCARPA et au SPC.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

La constitution de provisions pour débiteurs douteux au SCARPA a fait l'objet d'un ajustement de méthode, examiné avec l'Inspection Cantonale des Finances. La méthode conduit à un taux de provisionnement de 80% (+10 % soit +2 millions) afin de couvrir le risque de manière adéquate. Les créances irrécouvrables ont porté sur un montant supérieur au budget (+1.2 millions), en raison de la poursuite de l'épuration des dossiers "débiteurs". Ces 2 opérations ont été acceptées au travers d'un crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

L'écart concerne les prestations complémentaires familiales suite au report de l'introduction du dispositif en novembre 2012. Les dépenses d'allocations familiales pour personnes non actives sont supérieures au budget, en raison du nombre de bénéficiaires et des impacts du vote de l'IN 145 sur la majoration des allocations familiales. Ces dépenses supplémentaires ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire validée par le Conseil d'Etat et approuvée par la commission des finances.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les montants comptabilisés au titre des débiteurs irrécouvrables sont couverts par un revenu équivalent, résultant de l'utilisation de la provision. Une approche plus sélective du recours aux procédures d'exécution forcée s'est traduite par une comptabilisation des frais et intérêts liés aux poursuites, inférieure au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.47%	61%	60.55%	60%	2016
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.74%	99%	99.76%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	959 CHF	1'060.-F	967.-CHF	1'100 CHF	2016
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	N.A	95%		95%	2016
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	N.A	99%		99%	2016
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	N.A	700.- CHF		700 CHF	2016

Commentaires

Le projet des prestations complémentaires familiales a démarré le 01.11.2012. Les indicateurs 4.1 à 6.1 ne peuvent pas être communiqués pour 2012 étant donné l'absence d'informations significatives permettant de les construire. Ces indicateurs seront publiés dès 2013.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 59%

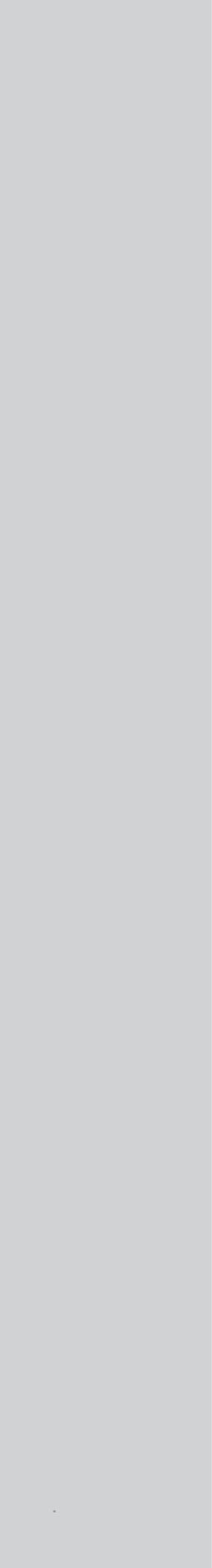
Indicateur 2.1: 98%

Indicateur 3.1 : 1'200.-CHF

Indicateur 4.1: 92 %

Indicateur 5.1: 98 %

Indicateur 6.1: 750.-CHF



C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	315'238'153	29'937'420	10.5%	285'300'733	282'657'682
30 Charges de personnel	884'952	-169'534	-16.1%	1'054'486	968'301
31 Dépenses générales	69'343	-26'302	-27.5%	95'645	68'272
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	977'959	575'959	143.3%	402'000	397'870
36 Subventions accordées	313'305'710	29'557'108	10.4%	283'748'602	281'223'240
39 Imputations internes	189	189	-	-	-
REVENUS	525'515	-607'840	-53.6%	1'133'355	806'788
42 Revenus des biens	330	330	-	-	1'868
43 Recettes diverses	458'972	-674'383	-59.5%	1'133'355	598'315
46 Subventions acquises	66'213	66'213	-	-	206'605
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-314'712'638	-30'545'260	10.7%	-284'167'378	-281'850'894
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-56'294</i>	<i>-20'134</i>	<i>55.7%</i>	<i>-36'160</i>	<i>-28'812</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-29'174'313</i>	<i>-28'981'574</i>	<i>15'036.7%</i>	<i>-192'739</i>	<i>-187'229</i>
COÛT COMPLET	-343'943'245	-59'546'968	20.9%	-284'396'277	-282'066'935

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.98	-1.03	-14.69%	7.01	6.36
<i>ETP fixes</i>	<i>5.22</i>	<i>-1.19</i>	<i>-18.56%</i>	<i>6.41</i>	<i>5.72</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.55</i>	<i>0.16</i>	<i>41.03%</i>	<i>0.39</i>	<i>0.42</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.21</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.21</i>	<i>0.21</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

La loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2012. Son objectif principal est de réinsérer sur le marché de l'emploi les bénéficiaires de l'aide sociale. Le dispositif mis en place prévoit un stage d'évaluation à l'emploi de quatre semaines, au terme duquel, sur la base du bilan complet effectué par des professionnels, le bénéficiaire intégrera une filière de priorité à l'emploi ou de priorité au suivi social. Afin d'optimiser le suivi des situations, le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général nouvellement créé a accès au catalogue des mesures de l'office cantonal de l'emploi.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

En 2012, la gestion des dossiers de remises de cotisation AVS / AI par la Caisse cantonale genevoise de compensation a pris du retard. Le département s'est donc trouvé dans l'obligation de provisionner 50% de l'arriéré (à charge de l'Etat, l'autre moitié étant à la charge des communes de domicile des bénéficiaires), soit environ 1 million. Dès mi-2012 un programme de rattrapage des dossiers en retard a été mis en place par la Caisse cantonale genevoise de compensation. Il déploiera encore des effets comptables en 2013. La comptabilisation de la provision a été soumise au travers d'un crédit supplémentaire au Conseil d'Etat qui l'a validée.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

La hausse de la charge des prestations d'aide sociale versées aux ayants droit, estimée à 15.3 millions au budget 2012 par rapport au budget 2011, a été supérieure aux prévisions. La conjoncture économique, la révision de la loi fédérale sur le chômage, en vigueur depuis le 1er avril 2011, ainsi que la modification de loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle depuis le 11 février 2011, ont entraîné un report ou un accroissement des charges sur l'aide sociale cantonale. Un crédit supplémentaire a été accordé par la commission des finances à hauteur de 23 millions, pour le programme C03 (prestations d'aide sociale délivrées par l'Hospice général). L'Hospice général a su adapter son fonctionnement à la hausse du nombre de ses usagers, et a pu ainsi respecter le montant de la subvention de fonctionnement allouée.

Le montant des indemnités LAVI versées par l'instance d'indemnisation n'a pas atteint le niveau prévu. Les indemnités sont fonction du nombre de cas traités et du montant de chaque indemnité versée, qui varie selon la gravité des situations (-0.5 million).

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les recettes des confiscations et dévolutions du fonds de lutte contre la drogue (-0.32 million) ainsi que les récupérations sur indemnisation LAVI (-0.18 million) sont en dessous des prévisions budgétaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	21 mois	22 mois	21 mois	22 mois	2015
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	18%	18%	19%	18%	2015
1.3 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	53%	54%	53%	54%	2015

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1.4 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	27%	28%	32%	33%	2015
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	97%	97%	98%	98%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4'374 CHF	4'500 CHF	4'462.-CHF	4'600 CHF	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 23 mois

Indicateur 1.2: 16%

Indicateur 1.3a 50%

Indicateur 1.3b: 25%

Indicateur 2.1: 95%

Indicateur 3.1: 4'700.-F

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	9'633'205	4'835	0.1%	9'628'370	9'859'058
30 Charges de personnel	8'903'757	-496'616	-5.3%	9'400'373	9'165'426
31 Dépenses générales	126'561	10'564	9.1%	115'997	126'454
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	566'198	526'198	1'315.5%	40'000	544'375
36 Subventions accordées	27'517	-12'483	-31.2%	40'000	16'834
39 Imputations internes	9'173	-22'827	-71.3%	32'000	5'969
REVENUS	350'775	-90'404	-20.5%	441'179	541'652
43 Recettes diverses	350'775	-90'404	-20.5%	441'179	541'652
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'282'429	-95'238	1.0%	-9'187'191	-9'317'406
<i>Coût des activités de support</i>	-279'584	-56'949	25.6%	-222'635	-197'570
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'736'627	-3'432'093	148.9%	-2'304'534	-2'270'413
COÛT COMPLET	-15'298'641	-3'584'281	30.6%	-11'714'360	-11'785'388

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	77.75	-1.65	-2.08%	79.40	77.55
<i>ETP fixes</i>	74.25	-1.65	-2.17%	75.90	68.55
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	0.00	0.00%	2.50	8.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Le service des tutelles d'adultes s'est réorganisé afin de répondre, d'une part aux problématiques liées à l'augmentation constante du nombre de dossiers traités et d'autre part d'assurer au mieux l'entrée en vigueur du nouveau droit tutélaire fédéral, le 1^{er} janvier 2013.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Un crédit supplémentaire a été accordé afin d'augmenter la provision pour débiteurs douteux dans le cadre des actions d'épuration des dossiers. Le montant des créances irrécouvrables a été également réévalué.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

L'écart est essentiellement dû à l'utilisation et à la dissolution de la provision pour débiteurs douteux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des pupilles						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Efficacité	99%	100%	100%	100%	2016
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	25 jours	25 jours	40 jours	15 jours	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	3'843 CHF	3'500.- CHF	4'200.- CHF	4'100 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 99%

Indicateur 2.1: 35 jours

Indicateur 3.1: (4'000.-F) modifié 4'200 CHF

La méthode de calcul de l'indicateur 3.1 a été revue et corrigée. Le B2012 ainsi que le seuil d'information critique 2012 doivent également être corrigés. Il faut lire pour le B2012 :

- Indicateur 3.1 : 4'000.-

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	36'394'820	1'207'650	3.4%	35'187'170	37'340'178
30 Charges de personnel	115'720	-25'257	-17.9%	140'977	130'603
31 Dépenses générales	8'952	-5'183	-36.7%	14'135	8'187
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	953'345	953'345	-	-	17'119
36 Subventions accordées	33'521'067	-310'991	-0.9%	33'832'058	35'768'607
37 Subventions redistribuées	1'795'736	595'736	49.6%	1'200'000	1'415'662
REVENUS	1'848'937	648'240	54.0%	1'200'697	1'490'227
42 Revenus des biens	58	58	-	-	330
43 Recettes diverses	41'458	40'761	5'848.1%	697	37'776
46 Subventions acquises	11'685	11'685	-	-	36'460
47 Subventions à redistribuer	1'795'736	595'736	49.6%	1'200'000	1'415'662
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'545'883	-559'410	1.6%	-33'986'473	-35'849'951
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-31'407</i>	<i>-27'793</i>	<i>769.0%</i>	<i>-3'614</i>	<i>-3'132</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'363'737</i>	<i>-7'339'779</i>	<i>30'636.0%</i>	<i>-23'958</i>	<i>-23'317</i>
COÛT COMPLET	-41'941'027	-7'926'983	23.3%	-34'014'044	-35'876'399

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.68	-0.17	-20.00%	0.85	0.77
<i>ETP fixes</i>	<i>0.58</i>	<i>-0.20</i>	<i>-25.64%</i>	<i>0.78</i>	<i>0.69</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.06</i>	<i>0.02</i>	<i>50.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.04</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.04</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Afin de faire face à l'augmentation constante du nombre de requérants d'asile attribués au canton, l'Hospice général, avec le soutien de la DGAS, a poursuivi ses démarches visant à augmenter sa capacité d'hébergement. Au début du mois de décembre 2012, le recours déposé par les habitants du quartier de Feuillasse à Meyrin, contre l'agrandissement du foyer du même nom, a été rejeté par le Tribunal administratif, ce qui permettra de disposer dès

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

2014 de 50 places supplémentaires.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Dans le cadre du dossier de la gestion du domaine des réfugiés entre l'Office des migration (ODM) et l'Etat de Genève, il ressort que le besoin de constitution d'une provision complémentaire et le remboursement à la charge de l'état, sur la base des contrôles effectués par l'ODM, s'élevait à environ 1 million. Cette opération a fait l'objet d'un crédit extraordinaire.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

L'Hospice général a connu une augmentation du nombre de personnes intégrant le dispositif d'asile. Toutefois les charges se situent au niveau du budget. L'entité a par ailleurs su adapter son fonctionnement à la hausse du nombre de ses usagers en respectant le montant de la subvention de fonctionnement allouée (-0.05 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficacité	25%	32%	30%	28%	2015
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1 Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	13%	7.8%	7.90%	15%	2015
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	93%	85%	94%	95%	2015
3.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	96%	80%	80%	95%	2015
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1 Coût moyen par dossier	Efficience	7'468 CHF	7'500.- CHF	7'732.- CHF	8'000 CHF	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: (28%) modifié 20%

Indicateur 2.1: (6,5%) modifié 10%

Indicateur 3.1: 80%

Indicateur 3.2: 75%

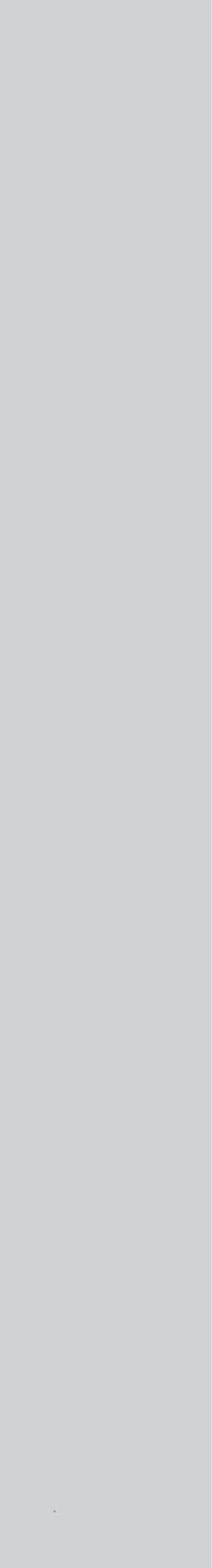
Indicateur 4.1: 7'800.-F

Les méthodes de calcul des indicateurs 1.1 et 2.1 ont été modifiés, les valeurs au B2012 ainsi que les seuils d'information critique 2012 sont également modifiés. Il faut lire au B2012 :

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

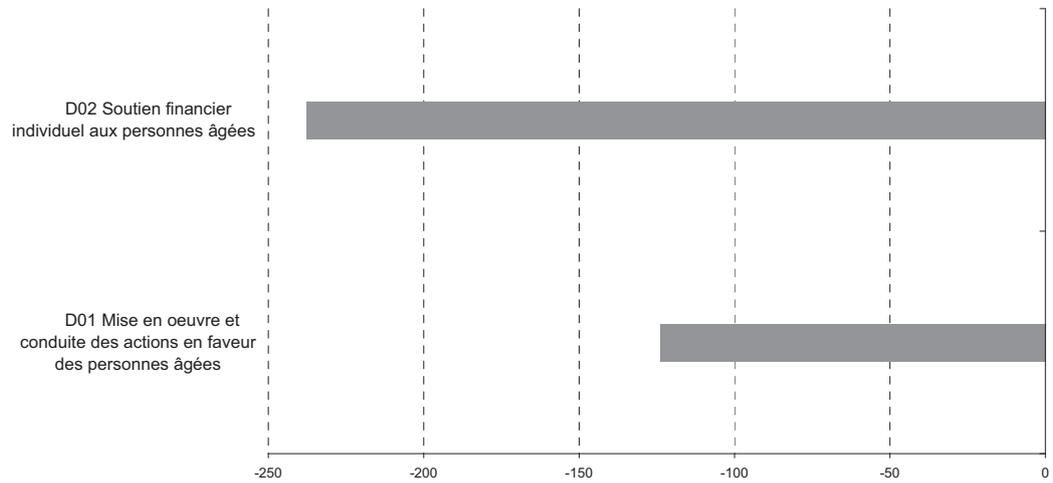
- indicateur 1.1 : 25%. En effet, tous les revenus sont dorénavant pris en compte pour les indépendants / partiellement assistés (il s'agit principalement de revenus du travail mais aussi des revenus d'assurances sociales ou de rentes...)

- indicateur 2.1 : 14%. Afin de permettre une comparabilité avec l'indicateur 1.1, l'indicateur s'est recentré sur la population des requérants d'asile.

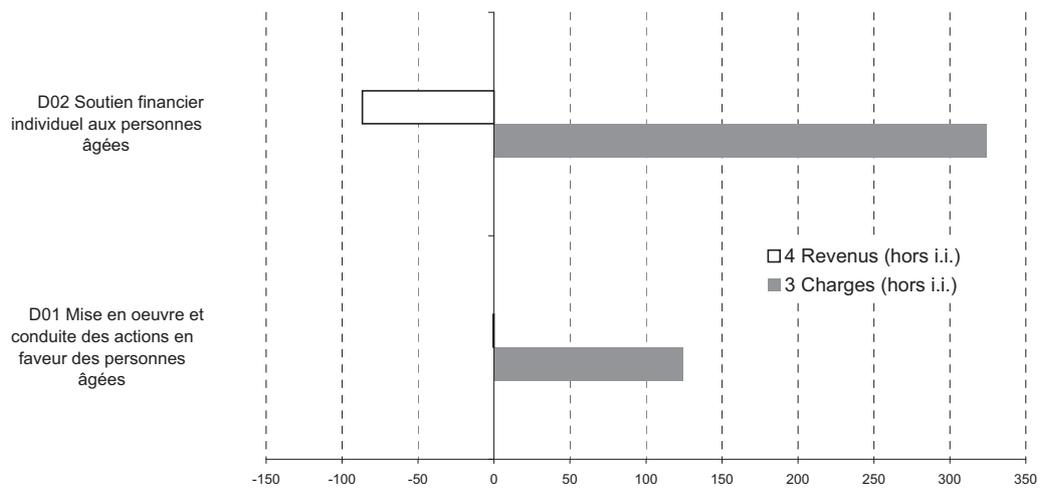


D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Alors que l'année 2011 avait été marquée par la création de 148 nouveaux lits (ouverture de 359 lits et fermeture de 211 lits), le nombre de places dans les établissements médico-sociaux (EMS) a été stable durant l'année 2012 (3'745 lits au 31 décembre).

La variation entre 2011 et 2012 du montant de la subvention allouée aux EMS est notamment due aux effets de l'annualisation des ouvertures respectivement des fermetures des lits susmentionnés ainsi qu'à l'introduction d'une taxe de soins. En effet, dans le cadre de la réforme du financement des soins de longue durée, entrée en vigueur au 1er janvier 2011, la possibilité était laissée aux cantons de facturer 20 % du coût des soins non pris en charge par les assurances maladie à concurrence d'un montant maximal de F 21,60 par jour et par résident en EMS. Aussi, le canton de Genève a décidé de facturer, à partir du 1er juillet 2012, une contribution forfaitaire de F 8.- par jour et par résident. Cette taxe des soins a dès lors induit une diminution équivalente de la subvention aux établissements médico-sociaux.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, 14'387 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 293.6 millions en 2012. Concernant les personnes séjournant en EMS, elles ont été au nombre de 2'584 à bénéficier de ces prestations (soit 69% des résidents) pour un montant de 146.3 millions en 2012.

Les rentes et les barèmes AVS n'ont pas été indexés en 2012.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	124'502'910	-5'358'565	-4.1%	129'861'475	130'564'072
30 Charges de personnel	941'189	-205'433	-17.9%	1'146'622	1'062'241
31 Dépenses générales	72'808	-42'176	-36.7%	114'984	66'584
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'470'533	-129'134	-3.6%	3'599'667	3'493'548
36 Subventions accordées	120'018'381	-4'981'821	-4.0%	125'000'202	125'941'700
REVENUS	439'899	426'945	3'295.9%	12'954	619'761
42 Revenus des biens	473	473	-	-	2'682
43 Recettes diverses	344'391	331'437	2'558.6%	12'954	320'541
46 Subventions acquises	95'035	95'035	-	-	296'539
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-124'063'011	5'785'510	-4.5%	-129'848'521	-129'944'311
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-130'652</i>	<i>-17'399</i>	<i>15.4%</i>	<i>-113'253</i>	<i>-92'844</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'661'649</i>	<i>-8'447'738</i>	<i>3'949.2%</i>	<i>-213'911</i>	<i>-207'363</i>
COÛT COMPLET	-132'855'312	-2'679'626	2.1%	-130'175'686	-130'244'518

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.49	-1.45	-20.89%	6.94	6.25
<i>ETP fixes</i>	<i>4.70</i>	<i>-1.63</i>	<i>-25.75%</i>	<i>6.33</i>	<i>5.64</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.49</i>	<i>0.18</i>	<i>58.06%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Alors que l'année 2011 avait vu un accroissement net de 148 lits d'EMS par rapport à 2010 (soit l'ouverture de 359 lits par le biais des 5 nouveaux EMS mis en exploitation en 2011 et une fermeture de 211 lits par la cessation d'activité de 4 EMS ainsi que la fermeture de lits dans les chambres doubles), l'année 2012 n'a pas enregistré d'ouverture de nouveaux lits d'EMS.

Par ailleurs, l'introduction d'une participation des résidents au coût des soins de F 8.-/jour, dès le 1er juillet 2012, a

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

permis de réduire le montant de la subvention versée aux EMS dans la même proportion.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

La poursuite de la fermeture anticipée de lits dans les chambres doubles en EMS, la fermeture d'entités, l'ajustement ad hoc du montant des subventions versées et une utilisation moins importante que prévu de l'enveloppe destinée à l'ouverture des nouvelles places et des soins requis, sont les principaux facteurs explicatifs de l'écart.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS	Qualité	4.3%	7%	N/C	N.A.	
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	388 CHF	370.-CHF	N/C	370 CHF	2016
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	13.6%	15%	13.6%	15%	2016
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.89%	98%	98.51%	98%	2016
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.16%	0.2%	0%	0.2%	2016

Commentaires

L'indicateur 2.1 se calcul sur la base des comptes audités des EMS. Etant donné que les résultats ne sont pas connus avant fin avril de l'année suivante, le calcul de l'indicateur se fait sur la base des comptes audités des EMS de l'année N-1.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 20%

Indicateur 2.1: 420.-F

Indicateur 2.2: 20%

Indicateur 2.3: 95%

Indicateur 2.4: 1%

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	324'351'232	4'675'879	1.5%	319'675'353	320'264'828
30 Charges de personnel	6'687'175	-381'787	-5.4%	7'068'962	6'776'278
31 Dépenses générales	390'886	72'736	22.9%	318'150	362'397
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	14'402	14'402	-	-	5'059
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	15'622'215	-4'594'005	-22.7%	20'216'220	19'631'461
36 Subventions accordées	301'615'501	9'549'306	3.3%	292'066'195	293'468'772
39 Imputations internes	21'054	15'228	261.4%	5'826	20'862
REVENUS	86'681'358	-4'642'258	-5.1%	91'323'616	90'628'937
42 Revenus des biens	122	-7'853	-98.5%	7'975	111
43 Recettes diverses	30'375'598	-1'718'753	-5.4%	32'094'351	32'836'788
46 Subventions acquises	56'305'637	-2'915'653	-4.9%	59'221'290	57'792'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-237'669'875	-9'318'138	4.1%	-228'351'737	-229'635'891
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-661'768</i>	<i>-18'692</i>	<i>2.9%</i>	<i>-643'076</i>	<i>-537'803</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'890'051</i>	<i>-4'602'940</i>	<i>357.6%</i>	<i>-1'287'111</i>	<i>-1'254'278</i>
COÛT COMPLET	-244'221'693	-13'939'769	6.1%	-230'281'924	-231'427'972

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	57.54	-2.55	-4.24%	60.09	59.31
<i>ETP fixes</i>	<i>56.96</i>	<i>-1.68</i>	<i>-2.86%</i>	<i>58.64</i>	<i>58.14</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.58</i>	<i>-0.88</i>	<i>-60.27%</i>	<i>1.46</i>	<i>1.17</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Une augmentation de 368 dossiers de personnes âgées (domicile/home) qui sollicitent les prestations complémentaires entre 2011 et 2012 (soit 1.9%) a donné lieu à un accroissement des dépenses liées aux prestations complémentaires à hauteur de 7.9 millions (soit 2.7%).

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart estimation

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce nombre est inférieur à celui retenu lors de l'élaboration budgétaire.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Le nombre de personnes âgées au bénéfice des prestations d'abonnements TPG a été légèrement supérieur à celui prévu dans le budget. Par ailleurs, la répartition des prestations complémentaires fédérales et cantonales entre AVS et AI aux comptes s'écarte de celle retenue pour le budget, entraînant davantage de prestations fédérales pour les personnes âgées. Ces dépenses supplémentaires ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire validée par le Conseil d'Etat et approuvée par la commission des finances.

Au global, le montant total des prestations versées en 2012 par le SPC (prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS / AI) est légèrement inférieur au budget voté.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

A l'instar du programme E 02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées", le SPC a effectué un important travail de récupération de prestations versées indûment, aboutissant à une recette supérieure au budget (+3.7 millions). Le solde de l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions (-5.3 millions).

46 Subventions acquises- Écart d'estimation

Sur la base des comptes des années précédentes, le budget 2012 avait été réajusté. Les comptes se révèlent inférieurs au budget, en raison d'une estimation budgétaire se fondant sur une augmentation de la subvention de la Confédération qui a bien eu lieu, mais dans une proportion moindre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	86%	88%	83%	88%	2016
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficiences	570 CHF	610 CHF	566 CHF	600 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

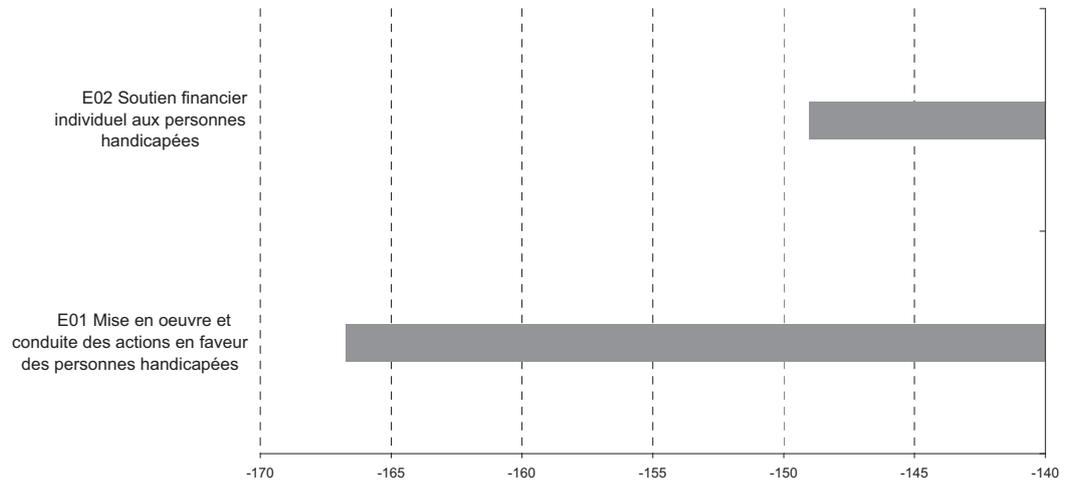
Indicateur 1.1: 80%

Indicateur 2.1: 98%

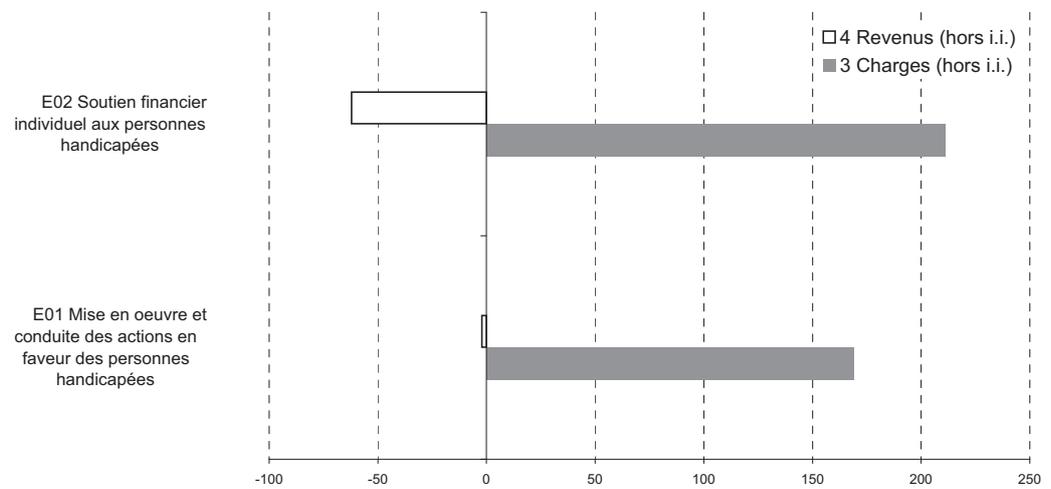
Indicateur 3.1: 650.- CHF

E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans le monde du travail en particulier et dans la société en général. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires aux personnes en situation de handicap.

Le budget 2012 prévoit une enveloppe de 5.1 millions de francs pour les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH), ceci afin de permettre l'ouverture de 61 nouvelles places en 2012 et l'annualisation des coûts des places déjà créées au cours de l'année 2011. Le coût lié à l'ouverture et l'annualisation des places mentionnées ci-dessus est de 5.3 millions de francs en 2012.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires est de 10'513 en 2012, représentant une dépense totale de 189.7 millions. Concernant les places disponibles en établissements pour personnes handicapées (EPH), elles sont au nombre de 924 pour l'accueil permanent au 31.12.2012. 742 personnes en situation de handicap séjournant en institution ont été au bénéfice de PC pour un montant de 36.6 millions en 2012.

Il n'a été procédé à aucune indexation des rentes et des barèmes en 2012.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	168'814'307	-2'537'716	-1.5%	171'352'023	163'341'563
30 Charges de personnel	1'033'765	-225'639	-17.9%	1'259'404	1'166'723
31 Dépenses générales	79'970	-46'315	-36.7%	126'285	73'133
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	0	-198'000	-100.0%	198'000	152'933
36 Subventions accordées	167'700'573	-2'067'761	-1.2%	169'768'334	161'948'774
REVENUS	2'092'343	-54'277	-2.5%	2'146'620	2'601'842
42 Revenus des biens	519	-41'577	-98.8%	42'096	2'945
43 Recettes diverses	1'987'391	-116'834	-5.6%	2'104'225	2'273'141
46 Subventions acquises	104'432	104'133	34'827.1%	299	325'756
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-166'721'964	2'483'439	-1.5%	-169'205'403	-160'739'721
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-32'447</i>	<i>4'448</i>	<i>-12.1%</i>	<i>-36'895</i>	<i>-27'975</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'837'522</i>	<i>-4'622'453</i>	<i>2'149.3%</i>	<i>-215'069</i>	<i>-208'297</i>
COÛT COMPLET	-171'591'933	-2'134'565	1.3%	-169'457'368	-160'975'993

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.03	-1.59	-20.87%	7.62	6.87
<i>ETP fixes</i>	<i>5.16</i>	<i>-1.79</i>	<i>-25.76%</i>	<i>6.95</i>	<i>6.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.54</i>	<i>0.20</i>	<i>58.82%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.34</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.34</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Afin de répondre à la demande croissante de personnes en situation de handicap psychique ou mental et au vieillissement de la population en situation de handicap, 61 places ont été créées en 2012 (10 places résidentielles et 51 en accueil de jour) dans les établissements pour personnes handicapées (EPH).

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

L'ouverture effective de nouvelles places en EPH n'a pas été entièrement réalisée selon la planification faite pour l'exercice 2012, ce qui a laissé un non dépensé dans l'enveloppe pour les nouvelles places. Les EPI ont effectué une fermeture provisoire (février à mai) de la résidence des Pâquis, conduisant à une réduction de la subvention versée. Enfin l'absence de demande de contribution au Fonds Helios durant l'exercice génère également un montant non dépensé par rapport au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	54%	50%	58%	50%	2016
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas	Efficience	N.A.	500.-CHF	N/C		
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	16%	15%	16%	2016
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	82%	90%	N/C	85%	2016
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0%	0.1%	0%	0.1%	2016

Commentaires

L'indicateur 2.1 a été repris historiquement. La méthode de calcul n'est pas réaliste. En effet, la pondération du montant de la subvention et du prix de pension par le nombre de places et la moyenne ARBA donnent des résultats aberrants. Il n'est donc pas possible de calculer cet indicateur. Le coût moyen par lit, sans tenir compte de la lourdeur des cas, est de 624 CHF, soit bien au dessus du seuil critique. Cet indicateur sera remplacé en 2013.

Le dépassement du seuil critique de l'indicateur 2.2 est dû au fait que le nombre de places d'accueil augmente chaque année alors qu'à l'inverse, les rentiers de l'assurance-invalidité ont tendance à diminuer depuis quelques années, comme le montrent les chiffres de l'OCSTAT.

Le dépassement du seuil critique de l'indicateur 2.3 est dû au fait de la complexité des cas, l'hétérogénéité des situations implique des taux de rotation important. Ces personnes bénéficient des prestations de plusieurs institutions (ce qui occasionne le transfert du bénéficiaire d'une institution à l'autre), comme par exemple dans le domaine du handicap psychique, et cela rend plus compliqué d'assurer le remplacement sous des délais raisonnables. Le développement d'une base de données efficiente pour la commission d'indication permettra d'améliorer la situation. Le taux cible à long terme de cet indicateur a été modifié (de 92% à 85%) et se situe désormais plus proche de la réalité.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 60%

Indicateur 2.1: 550.-CHF

Indicateur 2.2: (14%) modifié 18%

Indicateur 2.3: 85%

Indicateur 2.4: 0.11%

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	211'147'660	-16'212'638	-7.1%	227'360'298	212'086'176
30 Charges de personnel	4'791'433	-273'551	-5.4%	5'064'984	4'488'290
31 Dépenses générales	280'074	52'119	22.9%	227'955	240'036
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	10'318	10'318	-	-	3'350
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	11'192'435	-3'291'345	-22.7%	14'483'780	13'000'622
36 Subventions accordées	194'858'315	-12'721'090	-6.1%	207'579'405	194'340'063
39 Imputations internes	15'084	10'910	261.4%	4'174	13'815
REVENUS	62'102'298	-3'325'921	-5.1%	65'428'219	60'017'567
42 Revenus des biens	88	-5'627	-98.5%	5'715	74
43 Recettes diverses	21'762'400	-1'231'394	-5.4%	22'993'794	21'745'639
46 Subventions acquises	40'339'810	-2'088'900	-4.9%	42'428'710	38'271'855
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-149'045'362	12'886'717	-8.0%	-161'932'079	-152'068'608
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-474'133</i>	<i>-13'394</i>	<i>2.9%</i>	<i>-460'739</i>	<i>-356'169</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'084'635</i>	<i>-3'162'412</i>	<i>342.9%</i>	<i>-922'223</i>	<i>-885'667</i>
COÛT COMPLET	-153'604'129	9'710'911	-5.9%	-163'315'040	-153'310'444

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	41.23	-1.83	-4.25%	43.06	42.50
<i>ETP fixes</i>	<i>40.81</i>	<i>-1.20</i>	<i>-2.86%</i>	<i>42.01</i>	<i>41.66</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.42</i>	<i>-0.62</i>	<i>-59.62%</i>	<i>1.04</i>	<i>0.84</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

L'évolution de ce programme résulte de facteurs démographiques habituels et de l'augmentation du nombre de lits en EPH.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart estimation

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce volume n'atteignant pas les prévisions, les charges de l'exercice sont inférieures au budget.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Le nombre de personnes handicapées au bénéfice des prestations d'abonnements TPG a été légèrement supérieur à celui prévu dans le budget. Par ailleurs, la répartition des prestations complémentaires fédérales et cantonales entre AVS et AI aux comptes s'écarte de celle retenue pour le budget, entraînant davantage de prestations cantonales pour les personnes handicapées. Ces dépenses supplémentaires ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire validée par le Conseil d'Etat et approuvée par la commission des finances.

Au global, le montant total des prestations versées en 2012 par le SPC (prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS / AI) est légèrement inférieur au budget voté.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

A l'instar du programme D 02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées", le SPC a effectué un important travail de récupération de prestations versées indûment, aboutissant à une recette supérieure au budget (+2.7 millions). Le solde de l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions (-3.8 millions).

46 Subventions acquises- Écart d'estimation

Sur la base des comptes des années précédentes, le budget 2012 avait été réajusté. Les comptes se révèlent inférieurs au budget, en raison d'une estimation budgétaire qui tablait sur une augmentation de la subvention de la Confédération qui a bien eu lieu, mais dans une proportion moindre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	87%	91%	2016
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficienc	570 CHF	610 CHF	566 CHF	600 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

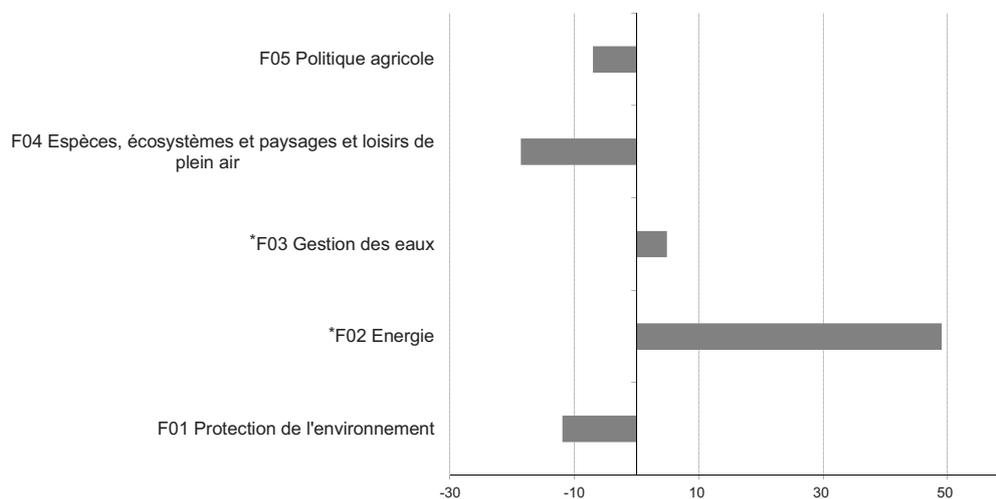
Indicateur 1.1: 85%

Indicateur 2.1: 98%

Indicateur 3.1: 650.- CHF

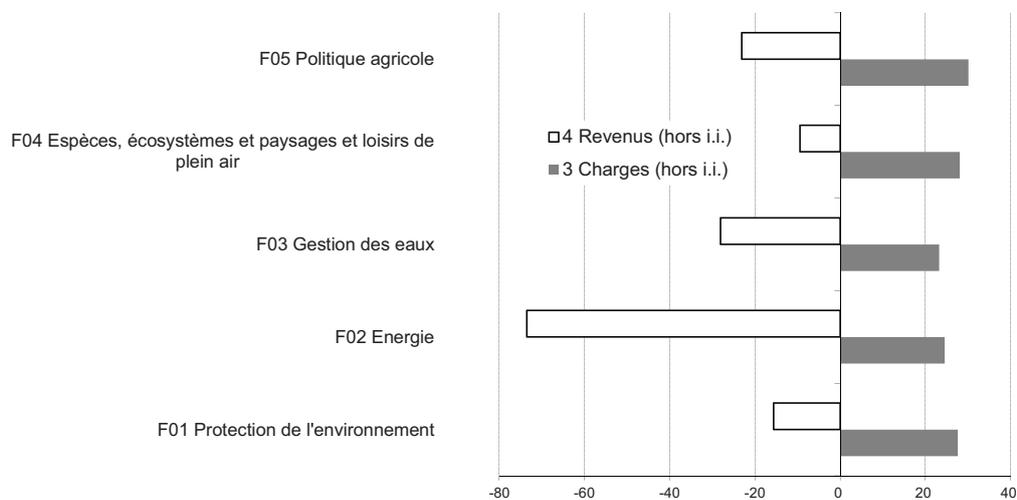
F Environnement et énergie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe cinq programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces cinq programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, protection contre le bruit et les rayonnements, protection des sols, protection des eaux souterraines, gestion des déchets, sites contaminés, l'environnement des entreprises et les risques majeurs;
- **Énergie:** les mesures destinées à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de sorte à apporter notre contribution en matière de changements climatiques (principalement l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables).
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu);
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche à la nature (environnement vert);
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Le programme de législature comporte 16 objectifs en rapport avec cette politique publique.

Concernant la **protection de l'environnement**, la révision du Plan Opair est pratiquement achevée avec un accent porté sur l'assainissement des chauffages dans les zones à immissions excessives. Un nouvel accord de branche a été signé pour l'autocontrôle des garages et ateliers mécaniques. En matière de déchets urbains, l'effort a été mis sur les travaux de planification du renouvellement des installations de l'usine des Cheneviers.

Pour l'**énergie**, les priorités annoncées lors du budget ont été suivies. Diverses mesures ont été mises en œuvre dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur l'énergie (rappel de leurs obligations aux propriétaires, démarches spécifiques visant les grands consommateurs, mesures d'accompagnement auprès des professionnels). Le Conseil d'Etat a lancé le programme "GEothermie 2020" de prospection et d'exploration du sous-sol et soutient, auprès des autorités fédérales et françaises, le projet de barrage hydroélectrique de Conflan. En parallèle, le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie s'est poursuivi.

La **gestion des eaux** a vu, en 2012, un avancement significatif des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Ils ont été intégrés dans les Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE Aire-Drize et Lac Rive Gauche, ainsi que Lac-Rive droite adopté par le Conseil d'Etat en 2012). La vidange du barrage de Verbois a pu être réalisée en 2012 après 10 ans sans vidange. Les opérations soigneusement préparées avec les partenaires français se sont bien déroulées et les mesures préventives mises en place ont permis de limiter les impacts sur la faune et la flore. Les travaux de planification du futur barrage de Conflans se sont poursuivis et le dossier a été transmis à l'office fédéral de l'énergie. Le 3 décembre a été signé un nouveau protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce document remplace le protocole de 1997 qui était à la base de la participation genevoise aux contrats de rivières transfrontaliers.

En matière de **nature**, outre la poursuite de la gestion des espaces naturels renaturés (forêts, lac, cours d'eau, réserves, etc.) et des infrastructures d'accueil de la population (ports, chemins pédestres, etc), les points forts ont été l'entrée en vigueur le 10 novembre 2012 de la Loi cantonale sur la biodiversité M5 15 acceptée en septembre par le Grand Conseil, la signature de deux contrats corridors transfrontaliers, le développement de la stratégie nature en ville et le dépôt à la Confédération en juin du plan paysage n°2 avec le schéma d'agglomération.

La **politique agricole** a eu pour principal objectif d'améliorer la capacité de production de l'agriculture genevoise, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération, en élaborant un projet permettant de favoriser une amélioration des infrastructures agricoles durables (projet de développement régional PDR) et en poursuivant le projet pilote visant à accroître la connaissance de l'agriculture par les enfants. Un cahier des charges a également été défini, permettant une labellisation des restaurants collectifs publics et privés. Enfin, la capacité de production de l'agriculture genevoise a été améliorée par l'application rigoureuse des dispositions fédérales en matière de paiements directs et d'améliorations structurelles.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	27'646'991	-655'530	-2.3%	28'302'521	31'619'699
30 Charges de personnel	12'951'226	115'349	0.9%	12'835'877	10'301'994
31 Dépenses générales	12'276'613	-1'013'611	-7.6%	13'290'224	14'973'013
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	54'956
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'996'856	297'675	17.5%	1'699'181	3'871'391
34 Parts et contributions sans affectation	183'327	20'477	12.6%	162'850	161'943
35 Dédommagements à des tiers	52'415	9'790	23.0%	42'625	52'295
36 Subventions accordées	160'185	-89'674	-35.9%	249'859	2'187'129
39 Imputations internes	26'369	4'464	20.4%	21'905	16'979
REVENUS	15'672'763	-3'722'583	-19.2%	19'395'346	22'577'464
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-
42 Revenus des biens	6'006'590	-1'482'920	-19.8%	7'489'510	6'019'017
43 Recettes diverses	10'596'171	640'595	6.4%	9'955'576	10'428'339
45 Dédommagements de collectivités publiques	78'708	-1'615'652	-95.4%	1'694'360	127'517
46 Subventions acquises	-1'008'706	-1'264'606	-494.2%	255'900	6'002'591
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'974'228	-3'067'053	34.4%	-8'907'175	-9'042'235
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'282'138</i>	<i>-705'650</i>	<i>122.4%</i>	<i>-576'488</i>	<i>-488'435</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'627'993</i>	<i>-6'282'754</i>	<i>267.9%</i>	<i>-2'345'239</i>	<i>-2'096'155</i>
COÛT COMPLET	-21'884'359	-10'055'458	85.0%	-11'828'901	-11'626'825

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	93.72	7.12	8.22%	86.60	74.20
<i>ETP fixes</i>	<i>70.23</i>	<i>-3.62</i>	<i>-4.90%</i>	<i>73.85</i>	<i>57.12</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.27</i>	<i>5.47</i>	<i>70.13%</i>	<i>7.80</i>	<i>12.36</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>10.22</i>	<i>5.27</i>	<i>106.46%</i>	<i>4.95</i>	<i>4.72</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par plusieurs services de la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature :

En matière d'amélioration de la qualité de l'air, les travaux relatifs à la révision du plan OPAir se sont poursuivis comme prévu. Le plan a été adopté par le Conseil d'Etat début 2013. En parallèle, le règlement sur la protection de l'air (K 1 70.09) a été révisé en intégrant les suggestions de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) qui a rendu un rapport sur le sujet en 2010. La CEPP proposait notamment d'améliorer le pilotage politique du plan et de le restreindre aux zones à émissions excessives, tout en l'intégrant dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air qui, elle, est développée en 2013.

Par ailleurs, un accord avec la branche des garages automobiles a été signé en 2012 pour l'autocontrôle environnemental des entreprises de cette branche. Désormais, l'Etat ne procédera plus qu'à quelques contrôles ponctuels, ainsi qu'au traitement des cas difficiles dénoncés par les contrôleurs. En revanche, le projet prévu avec les installations de traitement des déchets n'a pas débouché sur un accord en raison de la grande hétérogénéité des entreprises de cette branche et du peu de représentativité de l'association professionnelle concernée.

En matière de recyclage, le taux de recyclage des déchets urbains s'est établi à 45% en 2011. L'objectif de 50% du plan de gestion des déchets sera quant à lui difficile à atteindre dans le délai prévu, notamment par manque de moyens financiers pour les campagnes de sensibilisation, l'essentiel des moyens du fonds cantonal de gestion des déchets ayant servi ces dernières années à couvrir les frais d'exploitation des espaces de récupération. Toutefois, la redevance sur l'incinération a été augmentée de 4F par tonne en 2012 et une nouvelle redevance de 2F par tonne introduite sur la mise en décharge des déchets inertes. Ces nouveaux fonds permettront de reprendre les campagnes de sensibilisation dès 2013.

Autre projet d'importance stratégique :

Le projet de renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers s'est poursuivi. Des études approfondies ont été menées en collaboration avec les SIG et l'Association des communes genevoises et des décisions seront prises en 2013 qui conditionneront une éventuelle hausse des tarifs de l'incinération.

Explications des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Engagement non prévu d'agents spécialisés mensualisés pour le service cantonal de l'énergie (ScanE), dont les dépenses ont été rattachées à la direction générale de l'environnement. Cela ne sera plus le cas dès l'exercice 2013.

Il est rappelé ici que l'écart constaté entre 2011 et 2012 s'explique par le transfert du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) de l'ex-département des constructions et technologies de l'information (DCTI) à la direction générale de l'environnement. Ce transfert a induit un changement de programme (de G03 "Conformité des constructions et des chantiers" à F01 "Protection de l'environnement"), dont l'impact sur les postes a été de 8.35 postes fixes et 2.8 auxiliaires.

31 - Dépenses générales :

Le personnel de l'Usine des Cheneviers ayant souhaité, suite au transfert d'actifs, continuer de bénéficier des

F01 Protection de l'environnement (suite)

conditions salariales de l'Etat de Genève, les coûts y relatifs sont payés par une nature 31 puis refacturés à SIG sous une nature 43. En 2013, plusieurs personnes sont parties à la retraite et n'ont pas été remplacées sous ces mêmes conditions par SIG (écart d'estimation: - 523 666 F).

En raison de processus de réorganisation interne, certains projets et mandats ont été repoussés ou gelés (écart d'estimation: - 263 321 F)

Le projet "campagne d'information pour les entreprises" n'a pas pu être lancé (- 150 000 F).

Les déménagements prévus en 2012 n'ont pas eu lieu (- 91 955 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Adaptation des provisions pour sites contaminés (écart d'estimation: + 818 131 F).

Le montant prévu pour les assainissements d'urgence et l'étude de sites pollués en vertu de l'art. 16, al. 1, de la loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (K 1 71) a été budgété sur une nature d'amortissement au lieu d'une nature de dépenses générales (- 600 000 F).

36 - Subventions accordées :

La participation du fonds cantonal de gestion des déchets aux activités d'information et de sensibilisation engagées par les communes pour augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers a été moins importante que prévu (écart d'estimation: - 52 572 F).

La participation du canton de Genève dans le cadre de la Convention intercantonale pour l'exploitation d'un laboratoire régional Ouest en cas d'événements de type biologique a été comptabilisée sur la nature 35 (écart d'estimation: - 36 405 F).

42 - Revenus des biens :

La baisse générale des tarifs de distribution électrique ainsi que l'optimisation de ces derniers pour les grands comptes entraînent une baisse des recettes encaissées par les SIG et donc de la part de la redevance qui revient au programme F01.

43 - Recettes diverses :

Ajustement des dissolutions de provisions des sites contaminés au 31.12.2012 (écart d'estimation: + 854 235 F).

Les recettes liées à la redevance sur l'incinération des déchets sont moins importantes que prévu car les quantités de déchets incinérés ont été moindres (écart d'estimation: - 350 825 F).

45 - Dédommagements des collectivités publiques :

Il s'agit d'une erreur de budgétisation de l'indemnité versée par la Confédération au titre de couverture partielle des coûts d'assainissement de sites contaminés. Suite à une observation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), l'indemnité est comptabilisée depuis 2012 sur une nature 46 et non plus 45.

46 - Subventions acquises:

Suite aux extournes des transitoires passés dans le cadre du bouclage semestriel 2012 et à l'omission de passer les transitoires à fin 2012, le solde à fin 2012 est négatif. Ces écritures seront corrigées et complétées en 2013.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat						
1.1 Tonne d'équivalents CO2 émises par les activités de l'Etat	Efficacité	n/a	n/a	n/a		
2. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
2.1 Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	19%	+10%	14%	10%	2015
2.2 Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	n/a	37% / 63%	38% / 62%	37% / 63%	2013
3. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants						
3.1 Taux de renouvellement cumulé des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	10%	+10%	34%	50%	2013
4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
4.1 Nombre d'accords signés	Qualité	1	1/an	1	1/an	2015
5. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
5.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	n/a	50%	n/a	51%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un bilan intermédiaire est prévu en 2015 et un bilan carbone complet en 2020. Il est en effet irréaliste et très coûteux financièrement de vouloir faire un bilan CO2 chaque année.

Toutefois, des indicateurs de pilotage annuels par thématique ont été validés par le comité de pilotage SME (Système de Management Environnemental). Ils sont en corrélation avec le Plan d'actions environnementales 2012-2020, lui-même basé sur les résultats du Bilan carbone 2008. Une analyse et un rapport devraient être publiés en 2013 pour la première fois.

Indicateur 2.1 : Objectif de +10% dépassé.

Indicateur 2.2 : Les données au 31 décembre 2012 doivent encore être validées par la direction des TPG. La mise à disposition de ces informations est liée à la remise du pré-rapport de réalisation de l'offre 2012 agendée pour le 15 mars 2013. Les informations sur les kilomètres parcourus seront disponibles au cours du printemps 2013.

Indicateur 3.1 : A fin 2012, les 19 poids lourds de l'Etat visés par la mesure (soit 50% du parc) ont été remplacés. L'objectif est atteint.

Indicateur 4.1 : Un accord de branche a été signé le 28 juin 2012 avec la section cantonale de l'UPSA - garages. L'objectif est atteint.

Indicateur 5.1 : Le taux 2012 sera connu au début du 3ème trimestre 2013. A ce stade, aucune estimation ne peut être faite pour le taux de recyclage 2012 car l'importante masse de données que le service doit exploiter pour calculer cet indicateur n'est pas encore en sa possession (données en attente de la part des communes, des SIG et des entreprises).

F02 Energie

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	24'517'100	4'932'280	25.2%	19'584'820	27'154'506
30 Charges de personnel	3'405'747	-466'866	-12.1%	3'872'613	2'985'517
31 Dépenses générales	1'261'010	-632'495	-33.4%	1'893'505	1'679'611
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	7'494
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	9'537'898	7'087'748	289.3%	2'450'150	15'365'506
35 Dédommagements à des tiers	207'544	207'544	-	-	213'331
36 Subventions accordées	9'613'059	-1'304'493	-11.9%	10'917'552	6'451'567
37 Subventions redistribuées	490'218	40'218	8.9%	450'000	449'970
39 Imputations internes	1'623	623	62.3%	1'000	1'509
REVENUS	73'589'027	-3'458'515	-4.5%	77'047'542	17'791'087
42 Revenus des biens	62'007'672	-6'775'351	-9.9%	68'783'023	8'096'616
43 Recettes diverses	11'081'435	3'316'916	42.7%	7'764'519	9'136'285
46 Subventions acquises	9'702	-40'298	-80.6%	50'000	108'215
47 Subventions à redistribuer	490'218	40'218	8.9%	450'000	449'970
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	49'071'928	-8'390'794	-14.6%	57'462'722	-9'363'419
<i>Coût des activités de support</i>	-795'773	-626'588	370.4%	-169'185	-336'268
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'028'118	-1'377'536	211.7%	-650'582	-687'834
COÛT COMPLET	46'248'037	-10'394'918	-18.4%	56'642'955	-10'387'521

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.78	-2.49	-9.48%	26.27	19.00
<i>ETP fixes</i>	20.82	-2.13	-9.28%	22.95	16.73
<i>ETP auxiliaires</i>	1.03	0.53	106.00%	0.50	1.64
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.94	-0.88	-31.21%	2.82	0.63

Descriptif du programme

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en œuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

En matière de réduction de la consommation et d'assainissement énergétique du parc bâti, la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'énergie s'est poursuivie, avec notamment l'envoi aux propriétaires de 15'000 bâtiments d'un rappel sur leurs obligations en matière de suivi énergétique, d'audits et de mesures d'économie d'énergie. Un délai d'une année a également été fixé aux cent plus grands consommateurs d'énergie du canton pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique. Des mesures d'accompagnement ont par ailleurs été mises en œuvre pour faciliter les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables : formation de professionnels au suivi énergétique des bâtiments développement d'un système d'administration en ligne, mise en ligne des données énergétiques relatives aux toitures (thermographie et cadastre solaire). En parallèle a été poursuivi le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie.

En ce qui concerne les grands projets de production d'énergie renouvelable, le Conseil d'Etat a lancé le programme de prospection et d'exploration du sous-sol baptisé « GEothermie 2020 », en vue de confirmer le potentiel géothermique à grande profondeur du canton. Il a également soutenu auprès des autorités fédérales et françaises le projet de barrage hydroélectrique de Conflan après avoir pris acte du rapport établissant la faisabilité environnementale du projet.

Autres projets d'importance stratégique

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la nouvelle conception générale de l'énergie se sont poursuivis en intégrant notamment les orientations prises par le Conseil fédéral à travers son projet de révision complète de la loi fédérale sur l'énergie soumis à consultation en septembre 2012.

Justification des écarts

La rubrique 30 "*Charges de personnel*" présente un non-dépensé par rapport au montant prévu au budget dans la mesure où, à fin 2012, ce programme dispose de 2.49 postes vacants. Il est à noter que ces postes seront repourvus en 2013.

L'écart sur la rubrique 31 "*Dépenses générales*" est principalement dû au fait que des mandats ont été octroyés, mais les prestations n'ont pas encore été réalisées, et donc pas encore payées. Toutefois, les montants sont engagés (à hauteur de F 0.4 million). Par ailleurs, les cotisations liées à la participation du canton de Genève aux différentes conférences intercantionales dans le domaine de l'énergie sont comptabilisées sous la rubrique 35 "*Dédommagements à des tiers*", alors que le budget était prévu en dépenses générales.

Le mécanisme comptable en lien avec les subventions d'encouragement aux économies d'énergie touche les rubriques 33 "*Amortissements, provisions, irrécouvrables*", 36 "*Subventions accordées*" et 43 "*Recettes diverses*". En effet, lorsqu'une subvention est octroyée, elle est d'abord enregistrée dans un compte de provision (par le débit d'une nature 338) pour constater le fait qu'elle est due. Ensuite, lorsque les travaux sont réalisés (en principe dans les 24 mois), la subvention est payée (par le débit d'une nature 36) et la provision est dissoute (par le crédit d'une nature 439).

En septembre 2012, le Conseil d'Etat a accordé à l'office cantonal de l'énergie une autorisation de dépassement de crédit de F 7 millions sur la rubrique 338 "Provisions" pour permettre la couverture financière des décisions en suspens. L'écart sur la rubrique 36 "Subventions" signifie que les subventions payées au cours de l'exercice 2012 ont été inférieures aux prévisions budgétaires.

L'écart sur la rubrique 42 "*Revenus des biens*" est dû à deux phénomènes. D'une part, la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public a rapporté F 64.9 millions (contre F 69.5 millions prévus au budget). La différence s'explique par une assiette de calcul (revenus bruts) inférieure aux SIG, due à l'optimisation du tarif pour les grands comptes et à la baisse générale des tarifs de distribution électrique. Il est en outre à relever que cette redevance est toujours enregistrée sur les comptes de la direction générale de l'environnement en 2012 et, en raison des clés de répartition sur les prestations qui existent au niveau de cette direction, l'écart se ventile entre le programme F02 (F 2.4 millions) et le programme F01 (F 0.3 million). Il est à relever que, dès 2013, les rubriques budgétaires ont été transférées et cette redevance est intégralement enregistrée sous la politique publique Q "Energie".

D'autre part, depuis 2010, les loyers versés par les SIG pour la STEP d'Aire et l'usine des Cheneviers sont comptabilisés au niveau du DU, alors que les budgets figurent toujours à la direction générale de l'environnement

F02 Energie (suite)

(ventilés entre les programmes F01 et F02). Par ailleurs, en application d'une recommandation de l'ICF, des écritures correctives sur les loyers à hauteur de F 2 millions ont été passées sur l'exercice 2012, générant un écart de F 2.3 millions par rapport au budget sur le programme F02.

Enfin, l'écart sur la rubrique 43 "Recettes diverses" est due à des versements supérieurs des SIG au titre du Fonds énergie des collectivités publiques (F 1.3 million) et à des dissolutions de provisions en lien avec le paiement des subventions à l'énergie également supérieures au budget (F 2.2 millions).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Un tel indicateur couvrant la variété des actions de soutien financier conduites par l'OCEN n'est pas disponible, certaines actions n'étant pas quantifiables. Cet indicateur n'a pas été repris pour le projet de budget 2013.

Indicateur 2.1 : L'objectif n'est pas atteint car l'émission de décisions a été suspendue en raison de la nécessité d'un arbitrage budgétaire. Après décision du CE à mi-septembre, les barèmes ont du être adaptés et les décisions ont pu être émises à nouveau à partir du mois d'octobre. Cet indicateur n'a pas été repris pour le projet de budget 2013.

Indicateur 3.1 : La procédure pour recenser systématiquement les données à partir des dossiers traités par l'OCEN (demande d'autorisation de construire et avis de travaux) n'est en vigueur que depuis le 1.9.2012. Le chiffre indiqué n'atteint pas la cible car il correspond à une période de 6 mois (sept.2012 - février 2013).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle						
1.1 Efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)	Efficience	n/a	n/a	n/a		
2. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						
2.1 Délai de traitement	Qualité	n/a	10 j. ouvrable s dans 80% des cas	10 j. ouvrable s dans 80% des cas		
3. Augmenter la production d'énergie renouvelable						
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	1875.5 (6 mois)	4000m2/a n	n/a		

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un tel indicateur couvrant la variété des actions de soutien financier conduites par l'OCEN n'est pas disponible, certaines actions n'étant pas quantifiables. Cet indicateur n'a pas été repris pour le projet de budget 2013.

Indicateur 2.1 : L'objectif n'est pas atteint car l'émission de décisions a été suspendue en raison de la nécessité d'un arbitrage budgétaire. Après décision du CE à mi-septembre, les barèmes ont du être adaptés et les décisions ont pu être émises à nouveau à partir du mois d'octobre. Cet indicateur n'a pas été repris pour le projet de budget 2013.

Indicateur 3.1 : La procédure pour recenser systématiquement les données à partir des dossiers traités par l'OCEN (demande d'autorisation de construire et avis de travaux) n'est en vigueur que depuis le 1.9.2012. Le chiffre indiqué correspond à la période sept.2012 - février 2013 (6 mois).

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	23'244'733	-1'139'070	-4.7%	24'383'803	33'999'651
30 Charges de personnel	10'866'999	68'481	0.6%	10'798'518	10'342'627
31 Dépenses générales	8'853'080	-1'236'540	-12.3%	10'089'620	8'500'842
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'840'781	763'316	36.7%	2'077'465	14'471'134
35 Dédommagements à des tiers	63'841	-11'159	-14.9%	75'000	63'818
36 Subventions accordées	567'169	-715'031	-55.8%	1'282'200	576'373
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	0
39 Imputations internes	52'864	-8'136	-13.3%	61'000	44'857
REVENUS	28'069'816	-3'287'988	-10.5%	31'357'804	33'874'118
41 Patentes et concessions	11'898'876	-2'124'464	-15.1%	14'023'340	13'353'983
42 Revenus des biens	75'000	0	0.0%	75'000	82'473
43 Recettes diverses	13'051'644	-2'410'158	-15.6%	15'461'802	22'218'398
45 Dédommagements de collectivités publiques	45'830	-51'890	-53.1%	97'720	80'126
46 Subventions acquises	2'998'466	1'299'024	76.4%	1'699'442	-1'860'861
49 Imputations internes	-	-500	-100.0%	500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'825'083	-2'148'918	-30.8%	6'974'001	-125'534
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-947'953</i>	<i>1'531'864</i>	<i>-61.8%</i>	<i>-2'479'817</i>	<i>-3'555'309</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'543'665</i>	<i>-4'603'071</i>	<i>237.2%</i>	<i>-1'940'594</i>	<i>-1'950'092</i>
COÛT COMPLET	-2'666'536	-5'220'126	-204.4%	2'553'590	-5'630'934

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	74.17	-1.38	-1.83%	75.55	71.60
<i>ETP fixes</i>	<i>71.65</i>	<i>-1.90</i>	<i>-2.58%</i>	<i>73.55</i>	<i>71.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.52</i>	<i>0.52</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard.

Il s'articule autour des volets suivants :

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGeau).

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'État (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé. Le Conseil d'Etat a approuvé les conclusions de l'étude de faisabilité et les a transmises au DETEC. Ce dernier procède actuellement à une large consultation des services fédéraux.

Autres projets d'importance stratégique

Après les deux premiers Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) réalisés sur les bassins versants Aire-Drize et Lac Rive Gauche adoptés par le Conseil d'Etat en 2010 et 2011, le troisième des six bassins versants traités a été celui du bassin versant Lac rive droite ; il a été adopté par le Conseil d'Etat en 2012.

Pour le domaine bâti et les surfaces imperméabilisées ou urbanisées, la planification cantonale de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales se fait par les Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Le PREE Allondon-Champagne a été adopté par le Conseil d'Etat en 2012. Le PREE Aire-Drize est terminé et est en phase de consultation. Les PREE Nant d'Avril et Seymaz sont en cours de finalisation.

Le chantier de la renaturation de l'Aire, 3ème étape - tronçon aval Lully - pont des Marais, avec son important volet de protection contre les crues, permettant notamment de sécuriser le quartier Praille/Acacias/Vernets contre les inondations, s'est ouvert en septembre 2012.

Afin de se mettre en conformité avec la législation fédérale et assurer un financement durable de l'assainissement des eaux, un projet de loi modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) dans le but de réviser le mode de financement de l'assainissement des eaux a été adopté par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil le 12 décembre 2012. Ce projet de loi prévoit l'adaptation des taxes existantes, à savoir la taxe d'épuration et la taxe de raccordement, et propose un nouveau mode de financement pour le réseau secondaire d'assainissement, dont l'instauration d'une taxe incitative pour préserver la perméabilité des sols.

La vidange du barrage de Verbois a pu être réalisée en 2012 après 10 ans sans vidange. Les opérations soigneusement préparées avec les partenaires français se sont bien déroulées et les mesures préventives mises en place ont permis de limiter les impacts sur la faune et la flore.

Le 3 décembre 2012 a été signé un nouveau protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce document remplace le protocole de 1997 qui était à la base de la participation genevoise aux contrats de rivières transfrontaliers.

Explication des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Certains chantiers n'ont pas été ouverts en 2012 en raison du retard pris pour les acquisitions foncières, de l'absence de l'accord de propriétaires ou de recours déposés (écart d'estimation: - 1 473 217 F). De ce fait, l'accent a davantage été porté sur des études en relation avec de futures réalisations de renaturation (écart d'estimation: + 766 728 F).

Les études relatives aux plans stratégiques de développement (PSD) ont démarré soit tardivement, soit ont été gelées (écart d'estimation: - 450 703 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont

F03 Gestion des eaux (suite)

supérieures au budget.

36 - Subventions accordées :

La subvention destinée aux contrats de rivières transfrontaliers n'a pas été versée conformément au budget (écart d'estimation: - 542 524 F), celle-ci étant conditionnée au démarrage des travaux de protection contre les crues au bassin de Marsaz (Ville-la-Grand, en Haute-Savoie).

Suite au retard pris par les communes, aucun projet communal n'a fait l'objet de subventions (écart d'estimation: - 150 000 F).

41 - Patentes et concessions :

En raison d'un important déficit hydrologique en 2011 sur les barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, la redevance 2012, qui est facturée d'après le relevé 2011, est inférieure au budget (écart d'estimation: - 2 260 000 F).

43 - Recettes diverses :

Suite à une recommandation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement de l'Etat de Genève (écart d'estimation: - 2 448 698 F).

46 - Subventions acquises :

Participation de la Fondation Wildsorf pour le projet Seymaz 3ème étape (écart d'estimation: + 1 888 249 F).

Les premières subventions fédérales liées au chantier de la 3ème étape de l'Aire ne seront pas versées avant 2013 (écart d'estimation: - 599 900 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	41%	40%	38%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	88.4%	90%	88%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficacité	<7%	7%	<8%	2%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le pourcentage indiqué au 31.12.2012 est provisoire car une partie des données 2012 est en cours d'analyse.

Indicateur 2.1 : L'infrastructure en matière de réseaux a été posée mais n'a pu être mise en service à cause d'un recours toujours pendant.

Indicateur 3.1 : Le pourcentage indiqué au 31.12.2012 est provisoire car une partie des données 2012 n'est pas encore intégrée au SITG (Système d'information du territoire genevois).

F04 Nature et paysage

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	28'352'211	7'210'611	34.1%	21'141'600	22'118'893
30 Charges de personnel	11'179'033	326'989	3.0%	10'852'044	10'357'625
31 Dépenses générales	6'523'419	223'709	3.6%	6'299'710	6'765'390
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	8'413'777	6'458'590	330.3%	1'955'187	2'900'174
36 Subventions accordées	866'227	8'468	1.0%	857'759	837'721
37 Subventions redistribuées	1'083'575	238'575	28.2%	845'000	1'026'647
39 Imputations internes	286'181	-45'719	-13.8%	331'900	231'336
REVENUS	9'771'810	-731'435	-7.0%	10'503'245	14'597'435
41 Patentes et concessions	264'010	-65'990	-20.0%	330'000	258'090
42 Revenus des biens	4'047'758	213'758	5.6%	3'834'000	4'015'890
43 Recettes diverses	3'609'468	-123'779	-3.3%	3'733'247	7'700'679
46 Subventions acquises	449'060	-704'938	-61.1%	1'153'998	1'239'828
47 Subventions à redistribuer	1'083'575	238'575	28.2%	845'000	1'026'647
49 Imputations internes	317'940	-289'060	-47.6%	607'000	356'302
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'580'401	-7'942'046	74.7%	-10'638'355	-7'521'458
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'078'758</i>	<i>878'086</i>	<i>-44.9%</i>	<i>-1'956'844</i>	<i>-2'009'275</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'955'372</i>	<i>-5'119'570</i>	<i>278.9%</i>	<i>-1'835'802</i>	<i>-1'794'177</i>
COÛT COMPLET	-26'614'531	-12'183'530	84.4%	-14'431'001	-11'324'910

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	80.20	-3.00	-3.61%	83.20	79.45
<i>ETP fixes</i>	<i>75.70</i>	<i>-3.00</i>	<i>-3.81%</i>	<i>78.70</i>	<i>77.45</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, PAV, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

F04 Nature et paysage (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 13 à 15 de sa feuille de route, l'action a été orientée vers la structuration de cette politique publique dans le cadre du Projet d'agglomération et auprès des acteurs concernés au sein du canton. Les questions de paysage et d'espaces à disposition du public, tant en ville que dans l'espace rural, ont connu un déploiement conséquent. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la biodiversité et la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité suisse, les points forts qui ont été travaillés sont l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain et la prise en compte des corridors biologiques.

Explication des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Le dépassement des dépenses générales de 223 709 F s'explique d'une part par l'achat de poisson supplémentaire consécutif à la vidange de Verbois et, d'autre part, par la hausse des études dans le cadre du Projet d'agglomération. Celui-ci est couvert par le report budgétaire.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Le rapport du contrôle financier de la Ville de Genève du 23 novembre 2011, portant sur la Gérance immobilière municipale, indique qu'un tiers de la redevance du parking du Mont-Blanc encaissés par l'Etat doit revenir à la Ville de Genève, en application d'une convention du 23 février 1970. Une provision de 5 825 424 a été constituée en 2012 .

36 - Subventions accordées :

La subvention non monétaire en faveur de la Fondation Neptune a été plus importante en raison de frais d'entretien de la barque, réalisé par le service ateliers et garage de l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 15 271 F).

37 - Subventions redistribuées :

Voir explication sous nature 47 (contrainte liée à une loi).

41 - Patentes et concessions :

Malgré une légère augmentation par rapport à 2011, le produit des permis de pêche est inférieur aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: - 65 990 F).

42 - Revenus des biens :

Augmentation des produits de redevance du domaine public lac (écart d'estimation: + 73 368 F) et de ceux issus de la vente de bois de chauffe (+ 144 440 F) qui compensent la baisse de vente de grumes (- 41 692 F).

F04 Nature et paysage (suite)

La redevance du Parking du Mont-Blanc a été supérieure de 57 219 F aux prévisions (écart d'estimation).

43 - Recettes diverses :

Le produit des taxes d'amarrages est inférieur aux attentes de 141 624 F (écart d'estimation).

46 - Subventions acquises :

Le canton a reçu moins de subventions fédérales (- 575 700 F) pour ses prestations réalisées dans le cadre des nouvelles conventions programmes RPT 2011-2014 (contrainte liée à une loi).

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions à redistribuer (+ 238 575 F) dans le cadre des conventions programmes RPT (contrainte liée à une loi).

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de bois de chauffe à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 282 260 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	74%	84%	91%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	60%	50%	80%	2015
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	52%	60%	50%	80%	2014
1.4 Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	90%	93%	90%	100%	2015
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	30	34	30	50	2015
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13	15	13	19	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	72%	80%	80%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						

F04 Nature et paysage (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	89%	100%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Au fur et à mesure des inventaires et de l'affinage de la connaissance des milieux dignes de protection, le nombre de réserves naturelles en cours de validation augmente. Trois nouvelles réserves naturelles ont été proposées en 2012. Ceci explique proportionnellement la diminution de la surface des réserves naturelles gérées selon un plan de gestion. De plus, certains plans de gestion "désuets" ont dû être révisés cette année, ce qui a retardé la définition de nouveaux plans de gestion pour des sites qui n'en bénéficiaient pas.

Indicateur 1.3 : Retard dans l'élaboration des plans de gestion.

Indicateur 1.4 : Retard dans l'élaboration des plans de gestion.

Indicateur 2.1 : La finalisation de plusieurs plans a été reportée à 2013.

Indicateur 2.2 : Le retard de mise en œuvre des plans d'action est dû à une surcharge de projets des partenaires du Jardin Botanique.

F05 Politique agricole

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	30'124'313	-331'479	-1.1%	30'455'792	30'215'459
30 Charges de personnel	3'903'936	304'123	8.4%	3'599'813	3'621'070
31 Dépenses générales	964'147	-115'203	-10.7%	1'079'350	740'601
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	315'607	237'428	303.7%	78'179	107'766
35 Dédommagements à des tiers	14'678	-4'822	-24.7%	19'500	22'851
36 Subventions accordées	4'241'086	-790'164	-15.7%	5'031'250	4'307'491
37 Subventions redistribuées	20'669'956	35'756	0.2%	20'634'200	21'403'714
39 Imputations internes	14'902	1'402	10.4%	13'500	11'965
REVENUS	23'086'149	-4'569'260	-16.5%	27'655'409	23'884'704
43 Recettes diverses	2'225'753	-4'577'456	-67.3%	6'803'209	2'334'922
46 Subventions acquises	190'220	-27'780	-12.7%	218'000	146'068
47 Subventions à redistribuer	20'669'956	35'756	0.2%	20'634'200	21'403'714
49 Imputations internes	220	220	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'038'164	-4'237'781	151.3%	-2'800'383	-6'330'754
<i>Coût des activités de support</i>	-217'807	296'315	-57.6%	-514'122	-478'497
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'599'035	-1'869'754	256.4%	-729'281	-715'275
COÛT COMPLET	-9'855'005	-5'811'218	143.7%	-4'043'787	-7'524'526

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	25.02	1.00	4.16%	24.02	24.55
<i>ETP fixes</i>	22.22	0.00	0.00%	22.22	21.75
<i>ETP auxiliaires</i>	1.80	1.00	125.00%	0.80	1.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables;
- régler la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité;

F05 Politique agricole (suite)

- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

La réalisation de l'objectif figurant dans le programme de législature (n° 03-12) s'est notamment concrétisée par la signature d'une convention de mise en œuvre entre la Confédération, le canton et une association privée relative à un projet de développement régional (PDR). Ce PDR est axé sur le renforcement des filières agricoles du canton à travers la réalisation d'infrastructures agricoles durables. La mise en œuvre du projet a démarré en juillet 2012 et son niveau de réalisation était de 16% à la fin de l'année, soit un niveau conforme aux prévisions.

Par ailleurs, conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture, qui vise une sensibilisation de la population à notre agriculture et un approvisionnement des collectivités publiques en produits certifiés Genève Région - Terre Avenir (GRTA), les projets pilotes des villes de Vernier et Genève se sont poursuivis en 2012. De ces deux années d'expériences, de nombreux enseignements ont été tirés et se sont traduits par l'élaboration d'un cahier des charges permettant à terme une labellisation des restaurants collectifs publics et privés.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Concernant la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la DGA a œuvré pour intégrer la dimension agricole dans les réflexions territoriales du canton à travers notamment le projet de révision du Plan directeur cantonal, le suivi des grands projets et les demandes d'autorisation de construire. Elle a été active dans la composition des images urbaines afin de limiter les impacts sur l'agriculture. Elle a aussi saisi les opportunités pour initier des réflexions sur la production agricole en milieu urbain, en proposant notamment des projets de "fermes urbaines". Avec la profession, ces dernières sont évaluées pour intégrer un concept de "points relais agricoles en milieu urbain". Véritables vitrines de l'agriculture genevoise au sein de la ville, ces structures pourraient permettre notamment la vente des produits locaux (GRTA).

Comme chaque année, et en application du droit fédéral, la direction générale de l'agriculture a géré, sur les plans administratif et financier, les paiements directs en faveur de l'agriculture. Les subventions fédérales redistribuées à ce titre (nature 37) se sont élevées à près de 21 millions de francs, ce qui représente quelque 70 % des dépenses du programme F05.

Les dépenses cantonales (hors subventions fédérales à redistribuer) relatives au programme F05 sont, pour moitié environ, formées par l'octroi de subventions (nature 36). Les aides accordées en 2012 ont été principalement orientées en faveur de la promotion de l'agriculture, dont notamment l'indemnité monétaire et non-monétaire de 2 580 150 F octroyée à l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) en application de la loi 10295 et du contrat de prestations en vigueur. Pour le surplus, les subventions cantonales versées ont permis en particulier de soutenir la vulgarisation agricole, les compensations écologiques et les améliorations structurelles.

Explication des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Diverses dépenses se sont avérées inférieures aux prévisions, notamment en matière d'impression de formules et de brochures (écart d'estimation: - 27 313 F), de marchandises pour la promotion agricole (- 25 764 F), de consommables pour le vignoble de l'Etat (- 22 493 F), d'entretien du mobilier et des véhicules (- 12 280 F) ainsi qu'en

F05 Politique agricole (suite)

ce qui concerne les mandats à des tiers (- 24 616 F).

36 - Subventions accordées :

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles ont été moindres que prévu du fait que les projets des exploitants agricoles, qui sont les maîtres d'ouvrages, ne se sont pas tous concrétisés ou ont pris du retard au niveau de leur exécution (écart d'estimation: - 430 617 F).

Les demandes de subventions en vertu de la loi sur la promotion de l'agriculture en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 186 952 F). L'estimation de ces dépenses est difficile à réaliser puisqu'elles dépendent des projets initiés par les agriculteurs.

Aucune subvention n'a été versée en 2012 dans le cadre de la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs, car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnisations en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 40 000 F).

Les subventions versées au profit de la viticulture se sont avérées inférieures au budget étant donné une prise en charge par les milieux professionnels supérieure aux prévisions des coûts de la campagne nationale de promotion des vins suisses (écart d'estimation: - 44 241 F).

Les contributions pour des prestations écologiques ont été supérieures en raison de la création de deux réseaux agro-environnementaux non prévus au budget (Bernex et Céligny), impliquant la mise en place de surfaces de compensation écologique (écart d'estimation: + 17 624 F). Ce dépassement a été autorisé par le département des finances le 7 décembre 2012.

Les prêts accordés pour soutenir des projets d'investissement ou contribuer au désendettement d'exploitations agricoles se sont inscrits bien en-dessous des prévisions, d'où des subventions non monétaires, calculées sur la base du taux moyen de la dette de l'Etat de Genève, également inférieures aux projections (écart d'estimation: - 69 573 F).

37 - Subventions redistribuées :

Aucune subvention en matière d'améliorations foncières n'a été redistribuée dès lors qu'elles sont dorénavant comptabilisées en investissement (écart d'estimation: - 37 300 F).

Les contributions à la production végétale varient en fonction de plusieurs facteurs (nombre d'agriculteurs, surfaces cultivées, types de production), d'où des écarts inévitables par rapport aux estimations budgétaires (écart d'estimation: - 40 939 F).

Tout comme les contributions à la production végétale, les paiements directs fluctuent sur la base de différents facteurs (surfaces cultivées, nombre d'animaux) et les tarifs applicables évoluent. Il en a résulté pour 2012 des écarts par rapport aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: + 134 894 F).

42 - Revenus des biens :

Diminution de revenus de 69 573 F en lien avec celle des subventions non monétaires relatives aux prêts accordés pour soutenir des projets d'investissement ou contribuer au désendettement d'exploitations agricoles (voir explication sous nature 36).

43 - Recettes diverses :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Aucun produit de la taxe n'a été encaissé en raison d'une mise en œuvre retardée de cette modification législative (- 4 549 512 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

F05 Politique agricole (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	335	235	223	380	2015
1.2 Taux de notoriété du label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficience	N/D	32%	66%		
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.3%	≥4 6%	47%	≥4 6%	2015
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audits de la Confédération	Qualité	N/D	0	N/D		

Commentaires

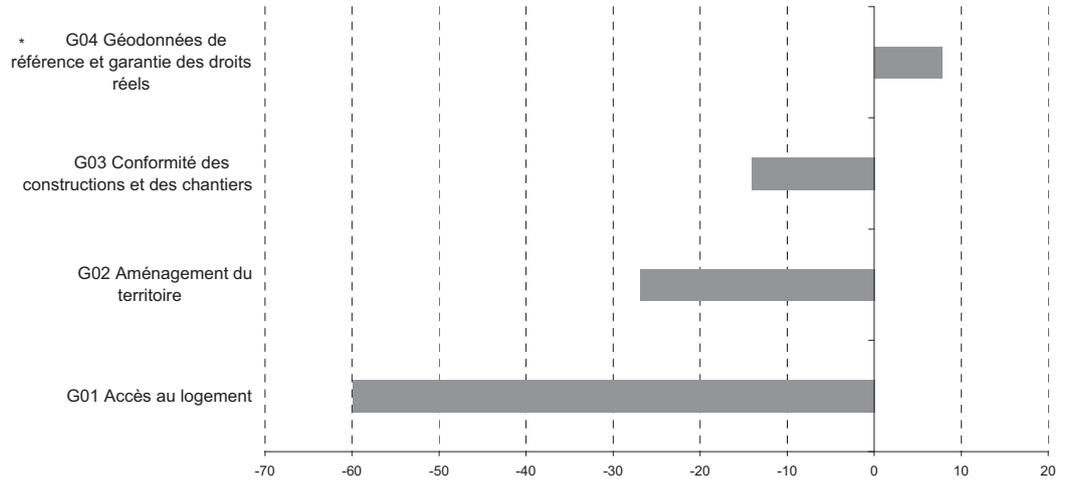
Indicateur 1.1 : La demande des consommateurs et de la restauration collective ont induit de nombreuses demandes de certification d'entreprises.

Indicateur 1.2 : Le taux de notoriété du label, dépendant également de la promotion faite par l'OPAGE et les utilisateurs du label, est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans. La dernière a été effectuée en 2011. Aucune valeur réelle n'est donc disponible s'agissant de cet indicateur pour 2012.

Indicateur 3.1 : Il n'y a pas eu d'audit de la Confédération en 2012. Cet indicateur a été revu pour 2013.

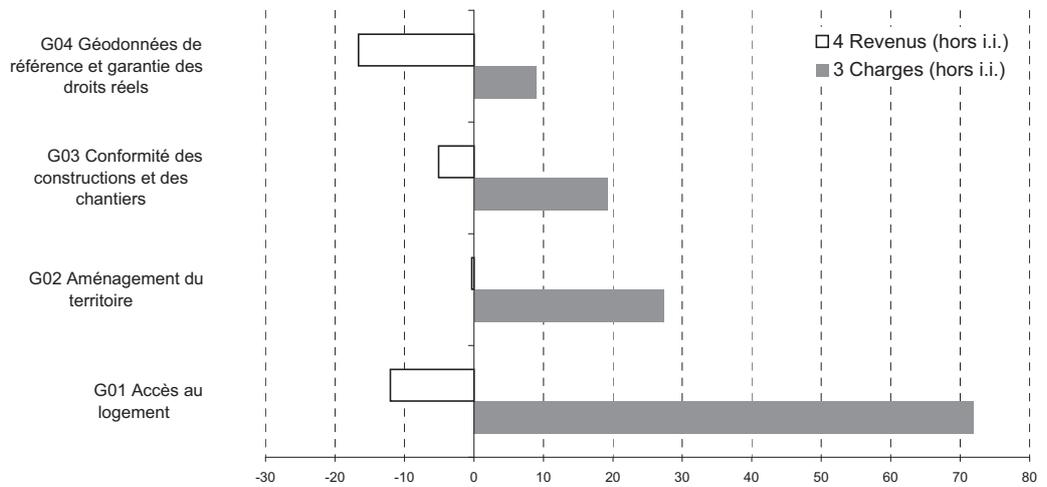
G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

L'accès au logement est un impératif fondamental. Le plan directeur 2015, actuellement en vigueur, avait largement sous-estimé l'évolution démographique de notre canton dans les années 2000. C'est ainsi que la pénurie de logements dans notre canton s'est aggravée, contribuant à la hausse des loyers, particulièrement pour les nouveaux baux, poussant de nombreuses familles genevoises à élire domicile à l'extérieur du canton. Afin de contrer cette tendance qui fragilise économiquement les foyers concernés, surcharge les axes de trafic pendulaires, nuit à la préservation du lien social, l'Etat veut augmenter la production de nouveaux logements dans le canton.

C'est dans cette perspective que les efforts des acteurs de la politique publique G, soit l'office de l'urbanisme et l'office du logement se sont poursuivis. Ils ont conduit au déploiement d'outils au service de la production de logements, au travers, notamment des axes suivants :

- la refonte du projet de plan directeur cantonal 2030, qui avait fait l'objet de nombreuses critiques dans le cadre de la consultation auprès des conseils municipaux. C'est ainsi que le département de l'urbanisme a conduit durant toute l'année 2012 une nouvelle consultation des communes, par l'entremise de leurs conseils administratifs, en vue de tenir compte de leurs préoccupations avant le dépôt du projet de plan directeur au Grand Conseil, dépôt intervenu le 20 février 2013;
- la priorisation de 10 grands projets (anciennement "projets stratégiques de développement") de manière à recentrer les ressources de l'administration sur les périmètres dont l'avancement permet d'espérer raisonnablement des réalisations entre 2015-2018;
- l'adoption du règlement sur la taxe sur la plus-value foncière et son utilisation, destinée pour moitié à l'aide à l'agriculture et pour moitié à la prise en charge d'une partie des frais d'équipements des terrains déclassés;
- la mise sur pied de deux groupes de travail visant à réformer des processus déterminants dans la mise à disposition de logements, à savoir l'élaboration et l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ) d'une part, et d'autre part le processus d'autorisation de construire. Ces deux groupes de travail devront présenter des propositions concrètes d'amélioration des processus dans le courant 2013;
- la poursuite des démarches visant à concrétiser systématiquement la réalisation des PLQ et des modifications de zones (MZ). Au total, 15 PLQ ont été adoptés par le Conseil d'Etat pour un potentiel de 1'758 logements et 17'765 m² de surfaces destinées aux activités. L'objectif de la législature 2010-2013 (potentiel de 5'000 logements) a ainsi d'ores et déjà été dépassé avec 5'644 logements prévus dans le cadre des PLQ adoptés depuis le début de la législature.

G01 Accès au logement

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	72'023'621	-3'179'399	-4.2%	75'203'020	73'790'649
30 Charges de personnel	6'952'158	-1'112'141	-13.8%	8'064'299	7'151'822
31 Dépenses générales	136'358	-37'199	-21.4%	173'557	104'043
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'939'964	-145'200	-7.0%	2'085'164	2'615'072
36 Subventions accordées	62'912'025	-1'886'975	-2.9%	64'799'000	63'839'443
39 Imputations internes	83'116	2'116	2.6%	81'000	80'269
REVENUS	12'008'628	54'123	0.5%	11'954'505	12'647'575
42 Revenus des biens	95'863	16'163	20.3%	79'700	82'120
43 Recettes diverses	10'492'569	702'764	7.2%	9'789'805	10'593'923
46 Subventions acquises	1'420'196	-664'804	-31.9%	2'085'000	1'971'532
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-60'014'993	3'233'522	-5.1%	-63'248'515	-61'143'074
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-256'173</i>	<i>-1'310</i>	<i>0.5%</i>	<i>-254'863</i>	<i>-254'992</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'367'209</i>	<i>-2'844'851</i>	<i>186.9%</i>	<i>-1'522'358</i>	<i>-1'478'859</i>
COÛT COMPLET	-64'638'376	387'360	-0.6%	-65'025'736	-62'876'926

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	58.38	-0.52	-0.88%	58.90	57.66
<i>ETP fixes</i>	<i>51.20</i>	<i>-4.30</i>	<i>-7.75%</i>	<i>55.50</i>	<i>50.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.18</i>	<i>4.78</i>	<i>199.17%</i>	<i>2.40</i>	<i>6.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise, à travers l'aide à la personne, à permettre aux ménages des catégories les moins favorisées de la population de disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de prestations monétaires (subventions personnalisées HM ou allocations).

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles dont les logements répondent aux besoins prépondérants d'intérêt général (gestion et développement de l'offre de logements). Cette prestation intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements, et en particulier les logements d'utilité publique, répondent aux conditions d'exploitation fixées par la loi et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

G01 Accès au logement (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Pour améliorer la production de logements, l'office du logement (OLO) déploie des efforts importants sur les axes de la planification et de l'organisation, en intégrant le plus en amont possible la logique de mise en œuvre. Ces efforts ont été poursuivis en 2012, en les conjuguant avec l'amélioration de la coordination entre les services de l'Etat concernés.

Autres projets d'importance stratégique

Le crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), destiné au développement de l'action foncière de l'Etat pour permettre la réalisation de nouveaux logements, a permis l'acquisition de terrains (11 parcelles, plus une promesse pour 4 autres parcelles) totalisant 31 236 m² pour un montant de 40 314 200 F, soit un potentiel à terme d'environ 330 logements. Ces investissements permettront de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement au titre des subventions à l'exploitation, prévues par la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la réalité du coût des postes de travail à l'OLO et, d'autre part, des activations réalisées par l'office du logement sur le projet SIDLO non prévues au budget. Le cumul de ces deux effets génère le disponible de ce programme en 2012. Ce phénomène ne se reproduira pas en 2013 car le budget a été ajusté en conséquence.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart correspond aux charges d'amortissement des immobilisations.

36 - Subventions accordées :

L'économie s'explique notamment par :

- Les intérêts de dotations des fondations FPLC (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) et FIDP (Fondation immobilière de droit privé), ainsi que des communes dont le taux d'intérêt de la dette a été estimé à 2.75 % lors de l'élaboration du budget 2012, mais qui a été finalement de 2.5% dans les comptes.
- Les budgets des subventions au logement social sont toujours difficiles à prévoir avec précision. Le budget 2012 a été estimé en se basant sur les comptes 2010. Cet écart s'explique également par la diminution des taux hypothécaires qui s'est poursuivie en 2012. Il est à noter que le montant inscrit au projet de budget 2013 a été ajusté à la baisse pour mieux refléter la situation qui devrait prévaloir en 2013.
- Un nouveau contrat de prestation conclu entre l'Etat et la Fondation de la cité universitaire de Genève pour les années 2012 à 2015 a été signé courant 2012, après la préparation du budget 2012. Celui-ci revoit à la baisse la couverture d'exploitation et la suppression de l'indemnité pour couvrir l'impôt immobilier complémentaire.

Ces baisses sont néanmoins atténuées par :

- L'augmentation des allocations logement du secteur subventionné et libre, qui reste difficile à estimer, car fortement tributaires du nombre et des revenus des ayants droit. Une demande de dépassement de crédit a été acceptée par la commission des finances pour couvrir les allocations de logement du secteur subventionné et libre.
- La hausse de la prise en charge des loyers impayés des personnes évacuées et relogées résulte d'une convention passée entre l'Etat et les FIDP. Cette hausse découle d'un rattrapage de facturation de la part des FIDP qui est compensée entièrement par la demande de dépassement de crédit précitée.

43 - Recettes diverses :

L'écart positif provient des remboursements de surtaxes HLM qui comprennent des rétroactifs non prévus au budget 2012. Toutefois, ces recettes supplémentaires sont partiellement diminuées par des recettes moins importantes que

G01 Accès au logement (suite)

prévues au budget 2012 de la provision pour débiteurs douteux.

46 - Subventions acquises :

Les remboursements des allocations de logement secteur subventionné, libre et mixte ont été moins importants que prévu. Certaines facturations ont dû être reportées sur 2013. Ceci n'induit pas de perte pour l'Etat, les créances étant récupérables dans un délai de 5 ans.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

La réalisation des logements autorisés prenant plus de temps que ce qui était attendu et l'offre demeurant par ailleurs insuffisante, le marché reste tendu. Il s'ensuit une difficulté persistante à attribuer plus de logements, respectivement à assurer que l'occupation des logements soit la plus optimale possible.

Indicateur 1.1

En raison de la pénurie et de la faible production de logements dans le canton, les locataires qui devraient être incités à déménager par l'imposition d'une surtaxe ne le font pas, faute de trouver un autre logement.

Indicateur 1.2

La pénurie de logements rend les ménages peu mobiles. L'office et les fondations immobilières de droit public disposent donc de peu de logements à proposer à la location et les ménages ne trouvent pas satisfaction sur le marché.

Indicateur 2.1

La part de logements d'utilité publique - après avoir fortement augmenté en 2011 en raison de la comptabilisation de logements appartenant aux communes et pouvant être considérés comme d'utilité publique au sens de LUP (respect des taux d'effort et d'occupation) - n'a que peu progressé, passant de 9.3% à 9.4% en 12 mois. Il est à relever que les efforts consentis en matière d'acquisitions de terrains ne peuvent pas encore être saisis par cet indicateur en raison du temps nécessaire à la réalisation des projets.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	9.4%	8.8%	9.7%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	33%	25%	29%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	9.4%	11%	9.3%	15%	2016

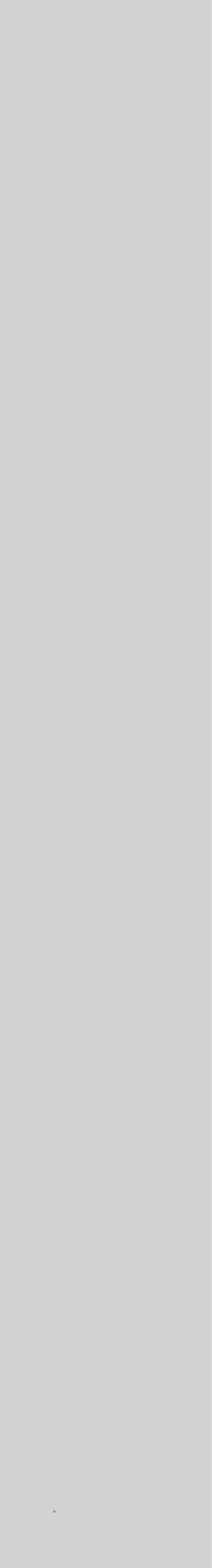
Commentaires

Indicateur 1.1

Le nombre de surtaxés a diminué en 12 mois de 72 unités pour se fixer à 1'794 au 31.12.2012. Dans le même temps, le montant total des surtaxes a augmenté de 4% à 9'123'006 F.

Indicateur 1.2

La pénurie de logements sévissant dans le canton ne permet pas d'espérer une amélioration à court terme.



G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	27'229'627	-3'773'558	-12.2%	31'003'185	21'192'153
30 Charges de personnel	13'515'958	-621'022	-4.4%	14'136'980	11'398'160
31 Dépenses générales	13'509'869	-3'021'403	-18.3%	16'531'272	9'481'882
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	139'216	-10'182	-6.8%	149'398	139'210
35 Dédommagements à des tiers	15'000	-111'195	-88.1%	126'195	124'000
36 Subventions accordées	48'200	-9'000	-15.7%	57'200	48'200
39 Imputations internes	1'384	-756	-35.3%	2'140	700
REVENUS	307'356	-71'174	-18.8%	378'530	361'684
42 Revenus des biens	-	-	-	-	36
43 Recettes diverses	307'356	-71'174	-18.8%	378'530	361'648
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-26'922'271	3'702'384	-12.1%	-30'624'655	-20'830'469
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-771'204</i>	<i>-7'239</i>	<i>0.9%</i>	<i>-763'965</i>	<i>-546'186</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'086'813</i>	<i>-7'032'154</i>	<i>342.3%</i>	<i>-2'054'659</i>	<i>-2'129'988</i>
COÛT COMPLET	-36'780'288	-3'337'009	10.0%	-33'443'279	-23'506'644

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	91.61	-10.17	-9.99%	101.78	81.86
<i>ETP fixes</i>	<i>54.99</i>	<i>0.43</i>	<i>0.79%</i>	<i>54.56</i>	<i>54.86</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.70</i>	<i>-0.71</i>	<i>-16.10%</i>	<i>4.41</i>	<i>3.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>32.92</i>	<i>-9.89</i>	<i>-23.10%</i>	<i>42.81</i>	<i>23.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal;
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

L'année 2012 a été marquée par une volonté de renforcer les volets de qualité et de proximité dans les projets d'aménagement du territoire, tout en maintenant l'ambition affichée dans le discours de Saint-Pierre de contenir la crise du logement touchant le canton. Ainsi, l'élaboration du plan directeur cantonal a donné lieu à un important travail de concertation auprès des communes et à l'amendement de la première version qui faisait l'objet de nombreuses réserves. Une réorganisation du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) a permis l'amélioration du climat et de l'efficacité de son pilotage. La recherche d'une meilleure économie des moyens a conduit à prioriser 10 grands projets parmi les 16 projets stratégiques de développement engagés initialement.

Pour améliorer la production de logements, de nombreuses actions ont été poursuivies :

- élaboration du nouveau plan directeur cantonal déposé au Grand Conseil en février 2013;
- signature du projet d'agglomération 2 le 28 juin 2012 et mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération 1;
- avancée de projets d'importance cantonale dont celui de Praille Acacias Vernets (PAV), MICA, les Vergers, la Chapelle-les-Sciers et Bernex-Est;
- réorganisation et priorisation des "projets stratégiques de développement" (PSD) prioritaires pour recentrer l'action de l'office de l'urbanisme autour de projets permettant des réalisations à court terme;
- intensification de la production de plans localisés de quartier (PLQ), notamment en engageant une action volontariste d'élaboration de ceux-ci sur les derniers potentiels de la zone de développement. En 2012, 15 PLQ ont été adoptés par le Conseil d'Etat pour un potentiel de 1'758 logements et 17'765 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités. Ce résultat a permis de dépasser l'objectif fixé pour la législature 2010-2013 avec 5'644 logements planifiés au lieu de 5'000;
- poursuite ou lancement de réflexions pour simplifier/accélérer/améliorer les procédures et/ou pratiques administratives : autorisations de construire, PLQ, financement de l'aménagement.

Pour mettre en œuvre ces projets, l'office de l'urbanisme a poursuivi sa réorganisation en vue d'exploiter les synergies possibles en limitant le développement des ressources humaines. La mise en place d'une direction des missions opérationnelles (DMO) a permis de trouver des synergies, en les réunissant, entre les projets du PAV et des Interfaces espaces publics du CEVA; la direction des grands projets (DGP) a resserré ses équipes autour d'une action recentrée, la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) a éprouvé avec succès une nouvelle organisation en 3 services.

Autres projets d'importance stratégique

Le logement constitue l'enjeu majeur de l'aménagement du territoire cantonal et régional, notamment, pour le canton, le logement des jeunes et des familles de plus en plus fréquemment obligés d'aller se loger au-delà des frontières cantonales. Le Conseil d'Etat s'est engagé à réviser sa planification pour se doter de capacités d'accueil adaptées dans un souci de rééquilibrage au niveau régional.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Les dépenses de l'office de l'urbanisme sont imputées sur deux programmes, le G02 (aménagement du territoire) et le G03 (conformité des constructions et chantiers). Les ressources ont été mutualisées au sein de cet office lors de la réorganisation qui a eu lieu en 2010. Dans la réalité, la répartition des ressources entre les deux programmes a été légèrement différente de celle qui avait été prévue au budget 2012. Le disponible généré sur les charges de personnel du programme G02 permet de compenser les dépenses supplémentaires imputées sur le programme G03. Ainsi, globalement à l'échelle de l'office de l'urbanisme, les budgets des charges de personnel sont respectés et dégagent même une légère marge.

Des travaux sont en cours afin de réaffecter de façon plus optimale les budgets dès 2014, afin qu'ils puissent refléter au mieux le besoin réel en ressources de chacun de ces deux programmes.

G02 Aménagement du territoire (suite)

31 - Dépenses générales :

Les écarts par rapport au budget voté sont dus à des décalages dans le temps des projets et donc des études en particulier pour le projet d'agglomération 1, pour les grands projets tels que les Grands Esserts, les Cherpines, Bernex et le PAV et pour les interfaces CEVA. Ces décalages ont parfois été engendrés par des délais plus longs que prévus dans le recrutement des chefs de projets. Certains projets ont dû être suspendus, redimensionnés ou abandonnés.

35 - Dédommagements à des tiers :

Les subventions versées aux communes concernant les plans directeurs communaux sont inférieures au budget 2012 en raison de l'adoption de plans directeurs reportés en 2013 et de subventions non réclamées par les communes.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1

En 2012, 15 plans localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés générant un potentiel de 1'758 logements. De même, 14 modifications de zones (MZ) ont été votées par le Grand Conseil, générant un potentiel de 2'273 logements. Plusieurs PLQ à fort potentiel logement devaient initialement aboutir avant fin 2012 mais leur adoption se fera seulement au début de l'année 2013: PLQ 29'736 (Chevillarde) pour 230 logements; PLQ 29'475A (Allières) pour 300 logements.

Indicateur 2.1

En 2012, 15 plans localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés générant un potentiel de 17'765 m² de surfaces brutes de plancher (SBP) d'activités. De même, 14 modifications de zones (MZ) ont été votées par le Grand Conseil, générant un potentiel de 100'564 m² de SBP d'activités. L'adoption de la loi sur les zones industrielles d'activités mixtes (ZIAM) ont conduit les communes à ralentir/bloquer l'adoption de plans directeurs de zones industrielles (PDZI), gros "pourvoyeurs" de surfaces d'activités. Ceci explique notamment l'écart à la cible constaté. Par ailleurs, un certain nombre de PDZI ont été inclus dans les périmètres de grands projets (p.ex. ZIMEYSAVER). Leur avancement a donc été recalé au regard d'une recherche de la planification globale.

Indicateur 3.1

Le comité de pilotage PAV du 7 juin 2012 a traité d'une nouvelle thématique s'intitulant "Faisabilité de la création d'un grand parc", remettant en cause les analyses faites pour toutes les autres thématiques. La manière d'évaluer le projet sur la base d'indicateurs thématiques est en outre remise en question par l'approche voulue par le comité de pilotage. L'implémentation de ces indicateurs - par ailleurs questionnés par la commission des finances - n'a donc plus de sens. La préparation du plan directeur de quartier (PDQ) a été réorientée selon la nouvelle approche et la gouvernance du projet a été revue. La progression selon celle-ci est estimée à 30% à fin décembre 2012. L'objectif est de finaliser le PDQ (enquête technique terminée) pour fin 2013 et de lancer la procédure d'adoption fin 2013, début 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements dans les planifications effectuées						
1.1 Potentiel de logements dans les plans localisés de quartier adoptés	Efficacité	1'758 logements	2'500 log./an		2'500 log./an	2030
2. Garantir le potentiel de surfaces d'activités dans les planifications effectuées						
2.1 Potentiel de surfaces d'activités dans les plans localisés adoptés	Efficacité	17'765 m ²	100'000 m ² /an	76'876 m ² /an	100'000m ² /an	2030

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Garantir la réalisation du Plan directeur de quartier PAV (PDQPAV)						
3.1 Thématiques à intégrer dans le plan directeur de quartier "Praille Acacias Vernets"	Efficacité	N/A	30%	46%	100%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1

Valeur comparative C11 : 2'565 logements.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	19'162'316	409'888	2.2%	18'752'428	14'575'275
30 Charges de personnel	11'134'395	189'087	1.7%	10'945'308	11'277'750
31 Dépenses générales	422'629	65'532	18.4%	357'097	567'979
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'272'487	5'372'475	596.9%	900'012	2'491'308
36 Subventions accordées	1'329'859	-5'209'343	-79.7%	6'539'202	233'205
39 Imputations internes	2'946	-7'863	-72.7%	10'809	5'034
REVENUS	5'104'246	-2'552'297	-33.3%	7'656'543	3'248'244
42 Revenus des biens	6	6	-	-	0
43 Recettes diverses	5'070'837	-2'485'706	-32.9%	7'556'543	3'188'388
49 Imputations internes	33'403	-66'597	-66.6%	100'000	59'855
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'058'069	-2'962'184	26.7%	-11'095'885	-11'327'032
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-505'893</i>	<i>-204'630</i>	<i>67.9%</i>	<i>-301'263</i>	<i>-370'364</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'010'204</i>	<i>-4'026'012</i>	<i>202.9%</i>	<i>-1'984'192</i>	<i>-1'919'255</i>
COÛT COMPLET	-20'574'166	-7'192'826	53.8%	-13'381'340	-13'616'651

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.34	2.15	2.62%	82.19	87.74
<i>ETP fixes</i>	<i>78.26</i>	<i>1.27</i>	<i>1.65%</i>	<i>76.99</i>	<i>81.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.60</i>	<i>1.47</i>	<i>35.59%</i>	<i>4.13</i>	<i>6.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.48</i>	<i>-0.59</i>	<i>-55.14%</i>	<i>1.07</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'Office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat, vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Autorisation de construire et de mise en service
- G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

L'année 2012 a été marquée par la finalisation des travaux concernant la prestation « autorisations de construire et demande de renseignements » de l'Administration en ligne (AeL). Une mise en service restreinte de cette application, portant sur le premier périmètre d'impulsion prévu par la loi d'investissement du programme AeL, à des membres de

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

la Fédération des associations d'architectes et des ingénieurs de Genève (FAI) est intervenue à la fin du 1er semestre 2012.

Le 2ème semestre 2012 a été consacré à la stabilisation de l'application et à la poursuite de la réflexion sur l'ensemble du processus d'autorisation de construire, ainsi que sa dématérialisation complète pour répondre aux attentes des professionnels et de la population.

Autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a, le 5 décembre 2012, décidé de revoir les processus d'autorisation de construire en distinguant la procédure accélérée (APA) et la procédure ordinaire (DD). Il a ainsi créé un groupe de travail interdépartemental chargé de proposer pour l'année 2013 un processus APA garantissant la délivrance de la prestation en 30 jours et un processus DD garantissant un traitement de qualité des objets importants et complexes, dont notamment les dossiers portant sur la production de nouveaux logements.

Dans ce contexte, la direction des autorisations de construire a depuis octobre 2012 réorienté son organisation interne en chargeant une équipe multi-métiers de traiter exclusivement des APA, les 3 autres régions étant chargées du processus DD. Les travaux d'analyse des processus ont ainsi pu débuter dans cette période. Par ailleurs, un état des lieux détaillé du processus APA a été effectué, ce qui permettra au groupe de travail interdépartemental d'avancer rapidement en 2013 dans la définition de la nouvelle prestation APA en 30 jours.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Les dépenses de l'office de l'urbanisme sont imputées sur deux programmes, le G02 (aménagement du territoire) et le G03 (conformité des constructions et chantiers). Les ressources ont été mutualisées au sein de cet office lors de la réorganisation qui a eu lieu en 2010. Dans la réalité, la répartition des ressources entre les deux programmes a été légèrement différente de celle qui avait été prévue au budget 2012. Le dépassement constaté sur les charges de personnel du programme G03 est compensé par un disponible généré sur les charges de personnel du programme G02. Ainsi, globalement à l'échelle de l'office de l'urbanisme, les budgets des charges de personnel sont respectés et dégagent même une légère marge.

Des travaux sont en cours afin de réaffecter de façon plus optimale les budgets dès 2014, afin qu'ils puissent refléter au mieux le besoin réel en ressources de chacun de ces deux programmes.

31 - Dépenses générales :

Le dépassement couvert par les reports budgétaires s'explique essentiellement par le recours à un mandataire chargé d'aider la direction des autorisations de construire dans sa démarche pour définir le nouveau processus des autorisations par procédure accélérée (APA), réflexion qui n'avait pas été envisagée lors de l'élaboration du budget 2012.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart concerne principalement les dotations en provisions pour les subventions promises et non versées des bonus de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et à l'énergie. A noter que le budget des provisions est ajusté à la hausse dans le projet de budget 2013.

36 - Subventions accordées :

L'écart négatif concerne principalement les subventions versées aux personnes physiques qui sont bien moins importantes que prévues.

Les subventions concernant le bonus (LDTR) sont versées aux bénéficiaires une fois les travaux terminés. Ces derniers prenant parfois plusieurs années, il est difficile de prévoir quels montants devront être payés d'une année à l'autre lorsque les budgets sont élaborés (-2.7 millions F).

Les premières promesses de subventions au bonus à l'énergie ont été préavisées par la commission fin 2011 et des versements pourraient intervenir dès 2013 (-2.5 millions F).

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Le disponible dégagé sur les subventions accordées relatives à ces deux bonus permet de couvrir le dépassement sur la nature 33.

43 - Recettes diverses :

L'écart concerne principalement l'utilisation de la provision concernant les subventions (LDTR) inférieure au budget prévu. Ces revenus sont en lien direct avec les subventions versées sur la nature 36.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1

L'amélioration se poursuit puisque la cible LT fixée à <10% pour 2013 est déjà dépassée fin 2012. Toutefois cet indicateur sera remplacé sur 2013 par un taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux et dont l'objectif est fixé à >98%.

Indicateurs 1.2 et 1.3

La fiabilité des données s'avère insuffisante pour poursuivre la production de ces indicateurs. Par ailleurs, ils ne correspondent qu'imparfaitement aux objectifs fixés à la direction des autorisations de construire par le programme qu'elle porte. Décision a été prise, dans le cadre du projet de budget 2013, de suivre la durée de traitement grâce à 2 nouveaux indicateurs.

Indicateur 1.4

Il est impossible de renseigner la donnée prévisionnelle. Par ailleurs, l'indicateur doit être revu, car il s'agit d'un objectif qui n'est pas dans la sphère de maîtrise de la direction. En effet, c'est la bonne exécution des travaux par les mandataires qui est là renseignée.

Indicateur 1.5

La réduction des effectifs de l'inspection des chantiers, ainsi que le temps dévolu à la formation des nouveaux collaborateurs, impactent sur l'atteinte de l'objectif.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la conformité des projets de constructions, des chantiers et des constructions au cadre légal en vigueur						
1.1 Taux de recours perdus à la commission de recours ou au TA ou au TF	Qualité	7.4%	10%	12.5%	<10%	2013
1.2 Taux des dossiers DD (procédure ordinaire) traités dont la durée ne dépasse pas 60 jours	Qualité	N/A	>60%	60%	>60%	2013
1.3 Taux des dossiers APA (procédure accélérée) traités dont la durée ne dépasse pas 50 jours	Qualité	N/A	80%	70%	>80%	2013
1.4 Nombre de plaintes reçues et justifiées sur autorisations de mise en service pour les chantiers	Qualité	N/A	5/an	108	<5/an	2013
1.5 Nombre de contrôles chantiers effectués	Qualité	12'682	15'000/a n	12682	>15'000/ an	2013

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Commentaires

Dès l'exercice budgétaire 2013, de nouveaux indicateurs viendront détailler les résultats du programme G03. Ces derniers ont été annoncés dans le cadre du projet de budget 2013.

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs ne concernent que le temps d'instruction au sein de l'Administration, à l'exclusion du temps durant lequel le dossier est suspendu au sens de l'art. 4 de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	8'888'613	409'870	4.8%	8'478'743	7'988'496
30 Charges de personnel	7'288'512	-227'714	-3.0%	7'516'226	7'111'769
31 Dépenses générales	614'884	82'222	15.4%	532'662	458'027
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	984'264	560'509	132.3%	423'755	417'568
39 Imputations internes	953	-5'147	-84.4%	6'100	1'132
REVENUS	16'785'978	3'954'488	30.8%	12'831'490	17'329'250
42 Revenus des biens	44	44	-	-	114
43 Recettes diverses	16'422'671	3'755'381	29.6%	12'667'290	17'158'982
46 Subventions acquises	186'772	175'572	1'567.6%	11'200	56'562
49 Imputations internes	176'490	23'490	15.4%	153'000	113'593
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'897'365	3'544'618	81.4%	4'352'747	9'340'753
<i>Coût des activités de support</i>	-302'295	173'455	-36.5%	-475'750	-461'761
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'076'428	-3'205'238	171.3%	-1'871'190	-1'838'342
COÛT COMPLET	2'518'642	512'835	25.6%	2'005'807	7'040'650

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	55.77	-3.91	-6.55%	59.68	55.20
<i>ETP fixes</i>	50.77	0.60	1.20%	50.17	47.40
<i>ETP auxiliaires</i>	5.00	-4.51	-47.42%	9.51	7.80

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- Assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de références;
- Donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Rattaché au Département de l'Urbanisme (DU), le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la mensuration officielle pour le DIME et par l'office du registre foncier pour le DU.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Le service de la mensuration, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO) :

- dirige, surveille et vérifie les travaux de la mensuration officielle. Il veille à la coordination entre la mensuration officielle et d'autres projets de mensuration et système de géoinformation;
- assure la mise à jour permanente des données cadastrales sur la base des dossiers de mutations déposés par les ingénieurs géomètres officiels et autres spécialistes en mensuration;
- adapte les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique.

L'ensemble de ces travaux sont exécutés en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier.

Les données du registre foncier faisant foi, la qualité (exactitude et exhaustivité) des inscriptions des droits liés aux immeubles et des extraits délivrés doit être garantie. L'année 2012 a été marquée par l'amélioration des délais de traitement des réquisitions et des demandes d'extraits.

Autres projets d'importance stratégique

Cadastre tridimensionnel et gestion de la temporalité (4D)

Genève possède son propre cadastre en 3D et le travail est en cours pour représenter en 4D l'évolution du territoire. Ces percées, avec le travail et l'organisation que cela nécessite, permettent de mieux gérer le territoire, les aménagements, les interfaces entre les espaces bâtis et les espaces naturels, ainsi que le sous-sol. Avec la 4D, nous pouvons à présent montrer à quel point notre territoire se métamorphose, sous l'action et avec l'impact des populations humaines. La 3D et la 4D sont de formidables évolutions dans la direction du concept de "villes intelligentes", qui sont utiles à la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le territoire.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

En Suisse, les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations de l'usage de leur bien, appelées « restrictions de droit public à la propriété foncière », comme par exemple les plans d'affectation ou les distances par rapport à la forêt. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, dont la création est planifiée en 2014 et 2015 sous la responsabilité du service de la mensuration officielle, sera un instrument d'information précieux pour les propriétaires fonciers et les acteurs du marché de l'immobilier. La première étape de la mise en place de ce cadastre a été réalisée en 2012.

En ce qui concerne l'office du registre foncier, la nouvelle version de l'application métier Capitastra a été introduite à fin 2012. Les projets d'évolution, notamment l'étude relative au volet "numérisation des pièces justificatives", se poursuivront. Le règlement sur le Registre foncier sera adapté aux nouvelles dispositions de la loi d'application du code civil suisse, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

La variation sur ce programme est principalement due à des postes restés vacants lors de périodes de recrutement en cours d'année et à des modifications de taux d'activité.

31 - Dépenses générales :

La variation entre les comptes et le budget s'explique principalement par des frais de publication de transactions immobilières dans la FAO, plus élevés en raison de la suppression du rabais de 24 %, ainsi que par les nouvelles dispositions de la loi d'application du code civil suisse et d'autres lois fédérales en matière civile (LaCC) (10783) prévoyant davantage de publications.

Le dépassement est couvert par les reports budgétaires.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Cet écart s'explique principalement par des charges d'amortissement plus importantes que prévues qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs.

43 - Recettes diverses :

Les émoluments supplémentaires perçus, calculés en application du règlement sur le tarif des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle (E 1 50.06), s'explique par une augmentation des réquisitions traitées entre 2011 et 2012 suite à des travaux de réorganisation et à un renforcement des effectifs au Registre foncier.

46 - Subventions acquises :

La variation entre les comptes et le budget s'explique principalement par l'augmentation du produit différé des subventions reçues.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1

Les réquisitions déposées ont fait l'objet, début 2012, de nombreuses mises en communication, soit de retour des dossiers aux notaires pour modifications/compléments. L'écart s'explique, par ailleurs, par la reprise du traitement des dossiers complexes, tels que les mutations parcellaires, qui nécessitent un temps d'examen plus important. Le traitement de ces dossiers avait été, en effet, momentanément mis en suspens, occasionnant ainsi un gros retard. Enfin, la réalisation du projet informatique concernant la nouvelle version de l'application métier Capitastra (test, formation, mise en production) a mobilisé des forces de travail et ralenti la productivité.

Indicateur 1.2

Idem 1.1

Indicateur 1.3

Les demandes d'extraits et de plans ont diminué en 2012, ce qui peut s'expliquer par divers facteurs : conjoncture économique, augmentation du tarif des extraits selon le nouveau règlement entré en vigueur le 1er juillet 2011, entrée en vigueur au 1^{er} août 2012 des nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur les constructions portant sur la suppression de l'exigence relative à la présentation d'un extrait du registre foncier dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation de construire, augmentation de l'utilisation et de la consultation d'Internet et Interapi.

Indicateur 2.1

La variation par rapport à l'objectif fixé est due à la qualité insuffisante de certains dossiers déposés qui ont fait lieu de demandes de compléments auprès des ingénieurs géomètres officielles, ralentissant ainsi le processus interne d'intégration.

Indicateur 2.2

De même que pour l'indicateur 2.1 la qualité des dossiers déposés influe directement sur le temps de traitement des mutations techniques.

Indicateur 3.2

Dans le cadre de sa mission de surveillance de la mensuration officielle, le SEMO qualifie des dossiers déposés par les ingénieurs géomètres officiels sur la base de critères qualité. La variation de cet indicateur, bureau par bureau, se répercute sur les délais de mise à jour.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DU)						
1.1 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficacité	532/an	650/an	503	700/an	2015
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation définitive au Registre foncier (RF)	Efficience	5105/an	3'000/an		2'500/an	2015
1.3 Nombre d'extraits et de plans du registre foncier délivrés par ETP	Efficience	3'692/an	5'300/an		6'000	2015
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	86%	100%	85%	100%	2015
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	93%	90%	97%	100%	2015
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.3%	98%	99.6%	100%	2015
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	76%	85%	72%	85%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Données extraites de l'application métier Capitastra.

Indicateur 1.2

Données extraites de l'application métier Capitastra. Valeur comparative C2011 : 6'192.

Indicateur 1.3

Valeurs comparatives C2011 : 4'818/an.

Indicateur 2.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 2.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 3.1: Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

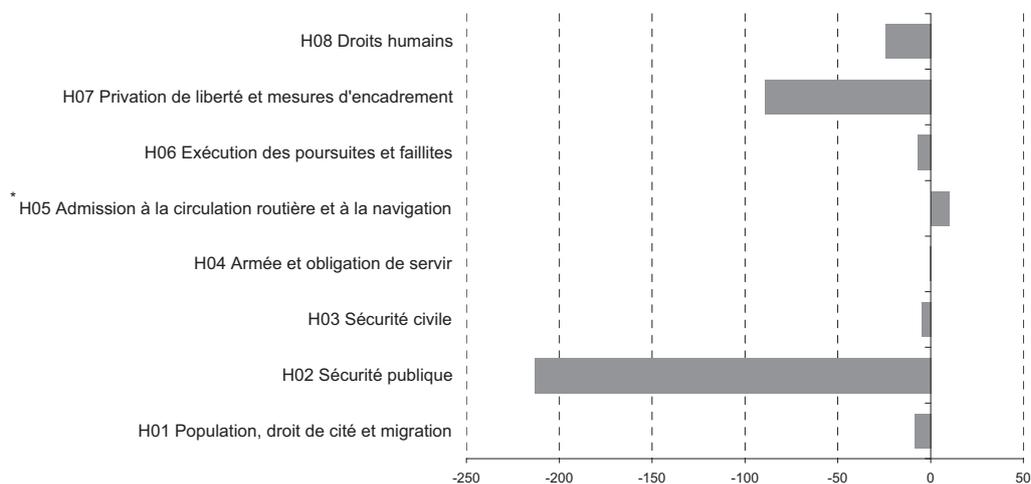
Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officielles la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale. De

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnelles de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

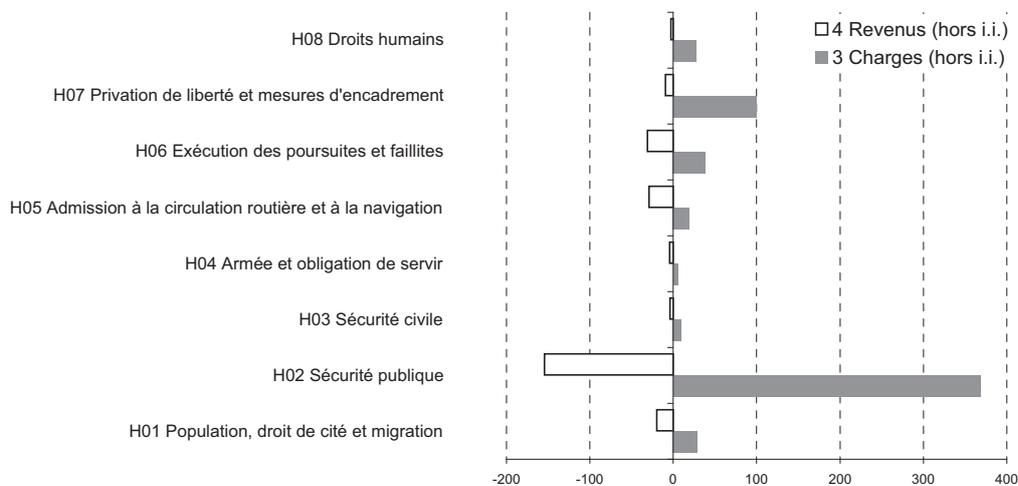
H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

En 2012, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectifs d'intensifier durablement la lutte contre l'insécurité à Genève, dans la cohérence de la politique menée précédemment.

C'est ainsi qu'il a signé, conjointement avec le Ministère public, une convention portant sur la définition d'une politique criminelle commune par laquelle ont été définis huit axes prioritaires d'action. Pareille démarche, sans précédent à Genève, doit permettre la cohérence concrète entre l'action policière de terrain et le suivi juridictionnel qu'elle implique.

Cependant, cette volonté concordante, même concrétisée par des décisions de justice conséquentes, n'aurait pas de sens si ces dernières restaient sans effet, en d'autres termes si les interpellations de délinquants ne conduisaient pas au placement de ceux-ci en détention lorsque cela est requis : on pense ici autant à la détention avant jugement pour éviter le risque de récidive, aux conditions strictes imposées par le Code de procédure pénale, qu'à l'exécution des peines privatives de liberté fermes résultant de décisions condamnationnelles pénales. C'est le lieu de rappeler que la chaîne sécuritaire constitue un tout, dont la solidité se mesure à l'aune de son maillon le moins performant. A cet égard, le domaine pénitentiaire apparaît comme le "parent pauvre" de l'ensemble des acteurs concernés, autant en termes d'infrastructures qu'en termes d'effectifs. C'est ainsi qu'il a été décidé d'augmenter ces derniers de façon prioritaire, de façon à mieux pouvoir absorber l'augmentation endémique du nombre de personnes placées en détention pénale. C'est ainsi également que, pour pallier l'urgence résultant de la situation de surpopulation carcérale et pour anticiper l'augmentation prévue à moyen et long termes des besoins en places de détention, le Conseil d'Etat a décidé à l'automne d'une planification de la détention et des mesures d'accompagnement couvrant les années 2012 à 2022. Cette planification, dont la mise en œuvre a débuté en cours d'exercice 2012 déjà, concerne tous les domaines de la détention, dans un souci de cohérence générale : détention avant jugement, exécution des peines privatives de liberté, détention pénale des mineurs et détention administrative. Elle tend parallèlement à la favorisation des mesures d'accompagnement et autres alternatives à la privation de liberté, de façon à satisfaire à la fois aux intérêts de resocialisation de la personne et à ceux relatifs aux contraintes budgétaires.

Pour ce qui concerne la police, le Conseil d'Etat a décidé en fin d'année 2012 d'intensifier la mise en œuvre de la réforme Phénix, qui doit s'achever en 2014. Pour rappel, il s'agit ici d'adapter les structures et l'organisation de la police aux réalités de la criminalité d'aujourd'hui et de lui donner les moyens d'évoluer à l'avenir en fonction des modifications de plus en plus rapides et profondes que l'on observe dans le paysage criminel. En collaboration avec les communes, un important effort est par ailleurs porté sur la définition et la mise en place d'un véritable concept de sécurité de proximité à l'échelon du canton. Mais d'autres partenaires institutionnels sont concernés par l'élaboration de ce véritable "tissu sécuritaire", parmi lesquels le Corps des gardes-frontière et les autorités policières et douanières des pays et cantons voisins.

Le thème de la migration, entendu dans un sens large, a été intégré de façon accrue aux vastes réflexions relatives à la sécurité. Il en va de même du domaine des mesures administratives qui peuvent être décidées en matière de circulation routière, dont les effets par ricochet sur la sécurisation de l'espace public ne sont pas des moindres.

2012 a été encore l'occasion de mener à terme les réflexions en vue de la réunion en un seul office des anciens service des affaires militaires et service de la sécurité civile, effective au 1^{er} janvier 2013. De la diminution des ressources affectées aux structures de conduite et la mise en cohérence au sein d'une même entité de thèmes qui se complètent, on attend évidemment des gains sensibles en termes budgétaires et d'efficience.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	28'431'445	-2'420'793	-7.8%	30'852'238	31'088'237
30 Charges de personnel	23'823'591	-160'910	-0.7%	23'984'501	24'484'355
31 Dépenses générales	1'265'476	-69'849	-5.2%	1'335'325	1'185'206
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	316'605	-169	-0.1%	316'774	392'075
35 Dédommagements à des tiers	2'708'212	-1'931'826	-41.6%	4'640'038	4'486'466
36 Subventions accordées	138'100	-187'500	-57.6%	325'600	372'600
39 Imputations internes	179'460	-70'540	-28.2%	250'000	167'535
REVENUS	19'861'117	-1'941'128	-8.9%	21'802'245	20'224'028
43 Recettes diverses	19'044'384	-911'599	-4.6%	19'955'983	18'749'816
45 Dédommagements de collectivités publiques	452'176	-954'086	-67.8%	1'406'262	1'127'279
46 Subventions acquises	185'097	-4'903	-2.6%	190'000	185'097
49 Imputations internes	179'460	-70'540	-28.2%	250'000	161'835
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'570'328	479'665	-5.3%	-9'049'993	-10'864'209
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-391'612</i>	<i>247'455</i>	<i>-38.7%</i>	<i>-639'067</i>	<i>-522'729</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-15'413'278</i>	<i>-8'873'587</i>	<i>135.7%</i>	<i>-6'539'691</i>	<i>-6'490'235</i>
COÛT COMPLET	-24'375'218	-8'146'467	50.2%	-16'228'751	-17'877'173

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	213.49	-7.01	-3.18%	220.50	222.54
<i>ETP fixes</i>	<i>200.49</i>	<i>-2.61</i>	<i>-1.29%</i>	<i>203.10</i>	<i>196.12</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.20</i>	<i>-5.20</i>	<i>-29.89%</i>	<i>17.40</i>	<i>25.62</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, la Direction départementale des finances du DS et le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil, passeports, légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.05 Objets trouvés

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Au 31 décembre 2012, l'OCP a atteint l'objectif fixé par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre du recensement fédéral, à savoir : réconcilier les numéros de logement avec les personnes figurant au registre des habitants. L'atteinte de cet objectif a pu être réalisée grâce à la réallocation de ressources internes, ce qui n'a toutefois pas manqué d'entraîner une augmentation des délais de traitement dans d'autres domaines d'activité.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre du Portail population (P4 du programme "administration en ligne") devrait alléger la charge de travail du service étrangers et permettre une réallocation de ressources en interne.

Le projet de gestion électronique des dossiers/données (GED) et d'instauration d'un point d'entrée unique permettant un traitement des dossiers en amont, des réponses plus rapides aux usagers et une meilleure fluidité de la circulation des dossiers au sein de l'OCP est en cours. Il devrait être réalisé durant le second semestre 2013.

Justification des écarts

L'écart au niveau de la nature 30 "*Charges de personnel*" est principalement lié aux mouvements de personnel intervenus durant l'année (différence de coût entre le personnel entrant et sortant, ainsi que la vacance de postes).

La variation sur la nature 31 "*Dépenses générales*" est expliquée par la réorganisation interne sur l'ensemble des commandes.

L'écart sur la nature 36 "*Subventions accordées*" porte sur la diminution de la subvention à Frambois, du fait que cette institution a dégagé un bénéfice.

La variation sur la nature 35 "*Dédommagements à des tiers*" est liée à la mise en œuvre d'une recommandation ICF demandant au service des passeports et de la nationalité (SPN) de comptabiliser la rétrocession de la part fédérale non plus sur une rubrique de charges mais en diminution des émoluments encaissés en nature 43 "*Recettes diverses*". L'impact est de - F 1'900'000. Il sied de préciser que la même recommandation impacte également la nature 45 "*Dédommagements de collectivités publiques*" à hauteur de - F 390'000.

Outre la mise en œuvre de la recommandation ICF évoquée ci-dessus, la nature 43 "*Recettes diverses*" enregistre deux principales variations portant, d'une part, sur l'augmentation des émoluments de service au service étrangers et confédérés (SEC) (F 1'200'000) et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'une autre recommandation ICF demandant à la direction cantonale de l'état-civil (DCEC) de comptabiliser des corrections d'exercices antérieurs à hauteur de F 331'000.

Pour le surplus, une variation de F 530'000 sur la nature 45 "*Dédommagements de collectivités publiques*" provient de participations de la Confédération aux frais de placement des détenus administratifs inférieures au budget.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Le taux de dossiers dont le traitement a dépassé la norme (indicateur 1.1) est passé de 4.5% en 2011 à 9.1% (Direction cantonale de l'état civil (DCEC), Service des passeports et de la nationalité (SPN) et service cantonal des naturalisations (SCN). Cette variation est imputable au retard accumulé au sein de la DCEC qui note une hausse du nombre de dossiers de transcription et de naturalisation dans un contexte de réduction de ses capacités de traitement du fait du départ d'une officière d'état civil fin mai 2012. Le poste ayant été repourvu en février 2013, le temps nécessaire à la formation implique qu'une nouvelle hausse du retard est attendue pour 2013 (27% à 29.5%)

Par ailleurs, 2013 verra l'intégration des statistiques du service suisses et gestion des données (SSGD), notamment en charge de la production des permis de séjour et d'établissement pour étrangers et de la tenue du registre de la population à cet indicateur. Pour 2013, le SSGD s'attend à une augmentation de plus de 20% de sa charge de travail liée, pour l'essentiel, aux variations cycliques du nombre de permis pour étrangers à renouveler. Ces éléments sont susceptibles de provoquer une hausse du niveau global de retard à 13%. Cette estimation ne tient compte ni de l'impact d'une réduction annoncée de 7 à 8 ETP dans le cadre du budget 2013 et pour lequel des décisions doivent

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

encore être prises, ni d'une future intégration d'éléments statistiques concernant le service étrangers. Précisons finalement que le SCN, bien que s'inquiétant de la hausse régulière du nombre des demandes de naturalisation également constatée par la DCEC, ne s'attend pas à une modification de la valeur de son indicateur (2%)

S'agissant du nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur (indicateur 1.2), celui-ci dépasse de 20% l'objectif fixé et montre une progression de près de 60% par rapport au niveau atteint en 2011. Cette progression est le fruit de gains de productivité réalisés au sein des services : SCN 8%, DCEC 38%, SPN 68% et surtout SSGD 235%. L'évolution particulière du SSGD s'explique, pour l'essentiel, par la conjonction de trois facteurs qui sont : - Un travail de simplification des procédures métiers du service ; - Une augmentation très importante du nombre de dossiers à traiter en 2012 à mettre en relation avec une relative "sous-occupation" durant l'année 2011. Concrètement, le nombre de dossiers à traiter est passé de 79'513 à 228'386 du fait de la variation cyclique du nombre de demandes de renouvellement de permis étrangers, d'une augmentation du nombre de nouvelles demandes d'autorisations, d'un effort particulier fourni dans le cadre de la mise à jour des EWID (LHR) et, dans le quatrième trimestre, d'une affluence de dossiers découlant du rattrapage du retard entrepris au sein du service étrangers (instruction des demandes) qui avait participé à la limitation du nombre de dossiers reçus en 2011. L'objectif pour 2013 est le maintien de cet indicateur au niveau atteint.

Le taux de fiabilité des registres (indicateur 2.1) correspond à l'objectif fixé.

L'écart constaté au niveau du taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti (indicateur 3.1) de -8% par rapport à l'objectif prévu est à mettre en relation avec le nombre insuffisant de places de détention à disposition. Actuellement, les pays reprenneurs de cas Dublin limitent les contingents journaliers de retour, de sorte qu'il peut s'écouler de 8 à 10 semaines entre l'ordre d'exécution donné à la police et son exécution effective (l'Italie à elle seule concentre 80% des cas Dublin suisses). Les intéressés mettent souvent à profit ce temps pour disparaître dans la nature. Ces disparitions sont à mettre en relation avec le nombre de places de détention à disposition de l'autorité d'exécution aujourd'hui nettement insuffisant, contribuant ainsi nettement à faire baisser le taux de départs contrôlés. Une réflexion à ce sujet est en cours au niveau du département de la sécurité.

Comme mentionné pour l'indicateur 3.1, la procédure Dublin implique une interaction entre plusieurs intervenants, dont les pays reprenneurs. Dans ce contexte, si les services de l'OCP sont parvenus à traiter les dossiers en temps et en heure, cela n'a pas toujours été possible au niveau de leurs partenaires. Ceci explique l'écart de -2% constaté quant au taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin (indicateur 3.2)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	9.1%	4.5%	70	13%	2013
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	143	115	90.1	143	2013
2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population						
2.1 Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.9%	99.9%	99.94 %	99.9%	2013
3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin						
3.1 Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	47%	55%	56.5 %	55%	2013

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	98%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné pour la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN), et le service des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois - procédure de naturalisation facilitée 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administrative : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la DCEC, le nombre d'enquêtes effectuées par le SCN, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et le SSGD et le nombre de documents d'identité délivrés par le SPN. Les données brutes, considérées indépendamment, varient du simple au double d'un service à l'autre.

Indicateur 2.1: La mise en ligne du "Portail Population" est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID). Cet indicateur dépendant de l'Office fédéral des migration (ODM) est annuel.

Indicateur 3.1: Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. A terme, l'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70%, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	368'855'571	52'568'846	16.6%	316'286'725	373'360'915
30 Charges de personnel	267'589'783	-4'910'673	-1.8%	272'500'456	270'551'420
31 Dépenses générales	25'621'666	-2'614'867	-9.3%	28'236'533	22'668'393
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	64'901'712	60'962'523	1'547.6%	3'939'189	69'813'383
35 Dédommagements à des tiers	377'775	180'275	91.3%	197'500	467'639
36 Subventions accordées	9'310'776	-768'495	-7.6%	10'079'271	9'071'444
37 Subventions redistribuées	4'032	-1'344	-25.0%	5'376	1'344
39 Imputations internes	1'049'826	-278'574	-21.0%	1'328'400	787'292
REVENUS	154'739'463	51'912'323	50.5%	102'827'140	176'069'848
42 Revenus des biens	2'237	-3'163	-58.6%	5'400	5'351
43 Recettes diverses	119'462'742	49'343'145	70.4%	70'119'597	142'717'995
45 Dédommagements de collectivités publiques	34'446'610	2'091'110	6.5%	32'355'500	32'376'777
46 Subventions acquises	385'826	359'159	1'346.8%	26'667	329'531
47 Subventions à redistribuer	4'032	-1'344	-25.0%	5'376	1'344
49 Imputations internes	438'016	123'416	39.2%	314'600	638'849
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-214'116'108	-656'523	0.3%	-213'459'585	-197'291'067
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'773'724</i>	<i>1'504'084</i>	<i>-24.0%</i>	<i>-6'277'808</i>	<i>-6'035'793</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-76'327'913</i>	<i>-28'248'512</i>	<i>58.8%</i>	<i>-48'079'401</i>	<i>-47'885'464</i>
COÛT COMPLET	-295'217'745	-27'400'950	10.2%	-267'816'795	-251'212'324

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'848.87	18.68	1.02%	1'830.19	1'805.26
<i>ETP fixes</i>	<i>1'839.52</i>	<i>12.03</i>	<i>0.66%</i>	<i>1'827.49</i>	<i>1'802.89</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.79</i>	<i>6.30</i>	<i>253.01%</i>	<i>2.49</i>	<i>2.09</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.56</i>	<i>0.35</i>	<i>166.67%</i>	<i>0.21</i>	<i>0.28</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le projet de réorganisation (projet PHENIX) a mobilisé des ressources importantes au sein du corps de police pour les développements intervenus lors de l'exercice 2012. De nombreux groupes de travail ont élaboré des propositions visant à réorganiser la structure actuelle ainsi qu'à améliorer les processus de la police. Ainsi, a été réalisée notamment la création du service des opérations avec à sa tête un chef des opérations et les officiers de police de service (OPS), cellule assurant à H24 la gestion centralisée de la conduite des opérations de police. La répartition de la gendarmerie en trois unités (police-secours, police de proximité et police de la circulation) a été initiée et se poursuivra durant les exercices 2013 et 2014.

Les travaux vont se poursuivre en 2013 avec pour objectif de restructurer les centres de responsabilités budgétaires de la police (CR) et les unités organisationnelles pour la gestion du personnel. Cette importante réorganisation sera effective pour l'établissement du projet de budget 2015.

Autres projets d'importance stratégique

En matière de politique criminelle, plus particulièrement dans le domaine de la lutte contre les cambriolages, la police a davantage utilisé, en matière de préservation des traces, la prise des empreintes génétiques. Cette mesure vise à augmenter le taux de résolution des enquêtes sur les infractions contre le patrimoine, dont la lutte constitue une priorité des objectifs de législation du département de la sécurité (DS) et du procureur général de la république et canton de Genève.

De son côté, l'application informatique "amendes d'ordres et contraventions" (AOC) du service des contraventions (SDC) est entrée en fonction au 1er janvier 2012 en mode projet. L'élément nouveau tient en ce que les revenus sont dorénavant comptabilisés à l'émission de la facture et non plus à l'encaissement. En guise de corollaire, des provisions doivent dorénavant être constituées afin de prendre en compte le risque de non-recouvrement de certaines créances.

Justification des écarts

Le nombre de départs (retraites des policiers notamment) en cours d'année est aléatoire et ne peut pas être prévu de manière précise. Cet état de fait engendre des économies au niveau de la nature 30 "*Charges de personnel*" puisque ces postes ne peuvent pas être repourvus immédiatement. De plus, en 2012, 8 postes ont été laissés vacants (gelés) au sein de la PSI dans le but d'engager des ASP3 supplémentaires. Ces derniers n'entreront en fonction qu'en 2013 (formation). Enfin, une partie importante de l'écart provient également des indemnités pour horaires irréguliers/nuit dont le budget avait été adapté en prévision de changements, mais en finalité surévalué.

La nature 31 "*Dépenses générales*" enregistre une diminution de F 2,6 millions du fait d'une diminution du coût de voyage des détenus de la gendarmerie, d'une diminution du coût de surveillance des ambassades par la police de la sécurité internationale (PSI) et d'une diminution des frais de port et d'affranchissement du Service des contraventions (SdC).

Les natures 33 "*Amortissements, provisions, irrécouvrables*" et 43 "*Recettes diverses*" enregistrent respectivement une augmentation de F 61 millions et F 49 millions. En effet, l'entrée en vigueur le 1er janvier 2012 de l'application informatique AOC et les effets découlant du changement de méthode de comptabilisation ne permettaient pas, lors de l'élaboration budgétaire, de déterminer un montant de constitution de provisions. Toutefois, une provision est

H02 Sécurité publique (suite)

désormais inscrite au budget 2013.

La nature 36 "*Subventions accordées*" présente une variation à hauteur de F 762'000 représentant la part de la subvention à la Fondation des parkings non dépensée.

La nature 45 "*Dédommagements de collectivités publiques*" enregistre une augmentation de F 2.1 millions. Les principales rubriques impactées sont le dédommagement lié à la surveillance des sites diplomatiques (AMBA CENTRO) pour F 1.2 millions et la part de la Ville de Genève aux dépenses de la circulation (recettes supplémentaires de F 0.8 millions).

Enfin, la variation sur la nature 46 "*Subventions acquises*" est issue des subventions différées payées par la Confédération et liées au projet Polycom.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2: L'évolution favorable n'a pas été suffisante pour atteindre l'objectif.

Indicateur 2.1: Le taux d'élucidation évolue d'une année sur l'autre en fonction des enquêtes. Il est probable que cet objectif soit atteint au cours des prochains mois.

Indicateur 2.2: Le taux est évolutif. Il progresse de 2% par rapport à 2011.

Indicateur 4.1: Les arrivées ne compensent pas les départs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	6.3	8	7	8	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	55.5	49	63	48	2013
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	72%	79%	71%	80%	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7%	8%	5%	9%	2013
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité	n/a	n/a	n/a	n/a	2013
4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1363/205	1399 / 208	1366 / 208	1441 / 221	2013
5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	n/a	n/a	n/a	73.5%	2013

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	n/a	n/a	n/a	75.5%	2013

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : La valeur mentionnée fait référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriale et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine/ vol à la tire, astuce, arraché / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules/ vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'est pas encore disponible et doit être intégré dans la réorganisation de la police (PHENIX), avec notamment la création d'une entité "Police de proximité" ou sécurité locale.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010. Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

H03 Sécurité civile

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	9'128'395	686'552	8.1%	8'441'843	9'337'510
30 Charges de personnel	6'069'663	-71'579	-1.2%	6'141'242	5'884'122
31 Dépenses générales	772'184	-1'167	-0.2%	773'351	801'183
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	853'866	168'366	24.6%	685'500	938'376
35 Dédommagements à des tiers	8'449	-6'551	-43.7%	15'000	8'887
36 Subventions accordées	405'016	-67'234	-14.2%	472'250	290'927
37 Subventions redistribuées	920'745	689'745	298.6%	231'000	1'325'732
39 Imputations internes	98'471	-25'029	-20.3%	123'500	88'285
REVENUS	4'095'297	1'015'463	33.0%	3'079'834	4'261'753
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	35'000
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'437
43 Recettes diverses	2'391'079	382'330	19.0%	2'008'749	2'194'745
45 Dédommagements de collectivités publiques	261'895	-73'105	-21.8%	335'000	256'258
46 Subventions acquises	486'577	16'492	3.5%	470'085	448'582
47 Subventions à redistribuer	920'745	689'745	298.6%	231'000	1'325'732
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'033'098	328'911	-6.1%	-5'362'009	-5'075'757
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-305'350</i>	<i>514'248</i>	<i>-62.7%</i>	<i>-819'598</i>	<i>-812'984</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'610'910</i>	<i>-4'655'168</i>	<i>238.0%</i>	<i>-1'955'742</i>	<i>-1'931'427</i>
COÛT COMPLET	-11'949'358	-3'812'009	46.8%	-8'137'349	-7'820'168

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	45.67	-1.00	-2.14%	46.67	43.55
<i>ETP fixes</i>	<i>45.67</i>	<i>-1.00</i>	<i>-2.14%</i>	<i>46.67</i>	<i>43.55</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu

H03 Sécurité civile (suite)

H03.03 Protection de la population

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposent, d'une part, sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et, d'autre part, sur la mise en œuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

La mise en œuvre progressive des recommandations de la Cour des comptes a apporté des améliorations dans l'exercice des compétences de surveillance. Cela s'est, notamment concrétisé par une redéfinition de la doctrine d'engagement du service de piquet de la sécurité civile axée sur des tâches de contrôle et par un suivi accentué des corps communaux de sapeurs-pompiers, dans le cadre des inspections. Sur le plan de la coordination des moyens, la définition de la compétence de commandement de la place sinistrée a permis de clarifier la situation. Dans le domaine de la protection civile, des réflexions ont été lancées afin de faire face à l'évolution de son environnement, plus particulièrement par la professionnalisation de certaines fonctions de commandement.

Par ailleurs, une analyse des risques en matière d'incendie et de secours sur le canton a été réalisée et va permettre de définir les lignes directrices de l'organisation du dispositif des sapeurs-pompiers de demain.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ces prochaines années, la stratégie consistant à recentrer les prestations du service de la sécurité civile sur la haute surveillance, notamment en lien avec l'organisation des pompiers volontaires, de l'inspection du feu, de la protection civile et de la protection de la population est maintenue.

La création d'un établissement intercommunal destiné à assumer la gouvernance des sapeurs-pompiers est actuellement à l'étude. Une telle institution concourrait à une coordination accrue des moyens à disposition.

Justification des écarts

La nature 30 "*Charges de personnel*" présente un non-dépensé par rapport au montant prévu au budget dans la mesure où, à fin 2012, un poste est vacant.

La nature 33 "*Amortissements, provisions irrécouvrables*" enregistre une variation liée aux amortissements. En effet, lors de l'élaboration du budget le montant a été sous-estimé.

La nature 36 "*Subventions accordées*" enregistre une variation qui est expliquée par le fait que toutes les communes n'utilisent pas le quota de jours de service qui leur est attribué pour effectuer les activités au sein de leurs organisations. En effet, lors de l'élaboration du budget, le montant inscrit est calculé sur un nombre de jours de service planifiés. La différence est ainsi due aux reports de cours accordés par les offices, ainsi qu'aux astreints défaillants.

Les écarts sur les natures 37 "*Subventions redistribuées*" et 47 "*Subventions à redistribuer*" tiennent aux subventions fédérales redistribuées en faveur des communes et des institutions privées dans le cadre de travaux dans les constructions protégées. En effet, des travaux imprévus ont été réalisés, tels que par exemple l'extension télématique des postes de commandement ou la réalisation d'un abri de protection des biens culturels au jardin botanique.

La variation de la nature 43 "*Recettes diverses*" est liée à la contribution des compagnies d'assurance contre l'incendie. En effet, ce montant est connu postérieurement à l'élaboration du budget.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 3.1 : Préparation PROTEC (projet de réforme de la protection civile). Inspections repoussées au 2ème

H03 Sécurité civile (suite)

semestre 2013.

Indicateur 5.1 : 61% s/ 338 (quota annuel d'astreints). Convoqués : 437, instruits : 208

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires						
1.1 Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires						
2.1 Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	17	18 à 20	18	18 à 20	2020
3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton						
3.1 Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	1	3	8	4	2020
4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population						
4.1 Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	80%	80%	78%	80%	2020
5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile						
5.1 Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	61%	80%	70%	80%	2020
6. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
6.1 Kataplan 2, établissement de 3 scénarii précis et étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention par an	Efficacité	70%	3 scénarii		27 scénarii	2020

Commentaires

Indicateur 2.1 : 44 compagnies de sapeurs pompiers. 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspectés sur 3 ans.

Indicateur 3.1 : 12 OPC (organisation de protection civile) et ORPC (organisation régionale de protection civile). 3 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 5.1 : le quota annuel d'astreints est fixé à 338.

Indicateur 6.1 : indicateur introduit dès budget 2012, pas de valeurs 2011.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'812'304	-192'284	-3.8%	5'004'588	4'943'453
30 Charges de personnel	4'050'970	-143'409	-3.4%	4'194'379	4'189'866
31 Dépenses générales	192'227	-30'942	-13.9%	223'169	189'866
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	38'191	51	0.1%	38'140	36'514
35 Dédommagements à des tiers	4'373	1'373	45.8%	3'000	5'333
36 Subventions accordées	521'295	-20'605	-3.8%	541'900	521'355
39 Imputations internes	5'250	1'250	31.3%	4'000	520
REVENUS	4'331'083	-278'378	-6.0%	4'609'461	4'865'641
42 Revenus des biens	482'706	100'098	26.2%	382'608	442'478
43 Recettes diverses	448'708	150'998	50.7%	297'710	421'728
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'285'201	-593'942	-15.3%	3'879'143	3'866'174
49 Imputations internes	114'469	64'469	128.9%	50'000	135'262
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-481'221	-86'094	21.8%	-395'127	-77'812
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-57'070</i>	<i>34'741</i>	<i>-37.8%</i>	<i>-91'811</i>	<i>-73'419</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'163'761</i>	<i>-4'426'136</i>	<i>161.7%</i>	<i>-2'737'625</i>	<i>-2'717'741</i>
COÛT COMPLET	-7'702'052	-4'477'489	138.9%	-3'224'563	-2'868'971

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.70	-3.50	-9.41%	37.20	35.50
<i>ETP fixes</i>	<i>32.70</i>	<i>-1.70</i>	<i>-4.94%</i>	<i>34.40</i>	<i>33.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.80</i>	<i>-64.29%</i>	<i>2.80</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le travail de planification des infrastructures militaires, mené conjointement par le service des affaires militaires, le DU et le département de la défense, de la protection de la population et des sports au niveau fédéral, a permis l'aboutissement et la validation du concept "place d'armes de Genève 2015". A l'issue de la réalisation des adaptations prévues sur les installations et bâtiments existants d'Epeisses (fédéral), Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville (cantonaux), soit selon toute vraisemblance à l'horizon 2017 - 2018, la libération du site de la caserne des Vernets sera possible. Ce seront ainsi près de 5 hectares qui devraient être disponibles pour la réalisation du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets dès 2017.

L'objectif de sécurité publique de ce programme reste inchangé, à savoir assurer un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et de l'Etat-major cantonal de conduite en cas de catastrophe ou d'évènement sécuritaire important à Genève.

Autres projets d'importance stratégique

Le commandement d'arrondissement militaire a achevé sa phase renouvellement, sur 3 ans, de 2/3 de l'ensemble de son personnel dont la totalité de ses cadres, pour raison d'âge. L'année 2012 a donc été pour ce secteur une année de consolidation, durant laquelle on a assisté au transfert des savoirs et des connaissances et à un début de modernisation de certains processus, comme celui de la conscription et de l'information avant le recrutement.

Justification des écarts

Les mouvements du personnel sur l'année ont engendré des économies sur les charges de personnel qui s'expliquent par une différence entre le coût moyen du personnel entrant et du personnel sortant. L'impact se fait sentir notamment au niveau de la nature 301 "Traitements du personnel" et de la nature 304 "Caisse de pension et de prévoyance".

La variation sur la nature 42 "Revenus des biens" est liée à l'augmentation des locations de la caserne des Vernets.

La variation sur la nature 43 "Recettes diverses" est liée à l'augmentation des indemnités de l'assurance militaire et des amendes perçues en vertu du code pénal militaire et de l'ordonnance sur les contrôles.

La variation sur la nature 45 "Dédommagements de collectivités publiques" représente une diminution des frais d'exploitation de la caserne liée au projet "Place d'armes de Genève Horizon 2015" entraînant une diminution de la contribution de la Confédération.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	+ / - 2.23%	+ / - 3%	2%	+ / - 1%	2013

H04 Armée et obligation de servir (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+ / - 5%	+ / - 5%	-15,7%	+ / - 5%	2013
4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
5. Assurer que tous les défaillants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défaillants aux tirs)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pas d'engagement important en 2012, service de piquet assuré avec succès.

Indicateur 2.1 : La valeur nationale 2012 est de 84.47% . Pour Genève : 2012 = 82.24% Ecart de : - 2.23%. Valeur 2013 disponible dès janvier 2014.

Indicateur 3.1 : La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 85.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 4.1 : ~2000 conscrits/année. La planification avec le centre de recrutement a été optimisée et les nouvelles journées d'information devraient pallier à la problématique des surnuméraires. Les résultats de ces mesures ne seront disponibles que fin 2013.

Indicateur 5.1 : Nombre de défaillants en baisse considérable : 2010=987 défaillants, 2011=945 défaillants, 2012 : 675 défaillants. Valeur 2013 disponible dès janvier 2014. Avec l'application smartphone et QR codes sur les affiches, le nombre de défaillants devrait baisser encore en 2013.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	19'210'097	1'815'823	10.4%	17'394'274	18'974'883
30 Charges de personnel	13'071'421	-205'898	-1.6%	13'277'319	13'068'938
31 Dépenses générales	1'981'941	97'631	5.2%	1'884'310	1'958'357
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'148'544	2'262'899	120.0%	1'885'645	3'942'375
39 Imputations internes	8'192	-338'808	-97.6%	347'000	5'213
REVENUS	29'159'151	-180'932	-0.6%	29'340'083	29'240'599
43 Recettes diverses	28'492'718	-213'365	-0.7%	28'706'083	28'585'044
45 Dédommagements de collectivités publiques	666'433	32'433	5.1%	634'000	655'555
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'949'054	-1'996'755	-16.7%	11'945'809	10'265'716
<i>Coût des activités de support</i>	-255'696	95'333	-27.2%	-351'029	-314'984
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'873'266	-5'101'637	135.3%	-3'771'629	-3'732'798
COÛT COMPLET	820'092	-7'003'059	-89.5%	7'823'151	6'217'934

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	115.38	-4.78	-3.98%	120.16	113.28
<i>ETP fixes</i>	114.38	-4.35	-3.66%	118.73	113.28
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-0.43	-30.07%	1.43	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules.

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans le cadre du projet "Administration en ligne", les développements pour le paiement par carte de crédit se sont

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

poursuivis durant l'année 2012. Un premier démarrage est planifié pour début 2013.

En ce qui concerne les réquisitions de poursuites électroniques, le département des finances suggère de les intégrer dans la CFI, ce qui nécessite des études complémentaires.

Autres projets d'importance stratégique

Comme prévu, l'OCV s'est organisé pour pouvoir maintenir ses activités opérationnelles pendant les travaux du CEVA.

La réalisation d'un système d'assurance qualité national "asaSAQ" est en cours. Le démarrage du premier volet est prévu en février 2013.

L'étude pour la délocalisation définitive de la fourrière des véhicules, ainsi que pour l'ensemble du service, a vu sa priorité reportée en 2013.

Justification des écarts

Des postes qui n'ont pas pu être repourvus en 2012 ont engendré des économies en terme de charges de personnel. Il est à noter que ces postes seront repourvus en 2013.

Le dépassement en nature 31 "*Dépenses générales*" porte essentiellement sur les frais de port et d'affranchissement. Il est dû à une sous-estimation budgétaire et à un accroissement du nombre d'envois (augmentation du nombre de factures et du nombre de notes de crédit expédiées). Dans le cadre des travaux budgétaires 2013, le montant a été réajusté.

Le dépassement en nature 33 "*Amortissements, provisions, irrécouvrables*" de F 2 millions est dû principalement à la pleine application des directives du DF relative à la dotation à la provision sur débiteurs irrécouvrables, impliquant un provisionnement à 100 % des créances de plus de 90 jours.

La suspension provisoire des poursuites en attendant la solution e-lp - en nature 39 "*Imputations internes*" - a généré une non-dépense de près de F 330'000 en matière de frais de poursuite et de F 10'000 en matière de frais de mainlevée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	7	8	9	7	2013
1.2 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2013
1.3 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	4	4	3	3.5	2013
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015
2.2 Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification. L'augmentation du nombre d'expert a déjà une légère influence sur le retard des contrôles périodiques pour les voitures de tourisme, mais elle ne pourra qu'être faible cette année en raison de la formation conséquente que leur engagement nécessite.

Indicateur 1.2 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification. Le résultat est influencé par l'augmentation du nombre de motorcycle durant la période estivale, ce qui a un impact sur le nombre de motorcycle à contrôler.

Indicateur 2.1 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	38'364'079	1'396'844	3.8%	36'967'235	37'979'528
30 Charges de personnel	29'043'623	-131'592	-0.5%	29'175'215	29'384'893
31 Dépenses générales	8'247'611	1'051'717	14.6%	7'195'894	8'020'675
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	592'670	157'544	36.2%	435'126	365'833
39 Imputations internes	480'176	319'176	198.2%	161'000	208'126
REVENUS	38'202'378	540'734	1.4%	37'661'644	36'760'027
42 Revenus des biens	1'678	-12'822	-88.4%	14'500	3'182
43 Recettes diverses	30'996'572	1'552'652	5.3%	29'443'920	29'456'766
49 Imputations internes	7'204'128	-999'096	-12.2%	8'203'224	7'300'079
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-161'701	-856'110	-123.3%	694'409	-1'219'501
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-134'341</i>	<i>110'631</i>	<i>-45.2%</i>	<i>-244'972</i>	<i>-425'063</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-17'779'910</i>	<i>-10'639'539</i>	<i>149.0%</i>	<i>-7'140'371</i>	<i>-7'051'966</i>
COÛT COMPLET	-18'075'952	-11'385'018	170.2%	-6'690'934	-8'696'530

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	252.83	-8.97	-3.43%	261.80	257.91
<i>ETP fixes</i>	<i>244.59</i>	<i>-6.21</i>	<i>-2.48%</i>	<i>250.80</i>	<i>238.91</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.98</i>	<i>-3.02</i>	<i>-27.45%</i>	<i>11.00</i>	<i>19.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.27</i>	<i>0.27</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires

Pour l'Office des poursuites:

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Refonte informatique

Le 8 juin 2012, le Grand Conseil a ouvert un crédit d'investissement de CHF 8'240'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information (PL 10759). En décembre 2012, l'Office des poursuites a signé un contrat avec la société ELCA SA, en vue de l'implémentation en 2015 de son nouveau système d'information. Les travaux de cette refonte démarrent en janvier 2013.

Système de contrôle interne

Les deux processus-clés et un processus secondaire ont été finalisés en 2012. La documentation a également été actualisée, les risques, pour chaque procédure, identifiés et les contrôles-clés testés (vérification de l'effectivité et de l'efficacité de ces derniers). Dès janvier 2013, la formalisation des processus secondaires et la mise à jour permanente de l'ensemble du système de contrôle interne sont menées en parallèle aux travaux de refonte informatique.

Gestion comptable

La dernière phase du projet comptable destinée à réconcilier les créanciers de l'Office des poursuites, a été mise en production en 2012 et sera finalisée début 2013.

Pour l'Office des faillites:

Refonte informatique

Le développement du nouveau système informatique de l'office des faillites (L 10'112), assuré par un partenaire externe, s'est poursuivi durant toute l'année 2012. Sa mise en exploitation progressive a débuté à la fin de l'année 2012 dans un premier service et se terminera au printemps 2013 après son implémentation dans l'ensemble des services de l'office. Dans le cadre du déploiement de ce nouvel outil, la société chargée de son développement a continué son activité en apportant les modifications et corrections utiles mises en évidence lors de cette phase de lancement. Cette application informatique permet désormais d'assurer une gestion électronique globale des dossiers supprimant ainsi le « tout papier ».

Système de contrôle interne

En 2012, l'office des faillites a finalisé son système de contrôle interne et effectué de manière régulière les contrôles hiérarchiques, en particulier dans les services de l'exécution forcée et de la comptabilité. Les documents nécessaires à la mise en œuvre du SCI ont également été rédigés.

Gestion des dossiers

En raison d'un nombre de jugements de faillite élevé enregistrés en 2012 (+ 43,6 % par rapport à 2011), le stock de dossiers en gestion a subi une hausse de 19,6 %, passant à une moyenne de 1170 en 2012 contre 978 en 2011. Sur un plan quantitatif, l'office des faillites a malgré le volume des procédures maintenu un délai moyen inférieur à une année pour liquider les dossiers, lequel correspond au délai d'une année prévu par la loi (art. 270 LP). D'un point de vue qualitatif, le nombre de plaintes selon l'article 17 LP admises s'est élevé en 2012 à 7,69 %, représentant un taux inférieur à l'objectif fixé de 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance.

Travaux de rénovation et transformation

Dans la mesure où l'office des faillites est situé dans la zone Praille Acacias Vernets, dont la nouvelle affectation est désormais destinée à des zones d'habitations, il a été décidé en 2012 de déménager ses locaux à la rue de Chêne 54. Les démarches préalables à l'exécution des travaux indispensables pour accueillir l'office des faillites ont débuté à fin 2012, après notamment la communication de ses besoins fonctionnels. Une solution concernant les locaux de la salle des ventes destinés au stockage des biens saisis et à la tenue de séances d'enchères a également été trouvée ; des surfaces qui doivent encore être adaptées ont été retenues dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny.

Justification des écarts par rapport au B2012

Le dépassement budgétaire sur les dépenses générales constaté à l'office des poursuites s'explique principalement par l'augmentation du tarif de la poste pour les notifications des actes de poursuites en recommandé. De plus, un taux d'échecs plus élevé qu'en 2011 lors de la première tentative de notification par recommandé classique a

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

entraîné une hausse du nombre des actes notifiés par Postlogistics. A noter que ce dépassement est couvert par une demande de crédit supplémentaire, soumise et approuvée par la commission des finances, ainsi que par les reports budgétaires du programme.

L'écart sur la nature 33 est lié à l'augmentation du nombre de faillites "successions répudiées art. 193 LP" et de faillites "art. 731 LP", qui sont liquidées à fonds perdus.

Les imputations internes (nature 39) sont en forte augmentation, cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation des frais du Registre Foncier en relation avec les dossiers de faillites ainsi que par le nouveau processus de facturation du PJ/TPI des frais des jugements subséquents, dès le mois de février 2012.

Les émoluments (nature 43) sont toujours en progression à l'Office des poursuites et ont dépassé les estimations budgétaires de 1,5 millions en 2012. Par contre, les émoluments facturés à l'Etat (principalement l'Administration Fiscale Cantonale) et comptabilisés en imputations internes (nature 49) sont inférieurs aux estimations budgétaires pour presque 1 million en 2012.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1: L'écart sur cet indicateur s'explique par la baisse de productivité temporaire découlant de l'"implémentation" du nouveau système d'information à l'office des poursuites et par l'augmentation des réquisitions dites "papier" (traitement manuel).

Indicateur 3.2: Le niveau élevé de cet indicateur s'explique par une hausse des faillites enregistrées depuis 2010 et par une explosion des procédures en 2012 (+ 43,6 % sur une année). L'office des faillites a néanmoins réussi à absorber en partie cette charge de travail grâce notamment à une nouvelle organisation mise en place le 1er janvier 2009, impliquant une plus grande polyvalence des gestionnaires de faillites, ainsi qu'à une meilleure réallocation des forces opérée en 2012 au sein de l'office des faillites, concrétisée par la création d'une nouvelle fonction (chargé de faillites junior).

Indicateur 4.1 et 4.2: Malgré le léger recul du nombre de clients servis aux caisses (-1,4 %), l'affluence aux caisses est très irrégulière au cours d'un mois et les temps d'attente peuvent devenir excessifs en cas de pics d'affluence.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	28	10	22	10	2016
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'362	1'300	1'329	1'400	2016
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	1	≤ 1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	50	34	33.7	30	2015
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	80%	100%	80%	100%	2016
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	60%	80%	60%	80%	2016
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	90%	90%	90%	2016

Commentaires

Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	99'013'813	-322'465	-0.3%	99'336'278	93'171'283
30 Charges de personnel	71'074'584	-1'404'883	-1.9%	72'479'467	67'517'628
31 Dépenses générales	8'704'409	532'434	6.5%	8'171'975	8'110'986
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'179'464	957'529	78.4%	1'221'935	996'032
35 Dédommagements à des tiers	14'374'890	-309'913	-2.1%	14'684'803	13'912'350
36 Subventions accordées	2'595'721	-147'877	-5.4%	2'743'598	2'578'121
39 Imputations internes	84'744	50'244	145.6%	34'500	56'166
REVENUS	9'613'010	436'005	4.8%	9'177'005	8'774'330
42 Revenus des biens	556	56	11.2%	500	911
43 Recettes diverses	5'692'272	-216'389	-3.7%	5'908'661	4'998'701
45 Dédommagements de collectivités publiques	2'689'770	876'020	48.3%	1'813'750	2'550'060
46 Subventions acquises	1'195'060	-259'034	-17.8%	1'454'094	1'182'433
49 Imputations internes	35'352	35'352	-	-	42'226
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-89'400'803	758'470	-0.8%	-90'159'273	-84'396'953
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'282'791</i>	<i>705'487</i>	<i>-35.5%</i>	<i>-1'988'278</i>	<i>-1'503'332</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-24'636'870</i>	<i>-9'781'214</i>	<i>65.8%</i>	<i>-14'855'656</i>	<i>-14'499'540</i>
COÛT COMPLET	-115'320'463	-8'317'255	7.8%	-107'003'208	-100'399'826

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	535.94	-10.15	-1.86%	546.09	554.27
<i>ETP fixes</i>	<i>522.99</i>	<i>-19.50</i>	<i>-3.59%</i>	<i>542.49</i>	<i>546.57</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.45</i>	<i>8.85</i>	<i>245.83%</i>	<i>3.60</i>	<i>7.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.01 Détention préventive des adultes
- H07.02 Exécution des peines et mesures
- H07.03 Mesures de probation

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison
- H07.05 Détention préventive et observation des mineurs
- H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
- H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2012 une planification de la détention et des mesures d'accompagnement pour les dix prochaines années.

Cette planification permettra au canton de se doter d'une capacité carcérale en adéquation avec ses besoins et ce pour les quatre types de détention : exécution de peine, détention avant jugement, détention administrative et détention pour mineurs. Elle fera passer le nombre de places de détention pénale de 561 à l'heure actuelle à 1019 d'ici 2017. Le nombre de places de détention administrative passera quant à lui de 20 à 168 d'ici 2017, puis à 218 en 2021. Cette planification permettra également d'adapter les mesures d'encadrement.

La transformation des Violons du Palais de Justice a été abandonnée.

Le chantier de Curabilis avance et le bâtiment sera terminé en avril 2014. L'ouverture se réalisera par étapes pour une exploitation complète en 2016. L'UCP ainsi que la Pâquerette seront les premiers à emménager et 2 pavillons de mesures seront mis à disposition dès 2014. L'espace libéré permettra à la prison de Champ-Dollon d'augmenter la capacité des places de détention avant jugement de 29 places.

Autres projets d'importance stratégique

L'Office cantonal de la détention a fait l'objet d'un audit de gestion qui a mis en exergue une nécessaire réorganisation aux fins d'assurer l'avenir de cet office et lui permettre de faire face à la gestion des projets en cours et à venir. A cet effet et conformément aux recommandations émises, la direction générale a été renforcée avec notamment la nomination de deux mandataires externes. Par ailleurs, l'échelon intermédiaire du service des établissements de détention et des peines alternatives a été supprimé et son personnel rattaché à la direction générale. La réorganisation se poursuivra en 2013.

S'agissant de l'unification du corps des agents de détention, les prestations salariales de la direction et du personnel de surveillance de la prison de Champ-Dollon et des autres établissements de détention du canton de Genève ont été partiellement uniformisées, ce qui constitue le premier pas vers une mobilité professionnelle des collaborateurs du domaine pénitentiaire.

Considérant les multiples projets d'infrastructures dans le domaine de la détention et, en particulier, le projet d'établissement Curabilis, le Conseil d'Etat a désigné une structure de gestion unique des projets d'infrastructures dans le domaine de la détention aux fins de piloter et coordonner efficacement l'ensemble des projets et nommé un nouveau comité de pilotage ainsi qu'un chef de projet "Mise en service de Curabilis".

Justification des écarts

L'écart sur la rubrique 30 "*Charges de personnel*" est lié à différents facteurs. Tout d'abord, ce programme dispose de 19.5 ETP fixes vacants dont 17.2 ETP au sein de la prison de Champ-Dollon. Cela s'explique notamment par le fait qu'une deuxième école d'agents de détention n'a pas pu être ouverte en 2012, car elle n'atteignait pas la masse critique. Il est à noter qu'une école de formation débutera en avril 2013. Cette situation a engendré des économies notamment au niveau de la nature 301 "*Traitements du personnel*" ainsi qu'au niveau des cotisations de l'Etat à la CP (nature 304).

Par ailleurs, la cotisation à la CP est calculée selon un taux linéaire alors que les gardiens stagiaires sont affiliés à la CP selon le minimum LPP.

Enfin, le nombre de départs (retraites des gardiens de prison notamment) en cours d'année est aléatoire et ne peut

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

pas être prévu de manière précise. Cet état de fait engendre également des économies, d'autant plus que ces postes ne peuvent pas être repourvus immédiatement.

La nature 31 "*Dépenses générales*" présente une variation liée à la surpopulation de Champ-Dollon et plus précisément dans les frais de nourriture, les frais médicaux ainsi que les cotisations des détenus pour les assurances maladie. Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires.

La mise en application de la directive sur la provision pour pertes sur débiteurs, au SAPEM, a généré des variations en nature 33 "*Amortissements, provisions, irrécouvrables*".

La nature 35 "*Dédommagements à des tiers*" présente une variation liée à la diminution des placements par le SAPEM compte tenu du manque de places de détention dans les autres cantons.

La variation sur la nature 36 "*Subventions accordées*" est liée à la diminution des reclassements de détenus libérés. En effet, une meilleure prise en charge des probationnaires permet de limiter l'utilisation de la subvention prévue à cet effet.

Sur la nature 43 "*Recettes diverses*", l'écart s'explique par trois éléments : une diminution de revenus à la cafétéria et aux ateliers de Champ-Dollon (- F 356'000), la dissolution des heures supplémentaires pour les gardiens (F 400'000) et une diminution des contraventions et peines pécuniaires convertibles en PPLS (peines privative de liberté de substitution) (- F 480'000). Ce dernier élément s'explique par le retard dans le traitement des affaires au Service des contraventions.

L'augmentation de la nature 45 "*Dédommagements des collectivités publiques*" se justifie par des placements de détenus provenant des autres cantons qui sont en nette hausse, principalement à la Clairière.

L'écart sur la nature 46 "*Subventions accordées*" est relatif à la diminution de la subvention versée par la Confédération à la Clairière. Le budget a été ajusté pour 2013.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Ouverture par étape de Curabilis reportée au printemps 2014 : 12 places supplémentaires. Le projet de 18 places aux VPJ a été abandonné.

Indicateur 1.2 : Les taux d'occupation pour les années suivantes sont déterminés de la manière suivante :
2011 : 165 %, la capacité nominale de la prison est portée à 370 par l'effet de CENTO RAPIDO sur une période d'environ 4 mois/12

2012 : 170 %, la prison a détenu en moyenne 640 détenus.

2013 : 189%, la tendance va vers 200% (le taux est déjà atteint en février 2013).

Indicateur 3.1 : 6 évènements graves en 2012 (3 décès, 1 feu, 2 évasions avec agression sur le personnel).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						
1.1 Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	0	0	100	400	2015
1.2 Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	170%	120%	152%	100%	2014
2. Recruter et former des agents de détention						
2.1 Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	0	0	64	210	2015

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement compromettre le maintien						
3.1 Nombre d'évènements graves	Efficacité	6	< n-1	4	0	2013
4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)						
4.1 Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	91%	100%	95%	95%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Ouverture par étape de Curabilis reportée au printemps 2014 : 12 places supplémentaires. Le projet de 18 places aux VPJ a été abandonné.

Indicateur 1.2 : Les taux d'occupation pour les années suivantes sont déterminés de la manière suivante :
2011 : 165 %, la capacité nominale de la prison est portée à 370 par l'effet de CENTO RAPIDO sur une période d'environ 4 mois/12

2012 : 170 %, la prison a détenu en moyenne 640 détenus.

2013 : 189%, la tendance va vers 200% (le taux est déjà atteint en février 2013).

Indicateur 3.1 : Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues (3 décès, 1 feu, 2 évasions avec agression sur le personnel en 2012).

H08 Droits humains

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	27'009'389	-85'698	-0.3%	27'095'087	25'774'947
30 Charges de personnel	3'151'345	-35'944	-1.1%	3'187'289	3'105'911
31 Dépenses générales	375'921	-199'697	-34.7%	575'618	505'178
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	147	147	-	-	331'329
35 Dédommagements à des tiers	3'563	-1'437	-28.7%	5'000	3'641
36 Subventions accordées	22'801'115	208'935	0.9%	22'592'180	21'353'780
37 Subventions redistribuées	677'298	-57'702	-7.9%	735'000	475'098
39 Imputations internes	-	-	-	-	10
REVENUS	2'759'946	-701'604	-20.3%	3'461'550	2'770'211
43 Recettes diverses	562'806	286'256	103.5%	276'550	93'704
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	1'452
46 Subventions acquises	1'519'843	-930'157	-38.0%	2'450'000	2'199'957
47 Subventions à redistribuer	677'298	-57'702	-7.9%	735'000	475'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'249'442	-615'905	2.6%	-23'633'537	-23'004'736
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-57'797</i>	<i>29'953</i>	<i>-34.1%</i>	<i>-87'750</i>	<i>-75'519</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'968'881</i>	<i>-1'299'580</i>	<i>194.2%</i>	<i>-669'301</i>	<i>-658'482</i>
COÛT COMPLET	-26'276'120	-1'885'532	7.7%	-24'390'588	-23'738'737

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.14	-1.60	-7.04%	22.74	21.94
<i>ETP fixes</i>	<i>17.64</i>	<i>-0.70</i>	<i>-3.82%</i>	<i>18.34</i>	<i>18.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.70</i>	<i>-1.70</i>	<i>-38.64%</i>	<i>4.40</i>	<i>2.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme est mis en œuvre par le bureau de la solidarité internationale, le bureau de l'intégration des étrangers, le bureau pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et le bureau des violences domestiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en œuvre de la politique de solidarité internationale
- H08.05 Mise en œuvre du droit international relatif aux droits humains

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

L'observatoire genevois des violences domestiques a produit son premier rapport en 2012, intitulé "La violence domestique en chiffre, année 2011". Le prochain concernera l'année 2012 et sera publié courant 2013. Le résultat de l'enquête cantonale de victimisation suite à des violences conjugales/familiales sera diffusé à cette occasion. Des outils favorisant l'accroissement des compétences en matière de détection des situations de violences domestiques et de prise en charge des personnes concernées ont été développés en 2012 en vue de leur diffusion durant l'année 2013.

Le bureau des violences domestiques a également débuté la rédaction du rapport "Concept d'intervention et de prévention en matière de violences domestiques". Il sera soumis au magistrat chargé du Département de la sécurité dans le 1er semestre 2013. Les "Assises sur les violences domestiques" se sont tenues le 17 octobre 2012 et font l'objet d'une publication.

Le Bureau de l'intégration a poursuivi l'élaboration du dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers et de celui destiné à lutter contre toutes les formes de discrimination, qui est maintenant en phase de finalisation. La mise en œuvre de ces dispositifs sera progressive jusqu'en 2014 et l'entrée en force du *Programme d'intégration cantonal*.

Dans le domaine de la Solidarité internationale, les projets en relation avec l'environnement ont été la principale priorité en 2012 et ont représenté un total de F 1.2 millions. Un bilan sur les projets environnement soutenus par le fonds de la solidarité internationale est prévu pour la fin de la législature. Une table ronde pour permettre une meilleure visibilité de ces actions est prévue en juin 2013.

Le programme de législation prévoit la mise en œuvre du contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics. Le démarrage des étapes préliminaires de ce travail a eu lieu en 2012, comme prévu dans le calendrier du projet qui aboutira, à la fin de l'année 2013, à un projet pilote et à un rapport de situation au Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

L'action principale et prioritaire du Bureau de l'intégration pour l'année 2012, en parallèle à ses activités ordinaires légales, a été l'élaboration du projet de *Programme d'intégration cantonal 2014-2017* (PIC). Ce projet a été remis à l'ODM en décembre et sa validation interviendra courant juin 2013. La prévention et la lutte contre le racisme, notamment par le biais d'une large campagne menée de conserve avec les cantons de Suisse latine, a également marqué notablement l'agenda 2012 du BIE.

Le Bureau de la solidarité internationale a soumis au Conseil d'Etat le nouveau contrat de prestations de la Fédération Genevoise de Coopération. Le contrat prévoit une subvention annuelle de F 3 000 000 pour les activités des associations membres de la FGC. La convention avec le CICR a été soumise à un avenant qui a augmenté la subvention du canton de F 3 000 000 en 2011 à F 4 500 000 en 2012.

H08 Droits humains (suite)

Dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, les actions ont porté prioritairement sur l'égalité professionnelle, avec une campagne de communication et la formation de la population, des entreprises genevoises et des professionnels du droit. Par ailleurs, le SPPE a continué à sensibiliser les enfants et les jeunes à l'égalité dans les choix professionnels et les rapports famille/carrière: plus de 70% des filles et 64% des garçons de 7ème année primaire ont participé à la journée «Futur en tous genres», et plus de 215 élèves ont pris part aux ateliers organisés à la Cité des métiers.

Justification des écarts

L'écart sur la rubrique 30 "Charges de personnel" s'explique principalement par le fait qu'une partie du budget alloué aux jetons de présence des commissions n'a pas été dépensé.

A hauteur de F 120'000, la variation de la nature 31 "Dépenses générales" s'explique par un montant non-dépensé sur les charges de publications et de communication, au BIE.

La variation de nature 36 "Subventions accordées" est justifiée par le non versement de la deuxième tranche (F 200'000) destinée à une organisation dont le projet n'a pu être réalisé sur le terrain à la SI. Pour le surplus, un montant de F 400'000 au BIE était provisionné lors du bouclage des comptes 2011 et était destiné à Caritas. Ce montant a été payé en 2012, par le biais d'une dissolution de provisions en nature 43 "Recettes diverses", mais n'était pas prévu lors de l'élaboration budgétaire. Enfin, il sied de rappeler, que ledit montant est toutefois compensé par le forfait d'intégration des étrangers versé par la Confédération et enregistré au bilan de l'état.

La variation sur la nature 46 "Subventions acquises" s'explique par deux phénomènes. Tout d'abord, dans le cadre du forfait intégration, la Confédération a réduit le versement de sa contribution à hauteur de F 1.2 million. Pour le surplus, des subventions non utilisées par les associations, au BIE et à la SI, ont été restituées pour un montant de l'ordre de F 270'000.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 5.1 : La non atteinte de l'objectif est due à la résiliation d'une convention de financement d'un montant de F 247'000 avec Displacement Solutions.

Indicateur 2.1: Le nombre d'infraction au Code pénal suisse pour violences domestiques a baissé de 164 en une année, soit -11.3% (-15.1% en 2011). Entre 2008 et 2012, le nombre d'infractions a baissé de 674, soit -34.5%. Cette tendance baissière ne suit pas l'augmentation globale du nombre d'infractions au Code pénal sur territoire genevois constatée chaque année. Elle est probablement le fruit du dispositif "violences domestiques" inter-institutionnels et l'utilisation de moyens proactifs et préventifs (mesures d'éloignement prononcées régulièrement par la police, création de la ligne téléphonique violences domestiques (+50% d'appel en 2012), campagnes d'information et de sensibilisation, etc. Afin de s'assurer d'une réelle baisse de situations de violences domestiques, il est nécessaire de confronter ces chiffres avec ceux émanant de l'observatoire genevois des violences domestiques qui relève le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences, prises en charge par les institutions membres de la Commission consultative sur les violences domestiques.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1 Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	7.90%	n/a	n/a	8%	2013
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1282	1700 (+/- 5%)	1703(-9%)	1425	2014

H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois	Efficacité	n/a	900 (+/- 5%)	Réquisitions : 898 (-3.4% par rapport à 2009)	n/a	
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
3.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	80%	80%	70%	100%	2014
4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations						
4.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc) portant sur le thème du racisme	Efficacité	60%	60%	50%	90%	2014
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité						
5.1 Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité	Efficacité	8%	10%	14%	10%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur de la différence salariale sera mis à jour par l'OCSTAT à fin 2011 avec les chiffres 2010. Il s'agit en fait d'un chiffre mis à jour par enquête tous les deux ans les années paires; avec un décalage d'un an pour la publication des chiffres genevois.

Indicateur 2.1.: Ces chiffres sont communiqués par la police genevoise trois mois après la fin de l'année civile. Le bvd n'est donc pas en mesure d'avoir une Cible LT 2013.

Indicateur 2.2. : Cet indicateur correspond aux réquisitions pour violences domestiques auxquelles la police a répondu. Toutefois, dès septembre 2012, l'observatoire genevois des violences domestiques communiquera ses premiers chiffres pour l'année civile précédente. Par conséquent, dès 2013, l'indicateur sera modifié et indiquera le nombre de personnes prises en charge par d'une des 14 institutions membres de l'observatoire et de la Commission consultative sur les violences domestiques

Indicateur 2.2. : Cet indicateur correspond aux réquisitions pour violences domestiques auxquelles la police a répondu. Toutefois, dès septembre 2012, l'observatoire genevois des violences domestiques communiquera ses premiers chiffres pour l'année civile précédente. Par conséquent, dès 2013, l'indicateur sera modifié et indiquera le nombre de personnes prises en charge par d'une des 14 institutions membres de l'observatoire et de la Commission consultative sur les violences domestiques.

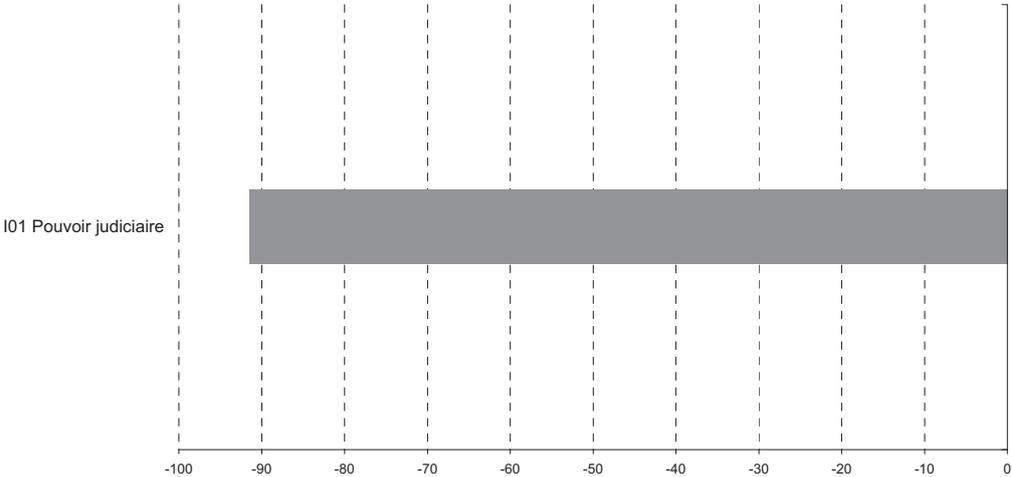
Indicateur 3.1 : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Ce programme sera mis en oeuvre intégralement en 2014, ce qui explique l'augmentation du pourcentage de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Ce programme sera mis en oeuvre intégralement en 2014, ce qui explique l'augmentation du pourcentage de cet indicateur.

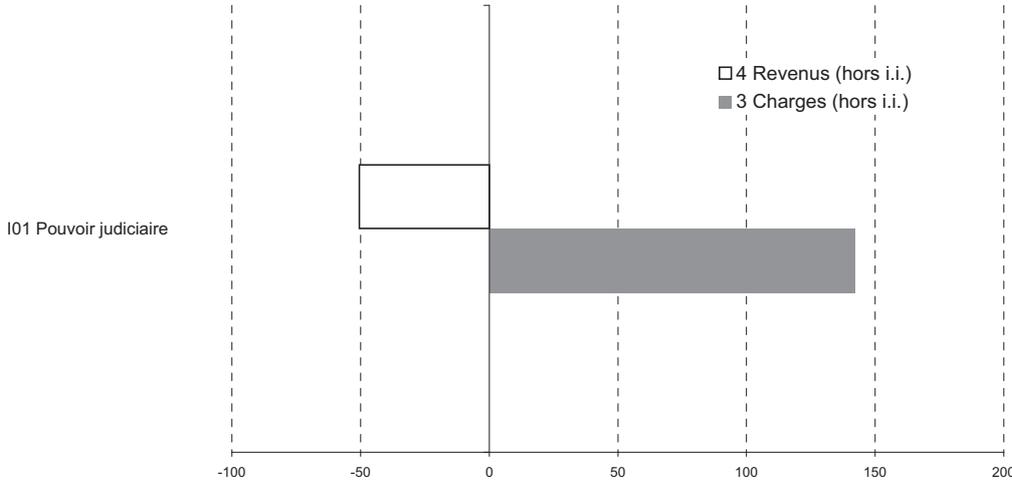
Indicateur 5.1 : En terme de montant, cela devrait représenter environ un million de CHF. L'objectif est de donner plus de visibilité à ces contributions, raison pour laquelle le soutien du canton dans ces projets peut être plus conséquent, et aller jusqu'à un financement de 80% du budget global du projet. Il faut savoir que ces projets sont toujours dans la nature 36700112, aide aux pays en développement. Les 10% sont calculés en fonction du montant attribué à la rubrique 367.

I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Pour 2012, le pouvoir judiciaire s'était fixé pour priorités :

- de rétablir et normaliser le fonctionnement des juridictions et services sous l'empire du nouveau droit de procédure fédéral, entré en vigueur en janvier 2011.

Cet objectif n'est que partiellement atteint. Il ne le sera qu'au terme du renforcement des juridictions devant intervenir entre 2013 et 2016, selon le plan financier quadriennal arrêté par la commission de gestion du pouvoir judiciaire, auquel le Conseil d'Etat a adhéré. L'augmentation des charges de fonctionnement, arrêtée à fr. 20 millions sur trois ans (fr. 11 millions en 2013, fr. 7 millions en 2014 et fr. 2 millions en 2015), hors mécanismes salariaux, amortissements et autres fiches transversales applicables à l'ensemble de l'Etat, doit permettre, outre la création du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, le renforcement de la filière pénale, tel qu'il a été réservé par la Cour des comptes dans son rapport en juin dernier.

- de préparer l'entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2013, du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, partant, la création de l'autorité appelée à remplacer le Tribunal tutélaire.

Cet objectif a été atteint. Le TPAE a débuté son activité comme prévu au 1^{er} janvier 2013, au terme d'un projet de mise en œuvre mené à un rythme soutenu au fur et à mesure des travaux législatifs et réglementaires. Le dépassement de crédit obtenu en juin 2012 a par ailleurs permis de recruter le personnel de la nouvelle juridiction au cours du second semestre 2012.

- de finaliser la définition et la mise en œuvre de l'organisation de la nouvelle Cour de justice dans le délai imparti par le législateur, échéant également au 1er janvier 2013.

Cet objectif a pu être mené à bien dans le délai imparti par le législateur, la Cour de justice ayant revu son organisation avec effet au 1^{er} janvier 2013. Elle a notamment revu la structure de l'encadrement, appelé à remplacer l'organisation des anciennes juridictions aujourd'hui disparues, qui disposaient de leur encadrement propre.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	142'298'260	14'850'495	11.7%	127'447'765	156'262'048
30 Charges de personnel	98'600'373	-767'912	-0.8%	99'368'285	92'267'881
31 Dépenses générales	16'736'850	1'991'573	13.5%	14'745'277	14'873'427
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-5'000	-100.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	13'799'912	12'220'809	773.9%	1'579'103	37'265'909
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	0
36 Subventions accordées	12'833'956	1'348'856	11.7%	11'485'100	11'230'048
39 Imputations internes	327'168	62'168	23.5%	265'000	624'784
REVENUS	51'416'010	10'835'095	26.7%	40'580'915	54'841'915
42 Revenus des biens	15	15	-	-	281
43 Recettes diverses	50'478'619	11'298'854	28.8%	39'179'765	53'538'535
49 Imputations internes	937'376	-463'774	-33.1%	1'401'150	1'303'099
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-90'882'250	-4'015'400	4.6%	-86'866'850	-101'420'134
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-57'191'590</i>	<i>-32'305'607</i>	<i>129.8%</i>	<i>-24'885'983</i>	<i>-54'337'910</i>
COÛT COMPLET	-148'073'840	-36'321'007	32.5%	-111'752'833	-155'758'044

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	623.88	14.83	2.43%	609.05	594.25
<i>ETP fixes</i>	<i>604.85</i>	<i>17.80</i>	<i>3.03%</i>	<i>587.05</i>	<i>557.15</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>19.03</i>	<i>-1.97</i>	<i>-9.38%</i>	<i>21.00</i>	<i>35.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.40</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

1. Réalisation des objectifs du pouvoir judiciaire

La Cour des comptes a confirmé, au terme de l'audit mené durant le premier semestre 2012, que l'augmentation de la dotation du pouvoir judiciaire intervenue depuis 2010 était nécessaire. Elle a précisé que plusieurs juridictions devaient encore être renforcées ces prochains mois, trois d'entre elles n'étant d'ores et déjà pas en mesure de fournir durablement les prestations publiques dans les conditions actuelles. Elle a également réservé les besoins de la filière pénale, plus particulièrement du Ministère public, en cours de réorganisation, et du Tribunal pénal.

Fort de ses propres constats et des recommandations de la Cour des comptes, la commission de gestion a sollicité et obtenu de la commission des finances un dépassement de crédit Fr. 0.7 millions sur la nature 30, permettant de financer la création de postes supplémentaires, avant tout au Ministère public, au Tribunal pénal, au Tribunal civil et au futur Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. L'atteinte de l'objectif consistant à normaliser le fonctionnement des juridictions ne pourra être atteint qu'au terme de la mise en œuvre du plan financier quadriennal 2013 - 2016 arrêté par la commission de gestion et approuvé par le Conseil d'Etat.

2. Justification des écarts par rapport au budget 2012 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs) - conséquence de la réforme judiciaire

En 2012, les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire se sont élevées à près de Fr. 142 millions de francs (-9.6% par rapport à 2011), y compris Fr. 10.9 millions correspondant à des créances irrécouvrables traitées par le service des contraventions pour le pouvoir judiciaire (Fr. 5.8 millions) et à la provision constituée pour les débiteurs douteux gérés par ledit service (Fr. 5.1 millions). Si l'on fait abstraction de ces charges particulières, les charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire ont augmenté de 3.5% entre 2011 et 2012. La croissance a principalement concerné les charges de personnel (postes octroyés par le biais d'un crédit supplémentaire dès l'été 2011 pour renforcer le Tribunal administratif de première instance, la Cour de justice et le Ministère public et d'un crédit supplémentaire dès l'été 2012 pour recruter par anticipation le personnel du futur Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et pour renforcer le Ministère public, le Tribunal civil et le Tribunal pénal), les dépenses générales directement en lien avec l'activité judiciaire (expertises, contrôles techniques, frais de traduction) et l'assistance judiciaire pénale.

Ecarts

• Sur la rubrique 30 : écart positif (non dépensé) de Fr. 0.8 millions - contrainte liée à une loi

Plusieurs éléments expliquent cet écart constaté:

- Un effet retard sur l'activité du Tribunal des prud'hommes ensuite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de procédure, entraînant un non dépensé important sur les natures correspondant aux indemnités des juges prud'hommes et des greffiers-juristes vacataires;
- Le turnover constaté dans les juridictions les plus en difficulté, qui attendaient un renforcement depuis de nombreux mois, soit notamment le Ministère public;

• Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 2.0 millions - écart d'estimation et dépassement de crédit

Au vu des premières projections au printemps 2012 en possession du pouvoir judiciaire, il apparaissait que cette rubrique serait en dépassement d'environ 1.75 millions de francs, ce qui a motivé la demande en autorisation de crédit supplémentaire. Cette estimation s'est finalement avérée en deçà de la réalité sur certaines natures directement en lien avec l'activité judiciaire (expertises médico-légales, contrôles

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

techniques, frais de traduction, d'affranchissement et de procédures, les indemnités et dédommagements des tiers selon l'art. 429 CPP, etc.) sur lesquelles le pouvoir judiciaire n'a que peu de maîtrise. Le dépassement n'a pu être que partiellement compensé par certaines natures des dépenses générales et le report de crédit de l'exercice 2011 d'un montant de 0.9 millions. A noter qu'au début de l'exercice 2012, le pouvoir judiciaire n'avait que peu de recul sur l'effet du nouveau droit sur lesdites dépenses métier.

• Sur la rubrique 33 : écart négatif de Fr. 12.2 millions - Événement unique

Cet important écart s'explique principalement par :

- La nouvelle méthode de comptabilisation des mouvements en lien avec la gestion des débiteurs du pouvoir judiciaire par le service des contraventions (principe de la méthode brute), qui a comme conséquence une dotation aux provisions de Fr. 5.1 millions et des débiteurs irrécouvrables pour Fr. 5.8 millions. A noter que cette méthode a également un impact sur les revenus (rubrique 43) du à la dissolution des provisions constituées.

- La constitution d'une provision pour risque et charges de Fr. 1.3 millions liée à une procédure judiciaire en cours.

• Sur la rubrique 36 : écart négatif de Fr. 1.35 millions - Écart d'estimation, dépassement de crédit

Au milieu de l'exercice 2012, le pouvoir judiciaire a constaté une forte augmentation des frais d'assistance judiciaire pénale (rubrique 36600316), dont le budget avait été sous doté en raison d'un manque de visibilité de l'impact du nouveau droit de procédure pénale. Un crédit supplémentaire a ainsi été nécessaire à hauteur de Fr. 1.9 millions pour couvrir le coût annuel et celui-ci s'est finalement révélé insuffisant pour un montant de Fr. 0.1 million. Ce dépassement a pu être compensé par un disponible sur la nature 36600110 relative aux émoluments perçus dans le cadre de l'assistance judiciaire civile et administrative, qui eux, ont connu une baisse en 2012.

• Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 11.3 millions - Événement unique + écart d'estimation

Lors du processus budgétaire 2012, le pouvoir judiciaire avait estimé que ses revenus se situaient à environ Fr. 20 millions, soit une diminution d'environ 19 millions par rapport à 2011. Ce chiffre qui n'avait finalement pas été retenu lors du vote du budget 2012, les revenus restant fixés Fr. 39.2 millions.

Tout comme en 2011, les revenus effectifs du pouvoir judiciaire de l'exercice 2012 se sont fortement éloignés des estimations initiales, principalement pour les motifs suivants :

- Une confiscation pénale exceptionnelle pour Fr. 10.9 millions a été réalisée fin 2012, événement unique et par définition aléatoire.

- La nouvelle méthode de comptabilisation des revenus en lien avec les débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le SDC (principe de la méthode brute, voir également la rubrique 33), qui a pour conséquence des revenus de Fr. 6 millions pour le remboursement de frais de justice (rubrique 436), Fr. 7.1 millions pour les amendes (rubrique 437) ainsi que Fr. 5.8 millions d'utilisation de provision pour les débiteurs irrécouvrables (rubrique 439), soit un total de **Fr. 18.9 millions**.

Abstraction faite de ces opérations, les revenus du pouvoir judiciaire se situent à environ Fr. 20.7 millions, proche des estimations faites lors de l'élaboration du projet de budget 2012 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire.

Le pouvoir judiciaire relève en outre qu'une grande incertitude subsiste sur la fiabilité des chiffres en provenance du SDC pour l'exercice 2012, dont l'impact sur ses comptes (charges et revenus de fonctionnement) est considérable.

3. Justification des écarts des indicateurs

Indicateur 1.1

Le pouvoir judiciaire avait prévu un taux de sortie de 0.94[s1] . A la fin de l'exercice 2012, ce taux se monte à 1.03, en nette amélioration depuis 2011.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.2

Le coût moyen par procédure de l'exercice 2011 a augmenté par rapport aux prévisions. Il prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire (fr. 141.9 millions), irrécouvrables et provision pour débiteurs douteux du service des contraventions y compris.

Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de fr. 2'435 dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de fr. 7'744 dans les tribunaux

[s1]0.94 au lieu de 1

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie	Efficacité	1.03	0.94	0.93		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'343	2'033	2'260		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	302	271	272		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19	19	19		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.1%	3.6%	3.78%		
2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative	Qualité	6.8%	6.3%	8%		
2.3 Degré de satisfaction des justiciables	Qualité	---	---	--		

Commentaires

Commentaires

Indicateur 1.1

Le pouvoir judiciaire avait prévu un taux de sortie de 0.94. A la fin de l'exercice 2012, ce taux se monte à 1.03, en nette amélioration depuis 2011.

Indicateur 1.2

Le coût moyen par procédure de l'exercice 2011 a augmenté par rapport aux prévisions. Il prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire (fr. 141.9 millions), irrécouvrables et provision pour débiteurs douteux du service des contraventions y compris.

Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de fr. 2'435 dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de fr. 7'744 dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Indicateur 1.3

Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût prévisionnel était de fr. 251 dans le canton de Zurich, fr. 369 dans le canton de Bâle Ville.

Le coût moyen par habitant de l'exercice 2011 a légèrement augmenté par rapport aux prévisions. Les charges de fonctionnement 2012 prises en compte dans le calcul sont de fr. 141.97 millions (voir 1.2)

Indicateur 1.4

Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne les chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2012, à Genève ce ratio s'élève à 19 (inchangé depuis 2011), tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et de Zurich, en 2011 il se situait à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1e et 2e instance, qui, en 2011, était de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Indicateur 2.1

Le taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance a augmenté par rapport aux prévisions. Le stock de procédures anciennes de 2 ans a augmenté notamment dans la filière pénale.

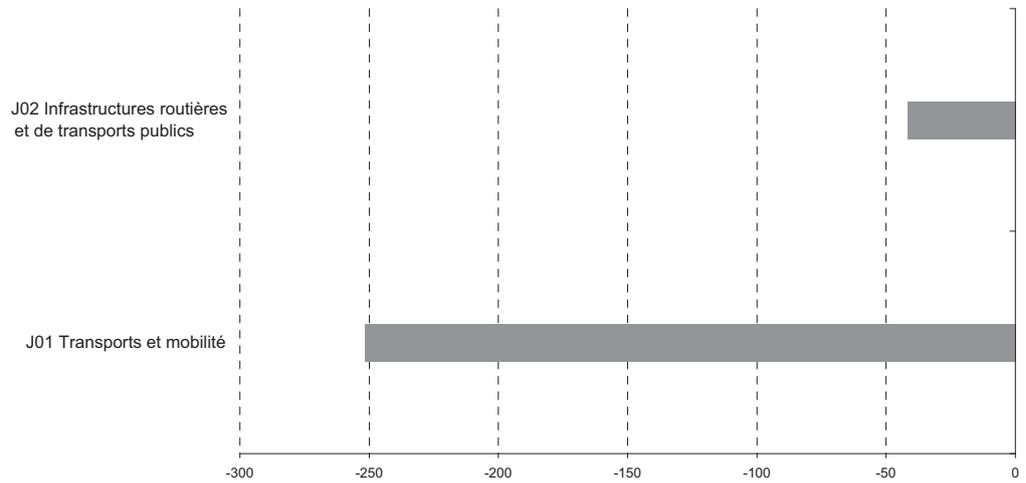
Indicateur 2.2

L'accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative a augmenté par rapport aux prévisions. Le nombre de requêtes de l'assistance judiciaire, ainsi que le nombre d'octrois sont restés stables, par contre la part des affaires extra-judiciaires a diminué de moitié au profit d'affaires administratives et tutélaires.

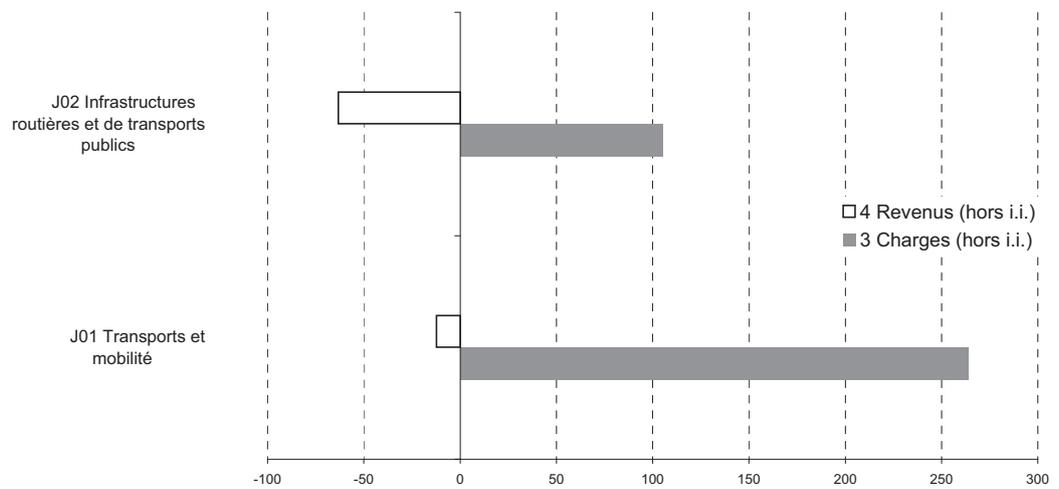
Changement du libellé de l'indicateur 2.2 de "Accès à l'Assistance judiciaire civile" à "Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative" en août 2011

J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables; préserver des nuisances l'environnement et les secteurs habités;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Mobilité et transport (DGM)

J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité

J01.04 Mise à disposition des services de mobilité

J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

J02 Infrastructures routières et de transports publics (DGGC)

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2012:

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route ont été orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010 et 2011: Plan directeur des transports collectifs, Plan directeur du stationnement, Plan d'action P+R, Plan directeur du réseau routier et Mobilité 2030. S'agissant de ce dernier, on peut mentionner qu'il a permis au Conseil d'Etat de présenter la vision coordonnée avec le Projet d'agglomération du développement des réseaux de mobilité à l'horizon 2030, permettant ainsi de montrer l'articulation entre les différentes planifications directrices. De plus, l'année 2012 aura été celle du déménagement de la DGM dans ses nouveaux locaux et de la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Par ailleurs, 239,1 millions de francs (+ 21,3 millions par rapport à 2011) ont été consacrés au fonctionnement du réseau de transports publics, dans une perspective de fort développement de l'offre. Cette année a été celle du déploiement du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et du réseau de tramways à trois lignes. Le bilan après une année montre qu'il fonctionne à la satisfaction de la majorité des usagers puisqu'on dénombre dans les tramways une augmentation de fréquentation de 15%.

L'année 2012 a permis aux TPG de faire bien avancer le dossier des vélos en libre service (VLS) avec la présentation au Grand conseil du contrat de prestations y relatif. L'appel d'offre pour le choix du fournisseur du système a permis de sélectionner les candidats les plus à même de répondre aux critères définis en partenariat avec les communes participant à l'opération. Les crédits d'investissement ont été déposés devant les conseils municipaux et certains d'entre eux ont déjà pu inscrire leur participation dans leur budget. Les premières requêtes en autorisation de construire pour les stations ont également pu être déposées par les communes.

Les travaux de la coordination de la Plateforme chantier mobilité (PCM) ont permis de coordonner la communication pour les chantiers majeurs tels que la fermeture d'un tube autoroutier au Bachet pour les travaux du CEVA. Des mesures complémentaires sur le pont du Mont-Blanc ont permis d'améliorer sensiblement la progression des transports publics tout en améliorant de façon notable la fluidité du trafic individuel motorisé. En outre, l'étude cantonale de la traversée routière du lac a été remise au Grand Conseil en mars 2011 et transmise à l'Office fédéral des routes. Ce dernier a finalisé son étude d'opportunité du programme d'élimination des goulets d'étranglement en intégrant l'étude précitée. Enfin, en termes de réalisation, l'année 2012 a encore vu la montée en puissance des travaux du CEVA qui ont trouvé leur rythme de croisière.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	263'893'849	13'351'002	5.3%	250'542'847	239'088'854
30 Charges de personnel	11'517'597	693'440	6.4%	10'824'157	9'238'389
31 Dépenses générales	9'250'089	-405'636	-4.2%	9'655'725	7'789'112
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'948'813	1'286'653	48.3%	2'662'160	4'162'925
35 Dédommagements à des tiers	9'904'495	1'504'495	17.9%	8'400'000	7'498'749
36 Subventions accordées	229'230'813	10'262'008	4.7%	218'968'805	210'367'121
39 Imputations internes	42'042	10'042	31.4%	32'000	32'559
REVENUS	12'309'354	-7'400'027	-37.5%	19'709'381	11'761'364
42 Revenus des biens	11'944'505	-7'330'495	-38.0%	19'275'000	11'258'036
43 Recettes diverses	242'166	-44'885	-15.6%	287'051	298'623
46 Subventions acquises	122'684	-24'646	-16.7%	147'330	204'705
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-251'584'494	-20'751'028	9.0%	-230'833'466	-227'327'490
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'450'586</i>	<i>1'944'224</i>	<i>-57.3%</i>	<i>-3'394'810</i>	<i>-3'055'833</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'625'497</i>	<i>-6'016'340</i>	<i>373.9%</i>	<i>-1'609'157</i>	<i>-1'532'951</i>
COÛT COMPLET	-260'660'578	-24'823'145	10.5%	-235'837'433	-231'916'274

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.02	-0.30	-0.35%	85.32	76.75
<i>ETP fixes</i>	<i>68.42</i>	<i>-2.10</i>	<i>-2.98%</i>	<i>70.52</i>	<i>65.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.80</i>	<i>5.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>11.80</i>	<i>1.80</i>	<i>18.00%</i>	<i>10.00</i>	<i>5.90</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité (DGM), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, dont la 2ème génération a été signée en 2012 par les partenaires du bassin franco-valdo-genevois permettant ainsi de coordonner les politiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement. Des efforts financiers significatifs ont été déployés puisque l'enveloppe consacrée aux transports publics est progressivement passé de 196 605 326 F en 2010 à 243 919 827 F en 2014. La DGM a également déménagé dans de nouveaux locaux et a changé son organisation pour mieux répondre aux demandes des clients (communes, entreprises, etc.).

L'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010 et 2011: Plan directeur des transports collectifs, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur du réseau routier, Plan directeur du stationnement, Plan d'actions P+R et Mobilité 2030.

La planification de la mobilité liée aux nouvelles urbanisations a connu en 2012 une activité particulièrement intense avec le lancement de différents grands projets (GP) et le développement du Projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Suite à la mise en service de la nouvelle ligne de tram entre Cornavin et Bernex, l'exploitation du réseau de trams en mode "métro", soit trois lignes indépendantes, a vécu sa première année, accompagnée d'une importante refonte du réseau TPG. L'année 2012 a été l'année qui aura permis de clarifier le fonctionnement de la mise en œuvre du tram de Saint-Julien avec la signature d'une convention permettant de lancer les appels d'offre sur l'ensemble du tracé. Des mesures sur le pont du Mont-Blanc ont permis d'améliorer la fluidité du trafic motorisé et des transports publics.

Le chantier du CEVA a débuté, nécessitant un accompagnement important, notamment en matière de mise en œuvre d'offres de substitution à la ligne ferroviaire Eaux-Vives - Annemasse, de gestion des perturbations de la circulation et la fermeture d'un tube autoroutier au Bachet.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2012 a connu la mise en œuvre des lois financières votées par le Grand Conseil en janvier 2011 concernant les développements ferroviaires (H1 60) et les infrastructures de transports prévues par le projet d'agglomération (H 1 70).

Différentes études ont été poursuivies ou initiées concernant l'évolution du réseau autoroutier (jonctions nouvelles à Vernier Canada ou à réaménager à Lancy Sud et Grand Saconnex) et routier (infrastructures de Genève-Sud, de la Rive Droite, etc.).

Explication des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Transfert intégral en investissement des études préliminaires sur le développement du noeud ferroviaire genevois dans le cadre de la Convention Léman 2030 (- 915 000 F).

Le budget 2012 étant sous-doté, l'obligation légale de maintenir les signaux lumineux en fonctionnement a engendré des frais d'entretien supérieurs (écart d'estimation: 338 384 F).

L'entretien des horodateurs n'est plus effectué par la DGM depuis le 1er janvier 2011 mais par la Fondation des parkings (écart d'estimation: - 99 000 F).

J01 Transports et mobilité (suite)

Les frais d'études sont supérieurs au budget de 284 323 F en raison, d'une part, de la réorganisation de la DGM et, d'autre part, de la mise en place d'une plate-forme "chantiers - mobilité" destinée à assurer une gestion coordonnée entre les chantiers et la circulation.

Les études relatives à l'organisation de la mobilité sont supérieures de 221 880 F suite à la mise en oeuvre du Projet Mobilité 2030 et à la mise à jour du modèle multimodal transfrontalier, afin de tenir compte de l'évolution du Projet d'agglomération 2.

Des études de gestion du trafic non prévues ont induit un dépassement de budget (écart d'estimation: + 153 668 F). Elles concernent la régulation liée à l'axe Gustave-Ador et le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) afin de desservir la population des Grands-Esserts à destination de Lancy Pont-Rouge et Champel Hôpital (CEVA).

Le produit des parcomètres étant inférieur aux prévisions, les frais de gestion refacturés par la Fondation des Parkings sont inférieurs (écart d'estimation: - 382 768 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs.

Une provision TVA sur la localisation des canalisations a été constituée suite à l'assujettissement de cette prestation au 01.01.2013 (écart d'estimation: + 178 240 F).

35 - Dédommagement à des tiers :

Suite au changement de matériel roulant opéré par les CFF en 2012, le canton a dû verser un dédommagement complémentaire correspondant aux amortissements résiduels des anciens véhicules (écart d'estimation).

36 - Subventions accordées :

La subvention versée aux TPG a été supérieure au budget de 194 374 F. Dans le cadre des travaux liés au CEVA, la gare des Eaux-Vives a été définitivement fermée en décembre 2011 en vue de sa destruction. Cette fermeture a induit une offre réduite sur la ligne SNCF - raccourcie d'Annemasse à Chêne-Bourg, raison pour laquelle une offre de substitution est fournie par les TPG entre la gare de Chêne-Bourg et les Augustins depuis la mi-décembre 2011. Ce dépassement, autorisé par le département des finances en novembre 2012, est entièrement compensé par une économie équivalente réalisée sur la subvention en faveur de la SNCF (écart d'estimation).

La subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure de 10 720 753 F. Cette charge est calculée par le département des finances, notamment sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué (écart d'estimation). Elle n'a aucune incidence sur les comptes de l'Etat de Genève, dès lors que la contrepartie non monétaire en revenu figure dans les comptes de la direction générale du génie civil (programme J02).

Les indemnités versées aux Transports publics nyonnois (TPN) ont été inférieures aux prévisions. L'offre 2012 a été présentée le 2 novembre 2011 par les TPN, soit postérieurement au vote du budget (écart d'estimation: - 17 239 F).

Les indemnités versées à la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) pour les trains régionaux ont été inférieures au budget de 223 000 F, en compensation de la hausse de subvention accordée aux TPG.

La subvention octroyée au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure de 383 525 F, ledit déficit à couvrir étant moins important que prévu, en particulier sur les lignes T71 (Evian -Thonon - Douvaine - Veigy - Genève) et T72 (Annecy - Cruseilles - St Julien - Genève). En outre, l'effet favorable de l'évolution du taux de change euro-franc suisse a également contribué au non dépensé.

42 - Revenus des biens :

La rétribution du capital de dotation TPG a été inférieure de 165 000 F en raison de l'application d'un taux moyen de la dette inférieur à celui retenu au budget (écart d'estimation).

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, a été inférieur aux estimations de 161 205 F (écart d'estimation).

Les produits bruts des parcomètres, gérés par la Fondation des parkings, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 7 004 291 F).

J01 Transports et mobilité (suite)

43 - Recette diverses :

Aucun remboursement de dégâts à la signalisation lumineuse n'a eu lieu en 2012 (écart d'estimation: - 50 000 F).

46 - Subventions acquises :

La participation fédérale au déficit de la ligne Genève - Annemasse de la SNCF a été inférieure de 55 866 F au budget. Cet écart s'explique en premier lieu par la fermeture de la gare des Eaux-Vives en décembre 2011 qui a induit une offre réduite sur la ligne SNCF - raccourcie d'Annemasse à Chêne-Bourg. En outre, la prestation a été moins onéreuse que prévu.

Restitution des bénéfiques 2010 et 2011 de Genève Roule (+ 13 551 F), en application de la loi sur les indemnités et aides financières (D 1 11).

Restitution de produits de transports par la Société des Mouettes Genevoises navigation SA (SMGN), en application du contrat de prestations 2011-2014 (+ 17 668 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	ND	16.75 km/h	16.5 km/h	17.25 km/h	2014
1.2 Augmentation de la longueur des pistes cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficience	+11.2 km	+9.5 km	17.6km		
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	ND	+82.8%	63.5%	+34.90%	2014
3. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
3.1 Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5054	5'435 places	5290 places	7000 places	2016
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	2 jours	7 jours		3 jours	2014
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	25 jours		15 jours	2014

Commentaires

Indicateur 1.2 : + 11.2 km de pistes cyclables, dont + 7.6 km sur routes cantonales.

Indicateur 3.1 : La diminution du nombre de places à disposition s'explique par la fermeture temporaire du P+R Bacht due aux travaux du CEVA. Le P+R Sécheron n'est par ailleurs temporairement plus disponible aux usagers P+R.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	107'554'116	-705'330	-0.7%	108'259'446	99'330'741
30 Charges de personnel	15'670'413	-291'375	-1.8%	15'961'788	15'388'204
31 Dépenses générales	17'118'912	-1'185'125	-6.5%	18'304'037	15'163'654
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	0	0	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	51'623'803	-690'228	-1.3%	52'314'031	47'554'552
35 Dédommagements à des tiers	20'616'200	3'416'200	19.9%	17'200'000	17'379'645
36 Subventions accordées	50'000	0	0.0%	50'000	-
39 Imputations internes	2'474'787	-1'954'803	-44.1%	4'429'590	3'844'686
REVENUS	66'412'859	6'813'586	11.4%	59'599'273	71'901'109
42 Revenus des biens	22'789'484	10'736'024	89.1%	12'053'460	16'073'580
43 Recettes diverses	13'731'193	-545'871	-3.8%	14'277'064	11'702'264
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	0
46 Subventions acquises	26'744'026	-1'287'279	-4.6%	28'031'305	39'699'655
49 Imputations internes	3'148'157	-2'089'287	-39.9%	5'237'444	4'425'610
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-41'141'257	7'518'916	-15.5%	-48'660'173	-27'429'632
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'400'628</i>	<i>-1'838'432</i>	<i>71.8%</i>	<i>-2'562'196</i>	<i>-2'466'658</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'770'132</i>	<i>-8'039'037</i>	<i>169.9%</i>	<i>-4'731'095</i>	<i>-4'613'682</i>
COÛT COMPLET	-58'312'018	-2'358'553	4.2%	-55'953'465	-34'509'971

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	163.90	-4.71	-2.79%	168.61	161.10
<i>ETP fixes</i>	<i>149.30</i>	<i>-4.55</i>	<i>-2.96%</i>	<i>153.85</i>	<i>153.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>11.60</i>	<i>-3.16</i>	<i>-21.41%</i>	<i>14.76</i>	<i>7.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Le dispositif de soutien à l'économie et à l'emploi, défini et adopté par le Conseil d'Etat et lié à une politique ambitieuse de construction, s'est traduit par une volonté de réaliser des opérations d'importance prévues par le Plan directeur et notamment d'investir dans de nouvelles infrastructures de transport relevant de la mission de la direction générale du génie civil.

Projets stratégiques

Les objectifs 2011 étaient les suivants (Rappel):

- Débuter les travaux du CEVA, dès que l'effet suspensif lié au recours aura été levé par le tribunal administratif fédéral.
- Poursuivre les travaux d'extension des nouvelles lignes de trams, Tram-Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), Tram-Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Inauguration du tronçon (Meyrin village - CERN) du TCMC ainsi que du tronçon reliant Cornavin à Bernex du TCOB.
- Soutien et accompagnement de l'étude cantonale de la traversée autoroutière du lac remise à l'office fédéral des routes (OFROU), participation au comité de pilotage institué par cet office et à l'étude d'opportunité et de variantes qu'il a engagée.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz commencés en 2010.

Les objectifs 2012 étaient les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA.
- Achèvement des travaux d'extension des lignes de trams en cours (TCOB), études de nouvelles lignes selon le Plan de développement du réseau des transports publics (route de Saint-Julien, Plan-les-Ouates, Grand-Saconnex).
- Participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législation, la direction générale du génie civil s'est consacrée en 2012 aux activités suivantes :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, de la surveillance, de l'entretien et du renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel.
- Poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers ou à la construction de nouveaux parkings d'échange.
- Etudes de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, de divers aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Finalisation des études de la route de liaison Communales d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex et de la route de liaison P+R Sécheron.
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

Explications des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

L'équipe du projet CEVA ayant adressé à la direction générale du génie civil une demande formelle de pouvoir rémunérer elle-même les prestations de mise en place de signalisation de chantier à l'entreprise agréée par le service de l'exploitation des routes nationales, ceci pour des questions de récupération de la TVA, le montant alloué pour ces prestations dans le budget 2012 de l'Etat de Genève n'a pas été versé (- 1 350 068 F).

Augmentation de l'entretien des arbres des routes cantonales due au nombre d'arbres hérités des plantations de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et augmentation du nombre d'abattage, d'élagage et gabarits routiers afin de garantir la sécurité des usagers de la route (écart d'estimation: + 253 265 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les amortissements sont calculés en fonction de la mise en service des actifs.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

35 - Dédommagements à des tiers :

Suite à une observation de l'ICF, reclassement du compte d'investissement en compte de fonctionnement des indemnités 2012 aux riverains et des renforts de lignes TPG (écart d'estimation: + 3 416 200 F).

39 - Imputations internes :

Une facture relative aux prestations internes de transports n'a pas pu être comptabilisée à temps sur l'exercice 2012 (écart d'estimation: - 1 494 617 F).

42 - Revenus des biens :

La subvention non monétaire octroyée par la direction générale de la mobilité aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol a été en 2012 supérieure de 10 720 753 F au budget. De ce fait, la contrepartie en revenu, comptabilisée à la direction générale du génie civil, augmente d'autant.

43 - Recettes diverses :

Contrepartie en produit de la nature 31, liée à la rémunération des prestations de mise en place de signalisation pour le chantier CEVA (écart d'estimation: - 1 350 068 F). L'annulation des travaux prévus génère une diminution des dépenses (nature 31) et une diminution équivalente des recettes (nature 43). L'effet net sur le résultat est nul.

Suite à une recommandation de l'ICF aux comptes 2011, dissolution de provision au sein de la direction des ponts et chaussées (+ 1 252 539 F).

Suite à la reprise de l'ensemble du réseau des routes nationales par la Confédération, 1er janvier 2008, les prestations pour le canton pour l'office fédéral des routes vont en diminution. Les remboursements de frais administratifs pour la construction et le gros entretien sont inférieurs au budget (écart d'estimation: - 248 730 F).

46 - Subventions acquises :

Révision à la baisse des estimations de la Confédération relatives aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: - 816 200 F) et à la quote-part des cantons à la redevance poids lourds - RPLP (écart d'estimation: - 710 753 F).

Les produits différés des subventions reçues, qui dépendent des recettes d'investissement et de la mise en service des actifs sous-jacents, ont été plus importants que prévus (écart d'estimation: + 158 363 F).

49 - Imputation internes :

Voir explication sous nature 39.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-2.54%	+/-10%	-2%	+/-10%	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA	Efficacité	0.74%	+/-10%	-79%	+/-10%	2014
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	88.1%	80%	68%	80%	2014

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

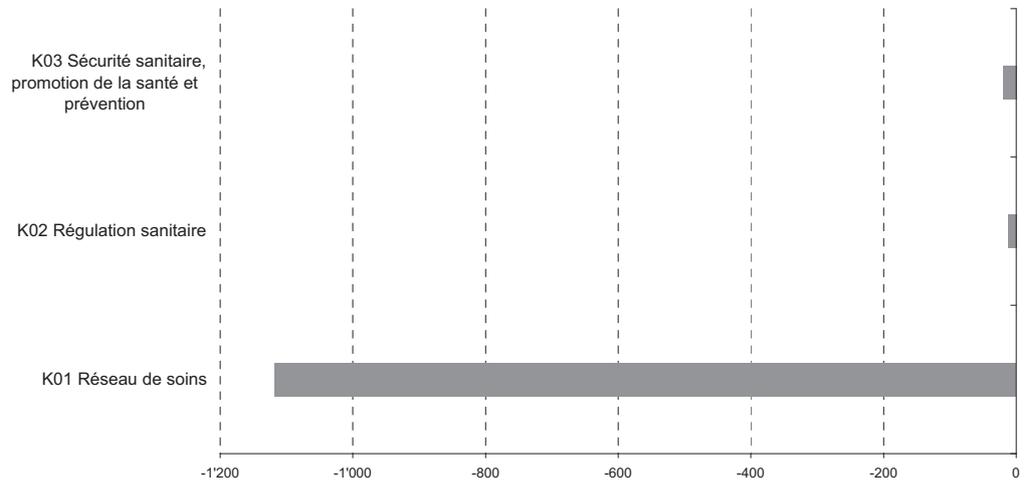
Commentaires

Indicateur 1.1 : Les projets reportés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur.

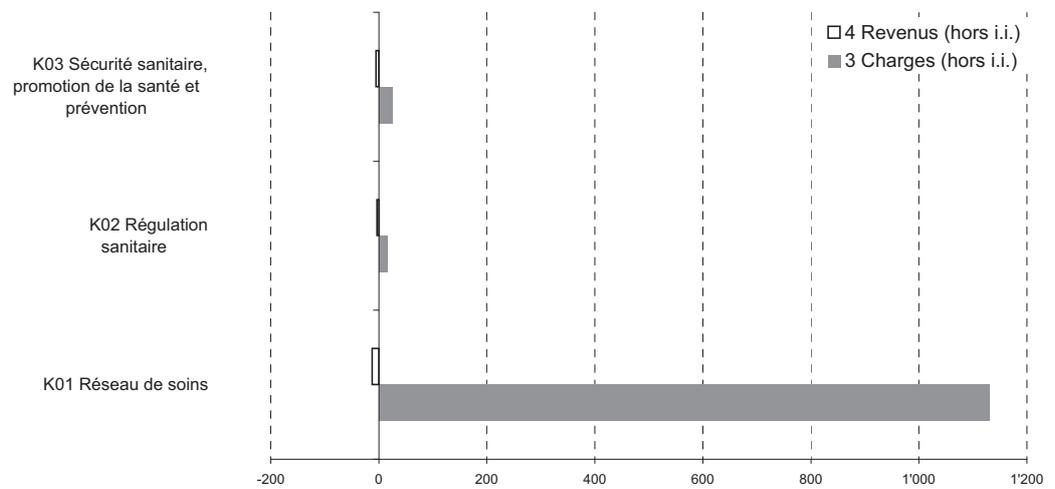
Indicateur 1.2 : Compte tenu du report du début des travaux, un nouvel objectif à 53,5 millions a été fixé en mars 2012, objectif corrigé à 53 millions en août 2012. La courbe des dépenses suit parfaitement les prévisions avec le décalage initial. L'indicateur peut être porté au vert.

K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir afin d'avoir l'allocation des ressources la plus efficace possible allée à des soins de haute qualité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a continué en 2012 - conformément au programme de législature - à prêter une attention particulière aux collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'assurer une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Il s'agit, en particulier, de renforcer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Une nécessité d'autant plus importante que la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD), qui devient au 1^{er} janvier 2013 l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile sera amenée (IMAD), ces prochaines années, à augmenter ses capacités de soins du fait du vieillissement de la population, du recours accru aux soins à domicile ainsi qu'à l'introduction des forfaits par cas dans le domaine des soins aigus.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal du 21 décembre 2007 prévoit un nouveau mode de financement dès le 1^{er} janvier 2012, ce qui a entraîné davantage d'exigences pour les cantons en termes de planification. Ceux-ci sont notamment tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur nouvelle liste hospitalière. Pour faire face à ces profonds changements, le canton de Genève est resté très actif en matière de pilotage de son système de santé. Conformément au programme de législature et au rapport sur la planification sanitaire, le Conseil d'Etat s'est engagé à garantir le financement de l'accès aux soins pour tous, en améliorant l'efficacité du système et en mettant l'accent sur la promotion du maintien à domicile et des structures intermédiaires (UATR et foyers de jours notamment).

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, un constat s'impose: pour être efficace, une politique de prévention doit être menée sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2012, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, sa politique de prévention et de promotion dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par le *plan cantonal de promotion de la santé et de prévention*. Ces trois axes seront complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées, l'augmentation de la longévité de la population impliquant d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	1'130'005'690	-12'521'367	-1.1%	1'142'527'057	1'098'469'750
30 Charges de personnel	795'097	-9'058	-1.1%	804'155	873'767
31 Dépenses générales	302'969	55'811	22.6%	247'158	789'805
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	31'653'194	2'107'572	7.1%	29'545'622	31'003'725
35 Dédommagements à des tiers	1'663'136	-186'864	-10.1%	1'850'000	932'295
36 Subventions accordées	1'095'590'581	-14'489'541	-1.3%	1'110'080'122	1'064'870'159
39 Imputations internes	714	714	-	-	-
REVENUS	12'542'012	11'631'299	1'277.2%	910'713	17'412'149
42 Revenus des biens	160	-24	-13.0%	184	15'646'352
43 Recettes diverses	12'541'853	11'631'324	1'277.4%	910'529	1'765'797
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'117'463'678	24'152'666	-2.1%	-1'141'616'344	-1'081'057'601
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'448'597</i>	<i>149'407</i>	<i>-5.8%</i>	<i>-2'598'004</i>	<i>-2'151'408</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'290'855</i>	<i>-2'983'280</i>	<i>969.9%</i>	<i>-307'575</i>	<i>-327'883</i>
COÛT COMPLET	-1'123'203'130	21'318'794	-1.9%	-1'144'521'924	-1'083'536'893

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4.67	-0.56	-10.71%	5.23	5.57
<i>ETP fixes</i>	<i>4.60</i>	<i>-0.15</i>	<i>-3.16%</i>	<i>4.75</i>	<i>5.47</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.41</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.41</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.07</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.07</i>	<i>0.11</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

L'ensemble des acteurs de la santé, soit les HUG, l'IMAD, les cliniques Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que la DGS maintiennent un rythme soutenu pour répondre aux besoins, tant en termes de structures, de réflexions que de coordination. C'est ainsi que la fondation René et Kate Bloch a inauguré un IEPA de 18 logements exploité par l'IMAD. Par ailleurs, les HUG et l'IMAD ont quant à eux ouvert une unité pluridisciplinaire de soins palliatifs communautaire qui intervient en EMS, en institution extrahospitalière ou en clinique. Enfin, trois rapports ont été publiés : le rapport intermédiaire de la commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et le rapport du groupe d'experts chargé de préparer la mise en œuvre d'un "plan cantonal Alzheimer". S'appuyant sur une analyse des prestations et des besoins, chacun de ces rapports présente de nombreuses recommandations et identifie les actions prioritaires.

Justification des écarts :

Rubrique 31 : Concernant l'écart de 55'811 F sur les dépenses générales, celui-ci est engendré principalement par un recours plus important aux honoraires et prestations de tiers. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33 : Le dépassement de crédit de 2'107'572 F sur la rubrique "Amortissements, provisions et irrécouvrables" découle de charges d'amortissement supplémentaires sur les subventions d'investissement accordées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ce type de dépense ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 35 : L'écart de 186'864 F concernant les dédommagements à des tiers découle de subventions accordées aux communes pour l'hébergement des centres de maintien à domicile moins élevées que prévu. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 36 : Concernant les subventions accordées, l'écart de -14'489'541 F découle principalement des éléments suivants :

- de la comptabilisation de la part de subvention 2012 non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestations concernant la FSASD (-2'110'349 F) et les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana (-1'452'051 F);
- de la prise en compte d'un taux d'intérêt pour le calcul des intérêts de la dette des HUG liée à la location financement moins élevé que celui retenu lors de l'élaboration du budget 2012 (-7'466'057 F);
- d'un écart sur les amortissements liés aux bâtiments mis à disposition des HUG (-548'342 F);
- du financement moins important que prévu des hospitalisations en secteur privé (-1'059'644 F);
- du financement moins important que prévu des structures d'aide et de soins à domicile (-1'435'662.-);
- du non financement de structure d'accueil temporaires hors FSASD compte tenu que celles gérées par la FSASD se sont révélées suffisantes pour accueillir les personnes en faisant la demande (-391'000 F).

Rubrique 43 : L'écart de 11'631'324 F sur les recettes diverses est principalement dû à la comptabilisation d'un montant de 11'638'000 F au titre de rétrocession par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de la part des tarifs hospitaliers versés par les assureurs au titre de financement de l'utilisation des investissements.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 1.1 : Le chiffre de 29,3 % correspond au cumul des patients de la classe 1 à la classe 4. Les bornes de classe ont changé en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal. Ainsi, la nouvelle classe 4 va de 60 à 80 minutes de soins. L'écart avec l'ancienne valeur est de 10 minutes signifiant que certaines classes 4 actuelles étaient auparavant comptées en classe 5. Pour 2013, la cible a été revue.

Indicateur 1.2 : La cible 2012 est $\leq 45\%$ est non pas $>45\%$ comme indiqué par erreur.

Indicateur 2.1 : La définition de règles communes de fonctionnement, notamment les informations à échanger entre les partenaires n'a pas pu avoir lieu. Un travail préalable d'identification doit être effectué et une charte des bonnes pratiques sera réalisée en 2013. Cet indicateur est reformulé pour 2013.

Indicateur 2.2 : La validation du dispositif de coordination n'a pas pu avoir lieu en 2012. Cet indicateur est reformulé pour 2013.

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 3.1 : La cellule de communication a été constituée en 2012. La première séance a eu lieu en janvier 2013 pour la définition du concept et des deux plans d'actions.

Indicateur 3.2 : La commission du réseau de soins ayant renoncé à mettre en place le dispositif de coordination/liaison imaginé initialement, la phase de test de ce dispositif n'a plus lieu d'être. Cet indicateur n'est pas repris en 2013.

Indicateur 4.1 : La valeur renseignée pour l'indicateur est celle au 31 octobre 2012; les indicateurs devant être recalculés suite aux changements de paramétrage liés à l'introduction des premiers modules du dossier patient informatisé (DPI) aux urgences adultes. Malgré une augmentation de 7 % des urgences 1 en 2012 par rapport à la même période de l'année précédente, les admissions en urgence 1 sont globalement prises dans les temps.

Indicateur 4.3 : La valeur renseignée pour l'indicateur est celle au 31 octobre 2012; les indicateurs devant être recalculés suite aux changements de paramétrage liés à l'introduction des premiers modules du dossier patient informatisé (DPI) aux urgences adultes. Malgré une augmentation des entrées en urgence, particulièrement pour les cas graves ou sérieux, le service des urgences a réussi à respecter ses objectifs pour les urgences 2 (et dans une moindre mesure pour les urgences 1) au détriment des cas non ou semi-urgent.

Indicateur 4.6 : La cible a été atteinte jusqu'à fin septembre mais le délai s'est légèrement allongé durant les 3 derniers mois de 2012. Ce résultat reste cependant tout à fait acceptable d'un point de vue clinique.

Indicateur 6.1 : La durée dans la zone de soins aigus ne baisse pas en raison des problèmes de flux en aval, mais aussi en raison du trop grand nombre d'hospitalisations via les urgences, dont on sait qu'elles durent plus longtemps à pathologie équivalente que les hospitalisations programmées.

Indicateur 6.3 : L'indicateur ne concerne que les lits de réadaptation générale hors attentes de placement et rééducation spécialisée (24,6 jours). La cible a été fixée sur un ancien indicateur couvrant toute la zone de soins de réadaptation et gériatrie. Cet indicateur n'est pas repris en 2013.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	12.2% (C3); 29.3% (C4)	max 5%	13%	< 15 %	2015
1.2 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des difficultés liées au vieillissement	Efficacité	29%	> 45%	31.4%		
1.3 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des problèmes de santé	Efficacité	45.50%	> 35%	44.3%		
1.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	80.10%	70%	75.3%	80%	2015
2. Mettre en place la commission de coordination du réseau de soins						
2.1 Validation des règles communes de fonctionnement des partenaires de la commission	Qualité	N/A	31.12.20 12			
2.2 Validation du dispositif de coordination / liaison, de son plan de mise en oeuvre et de ses modalités d'évaluation	Qualité	N/A	31.12.20 12			
3. Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques						

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Réalisation et déploiement d'un concept d'information destiné au public en matière de prestations et services du réseau de soins	Qualité	60%	31.12.20 12			
3.2 Déploiement du dispositif de coordination / liaison à la population-prototype de 280 personnes	Qualité	N/A	50%			
4. Améliorer la couverture du besoin de la population						
4.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	92.40%	93.50%	93.20%	95 %	2015
4.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	71.40%	71%	72.40%	80 %	2015
4.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	66.80%	73%	70%	70 %	2015
4.4 Délai d'attente PTH	Qualité	4.5 semaines	12 semaines	13	12 semaines	2015
4.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3.5 semaines	2 à 3.5 semaines	4.4	3 à 4 semaines	2015
4.6 Délai d'attente ORL cancer	Qualité	3 semaines	2 semaines	3		
5. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
5.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	78.62%	75%	N/A	80 %	2015
6. Diminuer la durée moyenne de séjour						
6.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.4 jours	6.1 jours	6.3	6.1 jours	2015
6.2 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de soins aigus psychiatriques	Efficience	20.9 jours	<=27 jours	22.8		
6.3 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de réadaptation générale	Efficience	60.9 jours	<= 36 jours	24.1		
7. Améliorer la recherche médicale universitaire						
7.1 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1'325	1'300	1'440	N/A	

Commentaires

Indicateur 3.1 : Le concept d'information au public sera un processus continu et évolutif qui sera ajusté en fonction des besoins définis par les partenaires.

Indicateur 4.4 : PTH: prothèses totales de hanches.

Indicateur 4.4, 4.5 et 4.6 : Délai entre la 1ère consultation aux HUG et l'intervention

Indicateur 6.1 : DRG: Diagnosis related groups.

Indicateur 6.2 : OFS: Office fédéral de la statistique.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	15'351'155	3'048'035	24.8%	12'303'120	10'842'846
30 Charges de personnel	3'803'793	-262'817	-6.5%	4'066'610	3'970'433
31 Dépenses générales	984'458	-96'741	-8.9%	1'081'199	584'456
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	813'229	810'472	29'396.9%	2'757	341'346
35 Dédommagements à des tiers	8'998'950	2'698'950	42.8%	6'300'000	5'186'648
36 Subventions accordées	749'560	-102'994	-12.1%	852'554	759'963
39 Imputations internes	1'166	1'166	-	-	-
REVENUS	3'314'161	2'058'104	163.9%	1'256'057	1'522'734
41 Patentes et concessions	7'500	2'500	50.0%	5'000	4'438
42 Revenus des biens	503	-25	-4.7%	528	610
43 Recettes diverses	3'306'159	2'055'630	164.4%	1'250'529	1'517'686
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'036'993	-989'930	9.0%	-11'047'063	-9'320'112
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'038'826</i>	<i>-122'438</i>	<i>13.4%</i>	<i>-916'388</i>	<i>-645'615</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'364'585</i>	<i>-1'586'708</i>	<i>204.0%</i>	<i>-777'877</i>	<i>-680'991</i>
COÛT COMPLET	-15'440'404	-2'699'076	21.2%	-12'741'328	-10'646'718

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.29	-2.11	-8.31%	25.40	24.84
<i>ETP fixes</i>	<i>23.08</i>	<i>-1.17</i>	<i>-4.82%</i>	<i>24.25</i>	<i>22.03</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.93</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.93</i>	<i>2.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.21</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.21</i>	<i>0.27</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

Le nouveau régime de financement hospitalier est entré en vigueur. Les patients au bénéfice de la seule assurance de base peuvent désormais accéder à certaines prestations dispensées par plusieurs établissements privés genevois pour autant qu'ils figurent sur la liste hospitalière cantonale et qu'ils aient signé un mandat de prestations avec l'Etat.

En matière de suivi des prestations de santé, l'année 2012 est caractérisée par l'évolution croissante des demandes d'autorisation de pratique suite à la levée de la clause du besoin. Sa réintroduction est actuellement traitée par les chambres fédérales.

Justification des écarts :

Rubrique 30 : L'écart constaté de 262'817 F sur les charges de personnel est lié au turnover et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -2,11 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : Concernant l'écart de 96'741 F sur les dépenses générales, celui-ci est engendré principalement par un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33 : L'écart de 810'472 F relatif à la rubrique "Amortissements, provisions et irrécouvrables" s'explique par le besoin de constituer une provision de 804'000 F pour le paiement des hospitalisations de résidents genevois intervenues en 2012 dans des structures situées en dehors du territoire cantonal et pour lesquelles le service du réseau de soins n'avait pas encore reçu de factures à la date du bouclage des comptes. Ce type de dépense ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 35 : L'écart de 2'698'950 F constaté sur la rubrique "Dédommagement à des tiers" concerne également les hospitalisations hors canton de résidents genevois. Il s'explique par l'introduction au 1er janvier 2012 des nouvelles règles de financement hospitalier prévues par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), notamment le libre-choix de l'établissement de la part du patient qui autorise les résidents d'un canton à se faire soigner dans un autre tout en obligeant le canton de résidence à participer au financement partiel des traitements. Cette modification a généré une augmentation de 40 % des demandes de garanties de paiement pour un traitement extra cantonal. Ce dépassement a été avalisé par la Commission des finances en date du 16 janvier 2013.

Rubrique 36 : L'écart de 102'994 F sur les subventions accordées est constitué principalement par les éléments suivants :

- Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (-62'617 F);
- Observatoire de la santé (- 12'256 F);
- Programme latin de don d'organes (- 29'400 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 43 : L'écart sur les recettes diverses de 2'055'630 F est dû principalement à une augmentation des émoluments de droits de pratique perçus (+159'301 F), à l'utilisation de la provision pour hospitalisations hors canton constituée à fin 2011 (+480'000 F) et à la restitution des résultats antérieurs aux contrats de prestations de diverses institutions (1'496'900 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 1.1 L'activité des hospitalisations hors canton a augmenté de 40 % en 2012 par rapport à 2011. Le taux reste élevé et aucun incident majeur n'a été enregistré.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Indicateur 3.1 : Augmentation massive des demandes, dues notamment à la fin de la clause du besoin.

Indicateur 3.2 : L'extraction des données a été transitoirement impossible en fin d'année avec la migration informatique.

Indicateur 4.1 : Le taux a augmenté entre 2011 et 2012 et l'engagement d'une nouvelle ressource devrait permettre l'atteinte de cet objectif en 2013.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	90%	95%	95.92%	95 %	2014
2. Mise en oeuvre de la planification sanitaire cantonale						
2.1 Suivi et évaluation des mandats et contrats de prestations inscrits sur la liste hospitalière cantonale (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%	100%		100 %	2014
2.2 Suivi et évaluation des contrats de prestations du domaine des soins à domicile (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%	100%		100 %	2014
3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	55%	100%	83%	95 %	2014
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	non disponible	100%	70%	95 %	2014
4. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Qualité	75%	100%	70%	100 %	2014
4.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Qualité	100%	80%	80%	100 %	2014
4.3 Taux d'inspection réalisé en matière d'ouverture et sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Qualité	100%	100%			
4.4 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Qualité	24%	20%		20 %	2014
5. Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFa dans le cadre des admissions non volontaires						
5.1 Pourcentage de décisions prises en matière PLAFa lors des admissions non volontaires dans un délai = 3 jours ouvrables	Efficacité	100%	100%	99.95%		
6. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
6.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai max de 2 mois (<= 2 mois) par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	99%	100%			

K02 Régulation sanitaire (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pourcentage représentant le délai de réponse entre le dépôt de la demande (de garantie de paiement) à la DGS (pour le traitement administratif) et la réponse de la DGS au demandeur.

Indicateur 2.1 et 2.2 : Le terme de "suivi" : examen des indicateurs des contrats de prestations par la commission de suivi, et le terme "d'évaluation" : réévaluation de l'adéquation de la planification sanitaire.

Indicateur 4.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Ces 2èmes inspections doivent avoir lieu dans max 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 4.3 : Le 100% correspond en moyenne à 20 institutions de santé.

Indicateur 4.4 : Sur environ 1650 cabinets, environ 1/3 est concerné par l'ODIM (ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux).

Objectif 5 et indicateur 5.1 : PLAF : Privation de liberté à des fins d'assistance.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	24'881'436	-982'450	-3.8%	25'863'886	26'849'493
30 Charges de personnel	12'021'449	-264'824	-2.2%	12'286'273	12'056'734
31 Dépenses générales	1'848'482	-437'355	-19.1%	2'285'837	1'931'790
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	382'475	121'605	46.6%	260'870	524'727
35 Dédommagements à des tiers	66'932	-24'068	-26.4%	91'000	68'876
36 Subventions accordées	10'460'714	-372'632	-3.4%	10'833'346	12'130'543
39 Imputations internes	101'383	-5'177	-4.9%	106'560	136'824
REVENUS	4'913'003	-752'874	-13.3%	5'665'877	5'015'808
41 Patentes et concessions	9'550	1'350	16.5%	8'200	3'255
42 Revenus des biens	4'363	-1'525	-25.9%	5'888	5'196
43 Recettes diverses	2'881'036	-555'279	-16.2%	3'436'315	2'864'341
46 Subventions acquises	2'018'053	-197'421	-8.9%	2'215'474	2'143'015
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'968'434	229'575	-1.1%	-20'198'009	-21'833'686
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'018'826</i>	<i>175'539</i>	<i>-14.7%</i>	<i>-1'194'365</i>	<i>-933'705</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'447'966</i>	<i>-4'765'264</i>	<i>177.6%</i>	<i>-2'682'702</i>	<i>-2'681'942</i>
COÛT COMPLET	-28'435'226	-4'360'149	18.1%	-24'075'077	-25'449'333

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	81.56	-5.29	-6.09%	86.85	83.03
<i>ETP fixes</i>	<i>80.44</i>	<i>-4.63</i>	<i>-5.44%</i>	<i>85.07</i>	<i>79.15</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>-0.66</i>	<i>-45.21%</i>	<i>1.46</i>	<i>3.46</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.32</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.32</i>	<i>0.43</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires :

Le service du pharmacien cantonal a réalisé 419 inspections. Parmi elles, 235 ont concernés des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques et 184 ont mis l'accent sur la présence d'objets pouvant diffuser de l'amiante. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a réalisé plus de 4300 inspections dans près de 1100 établissements en contrôlant le marché des denrées alimentaires et des objets usuels.

Deux projets informatiques ont vu le jour. Le premier dénommé SIGARE permet de simplifier les processus du SCAV et d'harmoniser les pratiques entre les cantons romands. Le second, ALANICH, permet de mettre en réseau les partenaires cantonaux et communaux chargés de l'application des nouvelles dispositions légales relatives aux chiens.

Justification des écarts :

Rubrique 30 : L'écart constaté de 264'824 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -5,29 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : Concernant l'écart de 437'335 F sur les dépenses générales, celui-ci est engendré principalement par:

- un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-270'526 F);
- une diminution des fournitures de bureau et impressions (-56'633 F);
- une diminution des achats liés au fonctionnement des laboratoires (-52'000 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 35 : L'écart de 24'068 F sur la rubrique "Dédommagement à des tiers" s'explique par des frais en matière de participation à la lutte contre les épizooties plus faible. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 36 : Concernant les subventions accordées, l'écart de 372'632 F est dû principalement à des subventions versées moins élevées que prévu en faveur :

- de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (- 75'002 F);
- de la participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (-20'000 F);
- des actions de promotion de la santé (-72'100 F);
- des actions de prévention du jeu (-135'108 F);
- des subventions suite à des épizooties (-23358 F).

Rubrique 43 : L'écart sur les recettes diverses de 555'279 F découle principalement du programme de vaccination HPV (-765'000 F). En effet, le nombre de vaccinations effectué en 2012 ayant été plus faible que prévu, les refacturations aux caisses d'assurance-malade ont par conséquent également été moins élevées. De plus, la facturation d'analyses par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a été moins élevée que prévu (-147'000 F). Ce différentiel est toutefois compensé par des restitutions de subventions antérieures aux contrats de prestations (140'000 F) et par des remboursements en provenance d'assurances sociales concernant du personnel (110'000 F).

Rubrique 46 : L'écart sur les subventions acquises de 197'421 F résulte de :

- la diminution des prestations effectuées par les autres cantons dans le cadre de l'accord des chimistes cantonaux (-60'500 F);
- la diminution des charges relatives aux fonds affectés par des tiers avec conditions (FATAC) (-136'921 F) notamment pour le fonds de prévention du jeu.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 1.2 : La couverture vaccinale est en progression constante depuis le début du programme. Il devrait dépasser la cible si la courbe de croissance continue.

Indicateur 1.3 : La cible n'est pas atteinte car l'ensemble des demandes et des rappels n'ont pas été retournés de la part des médecins.

Indicateur 2.1 : La méthode de comptage a changé et ne permet plus d'identifier les infections récentes de tous les nouveaux cas annoncés.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'est mesuré que tous les 3 ans et le prochain recensement sera effectué en 2014.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur n'est mesuré que tous les 3 ans et le prochain recensement sera effectué en 2014.

Indicateur 7.1 : Suite à la démission au 30 septembre 2012 du principal éleveur canin en charge des TMC étatiques, l'objectif n'a pas pu être atteint. Un nouvel engagement a eu lieu au 1er janvier 2013.

Indicateur 8.1 : L'écart de 5 % est occasionné par certaines courses dans des localités suburbaines qui en raison des nombreux travaux sur les axes routiers concernés et la densité du trafic motorisé, ne peuvent respecter les délais. La création récente, fin 2012 et début 2013, de 5 nouvelles bases de départ devrait palier à ce problème.

Indicateur 8.2 : La non-atteinte des résultats s'explique par la non-conformité du matériel embarqué à bord de 2 véhicules. Cette carence a été remédiée immédiatement pour l'un et dans les délais impartis pour l'autre. Ces non-conformités n'auraient pas eu de conséquences graves pour les patients.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	95%	95%	93.8%	95 %	2014
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	Efficacité	73%	80%	61%		
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	89%	95%	96.7%	95 %	2014
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	73	<5	13	< 5	2020
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	non disponible		9.5%	10 %	2014
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	non disponible		2.4%	3 %	2014
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	66	<80	73	< 80	2014
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre total d'inspections	Efficacité	419	400	334		
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	105	100	83.5	85	2014
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50%	50%	49%	50 %	2014
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	486	350	387	350	2014
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	4123	3'700	3'838	3700	2014
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6886	6'000	7'248	7000	2014
6.5 Taux des entreprises de production de denrées alimentaires d'origine animale soumises à autorisation contrôlés annuellement	Efficacité	100%	80%	97%		
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Nombre de tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux référés par les éducateurs canins agréés réalisés par le SCAV	Efficacité	186	200	209		
8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
8.1 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	95%	100%		100 %	2013
8.2 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	98%	100%		100 %	2013
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	97%	100%		100 %	2014

Commentaires

Indicateur 2.1 : Concerne les infections diagnostiquées des résidents de Genève (pour les personnes en situation illégale le lieu du laboratoire fait foi).

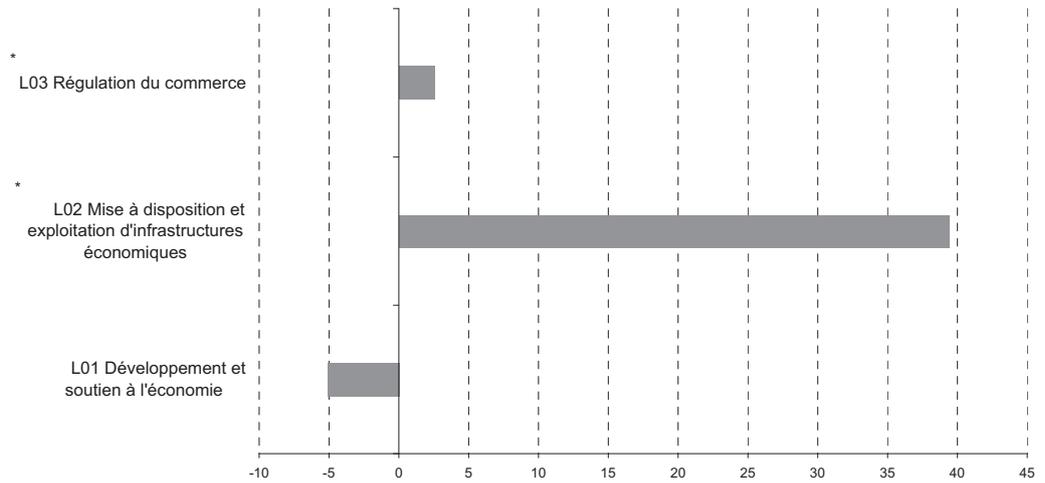
Indicateur 3.1 et 3.2 : Les prochaines données seront disponibles en 2014.

Indicateur 5.1 et 5.2 : Le terme "inspections" = secteur pharmacie et produits chimiques. Par ailleurs, les inspections du secteur pharmacie concernent entre autres les établissements suivants : pharmacies, drogueries, commerces d'opticien, EMS. Pour ce qui est du secteur des produits chimiques, les établissements suivants sont entre autres concernés : commerces de détail, industries, artisanat.

Indicateur 6.4 : Les échantillons peuvent tant être amenés au laboratoire par des inspecteurs qu'être apportés directement par le public (ex. maraîchers).

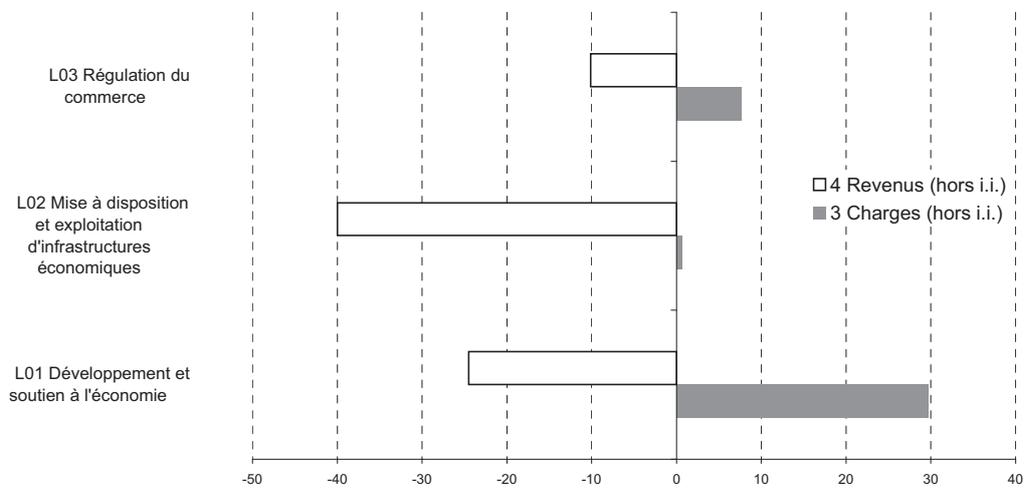
L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



L ECONOMIE

Synthèse des priorités

En cette période économique incertaine, le Conseil d'Etat a soutenu tout effort permettant le maintien d'un tissu économique genevois compétitif et diversifié, dont l'équilibre est le fruit d'un travail de longue haleine. Soucieux de préserver la qualité de vie de notre région tout en favorisant sa prospérité, il a poursuivi ses actions en faveur du soutien à l'innovation, véritable moteur de la croissance des économies modernes.

Des objectifs de législature ont été fixés: ils ancrent cette volonté dans des projets stratégiques et opérationnels qui ont guidé l'action politique du Conseil d'Etat. Dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable et de favoriser la capacité d'assemblage des compétences présentes à Genève, le Conseil d'Etat a continué à mettre un accent particulier sur les technologies propres afin de garantir une prospérité durable et réfléchie.

Instaurer un climat favorable pour l'économie consiste aussi à améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève et à faciliter les démarches administratives. Le Conseil d'Etat a soutenu cette voie, qui s'illustre par les actions suivantes : déploiement du Guichet PME-PMI ; renforcement de la promotion endogène grâce au nouveau pôle du service de la promotion économique dédié aux activités commerciales qui constitue la porte unique pour les partenaires commerciaux du canton soucieux de développer leurs projets; réforme de la gouvernance des instances touristiques.

En ce qui concerne la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques, l'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA et les Ports francs et entrepôts de Genève SA concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA se sont engagés à investir plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations. S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes, sans impact sur le budget de l'Etat.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. L'évolution constatée des recettes en 2012 est principalement due à la hausse des résultats d'exploitation de l'AIG et liée à la très importante fréquentation de la plate-forme et au fort taux de remplissage des avions.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	29'607'119	7'472'875	33.8%	22'134'244	29'657'665
30 Charges de personnel	3'388'239	-29'122	-0.9%	3'417'361	3'276'533
31 Dépenses générales	663'551	-182'642	-21.6%	846'193	826'233
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	8'904'750	8'799'004	8'320.9%	105'746	7'788'389
36 Subventions accordées	16'650'382	-1'114'562	-6.3%	17'764'944	17'766'286
39 Imputations internes	197	197	-	-	224
REVENUS	24'514'540	10'558'775	75.7%	13'955'765	15'112'983
42 Revenus des biens	13'000'000	0	0.0%	13'000'000	12'006'700
43 Recettes diverses	10'393'428	9'480'588	1'038.6%	912'840	2'852'914
46 Subventions acquises	1'121'111	1'078'186	2'511.8%	42'925	253'369
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'092'579	3'085'900	-37.7%	-8'178'479	-14'544'681
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-694'384</i>	<i>-342'288</i>	<i>97.2%</i>	<i>-352'096</i>	<i>-1'091'788</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'930'332</i>	<i>-1'384'700</i>	<i>253.8%</i>	<i>-545'632</i>	<i>-570'898</i>
COÛT COMPLET	-7'717'296	1'358'911	-15.0%	-9'076'207	-16'207'368

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.30	-3.07	-15.07%	20.37	20.49
<i>ETP fixes</i>	<i>16.99</i>	<i>-1.93</i>	<i>-10.20%</i>	<i>18.92</i>	<i>18.92</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.31</i>	<i>-1.14</i>	<i>-78.62%</i>	<i>1.45</i>	<i>1.56</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et le développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des affaires économiques, le Service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

Le Conseil d'Etat continue à développer et à soutenir l'économie du canton. L'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil du projet de loi instaurant un nouveau type de zone d'activités, intitulé "zone de développement d'activités mixtes" traduit cette volonté. Le Conseil d'Etat vise également à soulager les entreprises en simplifiant les démarches administratives. Un guichet virtuel permettant l'inscription en ligne au registre du commerce a ainsi été mis en ligne. Afin de clarifier la gouvernance des instances touristiques, le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, nouvelle entité née de la fusion entre la Fondation pour le tourisme et l'association Genève Tourisme & Congrès.

Parallèlement, le canton s'est doté de son premier incubateur de sociétés et projets *Cleantech*, en regroupant les compétences complémentaires de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et de l'Office de promotion des industries et des technologies (FONGIT). Soucieux de préserver la diversité économique du canton, le Conseil d'Etat a soutenu la création de la fondation de droit public Eclosion qui a pour mission d'accompagner et d'encourager de jeunes entreprises, actives dans le domaine des sciences de la vie et susceptibles de devenir pérennes.

Justification des écarts :

Rubrique 30 : Concernant les charges de personnel, l'écart de 29'122 F est dû principalement au non recours à des agents spécialisés. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : L'écart de 182'642 F sur les dépenses générales est dû notamment aux éléments suivants :

- dépenses moins importantes que prévues sur les fournitures de bureau et imprimés (-58'670 F);
- diminution des débours en faveur du personnel (-31'270 F);
- moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-88'097 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33 : L'écart de 8'799'004 F sur la rubrique "Amortissements, provisions et irrécouvrables" concerne principalement les éléments suivants :

- amortissements des créances relatives à la CGN (+7'688'967 F). Suite à l'adoption le 16 mai 2012 par l'Assemblée générale de la CGN du projet de restructuration de la société pilotée par les cantons de Vaud, Valais et Genève, les créances du canton de Genève ont été abandonnées, conformément à la loi 10854. La provision d'un montant équivalent constituée à cet effet lors du bouclage des comptes 2011 a été dissoute; l'impact étant ainsi neutre sur les comptes 2012 de l'Etat de Genève;
- augmentation des amortissements en lien avec les investissements réalisés par la FTI pour le compte de l'Etat de Genève dans les zones industrielles (Desserte de la Maison Carrée) (+977'962 F);
- augmentation des amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées à Eclosion SA dans le cadre du crédit programme départemental pour le renouvellement des équipements scientifiques (+131'963 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 36 : Pour les subventions accordées, l'écart de 1'114'562 F provient principalement des éléments suivants:

- subvention monétaire en faveur de la CGN (-484'853 F);
- subvention non monétaire en faveur de la CGN (-192'631 F) qui n'a plus lieu d'être comptabilisée puisqu'elle concerne les créances abandonnées suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la CGN du projet de restructuration;
- actions en faveur de l'économie genevoise (-165'357 F);
- indemnité monétaire en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (-109'442 F);
- indemnité non monétaire en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (-132'500 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 43 : L'écart de 9'480'588 F sur les recettes diverses provient principalement de la dissolution de la provision constituée en 2011 dans le cadre de l'abandon des créances de la CGN (7'776'699 F) et de la dissolution de provisions pour cautions constituées en 2011 par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). Il s'agit d'un écart

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

d'estimation.

Rubrique 46 : L'écart de 1'078'186 F provient de la comptabilisation de taxes d'équipement prélevées et versées par la FTI concernant des années antérieures et qui avaient été activées et comptabilisées au bilan de l'Etat de Genève.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 1.1 : L'évolution de la source d'information courant 2012 explique que le SPEG n'ait pas atteint l'objectif fixé pour 2012. Le SPEG a organisé des événements regroupant des créateurs d'entreprises pendant lesquels il présente les détails des dispositifs de soutien. Ces événements ont permis de toucher environ 900 personnes susceptibles de s'adresser aux organismes de soutien. Le résultat de 2011 de 136 incluait des orientations vers d'autres services de l'Etat (63 cas). Le résultat de 2012 de 76 exclut ces données et doit donc être comparé avec le résultat 2011 basé sur le même critère qui était de 80.

Indicateur 1.3 : Compte tenu de la situation économique actuelle, la Fondation d'aide aux entreprises aide des entreprises de taille plus importante.

Indicateur 2.2 : La crise financière de l'euro et la situation économique du marché européen ont entraîné des implantations de sociétés de taille plus petite.

Indicateur 8.1 : La FTI a acquis 1 hectare de foncier déjà situé en ZDIA (zone de développement industriel et artisanal) de la Scie et de Mouille-Galand et 8'000 M2 de surface brute de plancher.

Indicateur 8.3 : Cette valeur ne comprend que les terrains viabilisés. Des terrains ont toutefois été attribués (en droit de superficie ou en réservation) et vont favoriser les objectifs stratégiques de densification (augmentation de l'offre en surface brute de plancher).

Indicateur 9.1 : Le nombre de nuitée a diminué de 26'149 entre 2011 et 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de sociétés orientées vers des organismes de soutien (principalement FAE, Fongit, Ecllosion, Genilem, OPI)	Efficacité	76	150	136		
1.2 Nombre de sociétés aidées par les organismes de soutien (Ecllosion, Fongit, FAE, Genilem, OPI et SPEG)	Efficacité	204	150			
1.3 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (SPEG non compris)	Efficacité	3059	1'500		1700	2015
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficiés des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	21	20	38	25	2016
2.2 Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises étrangères	Efficacité	92	200	431		
3. Simplifier les démarches administratives						
3.1 Pourcentage d'entreprises créées en ligne	Qualité	19%	10%		15 %	2016
3.2 Nombre de visites sur le site www.ge.ch/entreprises	Qualité	11'974	12'000		15'000	2015

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Développer des pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
4.1 Evaluation intercantonale sur l'efficacité de la plateforme GGBA	Efficacité	N/A	Décembre 2012			
5. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique						
5.1 Nombre de prises de décisions portant sur des dossiers cantonaux ou fédéraux	Efficacité	105	10	18	10	2014
5.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique	Efficacité	113	30	N/A	30	2014
5.3 Dépôt au CE de la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD	Efficacité	N/A	Mars 2012		N/A	
5.4 Pourcentage des principes directeurs du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP) acceptés par le Grand Conseil	Qualité	N/A	100%	N/A		
6. Soutenir les entreprises locales du canton						
6.1 Nombre de dossiers défendus au sein des organismes de soutien aux entreprises	Qualité	24	10	61		
6.2 Nombre de sociétés soutenues pour l'obtention d'autorisations de travail, parking, allègements fiscaux pour restructuration, etc	Efficacité	353	200	165		
7. Développer et soutenir les incubateurs liés à l'innovation (FAE, OPI et Fongit)						
7.1 Création d'un incubateur cleantech	Efficacité	réalisé				
8. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
8.1 Augmentation des m2 gérés par la FTI	Efficacité	1.5%	3%	1%		
8.1 Nombre d'opérations annuelles liées aux droits de superficie ou aux propriétés de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)	Efficacité	38	35	38		
8.3 Taux de vacance des terrains gérés par la FTI à disposition des entreprises	Efficacité	0.20%	8%	N/A		
9. Développer la place touristique genevoise						
9.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	-1%	+1%	+1%	2'750'000	2014
9.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	196	170	202	230	2014
10. Améliorer la gouvernance des instances touristiques						
10.1 Dépôt du projet de loi sur la gouvernance de la Fondation pour le tourisme et de Genève-Tourisme/Bureau des Congrès	Efficacité	réalisé	1er Trimestre 2012	Terminé		

Commentaires

Indicateur 1.1 : FAE: Fondation d'aide aux entreprises, FONGIT: Fondation genevoise pour l'innovation technologique, OPI: Office de promotion des industries et des technologies.

Indicateur 2.1 : Seules les entreprises ayant bénéficié des services du SPEG (Service de la Promotion Economique

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

de Genève) et s'étant inscrites au RC durant l'année civile en cours sont prises en compte.

Indicateur 3.1 : Prise en compte uniquement des sociétés de personnes : raisons individuelles.

Indicateur 5.1 : Les prises de décisions sont essentiellement des consultations et ordres de mission.

Indicateur 5.2 : Les interventions relèvent principalement des instances interdépartementales suivantes: DELTAR, CSME, CSPE, PAC, PACA.

Indicateur 6.1 : Il s'agit notamment des organismes suivant: FAE, CRC-PME.

Indicateur 9.1 : +1% - progression faible de l'indicateur en raison du franc fort.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	615'427	-23'492	-3.7%	638'919	562'141
35 Dédommagements à des tiers	250'000	250'000	-	-	-
36 Subventions accordées	365'427	-273'492	-42.8%	638'919	562'141
REVENUS	39'999'896	10'334'011	34.8%	29'665'885	39'407'303
42 Revenus des biens	39'999'896	10'334'011	34.8%	29'665'885	39'407'303
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	39'384'469	10'357'503	35.7%	29'026'966	38'845'162
<i>Coût des activités de support</i>	-7'093	-7'093	-	-	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'099	-1'099	-	0	0
COÛT COMPLET	39'376'276	10'349'310	35.7%	29'026'966	38'845'162

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

L'évolution de ce programme en 2012 est principalement lié à la hausse des résultats d'exploitation de l'AIG grâce à la très importante fréquentation de la plate-forme et au fort taux de remplissage des avions.

42 Revenus des biens - Ecart d'estimation

Les comptes de l'Aéroport de Genève (AIG) pour l'année 2012 ont été meilleurs que ceux prévu au budget, c'est pourquoi la part du bénéfice de l'AIG revenant à l'Etat est également supérieure aux prévisions budgétaires (+9 millions).

Les revenus des Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) atteignent le budget.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	122	123	123	125 à 130	2016
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	99.3%	99%	99.10%	99%	2016
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	46%	38%	38%	45%	2016
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	512	330	377	330	2016
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	26.3%	35%	34%	37%	2016

Commentaires

L'Arena a un taux d'occupation en 2012 de 26.3%, soit 96 jours d'occupation. 8 jours ont été annulés, indépendamment de la volonté de l'Arena. Le taux d'occupation de la salle de l'Arena aurait été de 28.5% pour 104 jours d'occupation.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 90

Indicateur 2.1 : 95 %

Indicateur 3.1 : 30 %

Indicateur 4.1 : 250 mios

Indicateur 5.1 : 27 %

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	7'606'188	356'224	4.9%	7'249'964	7'170'983
30 Charges de personnel	6'674'502	-45'244	-0.7%	6'719'746	6'370'110
31 Dépenses générales	345'028	-34'837	-9.2%	379'865	406'015
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	534'098	458'925	610.5%	75'173	334'946
36 Subventions accordées	15'600	0	0.0%	15'600	15'600
39 Imputations internes	36'960	-22'620	-38.0%	59'580	44'312
REVENUS	10'287'174	-354'311	-3.3%	10'641'485	10'638'779
42 Revenus des biens	38'016	20'016	111.2%	18'000	37'995
43 Recettes diverses	10'081'075	-442'410	-4.2%	10'523'485	10'389'133
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	0
49 Imputations internes	168'083	68'083	68.1%	100'000	211'651
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'680'986	-710'535	-21.0%	3'391'521	3'467'796
<i>Coût des activités de support</i>	-537'443	36'755	-6.4%	-574'198	-455'327
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'065'614	-2'780'475	216.4%	-1'285'139	-1'250'728
COÛT COMPLET	-1'922'071	-3'454'255	-225.4%	1'532'184	1'761'740

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	51.41	-0.68	-1.31%	52.09	48.21
<i>ETP fixes</i>	49.41	-0.68	-1.36%	50.09	45.98
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.24
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	0.00	-	0.00	-

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du commerce et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

Le processus de réorganisation du service du commerce (SCom) suit son cours. Cette réorganisation a conduit à un absentéisme important qui fait l'objet d'une attention soutenue du département.

Justification des écarts :

Rubrique 30 : L'écart constaté de 45'244 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -0.68 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : Concernant l'écart de 34'837 F sur les dépenses générales, il est engendré principalement par une diminution des dépenses pour les fournitures de bureau et imprimés (-14'487 F), un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (- 5'928 F) et une diminution des achats de marchandises (-9'581F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33 : Le dépassement de crédit de 458'925 F concernant les amortissements, provisions et irrécouvrables découle principalement des éléments suivants :

- un amortissement plus important que prévu de créances devenues irrécouvrables du service du commerce (SCOM) (+ 247'014 F). Cet amortissement est toutefois intégralement compensé par une dissolution à hauteur du même montant de la provision constituée à cet effet lors du bouclage des comptes de l'exercice 2011;
- une dotation supplémentaire aux provisions pour créances irrécouvrables pour le Registre du commerce (+ 8'796 F) et le service du commerce (SCOM) (+ 195'713 F).

Ce type de dépenses ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 43 : L'écart de 442'410 F sur les recettes diverses provient notamment des éléments suivants :

- diminution des émoluments du registre du commerce (-493'343 F);
- diminution des émoluments et amendes du service du commerce (SCOM) (- 119'501 F);
- augmentation de la dissolution de la provision pour créances irrécouvrables du service du commerce (SCOM) (+ 166'018 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 1.1 : L'application rigoureuse des recommandations de la Cour des comptes portant sur la légalité des décisions a permis d'élever la qualité de traitement des dossiers au détriment toutefois de la rapidité d'exécution.

Indicateur 2.1 : La campagne de communication destinée à renforcer la visibilité du guichet a été reportée au premier trimestre 2013 et n'a donc pas pu influencer positivement le résultat 2012 de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Les nouveaux contenus ne seront implémentés qu'en mars 2013.

Indicateur 3.1 : L'allocation prioritaire des inspecteurs aux contrôles d'établissements publics doublée d'un taux d'absence non prévisible de 19,4 % liée notamment au processus de réorganisation de ce secteur expliquent ce résultat. Sans ce déficit de ressources, la planification des contrôles démontre que les objectifs fixés auraient été atteints.

Indicateur 3.2 : Le taux d'absence non prévisible de 19,4 % liée notamment au processus de réorganisation de ce secteur explique ce résultat. Sans ce déficit de ressources, la planification des contrôles démontre que les objectifs fixés auraient été atteints.

Indicateur 3.3 : Le taux d'absence non prévisible de 19,4 % liée notamment au processus de réorganisation de ce secteur explique ce résultat. Sans ce déficit de ressources, la planification des contrôles démontre que les objectifs

L03 Régulation du commerce (suite)

fixés auraient été atteints.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions prises dans les 48 heures	Qualité	75%	80%	80%	80 %	2014
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	40%	50%	35%	50 %	2014
2.2 Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens	Qualité	na	Décembre 2012		N/A	
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Qualité	21%	30%	48%	30 %	2014
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Qualité	52%	60%		60 %	2014
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	92	100		100 %	2014
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Qualité	72%	60%		65 %	2014
5. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
5.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	2%	<=2%	2.2%	<=2%	2015
5.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	N/A		N/A	Niveau 5 sur 6	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Sur la base d'un dossier complet.

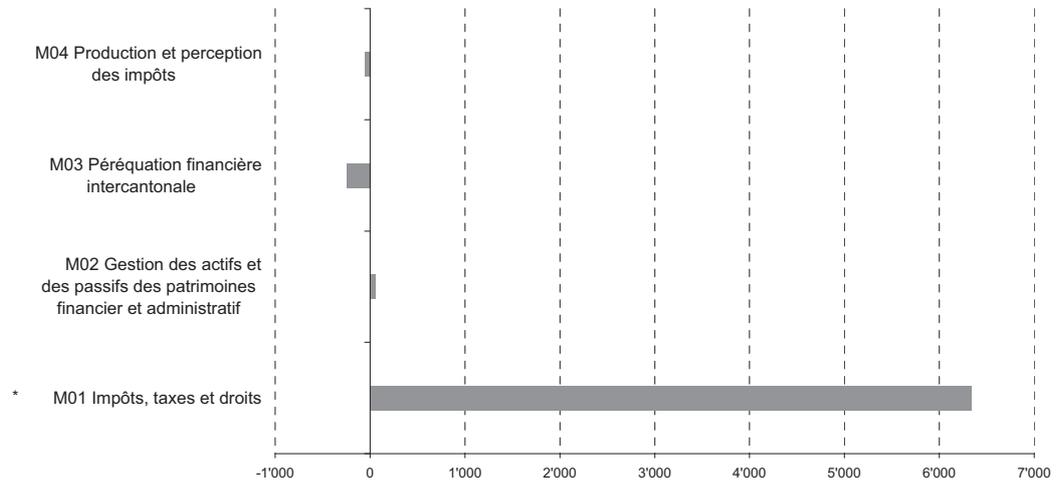
Indicateur 3.1 : Le nombre total de magasins est d'environ 7'000 (magasins inscrits au REG). L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix. La valeur cible chute en 2012 en raison des exigences formelles et exhaustives des contrôles d'inspections effectués sur le terrain.

Indicateur 3.3 : Ltaxis comprend des contrôles à l'égard des taxis et limousines.

Indicateur 4.1 : La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

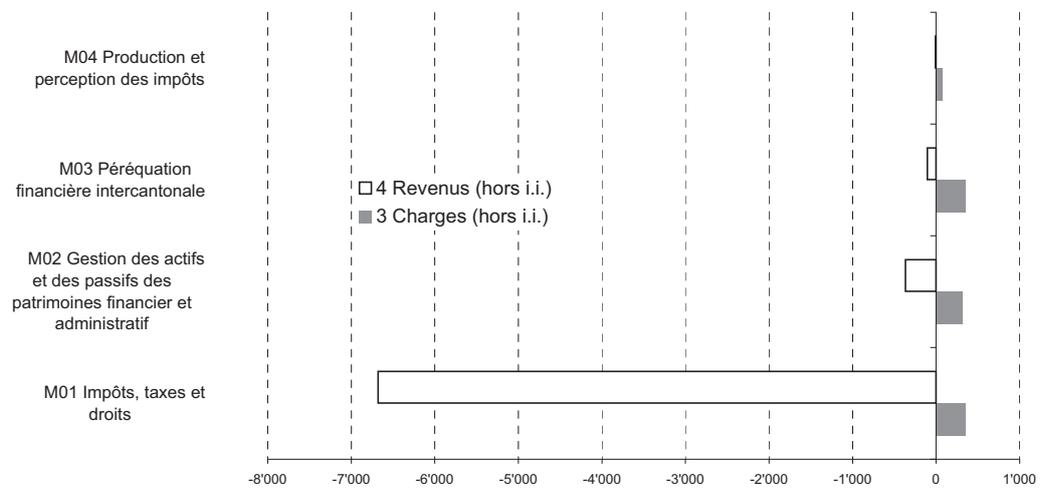
M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Globalement, le total des impôts, des taxes et des droits dépasse le budget de 492 millions par rapport au budget 2012 (+8,3%). Cette forte augmentation résulte de trois phénomènes distincts. L'impôt courant 2012, est supérieur de 192 millions au budget, traduisant le fait que l'année 2012 a été bien meilleure sur le plan économique que ce qui était anticipé lors de l'élaboration du budget, puis de son vote, en décembre 2011. Les correctifs d'estimations sur les années antérieures se montent à 212 millions, un montant en recul par rapport aux années précédentes suite aux efforts consacrés à l'amélioration de la qualité des estimations fiscales. Enfin, un changement de méthode relatif aux rectifications de taxations concernant les années qui ne sont plus estimées génère un revenu supplémentaire non récurrent de 96 millions.

S'agissant de la fiscalité des personnes morales, le Conseil d'État attend l'issue prochaine des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur les statuts fiscaux cantonaux contestés par Bruxelles. Le canton se prépare depuis deux ans à faire face à la probable abolition de ces statuts, par la mise en œuvre de solutions permettant de conserver durablement à Genève les sociétés et les emplois concernés, tout en demeurant supportables pour les finances publiques. En octobre 2012, le Conseil d'État a rendu publique sa vision stratégique du dossier. Il a parallèlement présenté une étude de l'institut CREA mettant en évidence le rôle déterminant que jouent les sociétés visées dans l'économie cantonale.

Au niveau opérationnel, l'administration fiscale a poursuivi l'optimisation des moyens et ressources en améliorant les processus de travail de la taxation, en raccourcissant les délais de recouvrement de l'impôt et en poursuivant le développement des prestations en ligne via l'Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, une plus-value comptable de 24 millions a été enregistrée pour les immeubles de placement. La part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) est stable à 39 millions, en ligne avec le budget, conformément à la nouvelle convention entre la BNS et l'Administration fédérale des finances..

Le niveau de la dette a progressé de 657 millions pour atteindre 11,9 milliards en fin d'année. Malgré cette croissance de la dette, le montant des intérêts passifs de la dette (241 millions de francs) est inférieur de 6 millions au budget et de 7 millions aux comptes 2011. Cette évolution favorable s'explique par le niveau historiquement bas des taux d'intérêts et reflète la stratégie prudente du Conseil d'État en matière de gestion de la dette.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs s'élève à 246 millions, en augmentation de 27 millions par rapport à 2011, soit 555 francs par habitant. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	347'500'858	-11'181'160	-3.1%	358'682'018	337'144'448
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	157'162'369	-21'819'649	-12.2%	178'982'018	160'060'818
34 Parts et contributions sans affectation	190'171'406	10'571'406	5.9%	179'600'000	176'871'979
39 Imputations internes	167'083	67'083	67.1%	100'000	211'651
REVENUS	6'680'480'321	614'228'929	10.1%	6'066'251'392	6'287'584'571
40 Impôts	5'984'504'987	456'909'317	8.3%	5'527'595'670	5'637'599'113
43 Recettes diverses	230'401'652	127'917'561	124.8%	102'484'091	124'468'349
44 Parts à des recettes sans affectation	422'751'886	35'105'255	9.1%	387'646'631	483'772'409
45 Dédommagements de collectivités publiques	42'821'797	-5'703'203	-11.8%	48'525'000	41'744'701
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'332'979'463	625'410'089	11.0%	5'707'569'374	5'950'440'123
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'231'690</i>	<i>1'154'930</i>	<i>-48.4%</i>	<i>-2'386'620</i>	<i>-3'791'699</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'526'352</i>	<i>371'947</i>	<i>-19.6%</i>	<i>-1'898'299</i>	<i>-1'779'807</i>
COÛT COMPLET	6'330'221'421	626'936'966	11.0%	5'703'284'455	5'944'868'618

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation prévoit la simplification de la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes, et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse scellant l'abolition des statuts fiscaux cantonaux, de façon à assurer le maintien à Genève des sociétés concernées et de leurs emplois.

S'agissant de la réforme de la taxation immobilière, le Conseil d'Etat a présenté le 26 septembre 2012 un vaste projet qu'il a mis en consultation auprès des milieux concernés. Il s'agit d'abord de la réestimation de la valeur fiscale des immeubles non locatifs, de manière à mettre notre canton en conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, tout en rétablissant l'équité entre anciens et nouveaux propriétaires et entre détenteurs de fortune immobilière et détenteurs de fortune sous d'autres formes. Le projet du Conseil d'Etat se veut neutre du point de vue fiscal. Il envisage dès lors en contrepartie une compensation de l'augmentation des recettes fiscales par la suppression de l'impôt immobilier complémentaire et par un abaissement sensible des taux d'imposition sur la fortune - actuellement les plus élevés de Suisse - de manière à améliorer les conditions-cadres et l'attractivité de notre canton.

L'autre volet de la réforme vise à imposer le bénéfice immobilier réalisé par le vendeur plutôt que l'acte d'achat, par la suppression des droits de mutation et une modification du barème de l'impôt sur les gains immobiliers. La réforme, qui prévoit également la suppression des droits d'enregistrement et de timbre et l'adaptation de la législation sur les successions et donations, vise à rendre la fiscalité immobilière plus simple, plus cohérente et plus équitable.

Quant au différend fiscal entre la Suisse et l'UE au sujet des statuts fiscaux cantonaux, il fait l'objet de discussions officielles qui pourraient produire des résultats dans le courant de l'année 2013. Le Conseil d'Etat se prépare depuis deux ans à faire face à la probable abolition, à l'horizon 2018, des statuts contestés par l'UE. Le 11 octobre 2012, il a présenté les grandes lignes de sa stratégie visant à assurer le maintien durable à Genève des sociétés et des emplois concernés. Il a également présenté une étude de l'institut CREA qui met en évidence l'impact dans l'économie cantonale de ces sociétés qui génèrent quelque 50'000 emplois (effets directs, indirects et induits) et rapportent environ 1 milliard de francs d'impôts au canton et aux communes.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

L'exercice 2012 voit la mise en place de deux modifications d'ordre méthodologique ayant une influence ponctuelle, mais non négligeable, sur ce programme. La première consiste en l'augmentation du nombre de correctifs d'estimation et la seconde en une refonte complète de la méthode d'estimation de la provision pour dépréciation des créances fiscales. Ces deux modifications sont présentées de manière détaillée ci-après.

Augmentation du nombre de correctifs d'estimation

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation et doit être estimée complètement lors du bouclage des comptes correspondant, puis partiellement les années suivantes. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimations viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclage, à l'évaluation qui en est faite lors du bouclage courant.

Jusqu'au bouclage 2011, les correctifs d'estimations couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et les deux dernières années pour les personnes morales (PM).

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Une fois la période d'estimation terminée, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif. Ce dernier est la plupart du temps de signe négatif car il recouvre tous les dossiers qui n'ont pu être traités définitivement, par manque d'information, à cause de recours ou autres démarches bloquantes. Ce correctif effectif négatif est généralement compensé les années suivantes, par le biais des rectifications de taxations concernant les années antérieures, au gré du traitement des dossiers restés en suspens.

Afin d'éviter ces mouvements de sens inverses et de stabiliser la production fiscale (estimation de l'impôt de l'année courante, correctifs d'estimation et correctif effectif) la période d'estimation est allongée, dès le bouclage 2012, ce qui se traduit par des correctifs d'estimation supplémentaires. Cela permettra aux services de taxation de traiter la quasi-totalité des dossiers durant la période d'estimation et de limiter l'impact des correctifs effectifs.

Dans les comptes 2012, un correctif couvrant une année fiscale supplémentaire a été ajouté pour les PP IBO ainsi que pour les PM. Le nombre de correctifs d'estimation est ainsi porté à quatre pour les PP IBO et à trois pour les PM. L'impact de cette modification sur le montant des rectifications de taxations avait été anticipé dans le budget 2012 (83,4 millions de francs), mais trop faiblement puisque le montant constaté a finalement atteint 179,9 millions de francs, soit un dépassement de 96,5 millions de francs. Ce montant se retrouve dans les natures 40 et 44 et se partage entre les programmes M01.01, M01.02 et M01.03.

Lors du bouclage 2013, un correctif supplémentaire sera à nouveau introduit pour les PP IBO et les PM et enfin, lors du bouclage 2014, un dernier correctif sera ajouté pour les PM uniquement. Nous aurons ainsi, dès le bouclage des comptes 2014, cinq correctifs d'estimations pour les PP IBO et les PM. Les effets dus à ce changement de pratique s'estomperont progressivement pour disparaître dès le bouclage 2015.

Nouvelle méthode d'estimation de la provision pour dépréciations des créances fiscales

Un changement de méthode d'estimation de la provision pour dépréciations des créances fiscales a été introduit au bouclage des comptes 2012.

L'ancien modèle présentait deux inconvénients. D'une part, l'essentiel de la provision était fondée sur un taux de perte statistique appliqué sur les revenus fiscaux sans lien direct avec les débiteurs et, d'autre part, une provision complémentaire était ajoutée pour couvrir des risques pour débiteurs particuliers, faisant double emploi avec la provision résultant du calcul statistique.

Le nouveau modèle vise à déprécier les créances sur la base d'une balance âgée en lien direct avec les débiteurs et en fonction d'un taux de perte statistique pour le montant estimé des revenus fiscaux.

Le changement de méthode produit des effets sur le montant global de la provision inscrite au bilan des comptes 2012 et sur un revenu non récurrent correspondant à une reprise de provision.

Lors de la première application du nouveau modèle, l'impact du changement de méthode d'estimation doit être comptabilisé en résultat selon IPSAS 3. Cet impact génère un revenu exceptionnel de 150,4 millions de francs résultant de la différence entre la provision au bilan des comptes 2011 et la provision recalculée selon la nouvelle méthode au 31.12.2011. Ce montant impacte directement la nature 43 (recettes diverses) et est réparti entre les programmes M01.01, M01.02, M01.03 et M04.

M01 Impôts, taxes et droits

Sur le plan des recettes fiscales, les hypothèses de croissance pour le revenu des personnes physiques, fixées à 1,0% de croissance du PIB suisse en 2012, se fondent sur les prévisions macro-économiques du Groupe de perspectives économiques (GPE). Pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice est déterminé sur la base du questionnaire de janvier 2013 sur l'évolution du bénéfice, adressé à une centaine d'entreprises, parmi les plus importantes du canton.

L'ensemble des revenus du programme M01 dépasse le budget de 614,2 millions de francs (+10,1%). Ce dépassement est principalement imputable aux impôts (nature 40 : +456,9 millions de francs; +8,3%) et aux recettes diverses (nature 43 : +127,9 millions de francs; +124,8%), ces dernières étant en lien avec la nouvelle méthode d'estimation de la provision pour dépréciations des créances fiscales. Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) qui sont principalement composées de la part cantonale à l'impôt fédéral direct contribuent également à ce supplément de revenus à hauteur de 35,1 millions de francs (+9,1%). En revanche, les dédommagements à des collectivités publiques (nature 45), en lien avec la retenue aux communes, se situent 5,7 millions en dessous du budget (-11,8%).

Les charges, quant à elles, n'atteignent pas le montant prévu au budget et se fixent 11,2 millions de francs en

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

dessous (-3,1%). Les amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) contribuent largement à cet écart (-21,8 millions de francs; -12,2%). L'impact de ceux-ci est en partie compensé par le dépassement enregistré sur les parts et contributions sans affectation (nature 34 : +10,6 millions de francs; +5,9%), qui concernent la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises. Ce dernier a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit soumise et approuvée par la commission des finances.

Au total, le résultat du programme M01 est amélioré de 625,4 millions de francs (+11,0%).

M01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les impôts directs des personnes physiques (programme M01.01) affichent un dépassement de revenus de 319,9 millions de francs (+8,0%), tandis que les charges restent en dessous du budget (-9,2 millions de francs; -2,8%).

Les impôts (nature 40) dépassent largement le montant prévu au budget (+229,0 millions de francs; +6,2%). Les correctifs d'estimation concernant les années fiscales 2008 à 2011 (+112,8 millions) ainsi que les rectifications de taxations concernant les années qui ne sont plus estimées (+74,2 millions de francs) expliquent l'essentiel de ce surplus. Le solde de l'écart (+42 millions de francs) est principalement imputable à l'impôt de l'année 2012.

Les recettes diverses (nature 43) dépassent le budget de 115,5 millions de francs (+146,9%) en raison principalement du nouveau calcul de la provision pour dépréciations des créances fiscales.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) et les dédommagements de collectivités publiques (nature 45) n'atteignent pas les montant prévus avec des écarts de -19,3 et -5,3 millions de francs (-9,6% et -13,6%).

Du côté des charges, le montant des irrécouvrables ainsi que la constitution de provision n'atteignent pas le budget (-19,7 millions de francs; -12,9%). Le montant des irrécouvrables prévu dans le budget avait été calculé sur la base des années antérieures, durant lesquelles l'administration avait procédé à une opération de rattrapage. Ce résultat est le reflet d'un retour à la normale. En revanche, les parts et contributions sans affectation, composées de la compensation financière aux communes frontalières françaises, dépassent le budget de 10,6 million de francs (+5,9%).

M01.02 Impôts directs Personnes morales

Les impôts directs des personnes morales présentent un excédent au niveau des revenus (+250,9 millions de francs; +18,5%), alors que les charges n'atteignent pas le montant prévu au budget (-2,6 millions de francs; -10,4%).

Les impôts (nature 40) excèdent le budget à hauteur de 190,2 millions (+16,3%). Ce bon résultat, est dû, en bonne partie, à l'impôt concernant l'année 2012 (+111,5 millions de francs). Celui-ci est déterminé par les informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes. Les entreprises se sont finalement montrées beaucoup plus optimistes lors du sondage de janvier 2013 que lors du sondage déterminant pour le budget en octobre 2011. Les correctifs d'estimation concernant les années fiscales 2009 à 2011 (+66,7 millions) ainsi que les rectifications de taxations concernant les années qui ne sont plus estimées (+13,8 millions de francs) participent également à ce résultat.

Les recettes diverses (nature 43) dépassent le budget de 10,8 millions de francs (+46,6%) en raison principalement du nouveau calcul de la provision pour dépréciations des créances fiscales.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) dépassent le budget de 50,4 millions de francs (+31,0%). Ce supplément s'explique principalement par l'impôt de l'année 2012 et dans une moindre mesure par les correctifs d'estimation et les rectifications de taxations concernant les années qui ne sont plus estimées.

Les montants des dédommagements de collectivités publiques (nature 45) se fixent 0,5 million de francs en dessous du budget (-5,2%).

Le montant des charges (irrécouvrables et constitution de provision) n'atteint pas le budget (-2,6 millions de francs; -10,4%).

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les autres impôts directs ou impôts indirects, composés de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers, des droits d'enregistrement et timbre, des droits de successions et de l'impôt sur les casinos présentent un excédent de revenus de 39,7 millions de francs (+6,8%) et un excédent de charges de 0,2

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

million de francs (+26,8%).

Les impôts (nature 40) affichent un dépassement de 34,3 millions de francs (+6,1%). Ce résultat est fortement influencé par l'impôt immobilier complémentaire (+32,2 millions de francs). L'essentiel de cet écart s'explique par des correctifs d'estimation sur les années 2008 à 2011. L'ensemble des autres impôts contribue à ce surplus à hauteur de 2,2 millions de francs.

Les recettes diverses (nature 43) dépassent le budget de 1,3 million de francs (+356,8%) en raison principalement du nouveau calcul de la provision pour dépréciations des créances fiscales.

Le montant des parts à des recettes sans affectation (nature 44), représentant la part cantonale à l'impôt anticipé, est supérieur au montant prévu par la Confédération à hauteur de 4,1 millions de francs (+19,3%).

Le montant des charges (irrécouvrables et constitution de provision) dépasse le budget (+0,2 million de francs; +26,8%).

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus font état d'un surplus de 3,7 millions de francs (+3,0%). Quant aux charges, elles affichent un dépassement de 0,4 million de francs (+212,4%).

Les impôts (nature 40), dont la principale composante est l'impôt sur les véhicules présentent une plus-value de 3,4 millions de francs (+2,8%). Les autres éléments de revenus dans leur ensemble ne génèrent pas un écart notable.

Détails par type d'impôts : page suivante

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012
		en F	en %	
CHARGES	323'174'578	-9'154'916	-2.8%	332'329'494
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	133'003'172	-19'726'322	-12.9%	152'729'494
34 Parts et contributions sans affectation	190'171'406	10'571'406	5.9%	179'600'000
REVENUS	4'318'372'607	319'878'431	8.0%	3'998'494'176
40 Impôts	3'908'479'687	228'979'687	6.2%	3'679'500'000
43 Recettes diverses	194'102'527	115'480'191	146.9%	78'622'336
44 Parts à des recettes sans affectation	182'402'428	-19'329'412	-9.6%	201'731'840
45 Dédommagements de collectivités publiques	33'387'965	-5'252'035	-13.6%	38'640'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'995'198'029	329'033'347	9.0%	3'666'164'682

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012
		en F	en %	
CHARGES	22'688'338	-2'623'118	-10.4%	25'311'456
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'688'338	-2'623'118	-10.4%	25'311'456
REVENUS	1'610'404'225	250'926'609	18.5%	1'359'477'616
40 Impôts	1'354'495'165	190'195'165	16.3%	1'164'300'000
43 Recettes diverses	33'934'008	10'784'552	46.6%	23'149'456
44 Parts à des recettes sans affectation	213'099'769	50'431'609	31.0%	162'668'160
45 Dédommagements de collectivités publiques	8'875'282	-484'718	-5.2%	9'360'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'587'715'886	253'549'726	19.0%	1'334'166'160

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012
		en F	en %	
CHARGES	1'103'428	233'461	26.8%	869'967
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'103'428	233'461	26.8%	869'967
REVENUS	624'412'358	39'708'167	6.8%	584'704'191
40 Impôts	597'312'645	34'312'645	6.1%	563'000'000
43 Recettes diverses	1'633'434	1'275'874	356.8%	357'560
44 Parts à des recettes sans affectation	25'466'279	4'119'648	19.3%	21'346'631
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	623'308'930	39'474'706	6.8%	583'834'224

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012
		en F	en %	
CHARGES	534'514	363'413	212.4%	171'101
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	367'431	296'330	416.8%	71'101
39 Imputations internes	167'083	67'083	67.1%	100'000
REVENUS	127'291'132	3'715'723	3.0%	123'575'409
40 Impôts	124'217'490	3'421'820	2.8%	120'795'670
43 Recettes diverses	731'683	376'944	106.3%	354'739
44 Parts à des recettes sans affectation	1'783'410	-116'590	-6.1%	1'900'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	558'549	33'549	6.4%	525'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	126'756'618	3'352'310	2.7%	123'404'308

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	315'866'370	32'982'370	11.7%	282'884'000	333'601'961
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	285'755'510	2'871'510	1.0%	282'884'000	300'294'245
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	30'110'860	30'110'860	-	-	33'307'716
REVENUS	366'324'311	105'199'571	40.3%	261'124'740	489'910'902
41 Patentes et concessions	122'645	-441'938	-78.3%	564'583	129'374
42 Revenus des biens	236'070'604	33'541'497	16.6%	202'529'107	444'220'833
43 Recettes diverses	89'235'124	74'998'074	526.8%	14'237'050	5'754'581
44 Parts à des recettes sans affectation	38'955'262	161'262	0.4%	38'794'000	39'180'241
46 Subventions acquises	1'940'677	-3'059'323	-61.2%	5'000'000	625'874
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	50'457'941	72'217'201	-331.9%	-21'759'260	156'308'941
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'302'576</i>	<i>581'121</i>	<i>-30.9%</i>	<i>-1'883'697</i>	<i>-4'034'865</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'388'069</i>	<i>109'492</i>	<i>-7.3%</i>	<i>-1'497'561</i>	<i>-1'762'212</i>
COÛT COMPLET	47'767'296	72'907'814	-290.0%	-25'140'518	150'511'864

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

Le Programme de législature du Conseil d'Etat prévoit une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec le vote de la loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agit d'une première étape, qui doit être suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques.

Réalisation des projets prioritaires

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre les comptes 2012 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette (nature 32 hors intérêts liés aux impôts et taxes) s'élève à 241,2 millions au 31.12.2012. Il est en baisse de :

- 5,6 millions par rapport au budget 2012 (246,8 millions),
- 6,6 millions par rapport aux comptes 2011 (247,8 millions).

Cette évolution favorable s'explique principalement par le niveau des taux d'intérêts, historiquement bas, qui a permis à l'Etat de continuer à réaliser des refinancements à des taux très favorables, tant à court qu'à long terme, et ce durant toute l'année 2012.

L'objectif 2012 de ne pas dépasser un taux moyen de la dette de 2,30% est largement atteint puisque le taux moyen annuel est de 2,10% pour 2012.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières) sont en diminution pour les locations-financement des HUG et de l'Université. Cette baisse résulte de la diminution du taux d'intérêt considéré dans les comptes (2,5% contre 2,75% au budget) et de la variation de la valeur nette comptable des actifs en location-financement.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétés. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice en fonction des conditions du marché.

Au cours de l'exercice 2012, les variations nettes suivantes sont constatées :

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- Gain de change (non réalisé) net de 9 millions sur les emprunts en monnaies étrangères (nature 42).
- Moins-value (non réalisée) nette de 4 millions sur la variation des valeurs des swaps. Ce montant résulte de la différence entre la plus-value sur les valeurs brute des swaps de 3 millions (nature 42) et la moins-value brute de 7 million (nature 33).

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations comptabilisées dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétées qu'à de rares exceptions. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice.

Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent :

- pour les participations, de leurs situations financières,
- pour les immeubles de placement, des évaluations des experts,
- pour les autres actifs, de l'existence d'une perte de valeur.

En 2012, un produit de 24 millions a été comptabilisé suite à une mise à jour de certaines expertises sur des objets dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. Du côté des charges, des moins values pour 6,5 millions ont été enregistrées et correspondent à des démolitions de bâtiments, des remaniements parcellaires et des cessions d'immobilisations.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les principaux flux sont les suivants :

- La part cantonale au bénéfice de la BNS (nature 44) est stable à 39 millions, en ligne avec le budget, conformément à la nouvelle convention entre la BNS et l'Administration fédérale des finances.
- Les dividendes des participations au patrimoine financier et au patrimoine administratif (nature 42) s'élèvent à 9,5 millions (dividendes BCGE, sucrerie d'Aarberg, tunnel du Mont-Blanc, etc.). Ils sont en diminution de 5,4 millions par rapport au budget 2012 (14,9 millions). Les dividendes de la BCGE avaient été surestimés lors de l'établissement du budget 2012.
- Les rémunérations des garanties de l'Etat (5,7 millions en nature 42) sont en progression de près de 0.2 million par rapport au budget 2012 et de 1 million par rapport aux comptes 2011.
- Les successions en déshérence s'élèvent à 1,9 million en 2012, et sont très largement inférieures au budget 2012 de 5 millions de francs. L'évolution de ce poste est difficilement prévisible et peut subir de fortes variations d'une année à l'autre.
- Les recettes diverses (nature 43) comptabilisent les 85 millions de francs reçus par le canton dans le cadre du procès qui l'opposait à Ernst & Young en lien avec la BCGE.

5. Intérêts fiscaux

Les intérêts fiscaux - intérêts moratoires, rémunérateurs et compensatoires - présentent des écarts 2012 pour les raisons suivantes:

L'excédent de charges de 7,5 millions s'expliquent principalement par l'augmentation du taux de rémunération de l'escompte de 1% à 1.25%. Cet impact était prévu au B2012, toutefois, l'augmentation de ce taux de 0.25% entre 2011 et 2012 a poussé les contribuables à profiter de cette offre dans des proportions inattendues, compte tenu par ailleurs des taux d'intérêts très bas pratiqués sur les marchés financiers. A noter que ce dépassement de 5 millions a été d'une part, couvert par une demande de dépassement de crédit, soumise et approuvée par la commission des finances et d'autre part, compensé par les intérêts de la dette qui impactent la même nature (nature 32).

Le solde de l'excédent de charges, ainsi que l'écart de 10% sur les intérêts sur créances (nature 42) s'expliquent principalement par la difficulté d'estimer avec précision, au moment de l'élaboration du budget, l'impact du passage des taux d'intérêts fiscaux, de 1.5 à 2%.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les recettes diverses (nature 43) comptabilisent les 84,8 millions de francs reçus par le canton dans le cadre du procès qui l'opposait à Ernst & Young en lien avec la BCGE. D'autre part, le produit de la vente d'un immeuble en 2010 par l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE n'a pas été encaissé comme prévu en 2012, en raison

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

du délai de liquidation des sociétés qui portent le bénéficiaire. Celui-ci sera encaissé en 2013, mais cela entraîne un écart de -11,4 millions entre comptes et budget 2012. Enfin, une reprise de provisions (nature 439) de +1,6 million complète l'écart total sur cette nature de 75 millions.

Un écart sur le revenu des biens est constaté pour 30,6 millions en nature 42, qui se décompose ainsi :

- 3,1 millions d'intérêts sur les créances de l'ex-Fondation de valorisation.
- 4,6 millions de nouvelles conventions signés avec des débiteurs de l'ex-fondation de valorisation.
- 18 millions relatifs à un litige récemment gagné mais pour lequel l'Etat n'a pas de certitude de paiement.
- les produits des conventions de l'ex-Fondation et la reprise des ADB de l'Etat génèrent un supplément de revenus de 0,8 million en 2012 par rapport au budget.
- Enfin, les revenus du contentieux fiscal augmentent de 4 millions en raison de la mise en œuvre d'une politique de recouvrement plus efficiente.

En miroir d'une partie de ces revenus, les nouvelles provisions du service du contentieux génèrent un écart de 16,8 millions en charges (nature 33) dont 9 millions concernent un litige récemment gagné.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	2.1%	≤2 .3%	2.32%	≤2 .3%	2014
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	18%	≤3 0%	17%	≤3 0%	2014
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	25%	≤2 5%	24%	≤2 5%	2014

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	351'127'841	-195'096	-0.1%	351'322'937	319'151'994
34 Parts et contributions sans affectation	351'127'841	-195'096	-0.1%	351'322'937	319'151'994
REVENUS	105'336'727	0	0.0%	105'336'727	100'505'074
44 Parts à des recettes sans affectation	105'336'727	0	0.0%	105'336'727	100'505'074
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'791'114	195'096	-0.1%	-245'986'210	-218'646'920
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'245'144</i>	<i>1'093'162</i>	<i>-46.8%</i>	<i>-2'338'306</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'543'025</i>	<i>316'845</i>	<i>-17.0%</i>	<i>-1'859'870</i>	<i>-1'685'882</i>
COÛT COMPLET	-248'579'283	1'605'102	-0.6%	-250'184'385	-220'332'802

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

M03.02 Compensation des charges

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Réalisation des projets prioritaires

L'année 2012 marque le début de la deuxième période quadriennale au sens de la PFCC, après la première période 2008-2011. Les contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges ont été fixées par arrêté fédéral.

Pour cette nouvelle période quadriennale, la répartition de la compensation des charges excessives entre les critères géo-topographiques et les critères socio-démographiques reste identique. Le canton de Genève, ainsi que les autres cantons représentant les principaux centres urbains, auraient souhaité une modification des paramètres pour une meilleure prise en compte des coûts effectifs. De plus, la compensation des cas de rigueur reste identique durant cette deuxième période quadriennale.

En revanche, en ce qui concerne la péréquation des ressources, le revenu des frontaliers est à présent pondéré à hauteur de 75% (au lieu de 100% jusqu'à présent). Le canton est satisfait de cette modification, même s'il aurait souhaité que cette pondération soit encore plus marquée. Le canton de Genève évalue l'économie réalisée entre 12 et 13 millions pour l'année 2012.

D'autre part, l'écart constaté par rapport à la neutralité budgétaire entre les cantons et la Confédération, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation en 2008, est compensé par l'augmentation des contributions de base de la Confédération de 112 millions dont 81,2 pour la péréquation verticale des ressources et 30,8 pour la compensation des charges excessives.

Concernant la péréquation des ressources, huit cantons contribuent au financement et dix-huit cantons en sont bénéficiaires en 2012. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs dans un cercle comme la Conférence des gouvernements cantonaux extrêmement difficile, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

De plus, le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif ni d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les faibles écarts entre les comptes 2012 et le budget 2012 résultent de la modification d'un des facteurs intervenant dans le calcul des montants péréquatifs. Cette modification a été mise en consultation par le département fédéral des finances, puis approuvée par les cantons en 2012.

Pour l'année 2012, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs s'élève finalement à 245,8 millions (-0.2 million par rapport au budget 2012 et +27,1 millions par rapport à 2011), soit 555 francs par habitant. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug.

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton versera 344,2 millions en 2012 (-0.2 million par rapport au budget 2012 et +32 millions par rapport à 2011). Cette hausse est due, pour une large part, à la réduction des contributions des

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

cantons de Vaud et de Zurich, qui diminuent respectivement de 122,6 et 59,8 millions de francs. Cette augmentation est toutefois atténuée par la pondération à 75% des revenus des frontaliers. Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 105,3 millions (+4,8 millions par rapport à 2011) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques :

- 72,4 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+3,1 millions par rapport à 2011),
- 32,9 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+1,7 millions par rapport à 2011).

Cette augmentation résulte principalement de la décision de compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire entre les cantons et la Confédération dès 2012 (impact évalué à 4.4 millions pour le canton de Genève).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton continue de verser annuellement 6,9 millions.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	74'232'932	-671'246	-0.9%	74'904'178	76'207'010
30 Charges de personnel	61'910'872	-157'050	-0.3%	62'067'922	62'265'270
31 Dépenses générales	5'775'189	271'456	4.9%	5'503'733	6'270'065
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	54'929	13'706	33.2%	41'223	409'784
39 Imputations internes	6'491'942	-799'358	-11.0%	7'291'300	7'261'891
REVENUS	9'701'204	1'314'851	15.7%	8'386'353	11'018'814
42 Revenus des biens	0	0	-	-	-
43 Recettes diverses	9'536'285	1'249'932	15.1%	8'286'353	10'828'306
45 Dédommagements de collectivités publiques	83'143	-16'857	-16.9%	100'000	97'798
49 Imputations internes	81'776	81'776	-	-	92'710
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-64'531'728	1'986'097	-3.0%	-66'517'825	-65'188'195
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-240'218</i>	<i>209'794</i>	<i>-46.6%</i>	<i>-450'012</i>	<i>-775'879</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-34'874'782</i>	<i>-23'691'026</i>	<i>211.8%</i>	<i>-11'183'756</i>	<i>-10'980'463</i>
COÛT COMPLET	-99'646'728	-21'495'135	27.5%	-78'151'593	-76'944'538

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	497.44	-14.22	-2.78%	511.66	503.23
<i>ETP fixes</i>	<i>492.63</i>	<i>-13.31</i>	<i>-2.63%</i>	<i>505.94</i>	<i>495.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.90</i>	<i>-0.91</i>	<i>-18.92%</i>	<i>4.81</i>	<i>6.95</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.90</i>	<i>-0.01</i>	<i>-1.10%</i>	<i>0.91</i>	<i>0.68</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires

Dans le cadre du projet de budget 2012, l'administration fiscale cantonale (AFC) avait annoncé ses axes principaux d'efforts autour de 3 volets :

- Adaptation aux évolutions législatives

M04 Production et perception des impôts (suite)

L'AFC a concrétisé la perception de la taxe sur les chiens, dont l'encaissement était assuré jusqu'alors par la caisse de l'État. Cela a nécessité l'enregistrement de 18'522 propriétaires pour 21'282 chiens, l'envoi de factures et leur encaissement. Le taux de recouvrement à la fin de cette première année est de 81,5%. Le chiffre de la production se monte à 1,1 million de francs pour le canton, soit légèrement en-dessous du montant prévu au budget (1,3 million).

L'AFC a travaillé à l'organisation de la facturation et de l'encaissement de la taxe sur les plus-values foncières qui découle de la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire. Un important effort de coordination avec le département de l'urbanisme a été réalisé. Ces travaux d'organisation devraient être terminés au début 2013, ce qui permettra l'envoi des premières factures.

- Développement des prestations en ligne

Les prestations fiscales de l'administration en ligne ont évolué positivement avec 147'000 requêtes via internet, contre 101'000 en 2011 et 63'900 en 2012. À noter que depuis le mois de février 2012, les utilisateurs ont la possibilité de consulter leur dossier fiscal et l'état de leur compte en ligne.

- Amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables.

Le solde des réclamations à traiter au 31.12.2012 dans le secteur de la taxation des personnes physiques est inférieur de 25% à celui du 31.12.2010.

L'administration fiscale cantonale (AFC) a globalement atteint ses objectifs de production en 2012 tout en travaillant à la réalisation des objectifs cités ci-dessus.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

- Dépenses de personnel (nature 30) :

L'écart négatif constaté entre le budget et les comptes à hauteur de 157'050 francs matérialise d'une part le délai de vacance sur l'ensemble des postes de l'AFC et d'autre part la gestion rigoureuse des charges de personnel.

- Dépenses générales (nature 31) :

Sur l'année 2012, les dépenses générales ont été maîtrisées. Le dépassement de 271'456 francs correspond à l'utilisation du report budgétaire, anticipée au moment de l'élaboration du budget.

- Imputations internes (nature 39) :

Les imputations internes sont constituées par des refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'Office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

- Recettes diverses (nature 43) :

Les recettes diverses comprennent principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances) et varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Les objectifs de l'administration fiscale sont globalement atteints.

La différence entre le taux de recouvrement de l'impôt 2011 et 2012 s'explique par la prise en compte des acomptes versés avant l'émission du bordereau d'impôt dans l'indicateur 2011. La modification du mode de calcul de l'indicateur a été rendue possible grâce à son automatisation.

Les indicateurs concernant l'optimisation de la perception de l'impôt et le nombre de formulaires remplis en ligne sont dépassés alors que ceux relatifs au taux de production de l'impôt de l'année N-1 et à la productivité des taxateurs n'ont pas été atteints malgré les efforts pour maintenir le rythme en cas d'absences. Précisons que le ratio de productivité mesure le nombre de taxations produites par taxateurs selon les chiffres au 31 décembre de l'année considérée, sans tenir compte des absences en cours d'année.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	96.4%	>98%	99.73%	98%	2015
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	196	<240	219		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	226	<270	293		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	264	<280	241		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	332	<280	280		
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	81.7%	>85%	86.50%	85%	2015
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'360	>2'400	2'424	2'400	2015
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	96'293	>70'000	83'314		

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique
 PM : Personne morale
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

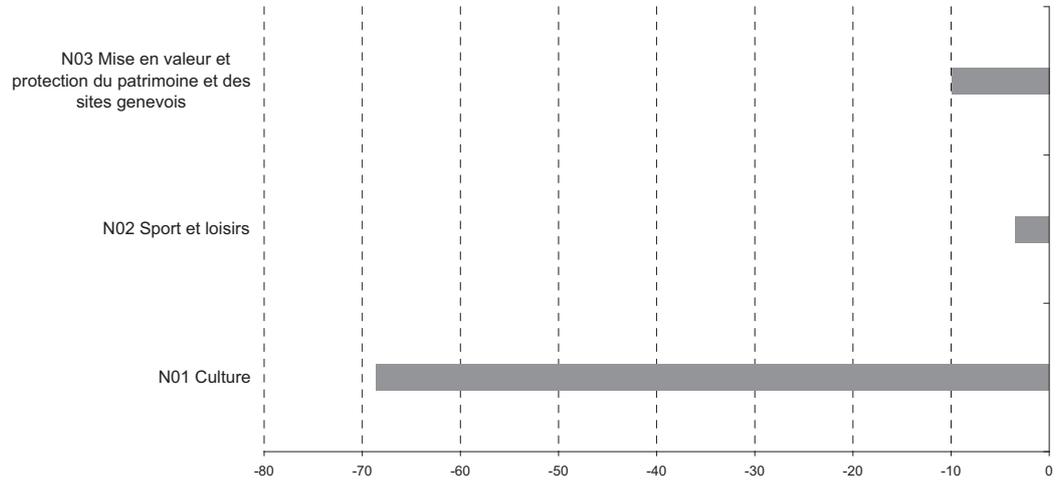
Calculé sur les années où les impôts produits ne sont plus des estimations (système post-numerando).

Indicateur 2.2

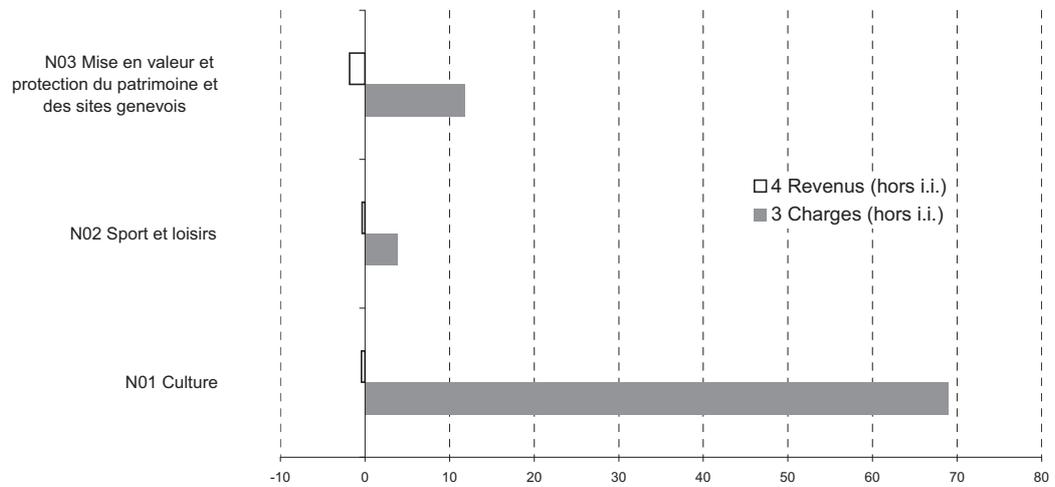
Les entreprises perçoivent l'impôt à la source qui doit être versé à l'AFC dans les 30 jours. Cet indicateur porte sur le temps en jours entre le 1^{er} janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).

N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture et Sport

Synthèse des priorités

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a franchi, en 2012, une étape décisive pour le développement des projets stratégiques touchant à la culture et au sport.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer le rôle de l'Etat en matière de culture et à investir dans ce domaine. C'est dans cette perspective que l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture doit permettre de définir le cadre d'une politique culturelle cantonale ambitieuse en concertation avec les communes.

L'année 2012 a permis le renforcement du rôle de l'Etat dans le domaine culturel, notamment dans la coordination de plusieurs réalisations : le projet d'interventions artistiques sur le tracé du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) financé par l'Etat, la Ville de Genève, Onex, Lancy, Confignon, Bernex et des fonds privés ; l'entrée en activité de la Fondation romande pour le cinéma, projet intercantonal et régional majeur et le dispositif Ecole & Culture visant à renforcer les liens entre culture et école, en particulier dans les classes du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Élément fondateur et précieuse alliée pédagogique, la culture devra plus que jamais être accessible à chaque élève. En outre, la candidature conjointe du canton et des Villes de Genève et de Zurich a remporté l'appel à projet pour la remise des prix du cinéma suisse durant les quatre prochaines années.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat se traduit à terme dans 9 domaines: sport à l'école, jeunesse et sport, sport associatif, promotion de la relève, sport d'élite, sport handicap, sport pour tous, infrastructures sportives, manifestations sportives. Dans cette perspective, la refonte de la loi cantonale sur l'encouragement au sport sera présentée au Grand Conseil et devrait déployer ses effets dès 2013.

En 2012, le dispositif sport-art-études a été développé et renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Les mesures proposées ont notamment pour objectif d'aboutir à une meilleure continuité entre les niveaux d'enseignement du secondaire. Afin de soutenir la relève sportive, une aide a été attribuée à l'association Genève Futur Hockey et le projet Genève Education Football a été élaboré. Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives devrait être créée avec la Ville de Genève et les communes. Les Jeux de Genève se sont tenus en 2012 en collaboration avec l'Association genevoise des sports, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises. Des projets pilotes s'inscrivant dans la politique de cohésion sociale en milieu urbain ont été identifiés.

N01 Culture

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	68'967'819	-406'901	-0.6%	69'374'720	67'758'190
30 Charges de personnel	2'394'576	9'230	0.4%	2'385'346	2'345'535
31 Dépenses générales	1'497'913	9'439	0.6%	1'488'474	1'561'673
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	18'979	3'283	20.9%	15'696	229'519
36 Subventions accordées	65'055'763	-429'441	-0.7%	65'485'204	63'616'863
39 Imputations internes	588	588	-	-	4'600
REVENUS	399'086	80'584	25.3%	318'502	495'961
43 Recettes diverses	22'138	3'636	19.7%	18'502	157'452
46 Subventions acquises	376'949	76'949	25.6%	300'000	338'509
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'568'733	487'485	-0.7%	-69'056'218	-67'262'229
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-68'563</i>	<i>8'640</i>	<i>-11.2%</i>	<i>-77'203</i>	<i>-75'834</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'774'035</i>	<i>-1'176'010</i>	<i>196.6%</i>	<i>-598'025</i>	<i>-610'321</i>
COÛT COMPLET	-70'411'431	-679'986	1.0%	-69'731'445	-67'948'384

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.40	-0.20	-1.37%	14.60	15.37
<i>ETP fixes</i>	<i>12.50</i>	<i>-0.10</i>	<i>-0.79%</i>	<i>12.60</i>	<i>12.89</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.90</i>	<i>-0.10</i>	<i>-5.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.48</i>

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

N01 Culture (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 12 - B 12	Justification de l'écart
---------	----------------------	--------------------------

36 Subventions accordées	- 429'441	Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	---------------------------

<i>36506101 Aide aux billets jeunes</i>	<i>+170'000</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
---	-----------------	---------------------------

<i>36601201 Aide aux billets jeunes</i>	<i>-170'000</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
---	-----------------	---------------------------

Conformément à la recommandation de l'ICF, la participation de l'Etat aux mesures *tarifs jeunes* et *carte 20 ans/20 francs* est comptabilisée, dès les comptes 2012, sous une nature de subvention en faveur d'organismes privés. Cette reclassification n'a aucune incidence sur le total des charges de subventions.

<i>36510109 Lieux culturels - subventions non monétaires</i>	<i>-151'908</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	-----------------	---------------------------

Des subventions non monétaires ont été accordées en 2012, sur un budget de 280'000 F, à :

- Association Laps pour la mise à disposition de la Maison Baron à la rue Subilia à Carouge (81'000 F)
- Fondation de la maison Rousseau et de la Littérature pour la mise à disposition de l'arcade au 40, Grand-Rue (42'492 F)
- Association Piano Nobile pour la mise à disposition des locaux au 46, rue des Acacias (4'600 F)

<i>36540001 Mouvements des montants restituables / Restitution de subvention en fin de contrat</i>	<i>-30'121</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	----------------	---------------------------

Décision de restitution de subventions intervenue en 2012 s'agissant de la répartition des résultats entre la Fondation pour l'Ecrit et l'Etat dans le cadre de la convention de subventionnement 2008-2011 échue : - 11'986 F

En outre, comptabilisation du mouvement de la créance relative à la thésaurisation du passé de restituable par l'Ondine Genevoise au terme du contrat de prestations 2011-2014 (répartition du résultat de l'exercice 2011 de l'Ondine) : - 18'135 F.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-

La progression positive par rapport à 2011 est due à différents projets développés par le service cantonal de la culture en vue de soutenir de jeunes artistes émergents et de nouveaux projets (résidences d'artistes au sein de la Maison Baron notamment). Dans le domaine des arts plastiques, il y a eu en 2012 pas moins de 57 soutiens à de nouveaux bénéficiaires.

Indicateur 3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP

Le nombre de demandes d'aides aux tournées continue d'être élevé. Il a fallu néanmoins faire des choix et certains projets pertinents pour le rayonnement de la Genève culturelle n'ont malheureusement pas pu être soutenus.

Indicateur 4.1 Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat

La non atteinte de l'objectif est directement lié au blocage de l'acquisition (projet considéré comme non prioritaire au

N01 Culture (suite)

niveau de l'Etat) de l'application informatique attendue pour la mise en ligne de l'inventaire. Afin de pouvoir diffuser et faire connaître les œuvres de la collection, un logiciel permettant la mise en ligne des œuvres est une condition essentielle. A ce jour, seuls les "éclairages du mois" présentés sur la page "culture" du site de l'Etat de Genève sont consultables en ligne. C'est insuffisant. À noter que le 100% des œuvres photographiées ont été scannées à ce jour en vue de pouvoir figurer sur le net.

Indicateur 4.2 Nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales

La valeur a été exceptionnellement élevée. Cette situation réjouissante est due à des circonstances particulières. En effet, le MAMCO, principale institution ayant bénéficié de ces prêts, a organisé trois cycles en 2012 intitulés "biens communs" et visant à mettre en valeur le patrimoine genevois et notamment les collections publiques genevoises. Il y a eu également une exposition organisée par les étudiants de la HEAD à la Villa Dutoit à l'occasion de laquelle de nombreuses pièces de la collection du FCAC ont été prêtées.

Indicateurs 5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif

Les contrats de prestations signés avec les écoles de musique prévoient la remise des indicateurs, fin avril. Ce point sera modifié en 2014 lors du renouvellement des nouveaux contrats afin de rendre ces valeurs disponibles pour le calcul de l'indicateur.

Indicateurs 5.2 Nombre d'élèves issus de la section préprofessionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger

Les contrats de prestations signés avec les écoles de musique prévoient la remise des indicateurs, fin avril. Ce point sera modifié en 2014 lors du renouvellement des nouveaux contrats afin de rendre ces valeurs disponibles pour le calcul de l'indicateur.

Indicateur 6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique

Les contrats de prestations signés avec les écoles de musique prévoient la remise des indicateurs, fin avril. Ce point sera modifié en 2014 lors du renouvellement des nouveaux contrats afin de rendre ces valeurs disponibles pour le calcul de l'indicateur.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	35.6%	10%	24.5%	> 15%	2015
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000-	Efficacité	88.4%	90%	97.5%		
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP	Efficacité	47	44	48	50	2015
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'œuvres consultables en ligne	Qualité	36	200	24	1'000	2015
4.2 Nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	88	25	15	30	2015
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						

N01 Culture (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	ND	10'000	ND	10'000	2015
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	ND	15	ND	30	2015
6. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite des élèves						
6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique	Efficience	ND	47.0	ND		

Commentaires

Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 10 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

Indicateur 2.1

Un maintien du ratio entre 85% et 90% est souhaitable pour garantir la diversité des bénéficiaires. Un indicateur trop élevé peut être un signe de dispersion ou au contraire résulter de la volonté de donner la priorité aux petits projets souvent portés par de jeunes bénéficiaires.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre.

Indicateur 5.2

Afin de favoriser l'accès aux hautes écoles pour les élèves talentueux, le dispositif dès la rentrée 2011-2012 reposera sur 3 axes :

- Renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au post-obligatoire de la pratique actuelle.
- Développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au CPMDT, et poursuite de Musimax au CMG. Le financement de cet enseignement intensif est en partie réalisé grâce à des fonds privés.
- Gestion de la filière préprofessionnelle sous la responsabilité de la CEGM, accueillant 62 élèves (30 CPMDT, 31 CMG et 1 IJD) pour 43 professeurs. Le financement de cette filière est complété en 2012 par un soutien ad hoc aux 3 écoles susmentionnées.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	3'796'677	-171'931	-4.3%	3'968'608	5'320'735
30 Charges de personnel	1'121'683	323	0.0%	1'121'360	2'135'213
31 Dépenses générales	478'912	-25'976	-5.1%	504'888	628'763
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-	-	-	47'847
35 Dédommagements à des tiers	12'590	-27'454	-68.6%	40'044	-
36 Subventions accordées	2'183'492	-118'824	-5.2%	2'302'316	2'005'435
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	454'009
39 Imputations internes	-	-	-	-	49'467
REVENUS	349'586	-70'285	-16.7%	419'871	808'169
42 Revenus des biens	80	80	-	-	-
43 Recettes diverses	247'211	116'762	89.5%	130'449	259'718
46 Subventions acquises	102'295	-187'127	-64.7%	289'422	94'441
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	454'009
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'447'091	101'646	-2.9%	-3'548'737	-4'512'567
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-28'277</i>	<i>4'797</i>	<i>-14.5%</i>	<i>-33'074</i>	<i>-51'546</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-586'547</i>	<i>-430'462</i>	<i>275.8%</i>	<i>-156'085</i>	<i>-532'639</i>
COÛT COMPLET	-4'061'915	-324'019	8.7%	-3'737'896	-5'096'752

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.30	-0.35	-5.26%	6.65	13.95
<i>ETP fixes</i>	<i>6.30</i>	<i>-0.10</i>	<i>-1.56%</i>	<i>6.40</i>	<i>13.74</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.25</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.25</i>	<i>0.21</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et J+S Kids, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 12 - B 12	Justification de l'écart
31 Dépenses générales	- 25'976	Ecart d'estimation

L'écart s'explique par l'annulation de plusieurs cours de formation Jeunesse + Sport (J+S). Les cours n'ont pas été organisés en raison d'un nombre de participants insuffisants pour les rentabiliser ou parce qu'ils ont été organisés conjointement avec d'autres cantons.

35 Dédommagements à des tiers	- 27'454	Ecart d'estimation
--------------------------------------	-----------------	--------------------

Les dépenses liées à la participation de candidats genevois à des cours J+S dans d'autres cantons ont été inférieures à la prévision.

43 Recettes diverses	+ 116'762	Ecart d'estimation
-----------------------------	------------------	--------------------

Les recettes issues de la facturation des prestations de l'Etat pour le Fonds de l'aide au sport ont été sous-estimées.

46 Subventions acquises	- 187'127	Ecart d'estimation
--------------------------------	------------------	--------------------

Un montant de 169'000 F figure au budget concernant un FATAC qui n'existe plus depuis l'exercice 2011. Ceci sera corrigé lors du prochain exercice budgétaire.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Sport des Enfants

Le nombre d'enfants au bénéfice du programme "J+S Sport des Enfants" s'est élevé à 1'405 en 2012. Ce nombre est supérieur d'environ 20% à la cible en raison de l'introduction de la nouvelle loi fédérale sur le sport qui a eu pour conséquence d'obliger les associations sportives à déclarer à deux reprises un cours semestriel. Ce dépassement ne se reproduira pas l'année prochaine.

Indicateur 3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève

Un relevé des données est mis en place durant l'année 2013. L'indicateur sera disponible pour la première fois en janvier 2014.

Indicateur 4.1 Indice de satisfaction des partenaires des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève

N02 Sport et loisirs (suite)

Cet indicateur a été supprimé au projet de budget 2013 et n'a jamais été calculé (application du principe de proportionnalité).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids	Efficacité	1'405			1'500	2015
2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP						
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité	40%			60%	2015
3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	ND				
4. Augmenter la participation au sein des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève						
4.1 Indice de satisfaction des partenaires des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève	Qualité	NA				

Commentaires

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	11'782'079	1'216'118	11.5%	10'565'961	10'382'611
30 Charges de personnel	4'647'268	-193'549	-4.0%	4'840'817	4'965'212
31 Dépenses générales	2'452'615	521'471	27.0%	1'931'144	1'658'714
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'452'626	952'626	63.5%	1'500'000	1'321'288
36 Subventions accordées	2'229'010	-64'990	-2.8%	2'294'000	2'437'077
39 Imputations internes	560	560	-	-	320
REVENUS	1'837'320	-269'745	-12.8%	2'107'065	1'835'786
43 Recettes diverses	1'837'320	-93'190	-4.8%	1'930'510	1'688'238
46 Subventions acquises	-	-176'555	-100.0%	176'555	147'548
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'944'759	-1'485'863	17.6%	-8'458'896	-8'546'825
<i>Coût des activités de support</i>	-271'042	-66'818	32.7%	-204'224	-205'246
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'769'326	-1'884'783	213.1%	-884'543	-867'835
COÛT COMPLET	-12'985'127	-3'437'463	36.0%	-9'547'664	-9'619'906

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.60	-0.80	-2.47%	32.40	33.60
<i>ETP fixes</i>	28.20	-1.65	-5.53%	29.85	28.90
<i>ETP auxiliaires</i>	2.40	0.63	35.59%	1.77	3.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.22	28.21%	0.78	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et de compléter les mesures de protection. De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Cette année aura plus particulièrement été marquée, pour l'office du patrimoine et des sites (OPS), par la richesse des découvertes archéologiques (vestiges d'un quartier antique sur le chantier de l'Alhambra ou église funéraire du 6^e siècle à l'esplanade Saint-Antoine, entre autres).

Le succès a nouvellement été au rendez-vous pour l'édition 2012 des Journées européennes du patrimoine (20 sites pour 6'000 visiteurs).

Enfin, la rédaction d'articles dans des revues spécialisées, les contributions à l'enseignement universitaire se sont vues complétées par des visites et journées portes ouvertes, organisées tout au long de l'année.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

L'office du patrimoine et des sites s'est restructuré au cours de l'année 2012. Dans cette perspective, des postes ont été maintenus vacants, afin de pouvoir remodeler l'office sur une nouvelle base structurelle.

31 - Dépenses générales :

L'année 2012 a été particulièrement riche en découvertes, lesquelles ont nécessité l'ouverture de chantiers archéologiques de grande envergure. Il s'agit des sites suivants :

- Carouge : découvertes de vestiges du pont médiéval sur l'Arve;
- Genève : aménagement de la place Simon-Goulart, aux abords du temple de St-Gervais;
- Genève : Esplanade du Bastion de Saint-Antoine, site classé, découverte, entre autres, de tombes scellées datant du 6^e siècle.

Le dépassement est intégralement financé par les reports budgétaires.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Une provision pour les subventions à la restauration des bâtiments protégés dans le cadre du fonds monuments, nature et sites (FMNS), non prévue au budget 2012, a été constituée afin de se mettre en conformité avec les normes comptables en vigueur.

43 - Recettes diverses :

L'écart par rapport au budget voté s'explique par une diminution de l'utilisation de la provision pour les subventions à la restauration des bâtiments à vocation d'habitation. Ces revenus sont en lien direct avec les montants des subventions octroyées.

46 - Subventions acquises :

La Confédération a modifié les modalités de versement des subventions fédérales depuis 2012, ce qui nécessite un nouveau mode de gestion des projets. En effet, les enveloppes reçues de la Confédération financent à la fois des projets propres à l'Etat, notamment pour ses activités liées à l'archéologie, et des projets en main de bénéficiaires externes. En conséquence, la subvention perçue de la Confédération en anticipation en 2012 sera comptabilisée en revenus ces prochaines années, une fois que tous les décomptes des travaux, internes et externes à l'Etat, auront été reçus.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Atteintes des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1

Durant l'année 2012, aucun plan de site n'a été adopté. En revanche, un nombre plus élevé de mesures d'inscription à l'inventaire et de classement ont été prises.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	42	60	64	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	48	40	39	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	88	47	108	50	2015

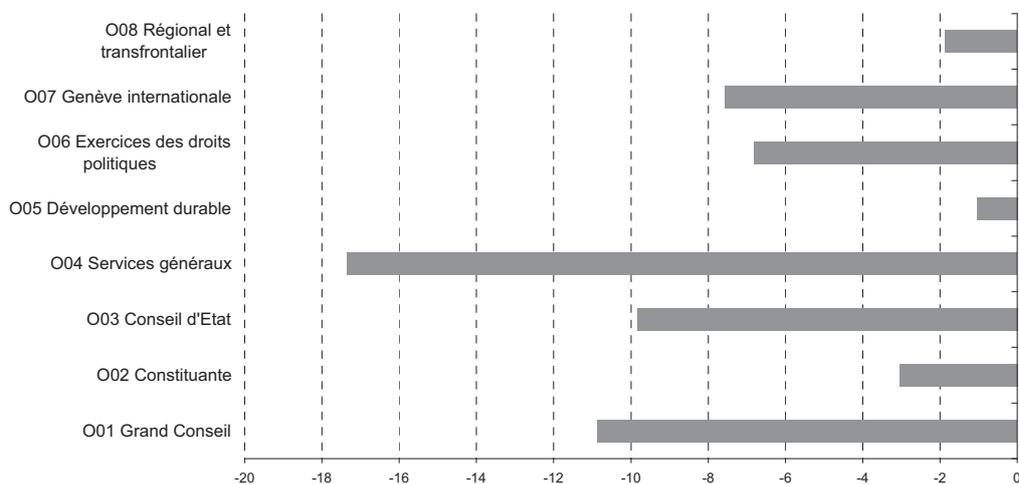
Commentaires

Indicateur 3.1

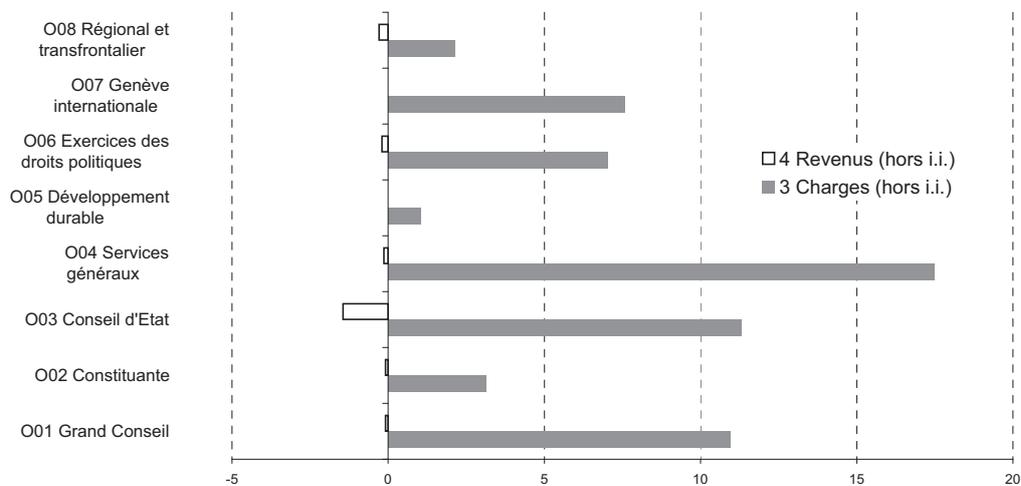
Cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation, mais comprenant 20 visites).

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

L'atteinte des objectifs définis dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013 dépend en grande partie du fonctionnement harmonieux des institutions et de la bonne gouvernance de l'administration cantonale.

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à ses huit programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. La priorité d'action a été mise sur le renforcement de la collaboration avec les communes, via l'association des communes genevoises (ACG) et sur la mutation de la loi sur l'Action publique en vue du développement durable. Le principe du développement durable ayant été inscrit dans les dispositions générales de la nouvelle constitution, le service cantonal du développement durable (SCDD) s'est attelé à préparer les scénarios d'évolution de cette loi qui seront validés par le Conseil d'Etat.

Le développement harmonieux de Genève passe également par une coopération inter cantonale et transfrontalière. Dans ce cadre, l'objectif majeur du Conseil d'Etat consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens. Cette démarche originale concilie le respect de la souveraineté des territoires partenaires et des processus démocratiques respectifs, dans une volonté de trouver des réponses cohérentes pratiques aux besoins des habitants dont la vie quotidienne se déploie déjà par-delà les frontières. La charte 2012 du projet d'agglomération, signée par l'ensemble des partenaires, de même que la création du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), organe opérationnel de gouvernance, témoignent de cette volonté de coopération fondée sur une vision partagée. Sur le plan de la mobilité, la Métropole Lémanique et les autres cantons de Suisse occidentale sont parvenus à convaincre Berne de la nécessité de rénover certaines infrastructures et d'assurer leur financement.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. L'année 2012 a connu un ralentissement de la croissance de la Genève internationale largement imputable aux restrictions budgétaires imposées aux organisations internationales par leurs donateurs. La coopération entre le canton et la Confédération s'est renforcée, notamment dans le cadre du Groupe permanent conjoint Confédération canton sur les priorités de la Genève internationale. Les échanges sur la sécurité de la Genève internationale ont ainsi notamment conduit à une contribution financière supplémentaire de la Confédération à la police genevoise. Le canton a aussi participé aux côtés de la Confédération à la campagne en vue de l'installation du secrétariat du Fonds vert pour le climat à Genève. A la demande du Conseil d'Etat, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement ont présenté un projet commun de centre pour la coopération mondiale à Penthes. Les activités de promotion de la Genève internationale se sont poursuivies sous différentes formes (site internet, clips sur les métiers de la coopération internationale, publications diverses, contrat de prestations avec le Club suisse de la presse).

Par ailleurs, les initiatives en faveur de la promotion de la Genève internationale restent regroupés en trois axes prioritaires : l'accueil, l'animation et la visibilité. D'une part, le canton a resserré ses relations avec les organisations internationales afin, notamment, de contribuer à des journées portes ouvertes, particulièrement à l'ONU. D'autre part, le canton de Genève a poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) à Genève en favorisant l'ouverture en 2012 de 25 bureaux et a organisé des événements conviviaux, afin de mieux intégrer la communauté internationale à la vie genevoise locale.

Finalement, l'année 2012 a également été marquée par l'acceptation par le peuple de la nouvelle Constitution genevoise. En matière de droits politiques, en sus des 4 votations prévues initialement, 3 élections ont été organisées, à savoir l'élection complémentaire du Conseil d'Etat, l'élection complémentaire du Conseil administratif de la ville de Genève, et l'élection des magistrats à la cour des comptes. A l'occasion de cette dernière, le vote par internet a pu être offert pour la première fois lors d'une élection, à tous les électeurs genevois.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	10'959'259	-1'178'412	-9.7%	12'137'671	10'185'119
30 Charges de personnel	7'320'511	-933'116	-11.3%	8'253'627	7'096'347
31 Dépenses générales	3'429'525	-235'375	-6.4%	3'664'900	2'910'021
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	206'102	-8'042	-3.8%	214'144	177'111
39 Imputations internes	3'120	-1'880	-37.6%	5'000	1'640
REVENUS	95'519	10'001	11.7%	85'518	49'407
43 Recettes diverses	86'507	10'989	14.6%	75'518	40'251
49 Imputations internes	9'012	-988	-9.9%	10'000	9'156
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'863'740	1'188'413	-9.9%	-12'052'153	-10'135'713
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'773'731</i>	<i>-2'085'838</i>	<i>303.2%</i>	<i>-687'893</i>	<i>-640'691</i>
COÛT COMPLET	-13'637'471	-897'425	7.0%	-12'740'046	-10'776'404

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.70	-2.60	-10.70%	24.30	21.60
<i>ETP fixes</i>	<i>21.70</i>	<i>-2.60</i>	<i>-10.70%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

En 2012, le Grand Conseil a moins siégé en séances plénières qu'en 2011, notamment en raison du report du vote du budget (70 séances contre 75) même s'il a traité davantage d'objets (1134 contre 1057). Cette situation, ainsi que des postes temporairement vacants au Secrétariat général du Grand Conseil explique l'essentiel de la somme non dépensées sur la nature 30 qui regroupe à la fois les indemnités des députés et les charges de personnel (-933'116).

001 Grand Conseil (suite)

S'agissant des dépenses générales, l'essentiel du non dépensé s'explique par l'absence de mandats externes confiés en 2012, ce qui a permis aussi d'absorber l'augmentation des frais liés au nombre croissant de recours déposés contre les décisions du Grand Conseil.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

002 Constituante

Département responsable : CST

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	3'175'926	283'839	9.8%	2'892'087	3'974'821
30 Charges de personnel	1'344'042	-327'201	-19.6%	1'671'243	2'311'017
31 Dépenses générales	1'583'210	458'125	40.7%	1'125'085	1'459'578
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	213'812	148'053	225.1%	65'759	108'959
39 Imputations internes	34'862	4'862	16.2%	30'000	95'267
REVENUS	89'220	88'743	18'604.4%	477	3'145
43 Recettes diverses	89'220	88'743	18'604.4%	477	3'145
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'086'705	-195'095	6.7%	-2'891'610	-3'971'676
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-431'417</i>	<i>-256'072</i>	<i>146.0%</i>	<i>-175'345</i>	<i>-183'782</i>
COÛT COMPLET	-3'518'123	-451'168	14.7%	-3'066'955	-4'155'458

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	-6.00	-100.00%	6.00	5.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-6.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>5.70</i>

Descriptif du programme

L'Assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le Conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle Constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparementement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient la prestation suivante :

002.01 Constituante.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires

Dans le cadre de son mandat constitutionnel, l'Assemblée a réalisé les projets prioritaires suivants, menés à bien dans le cadre des dotations budgétaires:

- Deuxième et troisième lectures du projet de constitution** (soit 13 sessions de 3 séances le plus souvent). Lors de la deuxième lecture, furent ainsi soumis au vote 486 alinéas et articles à teneur unique ainsi que 345 amendements. Lors de la troisième lecture, le plénum examina 207 divergences (non compris les dispositions

002 Constituante (suite)

transitoires) entre les projets issus des première et deuxième lectures ainsi que 156 amendements, dont 139 amendements soumis au vote d'entrée en matière. Adopté lors de la session du 31 mai 2012, le projet fut remis au Conseil d'Etat le 26 juin en vue de l'organisation du scrutin populaire du 14 octobre, lors duquel il fut adopté par 54.1% des votants.

- **Examen par la commission de rédaction des dispositions votées par le plénum**, lors de 15 séances en vue de mettre au point le projet : une vérification de la clarté, de la forme et de la cohérence des versions successives du projet et vérification des aspects légistiques et stylistiques du projet de constitution (qualité juridique et lisibilité) y compris validation par une expertise extérieure.
- **Organisation du processus de fin des travaux, du vite final et rédaction du message explicatif.**
- **Campagne d'information et de sensibilisation du grand public** : conformément à l'article 59 alinéa 2 du Règlement de l'Assemblée concernant « *l'information régulière du public (...) sur l'avancement des travaux de l'Assemblée* », la communication externe s'est poursuivie par des communiqués de presse hebdomadaires, la publication de la *Lettre de la Constituante* et quelques « Unes » dans la FAO. Par ailleurs, une campagne d'information a été déployée dans le but de sensibiliser la population aux enjeux de la révision constitutionnelle et l'encourager à s'intéresser aux thématiques concrètes. Différents supports furent réalisés et diffusés (vidéo documentaire, dépliant informatif tous ménages, diapositives, spots et affiches).
- **Achèvement de la base de données développée sous le système AIGLE** retraçant l'ensemble des objets traités par la plénière et les liens entre les différentes lectures. Cette base de données documentaire restera administrée par la Chancellerie et sera accessible aux collaborateurs du Secrétariat du Grand Conseil ainsi qu'aux départements de l'Administration, outil très utile pour la mise en œuvre du nouveau texte.
- **Edition et publication du Bulletin officiel** : conformément au Règlement de l'Assemblée, ont été édités et publiés les procès-verbaux des séances de l'Assemblée; la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée (Mémorial); les rapports des commissions; les expertises demandées par l'Assemblée ainsi que différents documents complémentaires utiles à la compréhension du processus constitutionnel, dont notamment des tables de concordance et différents récapitulatifs. Egalement accessible sur le site internet de l'Assemblée, la collection comprend 28 tomes et environ 15'000 pages et constitue la mémoire des travaux de l'Assemblée.
- **Archivage final** : au vu du caractère exceptionnel de l'Assemblée constituante, ses archives représentent un intérêt particulier. Une étroite collaboration a été engagée avec les Archives d'Etat et l'archiviste du département des finances.

Justification des écarts par rapport au B2012

Les charges de fonctionnement présentent un excédent de dépenses de 284'000 francs par rapport au budget voté. Ce dépassement, imputable aux dépenses générales et aux amortissements, était prévu car durant la procédure de préparation du budget 2012, d'importantes réductions avaient été apportées au projet de budget approuvé par l'Assemblée constituante au printemps 2011, le Conseil d'Etat souhaitant que l'Assemblée utilise les reports de crédit disponibles pour réaliser ses activités 2012. Ces reports découlaient du report dans le temps d'une partie des activités liées à l'édition du Bulletin officiel d'une part et aux actions de communication d'autre part. Elles furent réalisées en 2012, raison pour laquelle il est pertinent de comparer les dépenses générales avec le budget intégrant le report de crédit de 639'000 francs.

Le dépassement sur la nature 33 est le résultat de l'amortissement sur 2012, de la valeur résiduelle des actifs acquis pour le fonctionnement de l'Assemblée constituante.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
1.1 Date de la votation	Efficacité	14 oct 2012				

003 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	11'283'139	-893'708	-7.3%	12'176'847	11'682'968
30 Charges de personnel	8'606'305	8'595	0.1%	8'597'710	8'319'184
31 Dépenses générales	2'340'064	-489'073	-17.3%	2'829'137	2'767'224
36 Subventions accordées	336'770	-413'230	-55.1%	750'000	596'560
REVENUS	1'447'465	-108'183	-7.0%	1'555'648	1'347'409
41 Patentes et concessions	455'607	225'607	98.1%	230'000	200'225
42 Revenus des biens	-	-20	-100.0%	20	-
43 Recettes diverses	991'858	-333'770	-25.2%	1'325'628	1'147'184
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'835'673	785'526	-7.4%	-10'621'199	-10'335'559
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'614'712</i>	<i>4'697</i>	<i>-0.3%</i>	<i>-1'619'409</i>	<i>-1'505'376</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'674'686</i>	<i>-999'384</i>	<i>10.3%</i>	<i>-9'675'302</i>	<i>-10'151'297</i>
COÛT COMPLET	-22'125'071	-209'161	1.0%	-21'915'910	-21'992'232

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	50.23	1.29	2.64%	48.94	49.17
<i>ETP fixes</i>	<i>48.28</i>	<i>-0.46</i>	<i>-0.94%</i>	<i>48.74</i>	<i>44.69</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.95</i>	<i>1.75</i>	<i>875.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>2.48</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Celles -ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

L'avancement des objectifs fixés dans le programme de législature est détaillé de manière spécifique dans le rapport de gestion 2012.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Globalement ce programme présente une non-dépense d'environ F 900'000 qui se décompose de la manière suivante:

- Rubrique 31 (dépenses générales) : non-dépense de F 489'000 provenant essentiellement des rubriques protocolaires qui dépendent fortement des sollicitations internes (départements) ou externes (partenaires) et de la rubrique des publications officielles moins élevée que prévue.

- Rubrique 36 (subventions) : non-dépense de F 413'000 sur la ligne budgétaire spécifiquement consacrée aux aides et subventions extraordinaires du Conseil d'Etat, à disposition pour faire face aux situations exceptionnelles ou urgentes.

Au niveau des revenus, l'augmentation de F 225'000 sur la rubrique 41 provient de la hausse du taux de redevance rétrocédé à l'Etat relatif au marché de la FAO. Ce marché a fait l'objet d'un appel d'offre en 2011, conduisant au choix d'un nouveau prestataire de service dès 2012, avec une renégociation des conditions appliquées jusqu'à présent.

Par ailleurs la diminution de F 334'000 constatée sur la rubrique 43 provient essentiellement de la diminution des émoluments perçus dans le cadre des prestations de serment (en raison de la baisse du nombre de nouveaux citoyens en 2012) et des ventes de lois et de publications, sous forme papier, plus faibles que prévues.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004 Services généraux

004.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	3'647'894	-36'745	-1.0%	3'684'639	3'510'133
30 Charges de personnel	3'452'327	-22'799	-0.7%	3'475'126	3'304'361
31 Dépenses générales	137'222	-29'240	-17.6%	166'462	165'851
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	58'345	15'294	35.5%	43'051	38'886
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'035
REVENUS	4'322	2'174	101.2%	2'148	36'914
43 Recettes diverses	4'322	2'174	101.2%	2'148	36'914
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'643'572	38'919	-1.1%	-3'682'491	-3'473'218
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'487'271</i>	<i>-1'118'882</i>	<i>303.7%</i>	<i>-368'389</i>	<i>-270'525</i>
COÛT COMPLET	-5'130'843	-1'079'963	26.7%	-4'050'880	-3'743'743

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.88	-1.72	-11.03%	15.60	14.73
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-25.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>4.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>10.88</i>	<i>-0.72</i>	<i>-6.21%</i>	<i>11.60</i>	<i>10.73</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Etant un organe constitutionnel, elle est du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'au contrôle du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour des comptes exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation par programme

La Cour a poursuivi ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les **chiffres-clés de l'activité durant l'année civile 2012** sont les suivants :

- La Cour a ouvert 45 nouveaux dossiers. Parmi ces dossiers, 35 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 7 à la demande d'autorités et 3 par la Cour elle-même.
- 14 de ces nouveaux dossiers ont été traités par la Cour durant cette période et 31 sont en cours d'examen avant entrée en matière ou en cours d'audit. Parmi ces 14 dossiers traités, la Cour a publié 3 rapports et 11 dossiers ont fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés.
- S'ajoute aux 45 dossiers ouverts durant l'année 2012, le traitement des 32 dossiers en cours au 31 décembre 2011. 18 de ces dossiers ont été traités en 2012 et 14 sont en cours d'examen.
- Parmi ces 18 dossiers traités, la Cour a publié 11 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse après avoir été présentés aux autorités et le solde, soit 7 dossiers, a fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés.
- Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2012, y compris les dossiers en cours au 31 décembre 2011, représente 77 objets, dont 32 sont des dossiers traités (14 rapports publiés et 18 refus d'entrée en matière) et 45 sont en cours au 31 décembre 2012. A cela s'ajoute le rapport annuel 2011/2012 faisant un suivi des 611 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Explication des écarts par rapport au budget 2012

Nature 30 : écart - 22'799 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est principalement dû à la combinaison de deux facteurs, soit la vacance d'un poste de collaborateur à la Cour et de deux mois d'un magistrat titulaire, nets du travail supplémentaire effectué par les magistrats suppléants.

Nature 31: écart - 29'240 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est principalement dû à une consommation de prestations de services de tiers moins importante que prévue.

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

- Progression significative du nombre moyen de téléchargement des rapports (+ 36% par rapport à 2011).
- Haut niveau d'activité maintenu en 2012 (32 objets traités).
- Economies proposées en forte augmentation par rapport à l'année 2011.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	112'324	6000	39'005	6'000	2014
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	221'569	24000	100'283	24'000	2014
1.3 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	975	500		500	2014
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier	Efficacité	32	24	33	24	2014
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficience	7.7 mio	4 mio	3.81 mio	4 mio	2014

Commentaires

Le nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année civile 2011 était de 715.

004 Services généraux

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	599'754	-127'070	-17.5%	726'824	542'614
30 Charges de personnel	420'411	-94'090	-18.3%	514'501	440'937
31 Dépenses générales	179'344	-32'979	-15.5%	212'323	101'678
REVENUS	157	-108	-40.8%	265	215
43 Recettes diverses	157	-108	-40.8%	265	215
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-599'597	126'962	-17.5%	-726'559	-542'399
<i>Coût des activités de support</i>	-2'127	2'711	-56.0%	-4'838	-6'106
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-188'234	-122'876	188.0%	-65'358	-61'472
COÛT COMPLET	-789'958	6'796	-0.9%	-796'754	-609'978

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires

En 2012, la CEPP est arrivée au terme de trois évaluations mandatées par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil : évaluation de la politique de protection contre le bruit, évaluation de la politique de formation de la police et évaluation de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale. La CEPP a, en outre, instruit deux dossiers, l'un sur demande du DIP (politique de l'accueil continu à l'école primaire), l'autre, en autosaisine, sur les mesures en faveur des proches aidants dans le cadre de la politique de soins à domicile. Les travaux sur l'accueil continu ont été suspendus en concertation avec le DIP. Quant aux travaux menés sur les proches aidants, ils ont abouti à une esquisse de projet d'évaluation, laquelle a été communiquée en janvier 2013 au DARES et à la Commission de la santé du Grand Conseil.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

En 2012, la CEPP a utilisé 83% du budget voté. Le solde s'explique par des écarts d'estimation concernant les postes

004 Services généraux (suite)

004.02 Evaluations de politiques publiques

suivants: jetons de présence et mandats d'études par des tiers.

La part du budget voté dédiée aux jetons de présence a été utilisée à hauteur de 62%. Le solde positif s'explique principalement par une diminution de la rémunération des membres de la CEPP suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les commissions officielles qui fixe désormais le tarif horaire applicable (art. 24). Il s'explique également par l'arrêt de la rémunération de deux de ses membres ayant pris un congé sabbatique dans le courant de l'année 2012.

Le budget dédié aux mandats d'études confiés à des tiers a été utilisé à hauteur de 88%. Une partie des études confiées en 2011 à des mandataires externes sont arrivées à terme en 2012. D'une manière générale, le nombre et les montants des mandats dépendent fortement des sujets traités ainsi que des ressources internes de la CEPP.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum	Efficacité	3	2	2	N/A	

Commentaires

004 Services généraux

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'828'316	-31'345	-0.6%	4'859'661	4'789'091
30 Charges de personnel	4'192'719	-9'545	-0.2%	4'202'264	4'202'359
31 Dépenses générales	635'591	-21'806	-3.3%	657'397	586'731
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6	6	-	-	-
REVENUS	75'475	-20'028	-21.0%	95'503	97'326
43 Recettes diverses	75'475	-20'028	-21.0%	95'503	97'326
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'752'841	11'317	-0.2%	-4'764'158	-4'691'765
<i>Coût des activités de support</i>	-17'122	15'223	-47.1%	-32'345	-53'894
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'779'001	-1'556'860	127.4%	-1'222'141	-1'206'539
COÛT COMPLET	-7'548'964	-1'530'320	25.4%	-6'018'644	-5'952'199

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	28.25	-1.70	-5.68%	29.95	28.25
<i>ETP fixes</i>	27.45	0.00	0.00%	27.45	27.45
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	-1.70	-68.00%	2.50	0.80

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

En 2012, l'OCSTAT a diffusé près de septante publications de la collection Informations statistiques, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>). La plupart sont destinées à publier des résultats statistiques réguliers accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi diffusé cinq publications dans les collections Coup d'œil et Communications statistiques, éditées sur papier et téléchargeables. Dans le cadre de l'analyse « La précarité à Genève dans une optique territoriale », la précarité a été étudiée au moyen de dix indicateurs pertinents regroupés en quatre thèmes (revenu, emploi, famille et logement). Les résultats de l'enquête sur la structure des salaires (LSE) 2010 et les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000-2009 ont été présentés dans deux publications distinctes. En outre, des éclairages nouveaux ont été donnés dans une étude : « La violence domestique en chiffres, année 2011 », cette dernière ayant été élaborée dans le cadre d'un partenariat avec le bureau du Délégué aux violences domestiques. Une seconde étude, « Système statistique du parc immobilier et statistique de la construction », a abordé l'approche

004 Services généraux (suite)

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

méthodologique du domaine. Enfin, dans le cadre de la Métropole lémanique, les offices de statistique vaudois et genevois ont élaboré un mémento statistique présentant bon nombre de tableaux synthétiques qui comparent la Métropole lémanique avec la Suisse et les deux cantons entre eux.

En ce qui concerne les projets cités dans l'exposé des motifs pour le projet de budget 2012, la situation est la suivante :

- poursuivre l'intégration, par étapes, des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements : en cours de réalisation.
- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral : en attente de la synchronisation des fichiers utiles à cette opération.
- exploiter les résultats du relevé structurel annuel auprès de la population et des ménages (premier exercice) : en cours ; les analyses ont été réalisées et les publications sont en cours de rédaction.
- réviser la gestion de la statistique annuelle des transactions immobilières en mobilisant diverses sources d'information : en cours.
- diffuser les nouvelles projections démographiques pour l'agglomération franco-valdo-genevoise : réalisé.
- achever l'analyse de la précarité à l'échelon de l'agglomération transfrontalière dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes : réalisé.
- rationaliser le processus de mise à jour du site Internet StatistiqueGenève et des sites associés : en cours.
- préparer la mise en œuvre de la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) : réalisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les charges de personnel et les dépenses générales ont été parfaitement maîtrisées.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	94%	96%	96%	97%	2015

Commentaires

004 Services généraux

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	0	-531	-100.0%	531	1'353'657
30 Charges de personnel	0	0	-	-	1'285'623
31 Dépenses générales	0	0	-	-	64'250
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	0	-531	-100.0%	531	3'549
39 Imputations internes	-	-	-	-	234
REVENUS	0	0	-	-	1'517'045
42 Revenus des biens	-	-	-	-	3
43 Recettes diverses	0	0	-	-	1'517'042
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	0	531	-100.0%	-531	163'388
<i>Coût des activités de support</i>	-	4	-100.0%	-4	-15'231
<i>Coût des prestations de moyens</i>	0	3	-100.0%	-3	-204'935
COÛT COMPLET	0	537	-100.0%	-537	-56'778

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	0.00	-	0.00	8.90
<i>ETP fixes</i>	-	0.00	-	0.00	8.10
<i>ETP auxiliaires</i>	-	0.00	-	0.00	0.80

Descriptif de la prestation

Le service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) a pour mission de:

- Veiller d'une manière générale à ce que les fondations et institutions de prévoyance sous sa surveillance soient administrées conformément au droit fédéral et cantonal, aux dispositions de leurs statuts, de leurs éventuels règlements et selon les règles d'une prudente gestion;
- contrôler la légalité et la gestion prudente (financièrement) de l'activité des fondations, des institutions de prévoyance et des Rentes Genevoises.

Les principales tâches exercées sont:

- La mise sous surveillance des fondations;
- le contrôle annuel des états financiers;
- les contrôles juridiques abstraits de tous les règlements, de leurs modifications, des contrats et conventions, ainsi que l'approbation par décision des règlements de liquidation partielle;
- l'approbation par décision des fusions transformations et transferts de patrimoine;
- l'approbation par décision des modifications statutaires;
- la tenue du registre cantonal de la prévoyance professionnelle;

004 Services généraux (suite)

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

- l'approbation par décision des dissolutions, liquidations totales, plans de répartition et radiations, le contrôle juridique des mesures d'assainissement en cas de découverts et de surendettement, la nomination de commissaires ou de liquidateurs;
- l'octroi d'une dispense d'organe de révision pour les fondations classiques;
- la prise de toute autre décision d'office ou sur plainte relevant de sa responsabilité de surveillance.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance						
1.1 Taux émoluments/charges	Efficacité			112%		
2. Garantir une organisation efficace de la surveillance						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois	Efficacité			99%		

Commentaires

004 Services généraux

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIME

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	788'358	27'832	3.7%	760'526	747'051
30 Charges de personnel	773'193	50'167	6.9%	723'026	714'932
31 Dépenses générales	15'165	-22'335	-59.6%	37'500	32'119
REVENUS	1'649	879	114.2%	770	5'031
43 Recettes diverses	1'649	879	114.2%	770	5'031
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-786'709	-26'953	3.5%	-759'756	-742'020
<i>Coût des activités de support</i>	-33'031	48'823	-59.6%	-81'854	-79'572
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-576'728	-391'035	210.6%	-185'693	-183'067
COÛT COMPLET	-1'396'468	-369'165	35.9%	-1'027'303	-1'004'660

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.45	0.00	0.00%	5.45	5.72
<i>ETP fixes</i>	5.45	0.00	0.00%	5.45	5.45
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	0.27

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatifs

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

004 Services généraux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	1	0	2014

Commentaires

004 Services généraux

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	851'122	200'533	30.8%	650'589	940'500
30 Charges de personnel	783'824	262'604	50.4%	521'220	805'248
31 Dépenses générales	41'378	-87'991	-68.0%	129'369	135'252
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	25'920	25'920	-	-	-
REVENUS	1'140	717	169.5%	423	647
43 Recettes diverses	1'140	717	169.5%	423	647
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-849'982	-199'816	30.7%	-650'166	-939'854
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-125'550</i>	<i>-33'349</i>	<i>36.2%</i>	<i>-92'201</i>	<i>-127'707</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-482'817</i>	<i>-357'510</i>	<i>285.3%</i>	<i>-125'307</i>	<i>-129'237</i>
COÛT COMPLET	-1'458'349	-590'675	68.1%	-867'674	-1'196'797

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3.00	1.00	50.00%	2.00	3.90
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>1.00</i>	<i>50.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>3.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.10</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le proposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Autres projets d'importance stratégique

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2012, les préposées, privé de tous collaborateurs dès le courant de l'été, se sont concentrées sur les activités de conseil aux usagers, institutionnels et citoyens, sensibilisation et formation et suivi du dossier de l'administration en ligne. Dans ce cadre, 88 conseils ont été dispensés aux citoyens, 118 aux institutions, 19 formations ont permis de sensibiliser près de 500 personnes. Comme annoncé, les activités de contrôle ont été suspendues, la gestion du catalogue des fichiers réduite à la seule publication des déclarations soumises, l'élaboration de fiches informatives a été suspendue également.

Justification des écarts

Nature 30 -dépassement : il s'agit des salaires versés aux collaborateurs du PPDT jusqu'au départ du secrétaire au mois de septembre 2012, et toute l'année s'agissant du juriste, en arrêt maladie.

Nature 31 - non dépensée : la somme dont dispose le PPDT sous « mandats divers » permet notamment de nommer des experts dans le cas de contrôle. Les contrôles ont été suspendus comme exposé ci-dessus.

Nature 33 -provision : il s'agit de la note de frais et honoraires des avocats mandatés par le PPDT pour la défense de ses intérêts (procédures judiciaires actuellement en cours devant la chambre administrative de la Cour de justice). Cette facture est en souffrance malgré les instructions de paiement de la préposée.

Commentaires de la Chancellerie:

Concernant le dépassement constaté sur la nature 30 : Dès la suppression des deux postes décidée par le Grand Conseil, la Chancellerie a entrepris les démarches auprès de la préposée afin de rendre effective cette décision. Ces démarches ont toutefois été suspendues par la préposée et ce, dans l'attente de la décision de la commission des finances d'accéder à la demande de dépassement de crédit qu'elle avait déposée. Cette demande a été refusée au mois de juin 2012.

Sur ce, la Chancellerie a démarré la procédure de suppression de poste, en collaboration avec l'OPE et a entrepris les démarches visant au reclassement au sein de l'administration, conformément aux dispositions légales en vigueur. Un des collaborateurs visé par la suppression de poste a décidé de quitter l'administration au mois de septembre. Pour l'autre collaborateur qui était jusqu'à présent en arrêt maladie, la procédure est toujours en cours. La Chancellerie n'avait donc aucun moyen d'éviter le dépassement constaté, sachant par ailleurs que le bureau des préposées à la protection des données ne lui est rattaché qu'administrativement.

Concernant le dépassement constaté sur la nature 33 : Le Conseil d'Etat a interpellé le Grand Conseil sur la légalité d'une dépense visant attaquer les décisions de cette même instance. Dans l'attente de cette décision, la facture relative aux honoraires d'avocats a été provisionnée, conformément aux principes comptables en vigueur.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité	50%	50%	93%		
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi	Efficacité	5%	95%	8%		

Commentaires

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Indicateur 1.1 : L'objectif a été réalisé, grâce aux priorités fixées.

Indicateur 2.1 : L'objectif est loin d'être réalisé, d'une part car il dépend essentiellement de la mise en oeuvre de la loi par les institutions soumises. Or les départements et la chancellerie d'Etat n'ont transmis aucune directive au PPDT. 7 nouvelles directives sont parvenues au PPDT en 2012 émanant du bureau du Grand Conseil, d'une commune, de l'université de Genève, des TPG et de trois autres organismes parapublics. D'autre part, car les préposées n'ont pas pu encourager les institutions dans cette démarche, faute de moyens et de temps.

004 Services généraux

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	2'549'097	-35'278	-1.4%	2'584'375	2'489'700
30 Charges de personnel	2'011'519	29'664	1.5%	1'981'855	1'981'361
31 Dépenses générales	283'779	-64'067	-18.4%	347'846	255'654
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	29'048	-2'126	-6.8%	31'174	29'048
35 Dédommagements à des tiers	224'525	1'025	0.5%	223'500	223'637
39 Imputations internes	226	226	-	-	-
REVENUS	23'463	-19'193	-45.0%	42'656	35'026
43 Recettes diverses	23'463	5'807	32.9%	17'656	10'607
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-25'000	-100.0%	25'000	-
46 Subventions acquises	-	-	-	-	24'419
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'525'633	16'086	-0.6%	-2'541'719	-2'454'674
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-33'941</i>	<i>19'275</i>	<i>-36.2%</i>	<i>-53'216</i>	<i>-41'341</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'073'439</i>	<i>-1'431'914</i>	<i>87.2%</i>	<i>-1'641'525</i>	<i>-1'633'534</i>
COÛT COMPLET	-5'633'014	-1'396'554	33.0%	-4'236'460	-4'129'549

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.00	0.00%	15.60	15.60
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.60</i>	<i>15.60</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherches et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Compte tenu des objectifs annoncés dans le cadre du budget, les principales réalisations des Archives d'Etat de Genève pour 2012 sont les suivantes:

- **Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration**

Cette activité s'est poursuivie à satisfaction. A titre indicatif, on peut signaler que 17 services de l'administration

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

ont bénéficié des prestations des Archives d'Etat dans ce domaine, que 57 versements d'archives, soit 439 mètres linéaires, ont été enregistrés via les bordereaux de versement et que le service a autorisé la destruction de 375 mètres linéaires d'archives administratives.

- **Traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventorisation) et les communiquer**

Cette activité s'est poursuivie à satisfaction. A titre indicatif, on peut signaler que plus de 9300 documents ont été transmis aux chercheurs et que les deux salles de lecture ont accueilli près de 4000 séances de travail de près de 670 consultants inscrits.

- **Poursuivre le programme de numérisation et de restauration**

Le programme de numérisation s'est poursuivi de manière très satisfaisante puisque l'objectif de 35'000 images a été dépassé. Le service a en effet produit plus de 50'700 images, soit 180 documents, tels que répertoires, registres ou encore plans. Celui de la restauration a permis d'intervenir sur des pièces de différentes natures, soit 4 répertoires, 27 registres, 35 plans, 6 mappes sardes et 4 grosses en rouleaux (1342-1925). Enfin, 400 kilos d'archives ont subi un traitement de désacidification.

- **Poursuivre le programme de surveillance des archives communales**

L'objectif de 6 communes visitées a été atteint.

- **Publier un guide sur les recherches généalogiques**

La publication du guide est toujours en cours de préparation. Dans l'intervalle, un texte comportant déjà une marche à suivre sommaire pour guider les recherches des débutants a été mis en ligne sur le site du service, ainsi que le support illustré des ateliers gratuits qui sont régulièrement proposés pour guider les utilisateurs.

- **Réaliser un projet pilote pour l'archivage des données numériques**

Le projet pilote, nommé Gal@tae, est arrivé à son terme à satisfaction, dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire. La mise en production de cette solution, réalisée en collaboration avec les Archives fédérales, devrait avoir lieu en 2013, si son financement est assuré.

Justification des écarts

Le dépassement au niveau de la nature 30 "Charges de personnel" est lié à la réduction linéaire PAT qui n'a pas pu être totalement absorbée dans cette prestation, compte tenu de la faible marge dont disposent les Archives d'Etat en terme de mouvement du personnel.

La variation sur la nature 31 "Dépenses générales" est expliquée, principalement, par une diminution des coûts liés à la numérisation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%	100%		100%	2013
2. Poursuivre le programme de numérisation						

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	50723	35'000		+/- 5%	2013
3. Poursuivre l'inspection des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	6	6		6	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : il y a eu 733 demandes traitées, certains dossiers sont encore en cours.

004 Services généraux

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'221'936	-33'422	-0.8%	4'255'358	4'280'005
30 Charges de personnel	4'133'665	-12'765	-0.3%	4'146'430	4'182'594
31 Dépenses générales	86'616	-22'078	-20.3%	108'694	97'193
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'655	1'421	607.3%	234	218
REVENUS	33'409	24'454	273.1%	8'955	35'771
43 Recettes diverses	33'409	24'454	273.1%	8'955	35'771
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'188'527	57'876	-1.4%	-4'246'403	-4'244'235
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-14'972</i>	<i>13'350</i>	<i>-47.1%</i>	<i>-28'322</i>	<i>-48'165</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'251'187</i>	<i>-1'698'531</i>	<i>307.3%</i>	<i>-552'656</i>	<i>-538'105</i>
COÛT COMPLET	-6'454'686	-1'627'305	33.7%	-4'827'381	-4'830'505

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	25.25	-2.15	-7.85%	27.40	24.70
ETP fixes	25.25	-1.65	-6.13%	26.90	24.70
ETP auxiliaires	-	-0.50	-100.00%	0.50	-

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D105) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services généraux (suite)

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires

Les principales réalisations de l'Inspection cantonale des finances pour 2012 ont été les suivantes:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Les objectifs fixés ont été remplis par l'Inspection cantonale des finances. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de 90 % (valeur cible 80 %).

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les charges de personnel et les dépenses générales ont été parfaitement maîtrisées.

L'écart sur les revenus provient principalement des remboursements de l'assurance maternité.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	90%	80%	86%	85%	

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	1'043'774	-145'191	-12.2%	1'188'965	1'238'736
30 Charges de personnel	828'467	-67'086	-7.5%	895'553	940'401
31 Dépenses générales	127'750	-75'156	-37.0%	202'906	207'651
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4	-502	-99.2%	506	-
36 Subventions accordées	87'300	-2'700	-3.0%	90'000	90'000
39 Imputations internes	253	253	-	-	684
REVENUS	2'819	2'138	314.0%	681	1'601
43 Recettes diverses	2'819	2'138	314.0%	681	1'601
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'040'955	147'329	-12.4%	-1'188'284	-1'237'135
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-68'035</i>	<i>19'915</i>	<i>-22.6%</i>	<i>-87'950</i>	<i>-73'511</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-487'794</i>	<i>-319'771</i>	<i>190.3%</i>	<i>-168'023</i>	<i>-164'945</i>
COÛT COMPLET	-1'596'785	-152'528	10.6%	-1'444'257	-1'475'591

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.68	-0.13	-2.24%	5.81	4.84
<i>ETP fixes</i>	<i>5.68</i>	<i>-0.13</i>	<i>-2.24%</i>	<i>5.81</i>	<i>4.84</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a renforcé sa collaboration avec les communes en accordant une aide financière à huit d'entre elles pour la réalisation de projets pertinents en matière de développement durable. De plus, le SCDD organise deux fois par année des rencontres avec l'association des communes genevoises (ACG) qui favorisent le partage d'informations et de bonne pratique. Le SCDD prépare également la mutation de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable. Pour ce faire, deux études prospectives ont été réalisées dans le but de présenter un rapport exposant plusieurs scénarios d'évolution de la loi. Enfin, dans une volonté de valoriser la dimension sociale lors d'attribution de marchés publics, le SCDD et la centrale commune d'achat (CCA) ont travaillé à l'actualisation des critères sociaux prévus dans le questionnaire relatif aux appels d'offre.

005 Développement durable (suite)

Justification des écarts :

Rubrique 30 : L'écart de 67'086 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : L'écart de 75'156 F sur les dépenses générales est dû notamment à un moindre recours à des prestataires externes de service (-57'121 F) et à des frais d'impression en diminution (-13'797 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 2.1 : Le chiffre d'affaire du grand distributeur pris comme référence a chuté de 7,1 % durant la période considérée (baisse des prix et du volume des ventes). L'objectif ne tenait pas compte de cet élément.

Indicateur 4.1 : La conférence de presse initialement prévue le 18 décembre 2012 a été annulée. En conséquence, la cible n'a été atteinte qu'en janvier 2013, soit avec un mois de retard.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Taux de satisfaction des participants externes à l'Etat de Genève aux formations et accompagnement relatifs au guide des achats professionnels responsables	Qualité	79%	70%	91.6%	75 %	2013
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	1%	3%		+2.5 %	2018
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement relevants en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	17	10	9	8	2018
4. Accroître la consommation de fruits et légumes locaux de saison par les enfants						
4.1 Nombre de consultations de recettes à base de fruits et légumes locaux de saison sur le site www.ge.ch/cuisinezmalin	Efficacité	2440	3'000	3'707		
4.2 Nombre de partenaires participant à la diffusion des publications "Cuisinez malin"	Efficacité	54	50			
5. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable						
5.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	18	12		14	2018

Commentaires

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un nouvel indicateur. Celui-ci permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs autres que le changement de comportement des consommateurs peuvent être à l'origine des variations de cet indicateurs (variation de prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labellisé,

005 Développement durable (suite)

etc...). Les données disponibles sont de 2010 pour 2011, de 2011 pour 2012 (n+1) et proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat sur certaines actions/campagnes.

Indicateur 4.2 : Parmi les principaux partenaires figurent des structures institutionnelles (notamment les villes et communes genevoises, la Direction générale de l'agriculture, le service de santé de la jeunesse, la Haute école de santé, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement), des entités subventionnées (notamment la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la Fondation officielle de la jeunesse, Fourchette verte) ainsi que des acteurs privés (Migros Genève, Pharma Genève, Espace terroir ...).

006 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	7'021'498	1'123'050	19.0%	5'898'448	7'951'381
30 Charges de personnel	2'532'578	-33'246	-1.3%	2'565'824	2'650'674
31 Dépenses générales	4'446'320	1'153'696	35.0%	3'292'624	4'969'308
36 Subventions accordées	42'600	2'600	6.5%	40'000	331'400
REVENUS	196'841	146'914	294.3%	49'927	316'250
43 Recettes diverses	196'841	146'914	294.3%	49'927	316'250
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'824'656	-976'135	16.7%	-5'848'521	-7'635'131
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'029'465</i>	<i>-199'208</i>	<i>24.0%</i>	<i>-830'257</i>	<i>-1'034'685</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'568'004</i>	<i>-1'065'669</i>	<i>212.1%</i>	<i>-502'335</i>	<i>-503'663</i>
COÛT COMPLET	-9'422'125	-2'241'012	31.2%	-7'181'113	-9'173'479

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.18	-0.11	-1.07%	10.29	9.99
<i>ETP fixes</i>	<i>10.18</i>	<i>-0.11</i>	<i>-1.07%</i>	<i>10.29</i>	<i>9.11</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.88</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législature

En 2012, la Chancellerie a poursuivi ses objectifs en matière de vote électronique puisque pour la première fois, le vote par internet a pu être mis à disposition dans le cadre d'une élection (élection de la cour des comptes du 4 novembre 2012).

S'agissant des votations, le vote par internet se poursuit et continu à être proposé de manière systématique à l'ensemble des électeurs du canton lors des votations cantonales.

Par ailleurs, la Chancellerie a poursuivi en 2012 ses contacts avec les cantons et a reçu des demandes de partenariat d'Uri, d'Obwald et du Valais. Ces demandes devrait donner lieu à de nouvelles conventions en 2013.

006 Exercices des droits politiques (suite)

Autres projets d'importance stratégique

En sus des 5 votations et d'une élection prévue, la Chancellerie a dû organiser l'élection complémentaire du Conseil d'Etat ainsi que l'élection complémentaire du Conseil administratif de la Ville de Genève. Par ailleurs l'élection de la cour des comptes prévue initialement dans le budget comme étant un dépouillement simple, a du finalement être organisé en dépouillement centralisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

La rubrique 31 fait apparaître un dépassement de F 1'153'696 qui provient :

- de l'organisation de deux élections non prévues dans le calendrier (élection complémentaire du Conseil d'Etat et élection complémentaire du Conseil administratif de la ville de Genève)
- de l'organisation d'un dépouillement centralisé pour la Cour des comptes alors que le budget prévoyait initialement l'organisation d'un dépouillement simple.

Ce dépassement est entièrement couvert par le crédit complémentaire octroyé par la commission des finances pour l'élection complémentaire du Conseil d'Etat (F 750'000) et par les reports budgétaires à disposition de la Chancellerie (utilisation de F 403'696). A cet effet, il faut rappeler que le budget 2012 avait été volontairement diminué d'environ F 500'000 afin de forcer justement l'utilisation des reports budgétaires.

L'augmentation de la rubrique 43 (+ 146'914) provient de 3 éléments :

- Les frais d'impression des bulletins de votes ont été plus élevés compte tenu des deux élections non prévues. Etant donné que ces frais (comptabilisés en charge) sont refacturés aux dépositaires de listes, la rubrique correspondante de revenus augmente également dans la même proportion.
- La prise en charge dès le 1er janvier 2012 du contrôle des signatures des référendums et initiatives pour le compte des communes, prestation qui leur est refacturée.
- Les dépouillements effectués ou organisés par le service pour le compte de tiers dans le cadre de scrutins internes, qui ont été plus élevés que prévus. Cette prestation est également refacturée par le service.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections	Qualité	0	0	0	0	2015
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	1	0	0	0	2015
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2015
2.3 Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2015
3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève						
3.1 Mettre en oeuvre de manière systématique le vote par internet dans l'ensemble du canton lorsqu'il s'agit d'un scrutin purement cantonal	Qualité	100%	100% des cas	100%	100% des cas	2015

O06 Exercices des droits politiques (suite)

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
4.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	3	3	3	6	2015

Commentaires

L'ensemble des objectifs ont été atteints, à l'exception de l'indicateur 2.1, dont le recours est toujours pendant au Tribunal Fédéral (affaire rubik)

007 Genève internationale

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	7'567'067	-255'966	-3.3%	7'823'033	6'488'557
30 Charges de personnel	1'128'574	67'364	6.3%	1'061'210	1'150'984
31 Dépenses générales	1'140'609	-274'761	-19.4%	1'415'370	1'817'663
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	57	57	-	-	-
36 Subventions accordées	5'297'828	-48'625	-0.9%	5'346'453	3'519'910
REVENUS	848	-25	-2.9%	873	18'202
43 Recettes diverses	848	-25	-2.9%	873	18'202
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'566'220	255'940	-3.3%	-7'822'160	-6'470'355
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-217'981</i>	<i>34'717</i>	<i>-13.7%</i>	<i>-252'698</i>	<i>-279'325</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-763'591</i>	<i>-166'135</i>	<i>27.8%</i>	<i>-597'456</i>	<i>-598'443</i>
COÛT COMPLET	-8'547'792	124'523	-1.4%	-8'672'315	-7'348'124

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.44	0.08	1.09%	7.36	7.44
<i>ETP fixes</i>	<i>6.94</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.94</i>	<i>6.94</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.08</i>	<i>19.05%</i>	<i>0.42</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en œuvre par le bureau de la Genève internationale (DS) et par le service du protocole (CHA).

Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

007 Genève internationale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012 Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation et autres projets d'importance stratégique

L'année 2012 a connu un ralentissement de la croissance de la Genève internationale largement imputable aux restrictions budgétaires imposées aux organisations internationales par leurs donateurs. L'OCSTAT a néanmoins relevé une croissance de 3,5% du personnel des organisations internationales entre 2011 et 2012. En outre, deux nouvelles missions permanentes se sont ouvertes. L'année a aussi été marquée par l'annonce de l'observation au CERN d'une particule dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du Boson de Higgs.

La coopération entre le canton et la Confédération s'est renforcée. Un accord a ainsi été signé pour formaliser les buts et le fonctionnement du Groupe permanent conjoint Confédération-canton sur les priorités de la Genève internationale. Les échanges sur la sécurité de la Genève internationale se sont poursuivis et ont notamment conduit à une contribution financière supplémentaire de la Confédération aux activités du groupe diplomatique de la police. Par ailleurs, le canton a participé aux côtés de la Confédération à la campagne en vue de l'installation du secrétariat du Fonds vert pour le climat à Genève. Toutefois, bien que la qualité de l'offre suisse ait été reconnue, c'est celle de la République de Corée qui a été retenue.

A la suite de l'appel à projet lancé en 2011 pour la création d'un centre pour la coopération mondiale à Penthes, le Conseil d'Etat a invité l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement à présenter un projet commun. Ce projet a été rendu à l'automne 2012 et sera présenté au Conseil d'Etat au début de l'année 2013.

Les activités de promotion de la Genève internationale se sont poursuivies avec notamment le développement du site internet "Genève - coopération internationale", le soutien à une série de clips de la RTS sur les métiers de la coopération internationale, la diffusion d'un livre sur l'histoire de la coopération internationale en allemand et en anglais, la réimpression d'une brochure promotionnelle et la publication d'un album de photos. Un nouveau contrat de prestation avec le Club suisse de la presse est entré en vigueur pour la période 2012-2015.

Par ailleurs, les initiatives en faveur de la promotion de la Genève internationale restent regroupés en trois axes prioritaires : l'accueil, l'animation et la visibilité. D'une part, le canton a resserré ses relations avec les organisations internationales afin, notamment, de contribuer à des journées portes ouvertes, particulièrement à l'ONU. D'autre part, le canton de Genève a poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) à Genève en favorisant l'ouverture en 2012 de 25 bureaux dont le Conseil danois pour les réfugiés, Wikimedia Chapters ou Global Footprint. Des départs ont été enregistrés aussi, du fait de la mauvaise conjoncture générale. Cependant, les services opérés par la Chancellerie au Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI) en faveur des ONG justifient 60% des visites du site web du CAGI, ce qui confirme l'intérêt de la société civile pour les prestations délivrées et justifie un suivi attentif.

Afin de mieux intégrer la communauté internationale à la vie genevoise locale, des événements conviviaux ont été organisés comme chaque année à l'attention des ambassadeurs et très hauts fonctionnaires internationaux, avec cette année des nouveautés, comme l'invitation à un concert d'été dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, ou des contributions exceptionnelles, comme les performances de la compagnie William Forsythe dans le cadre du 10^e anniversaire de l'entrée de la Suisse à l'ONU, dans une configuration publique.

Justification des écarts

Le dépassement sur la rubrique 30 "*Charges de personnel*" est lié à l'engagement d'une personne sous statut d'agent spécialisé qui est payée sur ce programme mais couverte par du budget figurant sous le programme P01 du DS.

Le non-dépensé sur la rubrique 31 "*Dépenses générales*" provient essentiellement des rubriques protocolaires qui dépendent fortement des sollicitations internes (départements) ou externes (partenaires).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 2.1 : augmentation de 6% au lieu des 10% prévus.

Indicateur 2.2 : Deux missions supplémentaires au lieu de six.

Indicateur 3.1 : L'objectif 3 va être supprimé dans le cadre du budget 2013.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur va être supprimé dans le cadre du budget 2013.

Indicateur 5.1 : Cet objectif est à réévaluer en fonction des ressources disponibles.

007 Genève internationale (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1 Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	11.9%	10%	10%	≥ n-1	2015
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1 Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2688	2729	2536	2729	2013
2.2 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	171	175	169	180	2013
3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux						
3.1 (exclure dès 2013) Nombre de rencontres entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales	Qualité	0	1	1	-	
4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
4.1 Production de matériel promotionnel	Efficacité	3	1	3	1	2013
4.2 Nombre d'événements organisés	Efficacité	10	10	10	≥ 10%	2015
4.3 Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse	Efficacité	2	3	3	-	
5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement						
5.1 Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	0	4	5	4	2013
6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
6.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	25	+25/an	+ 25/an	≥ n-1	2015
7. Assurer un service protocolaire de qualité						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0	0	0	2015

Commentaires

Les objectifs 1, 4.2, 4.3, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie.

L'objectif 3 et l'indicateur 4.3 sont amenés à disparaître.

Indicateur 2.1: Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

Indicateur 4.1 : Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

Indicateur 4.3 : La valeur cible fait référence à un contrat avec chaque partenaire. Cet indicateur va être supprimé dans le cadre du budget 2013.

L'objectif 5 est amené à être réévalué en fonction des ressources disponibles.

008 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	2'143'234	-888'745	-29.3%	3'031'979	2'352'528
30 Charges de personnel	1'001'021	-31'870	-3.1%	1'032'891	1'043'954
31 Dépenses générales	221'748	-27'927	-11.2%	249'675	312'904
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	400'807	199'894	99.5%	200'913	533'300
36 Subventions accordées	519'658	-1'028'842	-66.4%	1'548'500	462'370
REVENUS	289'216	38'441	15.3%	250'775	229'536
43 Recettes diverses	289'216	38'441	15.3%	250'775	229'536
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'854'018	927'186	-33.3%	-2'781'204	-2'122'992
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-115'518</i>	<i>3'205</i>	<i>-2.7%</i>	<i>-118'723</i>	<i>-121'028</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-598'476</i>	<i>-394'636</i>	<i>193.6%</i>	<i>-203'840</i>	<i>-201'736</i>
COÛT COMPLET	-2'568'012	535'755	-17.3%	-3'103'767	-2'445'756

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.69	-0.10	-1.73%	5.79	5.15
<i>ETP fixes</i>	<i>4.79</i>	<i>-0.85</i>	<i>-15.07%</i>	<i>5.64</i>	<i>4.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.90</i>	<i>0.75</i>	<i>500.00%</i>	<i>0.15</i>	<i>0.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le Service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation des projets prioritaires :

Les partenaires français, vaudois et genevois ont signé la charte 2012 du projet d'agglomération qui livre la vision de l'organisation du territoire à l'horizon 2030 et présente les politiques publiques qui seront renforcées. Parallèlement, la région est désormais dotée d'un organe opérationnel, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), composé de huit collectivités membres - les cantons de Genève et Vaud, la ville de Genève, le district de Nyon, les

008 Régional et transfrontalier (suite)

départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la région Rhône-Alpes et l'association régionale de coopération du Genevois syndicat mixte (ARC) - et de deux membres associés - la République française et la Confédération suisse.

Justification des écarts :

Rubrique 30 : L'écart de 31'870 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31 : L'écart de 27'927 F sur les dépenses générales est dû notamment à une diminution des frais pour les réceptions officielles (-26'317 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33 : L'écart de 199'894 F est dû principalement à une dotation supplémentaire à la provision constituée annuellement pour les engagements financiers du programme Interegg (+200'800 F) compte tenu du nombre plus important de projets. Ce type de dépense ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 36 : L'écart de 1'028'842 F sur les subventions accordées concerne des projets régionaux et transfrontaliers qui n'ont pas pu se concrétiser en 2012 notamment dans l'attente de la création du GLCT. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 43 : L'écart de 38'441 F sur les recettes diverses provient principalement de la dissolution plus importante que prévue de la provision constituée en 2011 pour couvrir le paiement effectué en 2012 des engagements financiers du programme Interegg pris les années antérieures. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs) :

Indicateur 2.1 : Pour des raisons techniques, le sondage prévu ne peut pas être réalisé à partir du site du CRFG. Cet indicateur n'est pas repris en 2013.

Indicateur 2.2 : La fixation de la cible a été établie à partir d'un trimestre non représentatif de la fréquentation moyenne du site. Cet indicateur n'est pas repris en 2013.

Objectifs et indicateurs

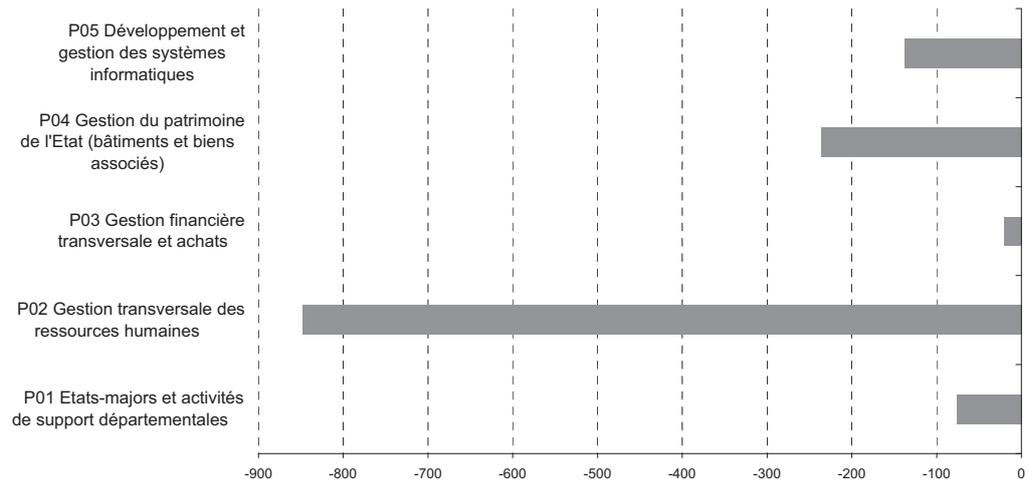
	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières						
1.1 Livraison de la revue des actions (réalisées, en cours et à venir) des politiques publiques transfrontalières à la direction du projet d'agglomération	Efficacité	100%	100%	Terminé		
1.2 Nombre de nouvelles actions transfrontalières initiées en collaboration avec le service des affaires extérieures	Efficacité	8	8			
2. Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières						
2.1 Taux de satisfaction des usagers du site par la mise en ligne d'un sondage sur le site du Comité régional franco-genevois	Qualité	0%	70%	N/A		
2.2 Nombre de visites du site internet du Comité régional franco-genevois	Efficacité	56'716	130'000	72'823		
3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	18	17	18	2014

Commentaires

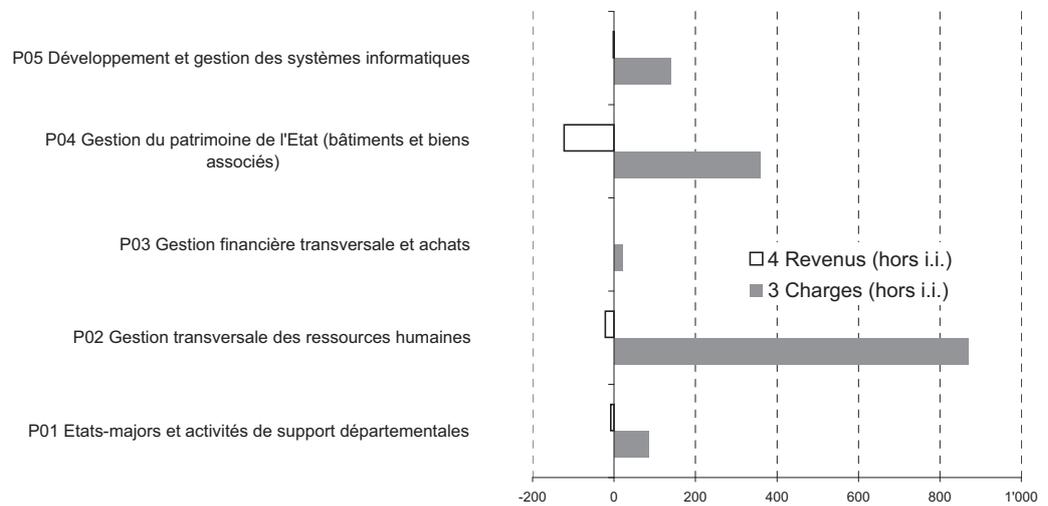
Indicateur 3.1 : La notion de "saisie" intègre par ex. le fait que le SAE donne suite au dossier et qu'une durée minimale de travail y est consacrée.

P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyen qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Un objectif prioritaire, touchant à la fois le domaine des ressources humaines et celui des finances, a été atteint avec l'adoption par le Grand Conseil, le 14 septembre 2012, de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (LCPEG). Cette loi, contestée par voie référendaire, a été acceptée par une large majorité (75%) du peuple genevois lors de la votation du 3 mars 2013.

La mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a progressé conformément à l'objectif 10-01 du programme de législation. En 2013, l'établissement de la grille définitive fera l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives du personnel, avant son adoption par le comité de pilotage, puis par le Conseil d'Etat.

De nouvelles pratiques de gestion des absences de longue durée ont été mises en œuvre afin de favoriser le retour durable au travail. Le Conseil d'Etat a en outre approuvé le rapport d'évaluation final du programme de gestion des absences de courte durée au sein de l'État.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, la mise en œuvre du plan d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève s'est poursuivie. En raison des limites budgétaires et du constat d'insuffisance de crédit programme 2010-2013, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours, ainsi qu'aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence exigeaient un démarrage rapide. Dans le secteur des bâtiments scolaires, certains travaux de rénovation lourde ont été répartis sur plusieurs années. L'objectif de réduction de notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables reste d'actualité. Des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'électricité, d'eau et de chaleur ont été fixés d'ici 2014. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics est en cours.

Le déploiement du programme de l'Administration en Ligne (AeL) a permis de délivrer de nouvelles prestations directement aux destinataires sans qu'ils aient à passer par des canaux traditionnels tels que les guichets, le courrier ou le téléphone. Les prestations du portail social ont été élargies et les contribuables peuvent désormais accéder en ligne à leur dossier fiscal.

Dans le domaine des finances, l'année 2012 a vu l'achèvement d'un long processus de réformes législatives, qui a conduit à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat, entre autres avec l'introduction des normes IPSAS, d'un budget par politique publique, programme et prestation, de comptes consolidés et de la généralisation des contrats de prestation pour l'octroi de subventions. La refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), en cours d'examen devant les commissions parlementaires, marque une étape importante dans ce processus. Le projet de budget 2014 devrait être présenté selon le nouveau plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2).

La formalisation du système de contrôle interne (SCI) a continué de progresser, avec un objectif d'atteinte du niveau 3 standardisé de l'échelle d'évaluation pour les domaines prioritaires de chaque département ainsi que dans les domaines transversaux comptable et financier, des ressources humaines et des systèmes d'information. L'objectif 2013 sera de pérenniser le SCI pour les prestations ayant atteint le niveau 3 et de désigner de nouvelles prestations prioritaires pour une atteinte de ce niveau standardisé. Une stratégie de gestion des risques au niveau global Etat est en cours de formulation.

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	84'524'958	-540'199	-0.6%	85'065'157	87'540'298
30 Charges de personnel	68'302'798	-1'227'581	-1.8%	69'530'379	68'577'149
31 Dépenses générales	9'595'601	1'895'517	24.6%	7'700'084	12'621'091
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	3'156	3'156	-	-	132
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'552'172	-1'528'580	-37.5%	4'080'752	2'017'146
35 Dédommagements à des tiers	379'377	-41'623	-9.9%	421'000	439'600
36 Subventions accordées	2'906'083	-308'023	-9.6%	3'214'106	2'958'188
37 Subventions redistribuées	747'969	714'945	2'164.9%	33'024	834'375
39 Imputations internes	37'801	-48'011	-55.9%	85'812	92'616
REVENUS	8'253'372	6'475'642	364.3%	1'777'730	5'437'428
42 Revenus des biens	860	-64'446	-98.7%	65'306	518'302
43 Recettes diverses	7'349'363	5'796'143	373.2%	1'553'220	4'006'185
46 Subventions acquises	19'850	-36'500	-64.8%	56'350	17'647
47 Subventions à redistribuer	747'969	714'945	2'164.9%	33'024	834'375
49 Imputations internes	135'331	65'501	93.8%	69'830	60'920
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-76'271'586	7'015'841	-8.4%	-83'287'427	-82'102'870
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-38'503'530</i>	<i>-26'797'698</i>	<i>228.9%</i>	<i>-11'705'832</i>	<i>-11'985'439</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>114'775'115</i>	<i>19'781'856</i>	<i>20.8%</i>	<i>94'993'259</i>	<i>94'088'310</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	415.24	-20.15	-4.63%	435.39	421.89
<i>ETP fixes</i>	<i>383.40</i>	<i>-22.01</i>	<i>-5.43%</i>	<i>405.41</i>	<i>389.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.11</i>	<i>-1.05</i>	<i>-4.53%</i>	<i>23.16</i>	<i>26.17</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>9.73</i>	<i>2.90</i>	<i>42.46%</i>	<i>6.83</i>	<i>6.72</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Contrôle interne
 - Systèmes d'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Systèmes d'information
- P01.06 Logistique

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisations des projets prioritaires

Ce programme a notamment pour objectif d'assurer le pilotage et la coordination de la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs, il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines couverts par la politique publique P.

Par rapport aux objectifs du programme de législation rattachés à cette politique, il convient de mentionner le dépôt devant le Grand Conseil en avril 2012 du projet de refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), en cours d'examen devant les commissions parlementaires. Cette révision traduit l'achèvement d'importantes réformes menées ces dernières années dans le domaine de la gestion financière de l'Etat.

Un avant-projet de loi sur la surveillance de l'Etat est en cours de rédaction, qui redéfinit les règles applicables et le rôle des entités compétentes, en accord avec la nouvelle constitution. Il devrait être déposé devant le parlement au cours du printemps 2013.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), objectif 10-04 du programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat, s'est poursuivie dans les départements comme dans les domaines transversaux, sous la direction du comité d'audit et le suivi attentif du collège des secrétaires généraux. Un responsable de la gestion globale des risques Etat a été engagé et rattaché directement au comité d'audit.

A fin 2012, l'atteinte du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour les prestations prioritaires est assurée dans plusieurs départements. Toutefois, globalement, certains retards sont enregistrés et l'état d'avancement consolidé

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

pour les départements et la chancellerie est estimé à quelque 80% de l'objectif final. Un effort particulier sera réalisé pour rattraper le retard et de nouvelles prestations seront désignées comme prioritaires.

Justifications des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs par rapport au budget 2012 s'expliquent comme suit :

- Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées par les départements. L'économie constatée provient principalement de décalage dans les engagements prévus en 2012 au sein des secrétariats généraux, ainsi que de la décentralisation, au DU, de 5.9 postes du secrétariat général vers les offices et donc vers d'autres programmes.

- Dépenses générales (nature 31)

Le dépassement provient principalement des natures 318, honoraires et prestations de service de tiers, en lien avec les projets suivis par les secrétariats généraux. L'ensemble de ces dépenses est couvert par l'utilisation des reports budgétaires. A noter que le DSE a obtenu un crédit supplémentaire de 0.77 millions, validé par la commission des finances, pour la couverture des frais et honoraires d'avocats dans le cadre de l'accord mettant fin à aux procédures contre Ernst & Young SA dans le cadre de l'assainissement de la BCGE.

- Amortissement, provisions irrécouvrables (nature 33)

L'écart provient des charges d'amortissements, inférieures au montant budgété.

- Subventions accordées (nature 36)

Les contributions des conférences intercantionales demandées à Genève et comptabilisées au DIP ont été inférieures au budget initialement annoncé.

- Subventions redistribuées (nature 37)

Les subventions redistribuées et à redistribuer ne sont pas dotées d'un budget. Elles servent à enregistrer des flux financiers entre le DIP et les institutions subventionnées (principalement l'Université et les Hautes écoles spécialisées). Sont enregistrées dans ces rubriques les dépenses effectuées par le DIP pour le compte des institutions (p.ex. salaires, dépenses générales, etc.), mais dont la charge finale est inscrite dans les natures de subventions accordées (36).

A la clôture des comptes, ces natures sont balancées et les montants inscrits en charges (37) et revenus (47) sont équivalents. Les dépenses nettes ne sont donc pas influencées par ces dépenses et revenus.

- Recettes diverses (nature 43)

Le surplus de recettes provient principalement de la reprise et l'utilisation des provisions pour solde vacances et pour heures supplémentaires. Les écritures de valorisation de ces provisions sont inscrites dans les comptes des départements dès 2012. Jusqu'alors, elles étaient centralisées à l'OPE et dans le programme P02, et n'apparaissaient donc pas au niveau des départements.

Par ailleurs, des provisions pour les cas de litiges RH ont été dissoutes. Les dissolutions font suite à l'ajustement de la couverture souhaitée en fonction de l'ouverture ou de la clôture des dossiers en cours.

- Subventions à redistribuer (nature 47)

Même explication que pour la nature 37.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	78.2%	85%	80.2%	80% - 90%	2016
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 36)	Efficacité	1.3%	1.3%		1.3%	2016
3. Limiter le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	4.7%	< 5%	4.6%	<5%	2015
4. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	72%	80%	73.6%	80%	2015
5. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39)	Efficacité	-1.1%	1.5%		1.5%	2016
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat 439, 47 et 49)	Efficacité	3.4%	4.0%		4.0%	2016
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	34	0	25	0	2016
7. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés	Efficacité	77%	100%	57%	100%	2013
8. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	71%	90%		90%	2016
9. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	83%	90%		90%	2016
10. Maîtriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève	Efficacité	74%	100%	67%	80%	2013
11. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs.						
11.1 Coût annuel moyen par poste administratif	Efficience	N/D	11'300	N/A		

Commentaires

Indicateur 1.1

Le nombre d'objets parlementaires pris en considération en 2012 s'est élevé à 326 comparé à 242 en 2011, soit une augmentation de 35%.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Indicateur 2.1

Dans ce nouvel indicateur, les subventions font partie du calcul, tant pour les états-majors et activités de support départementales que pour l'Etat. L'ancien indicateur qui ne prend pas en compte les subventions n'est plus publié.

Objectif 3

Le libellé a été modifié de "Diminuer" à "Limiter".

Indicateur 11.1

Cet indicateur a été abandonné pour cause d'impossibilité d'établir un standard " poste de travail" économiquement cohérent à travers toute l'administration. Trop de variantes indépendantes de la politique d'optimisation des locaux interviennent qui interdisent toute comparaison utile.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	869'570'040	801'035'688	1'168.8%	68'534'352	194'232'744
30 Charges de personnel	55'227'413	7'376'952	15.4%	47'850'461	50'074'083
31 Dépenses générales	2'508'569	734'740	41.4%	1'773'829	2'771'555
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	0	0	-	-	158
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	811'833'099	792'923'037	4'193.1%	18'910'062	141'385'700
39 Imputations internes	960	960	-	-	1'247
REVENUS	21'611'505	2'006'680	10.2%	19'604'825	124'291'280
42 Revenus des biens	76	-436'124	-100.0%	436'200	292'097
43 Recettes diverses	21'582'857	2'613'376	13.8%	18'969'481	123'955'971
46 Subventions acquises	28'572	-170'572	-85.7%	199'144	43'212
49 Imputations internes	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-847'958'535	-799'029'008	1'633.0%	-48'929'527	-69'941'464
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'249'052</i>	<i>-2'597'209</i>	<i>398.4%</i>	<i>-651'843</i>	<i>-480'631</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'681'488</i>	<i>-8'869'652</i>	<i>184.3%</i>	<i>-4'811'836</i>	<i>-5'409'348</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>864'889'075</i>	<i>810'495'869</i>	<i>1'490.1%</i>	<i>54'393'206</i>	<i>75'831'443</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.13	1.83	2.07%	88.30	89.99
ETP fixes	82.55	-1.96	-2.32%	84.51	83.21
ETP auxiliaires	4.68	2.23	91.02%	2.45	4.76
ETP agents spécialisés	2.90	1.57	118.05%	1.33	2.03

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

L'OPE assure également la gestion des caisses des magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Le 3 mars 2013, le peuple genevois a accepté la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (LCPEG). Cette loi, approuvée le 14 septembre 2012 par le Grand Conseil, avait été contestée par voie référendaire. Le vote du 3 mars rend possible l'atteinte de l'objectif 10-02 du programme de législation. La loi vise à réunir, assainir et rendre conforme au nouveau droit fédéral les deux principales caisses de pensions publiques cantonales, soit la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). La CIA et la CEH réunissent plus de 60'000 assurés dont près d'un tiers de rentiers.

D'autre part, la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a progressé conformément à l'objectif 10-01 du programme de législation. Le futur Système COmpétences, Rémunération et Evaluation (SCORE) vise à rendre plus cohérente et équitable l'actuelle grille salariale. Le comité de pilotage du projet a adopté en janvier 2012 la grille des emplois-référence de l'État de Genève comme base de travail pour la collocation (positionnement) des postes de l'administration genevoise et des établissements devant appliquer la loi sur les traitements. Ce travail de collocation s'est déroulé tout au long de l'année 2012 pour le « petit » et le « grand » État. En 2013, l'établissement de la grille définitive fera l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives du personnel, avant son adoption par le comité de pilotage, puis par le Conseil d'Etat.

Réalisation des projets prioritaires

L'année 2012 a été marquée par la mise œuvre du nouveau programme de gestion des absences de longue durée. Le premier rapport annuel consacré à cette question met en exergue la quantité et la qualité du travail fourni, tout en relevant que des progrès restent à accomplir. Le 21 juin 2012, le Conseil d'Etat a en outre approuvé le rapport d'évaluation final du programme de gestion des absences de courte durée au sein de l'État. Celui-ci a permis de faire baisser de 11% le nombre de journées d'absences de courte durée entre 2008 et 2011.

En ce qui concerne le groupe de confiance, l'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation externe du groupe de confiance rendu en mars 2011, à travers les actions principales suivantes:

- Elaboration d'une refonte du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) adoptée par le Conseil d'Etat en décembre 2012 après consultation paritaire. Le nouveau RPPers qui entrera en vigueur le 1er avril 2013 apporte des améliorations du dispositif, notamment de l'investigation.
- Développement de l'information et de la prévention à travers la mise en ligne d'un nouveau site internet plus complet et mettant à disposition du public l'ensemble des fascicules d'information, la diffusion régulière d'une lettre d'information, une campagne d'information sur l'existence du Groupe de confiance, des partenariats renforcés et des interventions accrues de sensibilisation dans les services ou dans les formations du catalogue de l'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les variations significatives par rapport au budget 2012 s'expliquent comme suit :

Charges de personnel (nature 30) :

Les principaux écarts sont en lien avec les prestations aux retraités, le projet retour au travail et le traitement du personnel.

- 1) L'augmentation du nombre de PLEND en 2012 impacte négativement les comptes d'un montant de 8,5 millions. A noter toutefois que cette charge est surévaluée de 2,3 millions en raison de l'intégration, à tort, du coût du plend des Hautes Ecoles Spécialisées. La correction n'a pas pu être apportée à temps sur les comptes 2012 et le sera en 2013.
- 2) Les retraits en lien avec le libre passage (PLP) pour les magistrats ont été plus importants que prévus pour un montant de 1,8 million.
- 3) Les demandes de pré-retraite en lien avec le pont police ont été moins nombreuses que prévues, ce qui a généré une dépense inférieure de 1,1 million.

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

4) Les pensions relatives aux magistrats du PJ se sont avérées moins importantes que le budget de 1,2 million en raison des hypothèses actuarielles qui englobent les magistrats pouvant bénéficier d'une retraite immédiate durant l'année 2012.

5) Le projet « retour au travail » permettant la couverture de la charge salariale des collaborateur-trices suivi-e-s par le Service de Santé (SPE) lorsque le retour à leur poste est impossible n'a débuté que vers la fin de l'exercice 2012, conséquence directe sur les dépenses qui sont inférieures de 1,2 million.

6) Les charges en lien avec les stagiaires, les auxiliaires ainsi que les agents spécialisés ont été supérieures au budget d'un montant global de 0,4 million.

7) L'ajustement sur les remboursements de la LAA a généré une dépense supplémentaire de 0,3 million.

Dépenses générales (nature 31) :

Le dépassement de 0.7 millions sur les dépenses générales s'explique principalement par le projet de fusion des caisses de pension CIA et CEH ainsi que par la gestion des différentes caisses de pension, qui ont nécessité le recours à des mandataires externes, tel que des actuaires spécialisés. Ce dépassement est couvert par deux demandes de crédit supplémentaires, soumises et approuvées par la commission des finances.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33) :

L'écart de 797 millions résulte principalement des éléments suivants :

1) La constitution d'une provision en lien avec la fusion des caisses (PL 10847) requiert une charge exceptionnelle de 762,6 millions.

2) L'ajustement de la provision "pont police" suite aux changements des paramètres tels que la diminution du taux technique (3.75% vs 4.5%) et l'adaptation de la table de mortalité (VZ2010) engendre une dépense supplémentaire de 24.8 millions.

3) Les provisions relatives aux caisses de pension gérées par l'Etat ont dû être reconstituées d'un montant de 5,2 millions suite aux changements de paramètres actuariels, intervenus après l'établissement du budget 2012 et 2011, tels que la majoration des provisions pour surlongévité et le passage du taux technique à 3.5%.

Revenus des biens (42) :

La baisse des revenus est expliquée par le fait fait que l'OPE ne collecte plus les assurances scolaires (-436'000 francs).

Recettes diverses (nature 43) :

L'augmentation des recettes de 2,6 millions est notamment due à :

1) la dissolution et l'utilisation de diverses provisions (provision due aux litiges, provision pour perte sur débiteurs et provision en lien avec les caisses de pensions gérées par l'Etat) pour un montant 0,33 million.

2) Une rétrocession à l'employeur de la part impôt à la source plus importante que prévue d'un montant de 0,47 million.

3) La hausse de rachats LPP des magistrats et de versements LPP suite à l'engagement de nouveaux magistrats correspondant à un montant de 0,69 million.

4) Des recettes diverses de 0,93 million relatives au remboursement de la taxe CO2 et la rétribution des charges sociales.

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	19%	19%	14%	25%	2015
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	84%	90%	80%	90%	2014
3. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
3.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.19%	<1%	0.41%	<1%	2014
4. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
4.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	1	<20	6	<20	2014
4.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	854	<17800	18'148	<17'800	2014
4.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'245	1115	1'280	1'115	2014
5. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						
5.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	72%	65%	66.5%	70%	2015
5.2 Délai légal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	88% des cas	70% des cas		80%	2015
6. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	11	6	57	12	2015
6.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100% des cas	100% des cas	4	100% des cas	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Cap Manager : formation certifiante (CAS) pour les cadres élaborée sous l'égide du centre de formation de l'Etat.

Indicateur 4.1 et 4.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

Indicateurs 6.1

Le Groupe de confiance est intervenu dans des modules de formations du service de formation de l'OPE et de l'OCIRT et a poursuivi dans le cadre du groupe de travail mixte DRH-GDC l'élaboration d'un projet de communication sur les bonnes pratiques en matière de conflits; il a participé à des actions de prévention dans le cadre de la COSST et a effectué diverses actions de présentation et de coordination avec plusieurs services ou organes d'Etat, notamment, le SPE, le collège spécialisé RH, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les associations représentatives du personnel.

Indicateurs 6.2

Seules 3 séances d'accueil ont été organisées en 2012.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	20'805'010	-79'239	-0.4%	20'884'249	22'542'981
30 Charges de personnel	17'037'748	-580'718	-3.3%	17'618'466	16'939'058
31 Dépenses générales	2'889'428	-184	-0.0%	2'889'612	3'295'751
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	753'809	377'638	100.4%	376'171	2'246'133
39 Imputations internes	124'024	124'024	-	-	62'039
REVENUS	367'871	-364'131	-49.7%	732'002	1'090'938
42 Revenus des biens	67'847	-277'553	-80.4%	345'400	379'272
43 Recettes diverses	300'024	-86'578	-22.4%	386'602	711'665
46 Subventions acquises	0	0	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'437'139	-284'892	1.4%	-20'152'247	-21'452'043
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-73'337</i>	<i>124'951</i>	<i>-63.0%</i>	<i>-198'288</i>	<i>-290'368</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'895'051</i>	<i>-6'047'711</i>	<i>212.4%</i>	<i>-2'847'340</i>	<i>-2'845'332</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>29'405'527</i>	<i>6'207'653</i>	<i>26.8%</i>	<i>23'197'874</i>	<i>24'587'743</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	114.68	-6.74	-5.55%	121.42	119.33
<i>ETP fixes</i>	<i>110.82</i>	<i>-4.68</i>	<i>-4.05%</i>	<i>115.50</i>	<i>110.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.22</i>	<i>-0.68</i>	<i>-17.44%</i>	<i>3.90</i>	<i>6.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.65</i>	<i>-1.37</i>	<i>-67.82%</i>	<i>2.02</i>	<i>1.79</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances : planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, service du contentieux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Acquisition de biens et services : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et une partie de l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administration transversale des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Les objectifs du programme de législation consistaient en la mise en œuvre des réformes suivantes :

- La refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Le projet de loi a été déposé devant le Grand Conseil le 4 avril 2012 et est depuis lors examiné par des commissions parlementaires. Le vote du projet de loi par le Grand Conseil devrait intervenir durant le deuxième trimestre 2013. Les règlements de la future LGAF sont également en cours de préparation.
- La formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier en 2012. La mise en œuvre du SCI s'est poursuivie à la suite des travaux de formalisation effectués en 2011-2012. À fin 2012, le SCI comptable et financier transversal était réalisé à 90%, en intégrant les directives manquantes relatives à la gestion financière des investissements.
- L'adoption du plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2). Le plan comptable de fonctionnement MCH2 a fait l'objet de plusieurs consultations auprès des départements en 2012 et a été approuvé par le collège spécialisé finance fin 2012. Le plan comptable du bilan a également été mis en consultation auprès des départements. Le projet de budget 2014 devrait être présenté selon le nouveau plan comptable MCH2.

Réalisation des projets prioritaires

En complément des objectifs du programme de législation (nouvelle LGAF, formalisation du SCI, plan comptable MCH2), la DGFE avait pour priorités :

- La production des comptes consolidés en même temps que les comptes individuels, en vue d'une approbation des comptes consolidés 2011 par le Grand Conseil durant le premier semestre 2012 : le Grand Conseil a approuvé pour la première fois en juin 2012 les comptes consolidés de l'Etat pour l'exercice 2011.
- Le démarrage d'un plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire : le plan de formation mis en place par la DGFE pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire a rencontré un vif succès avec plus de 200 participants en 2012.
- Révision des processus annuels de bouclage et amélioration applicatives : la planification du bouclage a été améliorée, des contrôles supplémentaires ont été mis en place et la nouvelle application informatique (HFM) pour la consolidation financière est également utilisée pour la production des comptes individuels.
- Amélioration des outils de planification financière et de contrôle de gestion tant pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement : les applications OGPE (fonctionnement) et GE-Invest (investissements) sont maintenant pleinement opérationnelles pour servir de support au contrôle de gestion.
- Mise en œuvre d'un portail à destination du personnel de la fonction finance comportant l'ensemble des directives, manuels, instructions et formations disponibles : ce portail n'a pas pu être mis en place en 2012, faute de ressources financières.
- Clarification de la répartition des actifs entre l'Etat et les HUG : une proposition a été soumise au Conseil d'Etat par la DGFE.
- Amélioration de la base de données des immobilisations en développant des liens avec les systèmes d'information des bâtiments et du registre foncier : à fin 2012, seuls quelques écarts résiduels subsistent entre les deux bases de données.
- Dématérialisation des flux de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations : le projet "Facture Express" est actuellement dans une phase pilote auprès de 80 fournisseurs ; des améliorations doivent être apportées.
- Gestion électronique des documents : numérisation de l'ensemble des factures.
- Centralisation des actes de défaut de biens (ADB) au sein du service du contentieux : 8'000 ADB repris en 2012.
- Revue des pratiques en matière de TVA au sein de l'État (hors aspects investissements) et rédaction de directives

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

transversales sur ce sujet (en cours).

- Maîtrise des coûts d'achats de l'Etat, augmentation de la qualité des services et intensification de la démarche d'achats durables avec une révision des critères écologiques des produits de nettoyage ainsi qu'une adjonction de nouveaux critères écologiques pour les sièges de l'administration.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre les comptes et le budget 2012 sont les suivants :

- Le non dépensé relatif aux charges de personnel (0.6 million) s'explique par les mesures prises par la DGFE dès le début de l'exercice 2012 pour anticiper les économies pluriannuelles planifiées dans le cadre de la planification quadriennale (réductions annuelles de 1% des dépenses de personnel et réductions supplémentaires demandées dans le cadre du projet de budget 2013). Les réductions de charges de personnel (-5.2 ETP par rapport au B2012 à la DGFE) ont été effectuées en fonction des opportunités qui se sont présentées durant l'année 2012 : non remplacement des départs en retraite (sauf une exception), non remplacement des contrats d'auxiliaires et d'agent spécialisé. Par exemple, à la Centrale commune d'achats (CCA), la réduction des postes s'élève à 1.3 ETP fixe et 1.5 ETP d'auxiliaire, soit 8 % de l'effectif. Ces réductions significatives pour l'exercice 2012 avaient pour objectif d'anticiper le moindre potentiel de départs planifiés en 2013 et donc de pouvoir être en mesure de s'adapter dans les meilleures conditions à l'enveloppe budgétaire 2013.
- Le budget des dépenses générales a été strictement respecté.
- La hausse significative des amortissements (+0.4 million en nature 33) s'explique par un ajustement du calcul des amortissements de la nouvelle application comptable (CFI).
- L'écart relatif au revenu des biens provient de la suppression début 2012 de l'escompte de 2% précédemment négocié par la CCA avec les fournisseurs, escompte remplacé par une renégociation à la baisse des prix.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

L'année 2012 a été une année de changements significatifs pour les services comptables centralisés : une réorganisation majeure a été effectuée, avec un transfert des activités de contrôle des factures de la centrale commune d'achats vers la comptabilité, et des changements importants ont affecté les systèmes d'information (CFI et Kofax), changements qui ont généré des retards importants dans le traitement des flux. Au regard de ces changements, le maintien des indicateurs dans le vert ou l'orange au titre du temps de traitement des factures par la comptabilité doit être considéré comme une bonne performance.

Les indicateurs relatifs aux taux de commande des factures de +1'000 CHF et à la proportion de factures sur commande restent cette année encore dans le rouge, et continuent à baisser, comme en 2011. Une étude effectuée sur les factures de + 5'000 CHF montrent que certains départements ne respectent pas les règles d'engagement et que ce sont les flux devant transiter par la centrale commune d'achat qui sont la cause de la baisse du taux global. Une réflexion plus large sur les engagements de commande sera menée en 2013.

L'Indicateur 6.1 est impacté par les dépenses non réalisées en lien avec divers aléas tels que des recours, des oppositions et des retards de chantiers, ce qui a freiné l'avancement de plusieurs projets importants. A titre d'exemple, on citera le report du début des travaux pour les projets du CEVA ainsi que celui du dépôt TPG "En Chardon".

La cible de l'indicateur 7.1 n'a pas été atteinte, l'accent ayant été mis cette année, sur le bouclage de vieilles lois d'investissement. Sur les 205 lois identifiées comme étant à boucler, 69 loi de bouclage ont été votées par le Grand Conseil et 43 sont en cours d'examen pour les instances parlementaires.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	16'000	14'500	18'724	16'000	2014
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3	4	4	4	2014
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	1	1	1	1	2014
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	39%	45%	40%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	29%	35%	31%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	17%	10%	17%	10%	2014
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI)	Efficacité	93%	83%	93%	93%	2014
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.6%	4.5%		4.5%	2014
4.2 Nombre annuel de réclamations	Qualité	1'253	1500	1'385		
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	812	850	895	826	2014
6. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).						
6.1 Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RG)	Efficacité	74%	85%	78%	90%	2014
7. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclage des lois d'investissement.						
7.1 Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges)	Efficacité	55%	60%	80%	90%	2014
8. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.						
8.1 Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	58%	60%	50%	90%	2014

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Commentaires

Indicateur 4.1 et 4.2

Il est à noter que cet indicateur, en valeur au C2011, a été modifié pour apparaître en % cette année afin de ne pas être biaisé par la variation du volume des commandes.

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur. A noter que le nombre de réclamation 2012 est influencé par la baisse du nombre de commande suite aux coupes budgétaires appliquées sur les crédits de programme.

Indicateur 5.1

Cet indicateur est influencé d'une part, par la baisse du nombre de commande suite aux coupes budgétaires appliquées sur les crédits de programme et d'autre part, par la réduction de 8% du nombre d' ETP de la CCA.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DU

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	359'356'877	7'223'634	2.1%	352'133'243	357'922'812
30 Charges de personnel	25'271'636	-1'211'464	-4.6%	26'483'100	25'536'325
31 Dépenses générales	163'127'582	-4'913'132	-2.9%	168'040'714	152'573'678
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	38'227
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	169'339'578	13'976'171	9.0%	155'363'407	175'771'321
36 Subventions accordées	1'281'909	-247'622	-16.2%	1'529'531	1'344'407
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	2'255'300
39 Imputations internes	336'172	-380'319	-53.1%	716'491	403'553
REVENUS	122'533'318	9'201'823	8.1%	113'331'495	125'998'208
42 Revenus des biens	110'084'446	2'594'910	2.4%	107'489'536	109'066'679
43 Recettes diverses	2'553'976	-2'928'964	-53.4%	5'482'940	7'019'481
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'637'081	3'637'081	-	-	-
46 Subventions acquises	6'239'665	5'900'646	1'740.5%	339'019	7'643'248
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	2'255'300
49 Imputations internes	18'150	-1'850	-9.3%	20'000	13'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-236'823'559	1'978'189	-0.8%	-238'801'748	-231'924'604
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'150'444</i>	<i>-1'512'162</i>	<i>17.5%</i>	<i>-8'638'282</i>	<i>-9'142'679</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-15'179'545</i>	<i>-10'061'456</i>	<i>196.6%</i>	<i>-5'118'089</i>	<i>-5'125'056</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>262'153'548</i>	<i>9'595'429</i>	<i>3.8%</i>	<i>252'558'119</i>	<i>246'192'339</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	258.98	-16.16	-5.87%	275.14	261.78
<i>ETP fixes</i>	<i>239.18</i>	<i>-13.62</i>	<i>-5.39%</i>	<i>252.80</i>	<i>239.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.80</i>	<i>1.99</i>	<i>25.48%</i>	<i>7.81</i>	<i>9.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>10.00</i>	<i>-4.53</i>	<i>-31.18%</i>	<i>14.53</i>	<i>12.80</i>

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- la gestion des transactions foncières de l'Etat;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés;
- la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève;
- la valorisation du patrimoine.

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) et ses directions.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.01 Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat
- P04.02 Maintenance et gestion technique du parc
- P04.03 Gestion du patrimoine de l'Etat

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation se concentre sur les axes prioritaires suivants :

Optimisation des locaux

La mise en œuvre du plan de déploiement s'est poursuivie en 2012. Les opérations suivantes ont été réalisées :

- emménagement de la direction générale de la mobilité (DGM - DIME) dans des locaux mis aux normes d'occupation standardisées de l'Etat au 4, chemin des Olliquettes;
- regroupement des prestations de l'office cantonal de l'emploi (OCE - DSE) dans les locaux du bâtiment de Montbrillant.

Rénovation des bâtiments scolaires

Le constat d'insuffisance de crédit programme 2010-2013 (320 millions) et la péjoration des finances cantonales ont amené à donner la priorité aux études et réalisations déjà en cours et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence le justifiaient. Certains travaux de rénovation d'importance ont été répartis sur plusieurs années. En effet, les études préliminaires réalisées sur certains cycles d'orientation et autres bâtiments scolaires aboutissent à des coûts de réalisations largement supérieurs aux budgets prévus initialement. Les travaux s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble.

Efficacité énergétique

Le projet de loi "efficacité énergétique" a permis, en 2012, de réduire la consommation d'électricité de 5,5 % (objectif 2014 : 7 %), d'eau de 7,9% (objectif 2014 : 17 %) et de chaleur de 11,4 % (objectif 2014 : 23 %). 28'900 tonnes de CO2 ont été épargnées. De plus, le programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics qui s'y prêtent a été déployé sur les collèges de Drize, Aimée-Stitelmann, André-Chavanne, Cayla et Sismondi.

Chantiers d'importance

Achevés : Hôpital Universitaire Genève (HUG) sécurité incendie; Collège Sismondi 2ème étape; Conservatoire populaire de musique.

Ont été poursuivis : Centre Médical Universitaire 5ème et 6ème étape; Hôpital des enfants 3ème étape; Maternité 3ème étape (phase 3.2); Bâtiment des Lits 2; Prison Curabilis à Champ-Dollon; Parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); Haute Ecole de Gestion (HEG) Battelle; La Bécassière (emplacement pour les gens du voyage et les forains); Collège Calvin (restauration).

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs formulés dans le programme de législation, l'office des bâtiments a réalisé d'autres projets stratégiques pour permettre le suivi des recommandations de l'ICF et de la Cour des comptes :

- les missions de pilotage de l'office (contrôle de gestion financier, ressources humaines, performances, qualité, conseil juridique, achats et contractualisation) sont dorénavant concentrées au sein de la direction administrative et support;

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- la création d'un secteur valorisation du patrimoine immobilier et d'un service gestion et comptabilité au sein de la direction de la gestion et valorisation;
- la mise en œuvre de la méthodologie du contrôle interne au sein de l'office des bâtiments (OBA), qui s'est accompagnée d'un renforcement des compétences de chaque direction via l'engagement de contrôleurs de gestion. La matrice de risque qui en résulte est utilisée comme base décisionnelle dans l'allocation de ses ressources;
- le lancement du plan directeur du SIOBA (système d'Information de l'office des bâtiments) dont l'outil de traitement des demandes de travaux et de gestion des contrats (iPorta) a été déployé et sera opérationnel début 2013. D'autres outils sont actuellement développés comme la gestion des charges via Quorum ou la plateforme applicative de gestion des plans (XCAD).

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel

L'office des bâtiments traverse une phase de restructuration depuis la mi-2012. Dans le cadre de cette restructuration, le recrutement de directeurs et chefs de service a été priorisé et le recrutement des fonctions subalternes provisoirement suspendu, afin de laisser aux nouveaux cadres la possibilité de choisir les membres de leurs équipes. Ce maintien volontaire de postes vacants a donc réduit les charges imputées sur ce programme.

A l'effet de cette restructuration s'ajoute le fait que le recrutement de certains postes techniques a été plus long que prévu, vu la difficulté de trouver des candidats correspondant aux profils demandés.

31 - Dépenses générales

L'écart entre le budget 2012 et les comptes 2012 a plusieurs origines. Certaines rubriques sont en dépassement et d'autres dégagent du disponible.

Les charges liées à l'énergie sont inférieures au budget voté principalement pour deux raisons. En 2012, l'OBA a finalisé et comptabilisé le décompte de charges de l'Hospice général couvrant les années 2008 à 2012 et des écritures de transitoires sur les décomptes de chauffage ont été comptabilisées en 2012. Par ailleurs, les charges en énergie liées à la Fondation des Parkings, aux décomptes des régies, aux HUG et aux loyers des immeubles locatifs (Etat locataire) sont inférieures au budget. Cet écart est cependant atténué par des dépenses d'électricité supérieures au budget.

Pour les charges d'entretien des immeubles, les dépenses liées au nettoyage des bâtiments de l'Etat sont supérieures au budget qui s'est avéré insuffisant. Il faut noter cependant qu'une politique de renégociation des contrats a été lancée pour diminuer les dépenses à l'avenir. A l'inverse, les dépenses liées à l'entretien des ascenseurs ont diminué grâce aux travaux de mise en conformité des ascenseurs entrepris via le crédit de programme de l'office des bâtiments. De même, les dépenses d'entretien général par le service de la gérance, liées aux charges sur les bâtiments loués (Etat locataire) sont inférieures au budget. Et pour finir, les travaux d'entretien courant ont été diminués, afin de compenser en partie le dépassement de budget sur les frais de nettoyage.

Du côté des loyers, la variation entre le budget et les comptes est due en grande partie au changement de méthode de comptabilisation (selon recommandation ICF) des locations-financement des pavillons provisoires, dont les intérêts sont dorénavant comptabilisés sur la nature 32 du programme M02.

Globalement, les dépenses d'honoraires ont été supérieures au budget. On trouve notamment les dépenses liées à la participation de l'Etat aux frais de dépollution du terrain Ikea comptabilisées en 2012 et une indemnité qui a été versée pour le rachat d'un DDP dans le cadre du PAV. Les moyens alloués aux frais d'études avant-projet ont été insuffisants. A cela, il faut ajouter les mandats confiés à des tiers pour contribuer au pilotage des systèmes d'information et à la mise en place de nouveaux outils de gestion. De plus, le service de la gérance a eu des frais juridiques et a dû recourir à un mandataire externe.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables

L'écart entre les comptes et le budget s'explique principalement par l'augmentation des amortissements due à des mises en service d'actifs plus importantes.

De plus, une créance de 2.2 millions F non budgétisée a été comptabilisée en irrécouvrables afin de répondre à une remarque de l'ICF.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

42 - Revenus des biens

De nouveaux droits de superficie ont été comptabilisés et la gestion du nouvel immeuble Bataille 22 a généré des revenus supplémentaires. Par ailleurs, des rattrapages d'exercices antérieurs (dont centre Balexert, Société Nautique) ont contribué à cette hausse.

Ces augmentations de revenus, dues aux efforts du service de la gérance, sont partiellement diminuées par la réduction des recettes liées à la mise à disposition de terrains aux HUG et à l'Université (locations-financements) ainsi que par les subventions non monétaires inférieures dont les charges sont comptabilisées dans les départements de tutelle.

43 - Recettes diverses

La vente d'électricité photovoltaïque a engendré des recettes supplémentaires. Les recettes comptabilisées sont cependant inférieures au budget en raison de plusieurs corrections et reclassements comptables ponctuels.

45 - Dédommagements de collectivités publiques

L'écart entre les comptes et le budget s'explique principalement par la comptabilisation de la participation du SECO aux frais de locaux des offices régionaux de placement, dont le budget 2012 était rattaché au programme B01. Cette modification est intégrée dans le budget 2013.

46 - Subventions acquises

Des écritures de reclassement ont été comptabilisées en produits différés de subventions reçues, pour répondre à une observation de l'ICF.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Bien que les indicateurs utilisés jusqu'ici soient pertinents, ils s'avèrent extrêmement difficiles à suivre tant au niveau de la disponibilité des données, que du périmètre défini et des cibles à atteindre. Ils ne reflètent, de plus, que partiellement les résultats du programme P04. Une redéfinition complète des indicateurs a été opérée en 2012 afin d'évaluer au mieux les prestations fournies par l'office des bâtiments en regard des critères d'efficience, d'efficacité et de qualité.

Sur les 120 indicateurs développés, une méthodologie de sélection a été opérée (indicateurs stratégiques et opérationnels), basée sur des critères d'éligibilité (typologie de constat ou levier d'action, cibles, sources de données, pertinence, fréquence, difficultés). Les indicateurs stratégiques, pour lesquels des données utiles à leur mise en œuvre sont déjà disponibles, ont été retenus et sont dorénavant présentés lors de chaque exercice. La description des indicateurs nouvellement proposés est présentée dans le projet de budget 2013.

La poursuite de la formalisation des indicateurs dépend de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information (SI), comprenant la création ou le développement d'outils tels que : SISO pour la gestion de chantiers, i-porta pour les demandes d'interventions et la gestion de contrats, Quorum pour la gestion des charges, plateforme applicative pour gérer les bases de données, Smartcockpit pour les indicateurs de performance, GE-Invest pour le suivi des investissements. Ce projet de nouveau SI s'inscrit dans la droite lignée de la mise en œuvre de la réorganisation de l'office des bâtiments, validée par le Conseil d'Etat le 21 mars 2012.

Indicateur 1.1

Cet indicateur a comme valeur cible LT2016 : 7'800 F ce qui correspond au coût annuel moyen par poste de travail selon le scénario "Normes", soit le coût annuel moyen par poste de travail comprenant le coût complet annuel total (=coûts complets d'occupation incluant les loyers et charges, l'amortissement des travaux et le coût du capital investi le cas échéant, à l'échéance de la restructuration envisagée "en vitesse de croisière"). Cet indicateur, ne pouvant être calculé avec la précision requise, a été abandonné.

Indicateur 2.1

Le résultat du calcul de l'indicateur, produit par extraction de GE-Invest, n'est pas fiable pour les raisons suivantes : lorsque des projets sont ouverts avant réception du devis général, le budget du projet n'est pas actualisé par la suite dans Ge-Invest (après réception du devis général). Le calcul du +/- 5% se fait donc sur une base erronée. Pour les

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

projets ouverts dans l'ancien CP et se prolongeant dans le CP en cours, la version actuelle de Ge-Invest n'intègre pas les montants de l'ancien CP, le calcul du +/- 5% se fait donc sur de mauvaises bases. Des mesures correctives via le développement de Ge-Invest sont en cours et l'office des bâtiments a présenté de nouveaux indicateurs de suivis dans le cadre du projet de budget 2013.

Indicateur 3.1

L'amélioration de l'efficacité énergétique des installations techniques (pompes, ventilateurs, chaudières, etc.) vise, à climat identique, à réduire de 15% la consommation d'énergie d'ici 2013. Cette donnée s'entend "cumulée" depuis 2005. L'indicateur présente un résultat en baisse par rapport à la prévision initiale. Durant les précédentes années, certaines optimisations ont été poussées trop loin par rapport au réel besoin des utilisateurs. Nous observons que le vieillissement important des installations techniques entraîne des dysfonctionnements et une dérive des consommations. Sans le suivi des optimisations, l'indicateur serait encore en-deçà de la valeur donnée. Des investissements plus conséquents doivent absolument être mis en œuvre pour pallier au vieillissement et aux dysfonctionnements des installations. Actuellement, nous estimons que nous atteindrons 14 % de réduction en 2013 (soit 1% de moins que l'objectif initial).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs						
1.1 Coût moyen par poste administratif	Efficience	N/A	11'300 /an	N/A	7'800 CHF	2016
2. Maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier de l'Etat						
2.1 Ecart entre les coûts des projets réalisés pour maintenir la valeur du parc immobilier et les prévisions financières initiales	Efficacité	N/A	+5%	N/A	+5%	2016
3. Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (gestion foncière, énergétique et administrative)						
3.1 Suivi des consommations des fluides (selon la loi 10209 efficacité énergétique)	Efficience	-11%	-13%	-8.4 %	-15%	2013

Commentaires

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DS

COMPTE

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	139'814'345	10'610'051	8.2%	129'204'294	132'715'048
30 Charges de personnel	43'837'117	884'637	2.1%	42'952'480	43'233'410
31 Dépenses générales	38'838'528	-1'343'197	-3.3%	40'181'725	44'809'381
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	57'127'891	11'065'463	24.0%	46'062'428	44'664'993
39 Imputations internes	10'810	3'149	41.1%	7'661	7'264
REVENUS	1'949'171	1'179'064	153.1%	770'107	1'484'543
43 Recettes diverses	1'581'612	813'495	105.9%	768'117	1'298'563
46 Subventions acquises	367'559	365'569	18'370.3%	1'990	129'167
49 Imputations internes	-	-	-	-	56'813
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-137'865'175	-9'430'988	7.3%	-128'434'187	-131'230'505
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'861'647</i>	<i>1'328'058</i>	<i>-41.6%</i>	<i>-3'189'705</i>	<i>-3'428'193</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-39'363'846</i>	<i>-22'718'575</i>	<i>136.5%</i>	<i>-16'645'271</i>	<i>-16'866'877</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>179'090'668</i>	<i>30'821'505</i>	<i>20.8%</i>	<i>148'269'163</i>	<i>151'525'575</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2012	Variations C12-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	368.00	-13.05	-3.42%	381.05	370.30
<i>ETP fixes</i>	<i>314.60</i>	<i>-9.30</i>	<i>-2.87%</i>	<i>323.90</i>	<i>330.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.00</i>	<i>-0.86</i>	<i>-9.71%</i>	<i>8.86</i>	<i>10.30</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>45.40</i>	<i>-2.89</i>	<i>-5.98%</i>	<i>48.29</i>	<i>29.80</i>

Descriptif du programme

Le présent programme vise à:

- Assurer la gestion, le développement, l'évolution et l'exploitation des systèmes d'information et de communication de l'État de Genève — dans certains cas 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, notamment pour garantir le fonctionnement des centrales d'alarmes et d'engagement 117 et 144;
- En particulier, maintenir les infrastructures de l'État dans le domaine des technologies de l'information et de la communication — dont les 29'400 postes de travail (ordinateurs « personnels ») répartis sur 500 sites géographiques, les serveurs informatiques et le réseau de télécommunication, incluant la téléphonie;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
- P05.02 Gestion du portefeuille de projets
- P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2012

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En vue de sa clôture en 2013, le programme AeL (« administration en ligne ») s'est concentré en 2012 sur la livraison des dernières prestations d'impulsion prioritaires, sans négliger pour autant les thèmes transversaux, à l'usage du plus grand nombre au sein de l'administration cantonale (juridique, identité numérique, ergonomie, archivage, protection des données, partenariat). Au-delà des prestations d'impulsion prioritaires, le programme AeL englobe également 7 prestations complémentaires, initialement non prévues, rapidement mises en œuvre et à moindre frais, grâce à l'infrastructure désormais en place.

Les prestations en ligne complémentaires finalisées en 2012 sont les suivantes:

- 1) Mise en œuvre du Guichet 3D (cartographie 3D de Genève) et du Guichet cadastre;
- 2) FactureExpress, ou comment assurer le paiement d'une facture en ligne en moins de 10 jours;
- 3) Mise en œuvre de SuisseID (clé électronique d'accès sécurisé aux informations), en collaboration avec l'administration fiscale et le projet e*toile (réseau de santé);
- 4) Déploiement de la messagerie électronique Incamail, qui permet aux avocats d'envoyer au Pouvoir judiciaire leur dossier dans le domaine civil et pénal — avec un accusé de réception électronique;
- 5) Numérisation des feuillets du Registre foncier;
- 6) Déploiement du Guichet « subvention » pour les demandes de subsides fédéraux pour les projets d'aménagement limitant la consommation énergétique;
- 7) Demande d'attestation de non-poursuite en ligne;
- 8) Commande électronique de documents dans l'« Espace entreprise »;
- 9) LHR – loi sur l'harmonisation des registres permettant l'utilisation du nouveau numéro AVS sur 13 positions (NAVS13);
- 10) Connexion du registre de la population « Calvin » avec le réseau SEDEX pour offrir la possibilité de générer les nouvelles cartes AVS;
- 11) Recensement automatique de la population, avec un envoi trimestriel des données à l'Office fédéral de la statistique, afin d'ajuster les dispositifs de péréquation financière canton-confédération;
- 12) Elaboration pour l'OCP d'une base de données des logements et des bâtiments en relation avec les habitants pour constituer un registre d'information fiable, incluant les données fournies par les régies et les SIG dans le but de fournir trimestriellement des statistiques à la Confédération (OFS).

Un grand soin a été apporté à l'ensemble de ces dispositifs afin de garantir un niveau de sécurité élevé lors des échanges d'information et de protéger la confidentialité, notamment des données personnelles (au sens de la LIPAD - Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles).

Autres projets d'importance stratégique

- Lors de l'exercice 2012, le projet « poste de travail administratif » (PTA) a permis le renouvellement de 3'000 ordinateurs, à satisfaction des clients et utilisateurs. Ce projet combine l'évolution de la plate-forme du poste de travail avec le renouvellement matériel de ce dernier ainsi qu'une nouvelle solution de gestion des impressions.
- Concernant le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant, la migration des dossiers au nouveau format a été réalisée avec succès le 31 décembre 2012, ce qui a permis à la nouvelle juridiction — le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant — de démarrer au premier janvier 2013 selon le nouveau droit en vigueur.
- L'application « PC Fam » pour la gestion des prestations complémentaires pour les familles (Loi 10716) a

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

été mise en service en 2012. Ces prestations sont destinées aux familles dont les parents travaillent et se trouvant dans une situation de grande précarité économique.

Justification des écarts

L'écart sur la nature 30 "*Charges de personnel*" provient essentiellement de l'activation des salaires sur les projets d'investissement qui sont inférieures au montant budgété. Cet écart défavorable a toutefois été presque intégralement compensé par une gestion stricte du processus de recrutement du personnel qui a induit le gel ponctuel des engagements sur les places vacantes (ce qui explique les écarts en postes permanents), ainsi qu'une attention particulière aux tarifs d'engagement lors de « l'internalisation » sous contrat d'agents spécialisés de 18 collaborateurs auparavant sous contrat de location de services. Toutefois, des dépenses extraordinaires — liées à l'organisation d'événements « spéciaux » (par exemple élections), (+50% sur les heures supplémentaires) — ainsi que des cotisations CIA en augmentation n'ont pas pu être compensées.

Au final, les charges de personnels avant activation (F 57.88 millions) sont pratiquement stables et globalement conformes au budget 2012 voté (F 57.72 millions F) (+0.3%).

Les dépenses totales sur la nature 31 "*Dépenses générales*" s'élèvent à F 38.8 millions, soit à F 1.3 million de moins que le budget 2012 voté.

Les écarts entre le budget et les comptes s'expliquent essentiellement par les facteurs suivants :

- La diminution des charges d'entretien par rapport au budget 2012 est due aux efforts de rationalisation des contrats en vigueur ainsi que par une négociation ferme des nouveaux contrats. La préservation d'applications sur des plates-formes désormais obsolètes continue toutefois à générer des coûts importants.
- Par ailleurs, outre la rationalisation des contrats relatifs au réseau de télécommunication, la poursuite des travaux liés au câblage et à l'infrastructure ont permis de diminuer les frais facturés par les opérateurs. Les charges d'abonnements en matière de téléphonie et de télécommunication sont ainsi respectivement de 40% et 20% inférieures aux montants inscrits au budget 2012.
- Les frais de mandats à des tiers ont été plus importants que prévus, mais cet effet est compensé par des charges inférieures en ce qui concerne la location de services.
- Les charges relatives aux achats de logiciels et de matériel informatiques ont également été inférieures à ce qui a été budgété.

L'écart sur la nature 33 "*Amortissements, provisions, irrécouvrables*" s'explique principalement par les dépenses d'investissement et la mise en service des actifs qui induisent « mécaniquement » le démarrage des amortissements.

L'excédent de revenus en nature 43 "*Recettes diverses*" s'explique par la facturation des prestations éditiques réalisées pour les élections et des recettes supplémentaires consécutives aux conventions passées en 2012, notamment avec l'ex-FSASD et l'Hospice Général, pour la prise en charge de leurs réseaux par la DGSI.

Les écritures sur la rubrique 46 "*Subventions acquises*" sont liées à l'enregistrement différé de subventions d'investissement sur des projets informatiques.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 2.1 : Cet indicateur date de 2011. L'enquête de satisfaction n'ayant lieu que tous les 2 ans et ne permettant pas un suivi régulier, il sera modifié dès le PB 2013 et prendra comme source une enquête de satisfaction à la clôture des tickets.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C12	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service						
1.1 Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	76%	50%	76.2%	70%	2015
1.2 (à exlure dès PB2013) Taux de satisfaction clients	Qualité	69%	80%	69%		
2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	9365 chf/an	9'363 chf/an	9079	9000	2014
3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence						
3.1 (à exlure dès 2013) Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs	Efficacité	80%	80%	78%		

Commentaires

Indicateur 1.1 : Il s'agit du nombre de tickets résolus directement au service desk par rapport au nombre total de tickets. Source : Service desk.

Indicateur 1.2 : L'enquête de satisfaction n'ayant lieu que tous les 2 ans, il ne permet pas un suivi régulier. Cet indicateur date de 2011. Dès le PB 2013, il sera modifié en prenant comme source une enquête de satisfaction à la clôture des tickets. Source : Service desk.

Indicateur 2.1 : Il s'agit du budget de fonctionnement de la DGSI incluant toutes les applications et prestations ainsi que l'amortissement de toutes les infrastructures par rapport au nombre de postes administratifs. Source : CFI (budget/comptes) et inventaire postes (Qualiparc). Mesure en CHF/poste/an.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur ne reposant pas sur un outil structuré efficace, sera remplacé par l'indicateur "Taux de projets mis en production par rapport au plan annuel" dès 2013. En effet, celui-ci traite le nombre de projets terminés par rapport à ceux prévus dans la planification annuelle. Source : outil de planification des projets.

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme

Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT							
	<i>Postes fixes</i>	14.136.432 ETP		-206.572 ETP	-1,4%	14.343.004 ETP	15.524.338 ETP
3	CHARGES	9.168.547.564,71		1.157.185.520	14,4	8.011.362.045	8.315.804.759,44
4	REVENUS		8.708.761.082,10	1.046.627.422	13,7	7.662.133.660	8.517.369.675,54
	COUVERTURE en F	-459.786.482,61		-110.558.098		-349.228.385	201.564.916,10
	COUVERTURE en %	-5,01%			15,0	-4,36%	2,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.169.443.855,10		-8.905.675	-0,4	2.178.349.530	2.141.209.081,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	431.498.672,27		-11.121.176	-2,5	442.619.848	418.735.050,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	285.783.387,36		2.894.387	1,0	282.889.000	300.403.636,01
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.568.681.519,94		936.850.093	148,3	631.831.427	942.793.378,46
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	541.482.654,71		10.396.868	2,0	531.085.787	496.190.043,10
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	142.657.120,54		-22.347.084	-13,5	165.004.205	149.663.805,16
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.750.950.777,88		12.105.878	0,3	3.738.844.900	3.614.991.154,44
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	264.972.712,96		240.839.113	997,9	24.133.600	236.726.166,62
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.076.863,95		-3.526.884	-21,2	16.603.748	15.092.443,53
40	IMPÔTS.		5.984.504.987,03	456.909.317	8,3	5.527.595.670	5.637.599.113,35
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.883.087,39	-2.395.136	-15,7	15.278.223	14.065.063,14
42	REVENUS DES BIENS		506.907.152,21	41.071.710	8,8	465.835.442	667.791.138,39
43	RECETTES DIVERSES		915.845.283,60	290.047.831	46,3	625.797.453	851.296.303,31
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		567.043.874,54	35.266.517	6,6	531.777.358	623.457.723,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		128.218.577,58	-8.738.215	-6,4	136.956.793	135.136.636,81
46	SUBVENTIONS ACQUISES		315.308.442,84	-2.846.930	-0,9	318.155.373	336.205.086,85
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		264.972.712,96	240.839.113	997,9	24.133.600	236.726.166,62
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		13.076.963,95	-3.526.784	-21,2	16.603.748	15.092.443,53

Récapitulation A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	<i>Postes fixes</i>	7.200,047 ETP		-75,218 ETP	-1,0%	7.275,266 ETP	7.172,819 ETP
3	CHARGES	2.176.520.089,18		269.106.893	14,1	1.907.413.196	2.114.490.967,90
4	REVENUS		330.953.307,45	248.570.779	301,7	82.382.528	302.603.675,72
	COUVERTURE en F	-1.845.566.781,73		-20.536.114		-1.825.030.668	-1.811.887.292,18
	COUVERTURE en %	-84,79%			-11,4	-95,68%	-85,69%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.121.475.812,28		1.286.789	0,1	1.120.189.023	1.102.374.526,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	47.471.541,83		-1.114.806	-2,3	48.586.348	44.214.407,82
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	31.458.539,19		7.073.080	29,0	24.385.459	36.863.922,04
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	81,00		81	ND		4.127,09
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	9.878.395,95		3.558.396	56,3	6.320.000	8.499.419,95
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	727.446.543,87		19.800.178	2,8	707.646.366	715.259.690,97
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	238.583.183,36		238.583.183	ND		207.084.316,42
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	205.991,70		-80.008	-28,0	286.000	190.542,16
42	REVENUS DES BIENS		179.995,15	-50.906	-22,0	230.901	119.228,76
43	RECETTES DIVERSES		40.709.957,05	5.267.990	14,9	35.441.967	36.243.452,46
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.823.747,07	-717.153	-11,0	6.540.900	7.172.933,70
46	SUBVENTIONS ACQUISES		45.576.822,52	5.495.063	13,7	40.081.760	51.872.759,89
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		238.583.183,36	238.583.183	ND		207.084.316,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		79.602,30	-7.398	-8,5	87.000	110.984,50

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	7.200,047 ETP 2.176.520.089,18		-75,218 ETP 269.106.893	-1,0% 14,1	7.275,266 ETP 1.907.413.196	7.172,819 ETP 2.114.490.967,90
4	REVENUS		330.953.307,45	248.570.779	301,7	82.382.528	302.603.675,72
	COUVERTURE en F	-1.845.566.781,73		-20.536.114		-1.825.030.668	-1.811.887.292,18
	COUVERTURE en %	-84,79%			-11,4	-95,68%	-85,69%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	3.831,208 ETP 611.202.904,18		-78,289 ETP 2.703.378	-2,0% 0,4	3.909,498 ETP 608.499.526	3.813,339 ETP 602.019.760,96
4	REVENUS		10.743.381,59	1.179.604	12,3	9.563.778	10.295.668,19
	COUVERTURE en F	-600.459.522,59		-1.523.775		-598.935.748	-591.724.092,76
	COUVERTURE en %	-98,24%			-0,2	-98,43%	-98,29%
30	CHARGES DE PERSONNEL	588.508.417,46		-1.059.379	-0,2	589.567.796	578.443.879,48
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.369.496,71		-678.132	-4,8	14.047.629	14.583.632,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.326.104,94		4.591.261	122,9	3.734.844	7.392.563,70
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	66.275,00		46.275	231,4	20.000	99.528,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	869.500,76		-204.856	-19,1	1.074.357	1.497.238,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	63.109,31		8.209	15,0	54.900	2.918,51
42	REVENUS DES BIENS		33.831,93	-16.188	-32,4	50.020	31.092,98
43	RECETTES DIVERSES		10.049.665,09	1.627.507	19,3	8.422.158	9.496.398,49
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		276.066,40	-347.334	-55,7	623.400	349.583,20
46	SUBVENTIONS ACQUISES		383.818,17	-84.382	-18,0	468.200	418.593,52
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	2.440,562 ETP 480.342.852,12		14,829 ETP 6.177.040	0,6% 1,3	2.425,733 ETP 474.165.812	2.428,652 ETP 471.251.788,36
4	REVENUS		58.445.534,09	2.221.539	4,0	56.223.995	59.727.227,43
	COUVERTURE en F	-421.897.318,03		-3.955.501		-417.941.817	-411.524.560,93
	COUVERTURE en %	-87,83%			-0,4	-88,14%	-87,33%
30	CHARGES DE PERSONNEL	398.745.754,24		1.687.392	0,4	397.058.362	391.989.351,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	19.791.623,60		268.029	1,4	19.523.595	16.881.671,67
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.900.496,74		2.724.278	52,6	5.176.219	9.572.209,66
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	81,00		81	ND		4.127,09
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.319.744,35		1.369.744	34,7	3.950.000	6.147.773,95
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	48.560.094,85		142.459	0,3	48.417.636	46.630.347,64
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	25.057,35		-14.943	-37,4	40.000	26.292,35
42	REVENUS DES BIENS		42.097,72	-137.922	-76,6	180.020	87.698,43
43	RECETTES DIVERSES		11.805.567,36	-447.248	-3,7	12.252.815	13.764.185,68

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.547.680,67	-369.819	-6,3	5.917.500	6.823.350,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		41.050.188,34	3.176.528	8,4	37.873.660	39.051.992,82
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>926,761 ETP</i>		<i>-11,664 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>938,425 ETP</i>	<i>930,828 ETP</i>
3	CHARGES	318.412.761,05		22.918.418	7,8	295.494.343	306.081.752,67
4	REVENUS		24.655.464,12	9.086.422	58,4	15.569.042	17.976.387,06
	COUVERTURE en F	-293.757.296,93		-13.831.996		-279.925.301	-288.105.365,61
	COUVERTURE en %	-92,26%			-2,6	-94,73%	-94,13%
30	CHARGES DE PERSONNEL	133.967.945,77		682.634	0,5	133.285.312	131.941.295,97
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.305.380,26		-703.009	-4,7	15.008.389	12.749.103,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.640.672,18		-1.749.095	-39,8	4.389.767	9.430.365,01
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	162.748.793,80		20.129.019	14,1	142.619.775	147.713.572,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	4.632.144,00		4.632.144	ND		4.086.084,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	117.825,04		-73.275	-38,3	191.100	161.331,30
42	REVENUS DES BIENS		315,50	-546	-63,4	861	437,35
43	RECETTES DIVERSES		18.854.492,49	4.090.661	27,7	14.763.831	12.982.868,28
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.088.909,83	371.560	51,8	717.350	796.012,32
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		4.632.144,00	4.632.144	ND		4.086.084,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		79.602,30	-7.398	-8,5	87.000	110.984,50
A04 - HAUTES ÉCOLES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>1,516 ETP</i>		<i>-0,094 ETP</i>	<i>-5,8%</i>	<i>1,610 ETP</i>	
3	CHARGES	766.561.571,82		237.308.057	44,8	529.253.515	735.137.665,92
4	REVENUS		237.108.927,65	236.083.215	NS	1.025.713	214.604.393,05
	COUVERTURE en F	-529.452.644,17		-1.224.842		-528.227.802	-520.533.272,87
	COUVERTURE en %	-69,07%			-30,8	-99,81%	-70,81%
30	CHARGES DE PERSONNEL	253.694,81		-23.858	-8,6	277.553	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.041,26		-1.694	-25,1	6.735	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	12.591.265,33		1.506.636	13,6	11.084.629	10.468.783,67
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	4.492.376,60		2.142.377	91,2	2.350.000	2.252.118,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	515.268.154,46		-266.444	-0,1	515.534.598	519.418.532,43
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	233.951.039,36		233.951.039	ND		202.998.231,82
42	REVENUS DES BIENS		103.750,00	103.750	ND		
43	RECETTES DIVERSES		232,11	-2.931	-92,7	3.163	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.053.906,18	2.031.356	198,7	1.022.550	11.606.161,23
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		233.951.039,36	233.951.039	ND		202.998.231,82
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.							
	<i>Postes fixes</i>				<i>ND</i>		

Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	<i>Postes fixes</i>	<i>322,100 ETP</i>		<i>-9,200 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>331,300 ETP</i>	<i>367,736 ETP</i>
3	CHARGES	121.496.314,69		-33.529.924	-21,6	155.026.239	147.044.476,15
4	REVENUS		54.484.733,48	-3.549.971	-6,1	58.034.704	62.094.359,02
	COUVERTURE en F	-67.011.581,21		29.979.954		-96.991.535	-84.950.117,13
	COUVERTURE en %	-55,16%			-11,8	-62,56%	-57,77%
30	CHARGES DE PERSONNEL	46.272.304,45		-1.838.077	-3,8	48.110.381	53.871.862,77
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.692.511,61		-187.376	-10,0	1.879.888	1.882.694,94
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	384.822,78		52.853	15,9	331.970	901.388,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	72.831.778,15		-31.518.222	-30,2	104.350.000	90.074.324,83
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000,00		-50.000	-14,3	350.000	301.683,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	14.897,70		10.898	272,4	4.000	12.521,65
41	PATENTES ET CONCESSIONS		89.900,00	7.800	9,5	82.100	80.700,00
42	REVENUS DES BIENS		4.432,51	4.433	ND		68,18
43	RECETTES DIVERSES		20.457.737,55	2.055.292	11,2	18.402.446	16.927.107,82
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		33.926.187,05	-5.623.971	-14,2	39.550.158	45.080.006,65
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.476,37	6.476	ND		6.476,37

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	322,100 ETP 121.496.314,69		-9,200 ETP -33.529.924	-2,8% -21,6	331,300 ETP 155.026.239	367,736 ETP 147.044.476,15
4	REVENUS		54.484.733,48	-3.549.971	-6,1	58.034.704	62.094.359,02
	COUVERTURE en F	-67.011.581,21		29.979.954		-96.991.535	-84.950.117,13
	COUVERTURE en %	-55,16%			-11,8	-62,56%	-57,77%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	262,700 ETP 112.861.008,86		-7,300 ETP -33.076.410	-2,7% -22,7	270,000 ETP 145.937.419	308,536 ETP 138.570.800,55
4	REVENUS		51.499.493,97	-3.378.037	-6,2	54.877.531	59.146.680,59
	COUVERTURE en F	-61.361.514,89		29.698.373		-91.059.888	-79.424.119,96
	COUVERTURE en %	-54,37%			-12,9	-62,40%	-57,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.185.392,30		-1.397.176	-3,5	39.582.568	45.822.742,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.402.944,28		-59.937	-4,1	1.462.881	1.569.394,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	134.685,73		-53.284	-28,3	187.970	796.604,85
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	72.831.778,15		-31.518.222	-30,2	104.350.000	90.074.324,83
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000,00		-50.000	-14,3	350.000	301.683,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.208,40		2.208	55,2	4.000	6.051,35
41	PATENTES ET CONCESSIONS		89.900,00	7.800	9,5	82.100	80.700,00
43	RECETTES DIVERSES		19.140.694,20	2.245.263	13,3	16.895.431	15.560.957,22
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		32.262.423,40	-5.637.577	-14,9	37.900.000	43.498.547,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.476,37	6.476	ND		6.476,37
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	59,400 ETP 8.635.305,83		-1,900 ETP -453.514	-3,1% -5,0	61,300 ETP 9.088.820	59,200 ETP 8.473.675,60
4	REVENUS		2.985.239,51	-171.933	-5,4	3.157.173	2.947.678,43
	COUVERTURE en F	-5.650.066,32		281.581		-5.931.647	-5.525.997,17
	COUVERTURE en %	-65,43%			0,3	-65,26%	-65,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.086.912,15		-440.901	-5,2	8.527.813	8.049.120,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	289.567,33		-127.440	-30,6	417.007	313.300,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	250.137,05		106.137	73,7	144.000	104.784,11
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	8.689,30		8.689	ND		6.470,30
42	REVENUS DES BIENS		4.432,51	4.433	ND		68,18
43	RECETTES DIVERSES		1.317.043,35	-189.972	-12,6	1.507.015	1.366.150,60
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.663.763,65	13.606	0,8	1.650.158	1.581.459,65

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	<i>Postes fixes</i>	148,277 ETP		-9,192 ETP	-5,8%	157,469 ETP	143,658 ETP
3	CHARGES	755.861.014,46		21.034.231	2,9	734.826.783	695.444.924,50
4	REVENUS		177.735.579,66	-10.089.284	-5,4	187.824.864	187.756.195,55
	COUVERTURE en F	-578.125.434,80		-31.123.516		-547.001.919	-507.688.728,95
	COUVERTURE en %	-76,49%			2,7	-74,44%	-73,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	18.417.503,68		-1.589.918	-7,9	20.007.422	18.790.409,56
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	704.440,91		-19.843	-2,7	724.284	746.326,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	57.078.584,22		1.236.584	2,2	55.842.000	58.224.602,71
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	677.614.186,95		20.958.110	3,2	656.656.077	615.997.047,29
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.795.736,00		595.736	49,6	1.200.000	1.415.662,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	250.562,70		-146.437	-36,9	397.000	270.876,14
42	REVENUS DES BIENS		558,22	558	ND		3.165,17
43	RECETTES DIVERSES		50.158.610,27	-6.906.840	-12,1	57.065.450	62.072.049,94
46	SUBVENTIONS ACQUISES		125.780.675,18	-3.778.739	-2,9	129.559.414	124.265.318,44
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.795.736,00	595.736	49,6	1.200.000	1.415.662,00

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	148,277 ETP 755.861.014,46		-9,192 ETP 21.034.231	-5,8% 2,9	157,469 ETP 734.826.783	143,658 ETP 695.444.924,50
4	REVENUS		177.735.579,66	-10.089.284	-5,4	187.824.864	187.756.195,55
	COUVERTURE en F	-578.125.434,80		-31.123.516		-547.001.919	-507.688.728,95
	COUVERTURE en %	-76,49%			2,7	-74,44%	-73,00%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	26,855 ETP 347.874.565,56		-1,092 ETP -10.376.776	-3,9% -2,9	27,947 ETP 358.251.342	25,011 ETP 330.664.301,65
4	REVENUS		169.217.703,83	-10.606.184	-5,9	179.823.888	179.255.587,73
	COUVERTURE en F	-178.656.861,73		-229.408		-178.427.454	-151.408.713,91
	COUVERTURE en %	-51,36%			3,1	-49,81%	-45,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.245.743,63		-394.621	-10,8	3.640.365	3.258.384,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	262.838,60		31.862	13,8	230.977	304.901,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	44.344.682,10		-4.055.318	-8,4	48.400.000	50.422.762,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.018.790,22		-5.961.210	-1,9	305.980.000	276.678.252,63
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.511,00		2.511	ND		
42	REVENUS DES BIENS		100,79	101	ND		571,49
43	RECETTES DIVERSES		43.529.012,60	-6.736.462	-13,4	50.265.475	55.276.679,44
46	SUBVENTIONS ACQUISES		125.688.590,44	-3.869.823	-3,0	129.558.413	123.978.336,81
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	41,376 ETP 46.720.271,16		-5,057 ETP 261.103	-10,9% 0,6	46,433 ETP 46.459.168	43,680 ETP 34.923.705,27
4	REVENUS		5.792.648,92	566.904	10,8	5.225.745	5.661.940,62
	COUVERTURE en F	-40.927.622,25		305.801		-41.233.423	-29.261.764,65
	COUVERTURE en %	-87,60%			-1,3	-88,75%	-83,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.267.331,23		-503.890	-8,7	5.771.221	5.267.694,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	236.747,40		-30.783	-11,5	267.530	238.513,03
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.236.399,66		3.236.400	46,2	7.000.000	6.842.476,26
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	30.741.103,32		-2.314.314	-7,0	33.055.417	22.310.114,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	238.689,55		-126.310	-34,6	365.000	264.907,04
42	REVENUS DES BIENS		69,78	70	ND		395,65
43	RECETTES DIVERSES		5.778.392,26	553.648	10,6	5.224.744	5.617.627,98
46	SUBVENTIONS ACQUISES		14.186,89	13.186	NS	1.001	43.916,99
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
	<i>Postes fixes</i>	5,219 ETP		-1,193 ETP	-18,6%	6,411 ETP	5,723 ETP

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
3	CHARGES	315.238.152,91		29.937.420	10,5	285.300.733	282.657.682,35
4	REVENUS		525.514,92	-607.840	-53,6	1.133.355	806.788,47
	COUVERTURE en F	-314.712.637,99		-30.545.260		-284.167.378	-281.850.893,88
	COUVERTURE en %	-99,83%			0,2	-99,60%	-99,71%
30	CHARGES DE PERSONNEL	884.952,03		-169.534	-16,1	1.054.486	968.301,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	69.342,59		-26.302	-27,5	95.645	68.271,70
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	977.959,45		575.959	143,3	402.000	397.869,74
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	313.305.709,84		29.557.108	10,4	283.748.602	281.223.239,74
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	189,00		189	ND		
42	REVENUS DES BIENS		329,50	330	ND		1.868,33
43	RECETTES DIVERSES		458.972,24	-674.383	-59,5	1.133.355	598.315,19
46	SUBVENTIONS ACQUISES		66.213,17	66.213	ND		206.604,94
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE							
	<i>Postes fixes</i>	74,250 ETP		-1,650 ETP	-2,2%	75,900 ETP	68,550 ETP
3	CHARGES	9.633.204,72		4.835	0,1	9.628.370	9.859.057,53
4	REVENUS		350.775,30	-90.404	-20,5	441.179	541.651,80
	COUVERTURE en F	-9.282.429,42		-95.238		-9.187.191	-9.317.405,73
	COUVERTURE en %	-96,36%			1,0	-95,42%	-94,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.903.756,85		-496.616	-5,3	9.400.373	9.165.426,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	126.560,51		10.564	9,1	115.997	126.453,78
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	566.197,66		526.198	NS	40.000	544.374,66
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	27.516,55		-12.483	-31,2	40.000	16.833,84
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	9.173,15		-22.827	-71,3	32.000	5.969,10
43	RECETTES DIVERSES		350.775,30	-90.404	-20,5	441.179	541.651,80
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
	<i>Postes fixes</i>	0,578 ETP		-0,201 ETP	-25,8%	0,778 ETP	0,694 ETP
3	CHARGES	36.394.820,11		1.207.650	3,4	35.187.170	37.340.177,70
4	REVENUS		1.848.936,70	648.240	54,0	1.200.697	1.490.226,93
	COUVERTURE en F	-34.545.883,41		-559.410		-33.986.473	-35.849.950,77
	COUVERTURE en %	-94,92%			-1,7	-96,59%	-96,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	115.719,93		-25.257	-17,9	140.977	130.603,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.951,81		-5.183	-36,7	14.135	8.186,50
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	953.345,35		953.345	ND		17.119,33
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	33.521.067,02		-310.991	-0,9	33.832.058	35.768.606,51
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.795.736,00		595.736	49,6	1.200.000	1.415.662,00
42	REVENUS DES BIENS		58,15	58	ND		329,71
43	RECETTES DIVERSES		41.457,87	40.761	NS	697	37.775,53

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		11.684,68	11.685	ND		36.459,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.795.736,00	595.736	49,6	1.200.000	1.415.662,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>61,654 ETP</i>		<i>-3,312 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>64,966 ETP</i>	<i>63,785 ETP</i>
3	CHARGES	448.854.142,88		-682.685	-0,2	449.536.828	450.828.900,43
4	REVENUS		87.121.256,54	-4.215.313	-4,6	91.336.570	91.248.698,57
	COUVERTURE en F	-361.732.886,34		-3.532.628		-358.200.258	-359.580.201,86
	COUVERTURE en %	-80,59%			1,1	-79,68%	-79,76%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.628.363,27		-587.221	-7,1	8.215.584	7.838.518,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	463.694,01		30.560	7,1	433.134	428.980,82
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	14.402,16		14.402	ND		5.058,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.092.748,02		-4.723.139	-19,8	23.815.887	23.125.008,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	421.633.881,59		4.567.485	1,1	417.066.397	419.410.472,02
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	21.053,82		15.228	261,4	5.826	20.861,77
42	REVENUS DES BIENS		595,38	-7.380	-92,5	7.975	2.792,96
43	RECETTES DIVERSES		30.719.988,36	-1.387.317	-4,3	32.107.305	33.157.328,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		56.400.672,80	-2.820.617	-4,8	59.221.290	58.088.577,01

D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	61,654 ETP 448.854.142,88		-3,312 ETP -682.685	-5,1% -0,2	64,966 ETP 449.536.828	63,785 ETP 450.828.900,43
4	REVENUS		87.121.256,54	-4.215.313	-4,6	91.336.570	91.248.698,57
	COUVERTURE en F	-361.732.886,34		-3.532.628		-358.200.258	-359.580.201,86
	COUVERTURE en %	-80,59%			1,1	-79,68%	-79,76%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	4,697 ETP 124.502.910,47		-1,632 ETP -5.358.565	-25,8% -4,1	6,329 ETP 129.861.475	5,643 ETP 130.564.072,18
4	REVENUS		439.899,00	426.945	NS	12.954	619.761,45
	COUVERTURE en F	-124.063.011,47		5.785.510		-129.848.521	-129.944.310,72
	COUVERTURE en %	-99,65%			-0,3	-99,99%	-99,53%
30	CHARGES DE PERSONNEL	941.188,75		-205.433	-17,9	1.146.622	1.062.240,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	72.808,08		-42.176	-36,7	114.984	66.583,53
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.470.533,14		-129.134	-3,6	3.599.667	3.493.547,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	120.018.380,50		-4.981.822	-4,0	125.000.202	125.941.700,15
42	REVENUS DES BIENS		472,93	473	ND		2.681,61
43	RECETTES DIVERSES		344.390,69	331.437	NS	12.954	320.540,99
46	SUBVENTIONS ACQUISES		95.035,38	95.035	ND		296.538,86
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	56,957 ETP 324.351.232,41		-1,680 ETP 4.675.879	-2,9% 1,5	58,637 ETP 319.675.353	58,143 ETP 320.264.828,25
4	REVENUS		86.681.357,54	-4.642.258	-5,1	91.323.616	90.628.937,11
	COUVERTURE en F	-237.669.874,87		-9.318.138		-228.351.737	-229.635.891,14
	COUVERTURE en %	-73,28%			2,6	-71,43%	-71,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.687.174,52		-381.787	-5,4	7.068.962	6.776.277,58
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	390.885,93		72.736	22,9	318.150	362.397,29
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	14.402,16		14.402	ND		5.058,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	15.622.214,88		-4.594.005	-22,7	20.216.220	19.631.460,86
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	301.615.501,09		9.549.306	3,3	292.066.195	293.468.771,87
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	21.053,82		15.228	261,4	5.826	20.861,77
42	REVENUS DES BIENS		122,45	-7.853	-98,5	7.975	111,36
43	RECETTES DIVERSES		30.375.597,66	-1.718.753	-5,4	32.094.351	32.836.787,61
46	SUBVENTIONS ACQUISES		56.305.637,42	-2.915.653	-4,9	59.221.290	57.792.038,15

Récapitulation E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	<i>Postes fixes</i>	<i>45,969 ETP</i>		<i>-2,996 ETP</i>	<i>-6,1%</i>	<i>48,965 ETP</i>	<i>47,857 ETP</i>
3	CHARGES	379.961.966,33		-18.750.355	-4,7	398.712.321	375.427.738,26
4	REVENUS		64.194.640,62	-3.380.198	-5,0	67.574.839	62.619.409,54
	COUVERTURE en F	-315.767.325,71		15.370.156		-331.137.482	-312.808.328,72
	COUVERTURE en %	-83,11%			0,1	-83,05%	-83,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.825.197,70		-499.190	-7,9	6.324.388	5.655.013,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	360.043,81		5.804	1,6	354.240	313.168,56
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	10.318,34		10.318	ND		3.350,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.192.434,76		-3.489.345	-23,8	14.681.780	13.153.554,37
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	362.558.887,85		-14.788.851	-3,9	377.347.739	356.288.836,44
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.083,88		10.910	261,4	4.174	13.815,38
42	REVENUS DES BIENS		607,18	-47.204	-98,7	47.811	3.019,11
43	RECETTES DIVERSES		23.749.791,37	-1.348.228	-5,4	25.098.019	24.018.779,36
46	SUBVENTIONS ACQUISES		40.444.242,06	-1.984.767	-4,7	42.429.009	38.597.611,06

E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	45,969 ETP 379.961.966,33		-2,996 ETP -18.750.355	-6,1% -4,7	48,965 ETP 398.712.321	47,857 ETP 375.427.738,26
4	REVENUS		64.194.640,62	-3.380.198	-5,0	67.574.839	62.619.409,54
	COUVERTURE en F	-315.767.325,71		15.370.156		-331.137.482	-312.808.328,72
	COUVERTURE en %	-83,11%			0,1	-83,05%	-83,32%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	5,159 ETP 168.814.306,79		-1,792 ETP -2.537.716	-25,8% -1,5	6,951 ETP 171.352.023	6,198 ETP 163.341.562,71
4	REVENUS		2.092.342,93	-54.277	-2,5	2.146.620	2.601.842,14
	COUVERTURE en F	-166.721.963,87		2.483.439		-169.205.403	-160.739.720,57
	COUVERTURE en %	-98,76%			0,0	-98,75%	-98,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.033.764,69		-225.639	-17,9	1.259.404	1.166.723,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	79.969,53		-46.315	-36,7	126.285	73.132,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	0,00		-198.000	-100,0	198.000	152.932,69
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	167.700.572,57		-2.067.761	-1,2	169.768.334	161.948.773,93
42	REVENUS DES BIENS		519,45	-41.577	-98,8	42.096	2.945,37
43	RECETTES DIVERSES		1.987.390,99	-116.834	-5,6	2.104.225	2.273.140,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		104.432,49	104.133	NS	299	325.756,01
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	40,810 ETP 211.147.659,54		-1,204 ETP -16.212.638	-2,9% -7,1	42,014 ETP 227.360.298	41,660 ETP 212.086.175,55
4	REVENUS		62.102.297,69	-3.325.921	-5,1	65.428.219	60.017.567,40
	COUVERTURE en F	-149.045.361,85		12.886.717		-161.932.079	-152.068.608,15
	COUVERTURE en %	-70,59%			-0,9	-71,22%	-71,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.791.433,01		-273.551	-5,4	5.064.984	4.488.289,98
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	280.074,28		52.119	22,9	227.955	240.035,83
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	10.318,34		10.318	ND		3.350,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.192.434,76		-3.291.345	-22,7	14.483.780	13.000.621,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	194.858.315,28		-12.721.090	-6,1	207.579.405	194.340.062,51
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.083,88		10.910	261,4	4.174	13.815,38
42	REVENUS DES BIENS		87,73	-5.627	-98,5	5.715	73,74
43	RECETTES DIVERSES		21.762.400,39	-1.231.394	-5,4	22.993.794	21.745.638,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		40.339.809,58	-2.088.900	-4,9	42.428.710	38.271.855,05

Récapitulation F - ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT							
	<i>Postes fixes</i>	260,623 ETP		-10,650 ETP	-3,9%	271,273 ETP	244,650 ETP
3	CHARGES	133.885.348,85		10.016.813	8,1	123.868.536	145.108.207,45
4	REVENUS		150.189.566,01	-15.769.780	-9,5	165.959.346	112.724.808,25
	COUVERTURE en F	16.304.217,16		-25.786.593		42.090.810	-32.383.399,20
	COUVERTURE en %	12,18%			-64,2	33,98%	-22,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	42.306.941,13		348.076	0,8	41.958.865	37.608.832,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	29.878.268,64		-2.774.140	-8,5	32.652.409	32.659.457,51
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		62.449,69
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	23.104.919,40		14.844.757	179,7	8.260.162	36.715.971,37
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	183.326,50		20.477	12,6	162.850	161.943,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	338.478,50		201.354	146,8	137.125	352.294,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.447.726,00		-2.890.894	-15,8	18.338.620	14.360.280,56
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	22.243.749,45		314.549	1,4	21.929.200	22.880.330,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	381.939,23		-47.366	-11,0	429.305	306.647,30
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.162.885,48	-2.190.455	-15,3	14.353.340	13.612.072,14
42	REVENUS DES BIENS		72.137.019,88	-8.044.513	-10,0	80.181.533	18.213.996,69
43	RECETTES DIVERSES		40.564.471,20	-3.153.882	-7,2	43.718.353	51.818.623,06
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		124.537,91	-1.667.542	-93,1	1.792.080	207.642,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.638.742,09	-738.598	-21,9	3.377.340	5.635.841,42
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		22.243.749,45	314.549	1,4	21.929.200	22.880.330,20
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		318.160,00	-289.340	-47,6	607.500	356.302,00

F - ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	260,623 ETP 133.885.348,85		-10,650 ETP 10.016.813	-3,9% 8,1	271,273 ETP 123.868.536	244,650 ETP 145.108.207,45
4	REVENUS		150.189.566,01	-15.769.780	-9,5	165.959.346	112.724.808,25
	COUVERTURE en F	16.304.217,16		-25.786.593		42.090.810	-32.383.399,20
	COUVERTURE en %	12,18%			-64,2	33,98%	-22,32%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	70,232 ETP 27.646.991,40		-3,615 ETP -655.530	-4,9% -2,3	73,847 ETP 28.302.521	57,118 ETP 31.619.698,90
4	REVENUS		15.672.763,18	-3.722.583	-19,2	19.395.346	22.577.463,92
	COUVERTURE en F	-11.974.228,22		-3.067.053		-8.907.175	-9.042.234,98
	COUVERTURE en %	-43,31%			37,6	-31,47%	-28,60%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.951.225,62		115.349	0,9	12.835.877	10.301.993,89
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.276.613,09		-1.013.611	-7,6	13.290.224	14.973.012,92
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		54.955,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.996.856,18		297.675	17,5	1.699.181	3.871.390,82
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	183.326,50		20.477	12,6	162.850	161.943,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	52.415,35		9.790	23,0	42.625	52.294,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	160.185,38		-89.674	-35,9	249.859	2.187.128,67
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	26.369,29		4.464	20,4	21.905	16.978,82
42	REVENUS DES BIENS		6.006.589,82	-1.482.920	-19,8	7.489.510	6.019.017,00
43	RECETTES DIVERSES		10.596.171,33	640.595	6,4	9.955.576	10.428.338,89
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		78.708,00	-1.615.652	-95,4	1.694.360	127.517,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		-1.008.705,97	-1.264.606	-494,2	255.900	6.002.591,03
F02 - ENERGIE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	20,817 ETP 24.517.099,71		-2,135 ETP 4.932.280	-9,3% 25,2	22,952 ETP 19.584.820	16,732 ETP 27.154.505,60
4	REVENUS		73.589.027,27	-3.458.515	-4,5	77.047.542	17.791.086,80
	COUVERTURE en F	49.071.927,56		-8.390.794		57.462.722	-9.363.418,80
	COUVERTURE en %	200,15%			-31,8	293,40%	-34,48%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.405.747,19		-466.866	-12,1	3.872.613	2.985.516,76
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.261.010,17		-632.495	-33,4	1.893.505	1.679.611,37
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		7.493,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.537.898,44		7.087.748	289,3	2.450.150	15.365.506,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	207.544,00		207.544	ND		213.331,30
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.613.058,70		-1.304.493	-11,9	10.917.552	6.451.566,78
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	490.218,00		40.218	8,9	450.000	449.970,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.623,22		623	62,3	1.000	1.509,43

F - ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENERGIE							
42	REVENUS DES BIENS		62.007.672,26	-6.775.351	-9,9	68.783.023	8.096.616,19
43	RECETTES DIVERSES		11.081.434,66	3.316.916	42,7	7.764.519	9.136.285,21
46	SUBVENTIONS ACQUISES		9.702,35	-40.298	-80,6	50.000	108.215,40
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		490.218,00	40.218	8,9	450.000	449.970,00
F03 - GESTION DES EAUX							
	<i>Postes fixes</i>	<i>71,653 ETP</i>		<i>-1,900 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>73,553 ETP</i>	<i>71,600 ETP</i>
3	CHARGES	23.244.733,37		-1.139.070	-4,7	24.383.803	33.999.651,28
4	REVENUS		28.069.815,95	-3.287.988	-10,5	31.357.804	33.874.117,62
	COUVERTURE en F	4.825.082,58		-2.148.918		6.974.001	-125.533,66
	COUVERTURE en %	20,76%			-27,4	28,60%	-0,37%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.866.999,45		68.481	0,6	10.798.518	10.342.626,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.853.079,99		-1.236.540	-12,3	10.089.620	8.500.842,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.840.780,86		763.316	36,7	2.077.465	14.471.134,39
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	63.840,75		-11.159	-14,9	75.000	63.817,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	567.168,69		-715.031	-55,8	1.282.200	576.373,09
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	52.863,63		-8.136	-13,3	61.000	44.857,30
41	PATENTES ET CONCESSIONS		11.898.875,98	-2.124.464	-15,1	14.023.340	13.353.982,64
42	REVENUS DES BIENS		75.000,00	0	0,0	75.000	82.473,10
43	RECETTES DIVERSES		13.051.643,85	-2.410.158	-15,6	15.461.802	22.218.397,56
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		45.829,91	-51.890	-53,1	97.720	80.125,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.998.466,21	1.299.024	76,4	1.699.442	-1.860.861,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-500	-100,0	500	
F04 - NATURE ET PAYSAGE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>75,703 ETP</i>		<i>-3,000 ETP</i>	<i>-3,8%</i>	<i>78,703 ETP</i>	<i>77,450 ETP</i>
3	CHARGES	28.352.211,20		7.210.611	34,1	21.141.600	22.118.893,04
4	REVENUS		9.771.810,32	-731.435	-7,0	10.503.245	14.597.435,42
	COUVERTURE en F	-18.580.400,88		-7.942.046		-10.638.355	-7.521.457,62
	COUVERTURE en %	-65,53%			30,2	-50,32%	-34,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.179.032,91		326.989	3,0	10.852.044	10.357.625,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.523.418,54		223.709	3,6	6.299.710	6.765.389,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.413.776,80		6.458.590	330,3	1.955.187	2.900.174,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	866.226,95		8.468	1,0	857.759	837.721,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.083.575,00		238.575	28,2	845.000	1.026.646,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	286.181,00		-45.719	-13,8	331.900	231.336,45
41	PATENTES ET CONCESSIONS		264.009,50	-65.991	-20,0	330.000	258.089,50
42	REVENUS DES BIENS		4.047.757,80	213.758	5,6	3.834.000	4.015.890,40

F - ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - NATURE ET PAYSAGE							
43	RECETTES DIVERSES		3.609.468,02	-123.779	-3,3	3.733.247	7.700.679,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		449.060,00	-704.938	-61,1	1.153.998	1.239.827,96
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.083.575,00	238.575	28,2	845.000	1.026.646,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		317.940,00	-289.060	-47,6	607.000	356.302,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>22,218 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>22,218 ETP</i>	<i>21,750 ETP</i>
3	CHARGES	30.124.313,16		-331.479	-1,1	30.455.792	30.215.458,63
4	REVENUS		23.086.149,29	-4.569.260	-16,5	27.655.409	23.884.704,49
	COUVERTURE en F	-7.038.163,87		-4.237.781		-2.800.383	-6.330.754,14
	COUVERTURE en %	-23,36%			154,1	-9,19%	-20,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.903.935,96		304.123	8,4	3.599.813	3.621.070,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	964.146,84		-115.203	-10,7	1.079.350	740.601,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	315.607,13		237.428	303,7	78.179	107.765,91
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.678,40		-4.822	-24,7	19.500	22.851,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.241.086,28		-790.164	-15,7	5.031.250	4.307.491,02
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	20.669.956,45		35.756	0,2	20.634.200	21.403.713,70
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	14.902,10		1.402	10,4	13.500	11.965,30
43	RECETTES DIVERSES		2.225.753,34	-4.577.456	-67,3	6.803.209	2.334.922,34
46	SUBVENTIONS ACQUISES		190.219,50	-27.781	-12,7	218.000	146.068,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		20.669.956,45	35.756	0,2	20.634.200	21.403.713,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		220,00	220	ND		

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	<i>Postes fixes</i>	235,218 ETP		-2,000 ETP	-0,8%	237,218 ETP	234,063 ETP
3	CHARGES	127.304.176,72		-6.133.199	-4,6	133.437.376	117.546.573,51
4	REVENUS		34.206.207,76	1.385.140	4,2	32.821.068	33.586.751,77
	COUVERTURE en F	-93.097.968,96		7.518.339		-100.616.308	-83.959.821,74
	COUVERTURE en %	-73,13%			-3,0	-75,40%	-71,43%
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.891.023,40		-1.771.790	-4,4	40.662.813	36.939.500,93
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.683.740,20		-2.910.848	-16,5	17.594.588	10.611.931,56
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.335.931,19		5.777.602	162,4	3.558.329	5.663.158,37
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000,00		-111.195	-88,1	126.195	124.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	64.290.083,53		-7.105.318	-10,0	71.395.402	64.120.848,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	88.398,40		-11.651	-11,6	100.049	87.134,65
42	REVENUS DES BIENS		95.913,13	16.213	20,3	79.700	82.269,98
43	RECETTES DIVERSES		32.293.433,18	1.901.265	6,3	30.392.168	31.302.940,45
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.606.968,15	-489.232	-23,3	2.096.200	2.028.093,74
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		209.893,30	-43.107	-17,0	253.000	173.447,60

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	235,218 ETP 127.304.176,72		-2,000 ETP -6.133.199	-0,8% -4,6	237,218 ETP 133.437.376	234,063 ETP 117.546.573,51
4	REVENUS		34.206.207,76	1.385.140	4,2	32.821.068	33.586.751,77
	COUVERTURE en F	-93.097.968,96		7.518.339		-100.616.308	-83.959.821,74
	COUVERTURE en %	-73,13%			-3,0	-75,40%	-71,43%
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	51,200 ETP 72.023.620,75		-4,300 ETP -3.179.399	-7,7% -4,2	55,500 ETP 75.203.020	50,763 ETP 73.790.648,91
4	REVENUS		12.008.627,72	54.123	0,5	11.954.505	12.647.575,00
	COUVERTURE en F	-60.014.993,03		3.233.522		-63.248.515	-61.143.073,91
	COUVERTURE en %	-83,33%			-0,9	-84,10%	-82,86%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.952.158,40		-1.112.141	-13,8	8.064.299	7.151.822,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	136.357,84		-37.199	-21,4	173.557	104.043,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.939.964,48		-145.200	-7,0	2.085.164	2.615.071,61
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	62.912.024,53		-1.886.975	-2,9	64.799.000	63.839.443,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	83.115,50		2.116	2,6	81.000	80.268,85
42	REVENUS DES BIENS		95.863,32	16.163	20,3	79.700	82.120,30
43	RECETTES DIVERSES		10.492.568,55	702.764	7,2	9.789.805	10.593.922,70
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.420.195,85	-664.804	-31,9	2.085.000	1.971.532,00
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	54,986 ETP 27.229.627,27		0,426 ETP -3.773.558	0,8% -12,2	54,560 ETP 31.003.185	54,860 ETP 21.192.152,91
4	REVENUS		307.356,04	-71.174	-18,8	378.530	361.683,70
	COUVERTURE en F	-26.922.271,23		3.702.384		-30.624.655	-20.830.469,21
	COUVERTURE en %	-98,87%			0,1	-98,78%	-98,29%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.515.958,18		-621.022	-4,4	14.136.980	11.398.160,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.509.868,90		-3.021.403	-18,3	16.531.272	9.481.882,33
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	139.216,47		-10.182	-6,8	149.398	139.210,41
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000,00		-111.195	-88,1	126.195	124.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	48.200,00		-9.000	-15,7	57.200	48.200,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.383,72		-756	-35,3	2.140	700,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		35,87
43	RECETTES DIVERSES		307.356,04	-71.174	-18,8	378.530	361.647,83
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
	<i>Postes fixes</i>	78,264 ETP		1,274 ETP	1,7%	76,990 ETP	81,040 ETP

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
3	CHARGES	19.162.315,50		409.888	2,2	18.752.428	14.575.275,42
4	REVENUS		5.104.246,01	-2.552.297	-33,3	7.656.543	3.248.243,52
	COUVERTURE en F	-14.058.069,49		-2.962.184		-11.095.885	-11.327.031,90
	COUVERTURE en %	-73,36%			24,0	-59,17%	-77,71%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.134.394,56		189.087	1,7	10.945.308	11.277.749,66
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	422.629,07		65.532	18,4	357.097	567.978,86
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.272.486,64		5.372.475	596,9	900.012	2.491.308,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.329.859,00		-5.209.343	-79,7	6.539.202	233.205,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.946,23		-7.863	-72,7	10.809	5.033,50
42	REVENUS DES BIENS		5,57	6	ND		0,30
43	RECETTES DIVERSES		5.070.837,14	-2.485.706	-32,9	7.556.543	3.188.388,37
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		33.403,30	-66.597	-66,6	100.000	59.854,85
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS							
	<i>Postes fixes</i>	<i>50,768 ETP</i>		<i>0,600 ETP</i>	<i>1,2%</i>	<i>50,168 ETP</i>	<i>47,400 ETP</i>
3	CHARGES	8.888.613,20		409.870	4,8	8.478.743	7.988.496,27
4	REVENUS		16.785.977,99	3.954.488	30,8	12.831.490	17.329.249,55
	COUVERTURE en F	7.897.364,79		3.544.618		4.352.747	9.340.753,28
	COUVERTURE en %	88,85%			73,1	51,34%	116,93%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.288.512,26		-227.714	-3,0	7.516.226	7.111.768,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	614.884,39		82.222	15,4	532.662	458.027,22
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	984.263,60		560.509	132,3	423.755	417.567,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	952,95		-5.147	-84,4	6.100	1.132,30
42	REVENUS DES BIENS		44,24	44	ND		113,51
43	RECETTES DIVERSES		16.422.671,45	3.755.381	29,6	12.667.290	17.158.981,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		186.772,30	175.572	NS	11.200	56.561,74
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		176.490,00	23.490	15,4	153.000	113.592,75

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	<i>Postes fixes</i>	3.017,967 ETP		-24,048 ETP	-0,8%	3.042,014 ETP	2.993,253 ETP
3	CHARGES	594.825.092,36		53.446.824	9,9	541.378.268	594.630.755,94
4	REVENUS		262.761.445,80	50.802.484	24,0	211.958.962	282.966.436,24
	COUVERTURE en F	-332.063.646,56		-2.644.341		-329.419.306	-311.664.319,69
	COUVERTURE en %	-55,83%			-8,3	-60,85%	-52,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	417.874.979,21		-7.064.889	-1,7	424.939.868	418.187.133,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	47.161.434,30		-1.234.741	-2,6	48.396.175	43.439.844,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	73.031.199,44		64.508.890	756,9	8.522.309	76.815.915,69
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	17.477.262,15		-2.068.079	-10,6	19.545.341	18.884.315,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	35.772.023,50		-982.776	-2,7	36.754.799	34.188.225,81
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.602.075,15		630.699	64,9	971.376	1.802.173,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.906.118,61		-342.281	-15,2	2.248.400	1.313.147,28
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		487.177,28	84.169	20,9	403.008	453.358,46
43	RECETTES DIVERSES		207.091.280,97	50.374.028	32,1	156.717.253	227.218.498,31
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		41.802.085,23	1.378.430	3,4	40.423.655	40.833.554,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.772.403,04	-818.443	-17,8	4.590.846	4.345.600,60
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.602.075,15	630.699	64,9	971.376	1.802.173,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.971.424,13	-846.400	-9,6	8.817.824	8.278.250,67

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	3.017,967 ETP 594.825.092,36		-24,048 ETP 53.446.824	-0,8% 9,9	3.042,014 ETP 541.378.268	2.993,253 ETP 594.630.755,94
4	REVENUS		262.761.445,80	50.802.484	24,0	211.958.962	282.966.436,24
	COUVERTURE en F	-332.063.646,56		-2.644.341		-329.419.306	-311.664.319,69
	COUVERTURE en %	-55,83%			-8,3	-60,85%	-52,41%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	200,487 ETP 28.431.445,13		-2,610 ETP -2.420.793	-1,3% -7,8	203,097 ETP 30.852.238	196,124 ETP 31.088.236,62
4	REVENUS		19.861.117,34	-1.941.128	-8,9	21.802.245	20.224.027,64
	COUVERTURE en F	-8.570.327,80		479.665		-9.049.993	-10.864.208,98
	COUVERTURE en %	-30,14%			2,8	-29,33%	-34,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL	23.823.591,43		-160.910	-0,7	23.984.501	24.484.354,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.265.475,88		-69.849	-5,2	1.335.325	1.185.206,27
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	316.605,47		-169	-0,1	316.774	392.074,59
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.708.212,35		-1.931.826	-41,6	4.640.038	4.486.466,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	138.100,00		-187.500	-57,6	325.600	372.600,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	179.460,00		-70.540	-28,2	250.000	167.535,00
43	RECETTES DIVERSES		19.044.384,49	-911.599	-4,6	19.955.983	18.749.816,39
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		452.175,85	-954.086	-67,8	1.406.262	1.127.279,25
46	SUBVENTIONS ACQUISES		185.097,00	-4.903	-2,6	190.000	185.097,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		179.460,00	-70.540	-28,2	250.000	161.835,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	1.839,521 ETP 368.855.570,89		12,030 ETP 52.568.846	0,7% 16,6	1.827,491 ETP 316.286.725	1.802,887 ETP 373.360.915,10
4	REVENUS		154.739.462,60	51.912.323	50,5	102.827.140	176.069.847,88
	COUVERTURE en F	-214.116.108,29		-656.523		-213.459.585	-197.291.067,22
	COUVERTURE en %	-58,05%			-14,0	-67,49%	-52,84%
30	CHARGES DE PERSONNEL	267.589.783,06		-4.910.673	-1,8	272.500.456	270.551.419,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	25.621.666,44		-2.614.867	-9,3	28.236.533	22.668.392,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	64.901.712,38		60.962.523	NS	3.939.189	69.813.382,60
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	377.775,10		180.275	91,3	197.500	467.639,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.310.776,00		-768.495	-7,6	10.079.271	9.071.443,97
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	4.032,00		-1.344	-25,0	5.376	1.344,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.049.825,91		-278.574	-21,0	1.328.400	787.292,40
42	REVENUS DES BIENS		2.236,92	-3.163	-58,6	5.400	5.351,14
43	RECETTES DIVERSES		119.462.741,81	49.343.145	70,4	70.119.597	142.717.995,00
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		34.446.610,09	2.091.110	6,5	32.355.500	32.376.776,98

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		385.826,23	359.159	NS	26.667	329.531,43
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		4.032,00	-1.344	-25,0	5.376	1.344,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		438.015,55	123.416	39,2	314.600	638.849,33
H03 - SÉCURITÉ CIVILE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>45,668 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>46,668 ETP</i>	<i>43,550 ETP</i>
3	CHARGES	9.128.394,84		686.552	8,1	8.441.843	9.337.510,31
4	REVENUS		4.095.297,21	1.015.463	33,0	3.079.834	4.261.753,47
	COUVERTURE en F	-5.033.097,63		328.911		-5.362.009	-5.075.756,84
	COUVERTURE en %	-55,14%			-13,2	-63,52%	-54,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.069.662,97		-71.579	-1,2	6.141.242	5.884.122,03
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	772.184,01		-1.167	-0,2	773.351	801.183,03
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	853.866,22		168.366	24,6	685.500	938.375,67
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.449,05		-6.551	-43,7	15.000	8.886,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	405.016,35		-67.234	-14,2	472.250	290.926,75
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	920.745,15		689.745	298,6	231.000	1.325.731,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	98.471,10		-25.029	-20,3	123.500	88.284,53
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.437,10
43	RECETTES DIVERSES		2.391.079,42	382.330	19,0	2.008.749	2.194.744,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		261.895,40	-73.105	-21,8	335.000	256.257,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		486.577,24	16.492	3,5	470.085	448.582,17
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		920.745,15	689.745	298,6	231.000	1.325.731,60
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
	<i>Postes fixes</i>	<i>32,700 ETP</i>		<i>-1,700 ETP</i>	<i>-4,9%</i>	<i>34,400 ETP</i>	<i>33,500 ETP</i>
3	CHARGES	4.812.304,39		-192.284	-3,8	5.004.588	4.943.452,55
4	REVENUS		4.331.083,49	-278.378	-6,0	4.609.461	4.865.640,70
	COUVERTURE en F	-481.220,90		-86.094		-395.127	-77.811,85
	COUVERTURE en %	-10,00%			26,7	-7,90%	-1,57%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.050.969,54		-143.409	-3,4	4.194.379	4.189.866,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	192.226,76		-30.942	-13,9	223.169	189.865,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.190,94		51	0,1	38.140	36.513,56
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	4.372,50		1.373	45,8	3.000	5.332,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	521.294,65		-20.605	-3,8	541.900	521.354,75
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.250,00		1.250	31,3	4.000	520,00
42	REVENUS DES BIENS		482.705,95	100.098	26,2	382.608	442.477,75
43	RECETTES DIVERSES		448.707,89	150.998	50,7	297.710	421.727,55

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.285.201,15	-593.942	-15,3	3.879.143	3.866.173,90
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		114.468,50	64.469	128,9	50.000	135.261,50
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION							
	<i>Postes fixes</i>	114,375 ETP		-4,350 ETP	-3,7%	118,725 ETP	113,275 ETP
3	CHARGES	19.210.096,76		1.815.823	10,4	17.394.274	18.974.883,38
4	REVENUS		29.159.150,71	-180.932	-0,6	29.340.083	29.240.599,27
	COUVERTURE en F	9.949.053,95		-1.996.755		11.945.809	10.265.715,89
	COUVERTURE en %	51,79%			-24,6	68,68%	54,10%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.071.420,99		-205.898	-1,6	13.277.319	13.068.938,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.981.940,58		97.631	5,2	1.884.310	1.958.356,98
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.148.543,54		2.262.899	120,0	1.885.645	3.942.375,03
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	8.191,65		-338.808	-97,6	347.000	5.213,00
43	RECETTES DIVERSES		28.492.717,91	-213.365	-0,7	28.706.083	28.585.044,27
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		666.432,80	32.433	5,1	634.000	655.555,00
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES							
	<i>Postes fixes</i>	244,585 ETP		-6,215 ETP	-2,5%	250,800 ETP	238,907 ETP
3	CHARGES	38.364.079,07		1.396.844	3,8	36.967.235	37.979.527,87
4	REVENUS		38.202.377,93	540.734	1,4	37.661.644	36.760.026,59
	COUVERTURE en F	-161.701,14		-856.110		694.409	-1.219.501,28
	COUVERTURE en %	-0,42%			-122,4	1,88%	-3,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.043.622,64		-131.592	-0,5	29.175.215	29.384.893,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.247.610,89		1.051.717	14,6	7.195.894	8.020.675,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	592.669,75		157.544	36,2	435.126	365.833,01
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	480.175,80		319.176	198,2	161.000	208.126,35
42	REVENUS DES BIENS		1.678,17	-12.822	-88,4	14.500	3.181,90
43	RECETTES DIVERSES		30.996.571,68	1.552.652	5,3	29.443.920	29.456.765,85
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.204.128,08	-999.096	-12,2	8.203.224	7.300.078,84
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
	<i>Postes fixes</i>	522,987 ETP		-19,503 ETP	-3,6%	542,490 ETP	546,566 ETP
3	CHARGES	99.013.812,69		-322.465	-0,3	99.336.278	93.171.283,12
4	REVENUS		9.613.010,06	436.005	4,8	9.177.005	8.774.329,94
	COUVERTURE en F	-89.400.802,64		758.470		-90.159.273	-84.396.953,18
	COUVERTURE en %	-90,29%			-0,5	-90,76%	-90,58%
30	CHARGES DE PERSONNEL	71.074.583,90		-1.404.883	-1,9	72.479.467	67.517.627,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.704.409,12		532.434	6,5	8.171.975	8.110.986,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.179.463,97		957.529	78,4	1.221.935	996.032,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.374.890,15		-309.913	-2,1	14.684.803	13.912.350,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.595.721,40		-147.877	-5,4	2.743.598	2.578.120,74

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	84.744,15		50.244	145,6	34.500	56.166,00
42	REVENUS DES BIENS		556,24	56	11,2	500	910,57
43	RECETTES DIVERSES		5.692.271,88	-216.389	-3,7	5.908.661	4.998.700,70
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		2.689.769,94	876.020	48,3	1.813.750	2.550.059,67
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.195.060,00	-259.034	-17,8	1.454.094	1.182.433,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		35.352,00	35.352	ND		42.226,00
H08 - DROITS HUMAINS							
	<i>Postes fixes</i>	<i>17,644 ETP</i>		<i>-0,700 ETP</i>	<i>-3,8%</i>	<i>18,344 ETP</i>	<i>18,444 ETP</i>
3	CHARGES	27.009.388,58		-85.698	-0,3	27.095.087	25.774.946,98
4	REVENUS		2.759.946,47	-701.604	-20,3	3.461.550	2.770.210,75
	COUVERTURE en F	-24.249.442,11		-615.905		-23.633.537	-23.004.736,23
	COUVERTURE en %	-89,78%			2,9	-87,22%	-89,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.151.344,68		-35.944	-1,1	3.187.289	3.105.911,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	375.920,62		-199.697	-34,7	575.618	505.178,02
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	147,18		147	ND		331.329,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.563,00		-1.437	-28,7	5.000	3.641,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	22.801.115,10		208.935	0,9	22.592.180	21.353.779,60
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	677.298,00		-57.702	-7,9	735.000	475.098,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		10,00
43	RECETTES DIVERSES		562.805,90	286.256	103,5	276.550	93.703,75
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		1.452,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.519.842,57	-930.157	-38,0	2.450.000	2.199.957,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		677.298,00	-57.702	-7,9	735.000	475.098,00

Récapitulation I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>604,850 ETP</i>		<i>17,798 ETP</i>	<i>3,0%</i>	<i>587,052 ETP</i>	<i>557,150 ETP</i>
3	CHARGES	142.298.259,60		14.850.495	11,7	127.447.765	156.262.048,40
4	REVENUS		51.416.009,74	10.835.095	26,7	40.580.915	54.841.914,60
	COUVERTURE en F	-90.882.249,86		-4.015.400		-86.866.850	-101.420.133,80
	COUVERTURE en %	-63,87%			-6,3	-68,16%	-64,90%
30	CHARGES DE PERSONNEL	98.600.373,31		-767.912	-0,8	99.368.285	92.267.880,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.736.850,09		1.991.573	13,5	14.745.277	14.873.427,41
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS			-5.000	-100,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	13.799.911,86		12.220.809	773,9	1.579.103	37.265.908,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		0,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.833.956,34		1.348.856	11,7	11.485.100	11.230.047,63
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	327.168,00		62.168	23,5	265.000	624.783,65
42	REVENUS DES BIENS		14,61	15	ND		280,64
43	RECETTES DIVERSES		50.478.618,78	11.298.854	28,8	39.179.765	53.538.534,76
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		937.376,35	-463.774	-33,1	1.401.150	1.303.099,20

I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	604,850 ETP 142.298.259,60		17,798 ETP 14.850.495	3,0% 11,7	587,052 ETP 127.447.765	557,150 ETP 156.262.048,40
4	REVENUS		51.416.009,74	10.835.095	26,7	40.580.915	54.841.914,60
	COUVERTURE en F	-90.882.249,86		-4.015.400		-86.866.850	-101.420.133,80
	COUVERTURE en %	-63,87%			-6,3	-68,16%	-64,90%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	604,850 ETP 142.298.259,60		17,798 ETP 14.850.495	3,0% 11,7	587,052 ETP 127.447.765	557,150 ETP 156.262.048,40
4	REVENUS		51.416.009,74	10.835.095	26,7	40.580.915	54.841.914,60
	COUVERTURE en F	-90.882.249,86		-4.015.400		-86.866.850	-101.420.133,80
	COUVERTURE en %	-63,87%			-6,3	-68,16%	-64,90%
30	CHARGES DE PERSONNEL	98.600.373,31		-767.912	-0,8	99.368.285	92.267.880,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.736.850,09		1.991.573	13,5	14.745.277	14.873.427,41
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS			-5.000	-100,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	13.799.911,86		12.220.809	773,9	1.579.103	37.265.908,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		0,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.833.956,34		1.348.856	11,7	11.485.100	11.230.047,63
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	327.168,00		62.168	23,5	265.000	624.783,65
42	REVENUS DES BIENS		14,61	15	ND		280,64
43	RECETTES DIVERSES		50.478.618,78	11.298.854	28,8	39.179.765	53.538.534,76
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		937.376,35	-463.774	-33,1	1.401.150	1.303.099,20

Récapitulation J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	<i>Postes fixes</i>	217,722 ETP		-6,650 ETP	-3,0%	224,372 ETP	218,345 ETP
3	CHARGES	371.447.964,81		12.645.672	3,5	358.802.293	338.419.595,46
4	REVENUS		78.722.213,45	-586.441	-0,7	79.308.654	83.662.472,88
	COUVERTURE en F	-292.725.751,36		-13.232.112		-279.493.639	-254.757.122,58
	COUVERTURE en %	-78,81%			1,2	-77,90%	-75,28%
30	CHARGES DE PERSONNEL	27.188.009,84		402.065	1,5	26.785.945	24.626.592,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.369.001,64		-1.590.760	-5,7	27.959.762	22.952.766,14
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	55.572.616,29		596.425	1,1	54.976.191	51.717.477,21
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	30.520.695,05		4.920.695	19,2	25.600.000	24.878.394,24
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	229.280.812,60		10.262.008	4,7	219.018.805	210.367.120,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.516.829,39		-1.944.761	-43,6	4.461.590	3.877.244,51
42	REVENUS DES BIENS		34.733.988,85	3.405.529	10,9	31.328.460	27.331.616,72
43	RECETTES DIVERSES		13.973.358,42	-590.757	-4,1	14.564.115	12.000.887,01
46	SUBVENTIONS ACQUISES		26.866.709,48	-1.311.926	-4,7	28.178.635	39.904.359,34
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		3.148.156,70	-2.089.287	-39,9	5.237.444	4.425.609,81

J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	217,722 ETP 371.447.964,81		-6,650 ETP 12.645.672	-3,0% 3,5	224,372 ETP 358.802.293	218,345 ETP 338.419.595,46
4	REVENUS		78.722.213,45	-586.441	-0,7	79.308.654	83.662.472,88
	COUVERTURE en F	-292.725.751,36		-13.232.112		-279.493.639	-254.757.122,58
	COUVERTURE en %	-78,81%			1,2	-77,90%	-75,28%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	68,422 ETP 263.893.848,58		-2,100 ETP 13.351.002	-3,0% 5,3	70,522 ETP 250.542.847	65,050 ETP 239.088.854,46
4	REVENUS		12.309.354,31	-7.400.027	-37,5	19.709.381	11.761.364,04
	COUVERTURE en F	-251.584.494,27		-20.751.028		-230.833.466	-227.327.490,42
	COUVERTURE en %	-95,34%			3,5	-92,13%	-95,08%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.517.596,69		693.440	6,4	10.824.157	9.238.389,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.250.089,15		-405.636	-4,2	9.655.725	7.789.111,82
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.948.813,19		1.286.653	48,3	2.662.160	4.162.924,98
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	9.904.495,00		1.504.495	17,9	8.400.000	7.498.749,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	229.230.812,60		10.262.008	4,7	218.968.805	210.367.120,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	42.041,95		10.042	31,4	32.000	32.558,70
42	REVENUS DES BIENS		11.944.504,64	-7.330.495	-38,0	19.275.000	11.258.036,32
43	RECETTES DIVERSES		242.165,92	-44.885	-15,6	287.051	298.623,03
46	SUBVENTIONS ACQUISES		122.683,75	-24.646	-16,7	147.330	204.704,69
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	149,300 ETP 107.554.116,23		-4,550 ETP -705.330	-3,0% -0,7	153,850 ETP 108.259.446	153,295 ETP 99.330.741,00
4	REVENUS		66.412.859,14	6.813.586	11,4	59.599.273	71.901.108,84
	COUVERTURE en F	-41.141.257,09		7.518.916		-48.660.173	-27.429.632,16
	COUVERTURE en %	-38,25%			-14,9	-44,95%	-27,61%
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.670.413,15		-291.375	-1,8	15.961.788	15.388.203,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.118.912,49		-1.185.125	-6,5	18.304.037	15.163.654,32
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	51.623.803,10		-690.228	-1,3	52.314.031	47.554.552,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	20.616.200,05		3.416.200	19,9	17.200.000	17.379.645,04
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	50.000,00		0	0,0	50.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.474.787,44		-1.954.803	-44,1	4.429.590	3.844.685,81
42	REVENUS DES BIENS		22.789.484,21	10.736.024	89,1	12.053.460	16.073.580,40
43	RECETTES DIVERSES		13.731.192,50	-545.872	-3,8	14.277.064	11.702.263,98
46	SUBVENTIONS ACQUISES		26.744.025,73	-1.287.279	-4,6	28.031.305	39.699.654,65
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		3.148.156,70	-2.089.287	-39,9	5.237.444	4.425.609,81

Récapitulation K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	<i>Postes fixes</i>	<i>108,112 ETP</i>		<i>-5,960 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>114,072 ETP</i>	<i>106,649 ETP</i>
3	CHARGES	1.170.238.281,18		-10.455.782	-0,9	1.180.694.063	1.136.162.088,99
4	REVENUS		20.769.176,35	12.936.529	165,2	7.832.647	23.950.690,21
	COUVERTURE en F	-1.149.469.104,83		23.392.311		-1.172.861.416	-1.112.211.398,78
	COUVERTURE en %	-98,23%			-1,1	-99,34%	-97,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.620.338,96		-536.699	-3,1	17.157.038	16.900.933,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.135.909,07		-478.285	-13,2	3.614.194	3.306.049,93
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	32.848.897,59		3.039.649	10,2	29.809.249	31.869.798,06
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	10.729.018,02		2.488.018	30,2	8.241.000	6.187.818,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.106.800.854,68		-14.965.167	-1,3	1.121.766.022	1.077.760.664,69
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	103.262,85		-3.297	-3,1	106.560	136.823,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		17.050,00	3.850	29,2	13.200	7.692,50
42	REVENUS DES BIENS		5.025,87	-1.574	-23,9	6.600	15.652.158,26
43	RECETTES DIVERSES		18.729.047,09	13.131.674	234,6	5.597.373	6.147.824,71
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.018.053,39	-197.421	-8,9	2.215.474	2.143.014,74

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	108,112 ETP 1.170.238.281,18		-5,960 ETP -10.455.782	-5,2% -0,9	114,072 ETP 1.180.694.063	106,649 ETP 1.136.162.088,99
4	REVENUS		20.769.176,35	12.936.529	165,2	7.832.647	23.950.690,21
	COUVERTURE en F	-1.149.469.104,83		23.392.311		-1.172.861.416	-1.112.211.398,78
	COUVERTURE en %	-98,23%			-1,1	-99,34%	-97,89%
K01 - RÉSEAU DE SOINS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	4,598 ETP 1.130.005.690,46		-0,152 ETP -12.521.367	-3,2% -1,1	4,750 ETP 1.142.527.057	5,466 ETP 1.098.469.750,02
4	REVENUS		12.542.012,42	11.631.299	NS	910.713	17.412.148,94
	COUVERTURE en F	-1.117.463.678,04		24.152.666		-1.141.616.344	-1.081.057.601,08
	COUVERTURE en %	-98,89%			-1,0	-99,92%	-98,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	795.096,75		-9.058	-1,1	804.155	873.766,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	302.969,24		55.811	22,6	247.158	789.804,51
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	31.653.193,61		2.107.572	7,1	29.545.622	31.003.724,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.663.135,67		-186.864	-10,1	1.850.000	932.295,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.095.590.580,79		-14.489.541	-1,3	1.110.080.122	1.064.870.158,72
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	714,40		714	ND		
42	REVENUS DES BIENS		159,88	-24	-13,1	184	15.646.351,72
43	RECETTES DIVERSES		12.541.852,54	11.631.324	NS	910.529	1.765.797,22
K02 - RÉGULATION SANITAIRE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	23,075 ETP 15.351.154,57		-1,176 ETP 3.048.035	-4,9% 24,8	24,251 ETP 12.303.120	22,032 ETP 10.842.845,68
4	REVENUS		3.314.161,34	2.058.104	163,9	1.256.057	1.522.733,72
	COUVERTURE en F	-12.036.993,23		-989.930		-11.047.063	-9.320.111,97
	COUVERTURE en %	-78,41%			-12,7	-89,79%	-85,96%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.803.792,72		-262.817	-6,5	4.066.610	3.970.432,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	984.457,55		-96.741	-8,9	1.081.199	584.455,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	813.228,87		810.472	NS	2.757	341.346,17
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.998.949,90		2.698.950	42,8	6.300.000	5.186.647,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	749.559,94		-102.994	-12,1	852.554	759.962,92
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.165,60		1.166	ND		
41	PATENTES ET CONCESSIONS		7.500,00	2.500	50,0	5.000	4.437,50
42	REVENUS DES BIENS		502,75	-25	-4,8	528	610,16
43	RECETTES DIVERSES		3.306.158,59	2.055.630	164,4	1.250.529	1.517.686,05
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
	<i>Postes fixes</i>	80,440 ETP		-4,632 ETP	-5,4%	85,071 ETP	79,150 ETP

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
3	CHARGES	24.881.436,14		-982.450	-3,8	25.863.886	26.849.493,29
4	REVENUS		4.913.002,59	-752.874	-13,3	5.665.877	5.015.807,55
	COUVERTURE en F	-19.968.433,55		229.575		-20.198.009	-21.833.685,74
	COUVERTURE en %	-80,25%			2,8	-78,09%	-81,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.021.449,49		-264.824	-2,2	12.286.273	12.056.734,19
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.848.482,29		-437.355	-19,1	2.285.837	1.931.789,62
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	382.475,11		121.605	46,6	260.870	524.726,93
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	66.932,45		-24.068	-26,4	91.000	68.875,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.460.713,95		-372.632	-3,4	10.833.346	12.130.543,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	101.382,85		-5.177	-4,9	106.560	136.823,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		9.550,00	1.350	16,5	8.200	3.255,00
42	REVENUS DES BIENS		4.363,23	-1.525	-25,9	5.888	5.196,37
43	RECETTES DIVERSES		2.881.035,96	-555.279	-16,2	3.436.315	2.864.341,44
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.018.053,39	-197.421	-8,9	2.215.474	2.143.014,74

Récapitulation L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	<i>Postes fixes</i>	66,397 ETP		-2,617 ETP	-3,8%	69,014 ETP	64,900 ETP
3	CHARGES	37.828.734,25		7.805.607	26,0	30.023.127	37.390.788,51
4	REVENUS		74.801.609,43	20.538.474	37,9	54.263.135	65.159.065,11
	COUVERTURE en F	36.972.875,18		12.732.867		24.240.008	27.768.276,60
	COUVERTURE en %	97,74%			21,1	80,74%	74,27%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.062.740,97		-74.366	-0,7	10.137.107	9.646.642,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.008.579,01		-217.479	-17,7	1.226.058	1.232.247,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.438.847,76		9.257.929	NS	180.919	8.123.335,73
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	250.000,00		250.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	17.031.409,31		-1.388.054	-7,5	18.419.463	18.344.026,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	37.157,20		-22.423	-37,6	59.580	44.536,05
42	REVENUS DES BIENS		53.037.911,80	10.354.027	24,3	42.683.885	51.451.997,90
43	RECETTES DIVERSES		20.474.503,45	9.038.178	79,0	11.436.325	13.242.047,34
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.121.111,48	1.078.186	NS	42.925	253.368,87
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		168.082,70	68.083	68,1	100.000	211.651,00

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	66,397 ETP 37.828.734,25		-2,617 ETP 7.805.607	-3,8% 26,0	69,014 ETP 30.023.127	64,900 ETP 37.390.788,51
4	REVENUS		74.801.609,43	20.538.474	37,9	54.263.135	65.159.065,11
	COUVERTURE en F	36.972.875,18		12.732.867		24.240.008	27.768.276,60
	COUVERTURE en %	97,74%			21,1	80,74%	74,27%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	16,989 ETP 29.607.118,99		-1,934 ETP 7.472.875	-10,2% 33,8	18,923 ETP 22.134.244	18,923 ETP 29.657.664,53
4	REVENUS		24.514.539,56	10.558.775	75,7	13.955.765	15.112.983,22
	COUVERTURE en F	-5.092.579,43		3.085.900		-8.178.479	-14.544.681,31
	COUVERTURE en %	-17,20%			-53,4	-36,95%	-49,04%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.388.238,76		-29.122	-0,9	3.417.361	3.276.532,51
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	663.551,33		-182.642	-21,6	846.193	826.233,11
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.904.749,58		8.799.004	NS	105.746	7.788.389,31
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	16.650.382,11		-1.114.562	-6,3	17.764.944	17.766.285,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	197,21		197	ND		224,10
42	REVENUS DES BIENS		13.000.000,00	0	0,0	13.000.000	12.006.700,00
43	RECETTES DIVERSES		10.393.428,08	9.480.588	NS	912.840	2.852.914,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.121.111,48	1.078.186	NS	42.925	253.368,87
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	615.427,20		-23.492	-3,7	638.919	562.141,00
4	REVENUS		39.999.895,73	10.334.011	34,8	29.665.885	39.407.303,00
	COUVERTURE en F	39.384.468,53		10.357.503		29.026.966	38.845.162,00
	COUVERTURE en %	6.399,53%			40,9	4.543,14%	6.910,22%
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	250.000,00		250.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	365.427,20		-273.492	-42,8	638.919	562.141,00
42	REVENUS DES BIENS		39.999.895,73	10.334.011	34,8	29.665.885	39.407.303,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	49,408 ETP 7.606.188,06		-0,683 ETP 356.224	-1,4% 4,9	50,091 ETP 7.249.964	45,977 ETP 7.170.982,98
4	REVENUS		10.287.174,14	-354.311	-3,3	10.641.485	10.638.778,89
	COUVERTURE en F	2.680.986,09		-710.535		3.391.521	3.467.795,91
	COUVERTURE en %	35,25%			-24,7	46,78%	48,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.674.502,21		-45.244	-0,7	6.719.746	6.370.109,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	345.027,68		-34.837	-9,2	379.865	406.014,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	534.098,18		458.925	610,5	75.173	334.946,42
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.600,00		0	0,0	15.600	15.600,00

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	36.959,99		-22.620	-38,0	59.580	44.311,95
42	REVENUS DES BIENS		38.016,07	20.016	111,2	18.000	37.994,90
43	RECETTES DIVERSES		10.081.075,37	-442.410	-4,2	10.523.485	10.389.132,99
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		168.082,70	68.083	68,1	100.000	211.651,00

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	<i>Postes fixes</i>	492,632 ETP		-13,312 ETP	-2,6%	505,944 ETP	495,590 ETP
3	CHARGES	1.088.728.001,77		20.934.869	2,0	1.067.793.133	1.066.105.412,52
4	REVENUS		7.161.842.563,60	720.743.352	11,2	6.441.099.212	6.889.019.361,82
	COUVERTURE en F	6.073.114.561,83		699.808.483		5.373.306.079	5.822.913.949,30
	COUVERTURE en %	557,82%			10,9	503,22%	546,19%
30	CHARGES DE PERSONNEL	61.910.871,96		-157.050	-0,3	62.067.922	62.265.270,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.775.189,29		271.456	4,9	5.503.733	6.270.064,57
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	285.755.510,47		2.871.510	1,0	282.884.000	300.294.244,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	187.328.158,23		8.304.917	4,6	179.023.241	193.778.318,14
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	541.299.247,21		10.376.310	2,0	530.922.937	496.023.972,76
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.659.024,61		-732.275	-9,9	7.391.300	7.473.542,00
40	IMPÔTS.		5.984.504.987,03	456.909.317	8,3	5.527.595.670	5.637.599.113,35
41	PATENTES ET CONCESSIONS		122.644,65	-441.938	-78,3	564.583	129.373,60
42	REVENUS DES BIENS		236.070.604,46	33.541.497	16,6	202.529.107	444.220.832,59
43	RECETTES DIVERSES		329.173.061,07	204.165.567	163,3	125.007.494	141.051.235,47
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		567.043.874,54	35.266.517	6,6	531.777.358	623.457.723,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.904.939,40	-5.720.061	-11,8	48.625.000	41.842.499,12
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.940.676,70	-3.059.323	-61,2	5.000.000	625.873,80
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		81.775,75	81.776	ND		92.710,35

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	492.632 ETP 1.088.728.001,77		-13.312 ETP 20.934.869	-2,6% 2,0	505.944 ETP 1.067.793.133	495.590 ETP 1.066.105.412,52
4	REVENUS		7.161.842.563,60	720.743.352	11,2	6.441.099.212	6.889.019.361,82
	COUVERTURE en F	6.073.114.561,83		699.808.483		5.373.306.079	5.822.913.949,30
	COUVERTURE en %	557,82%			10,9	503,22%	546,19%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	347.500.858,40		-11.181.160	-3,1	358.682.018	337.144.448,17
4	REVENUS		6.680.480.321,30	614.228.929	10,1	6.066.251.392	6.287.584.571,48
	COUVERTURE en F	6.332.979.462,90		625.410.089		5.707.569.374	5.950.440.123,31
	COUVERTURE en %	1.822,44%			14,5	1.591,26%	1.764,95%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	157.162.369,49		-21.819.649	-12,2	178.982.018	160.060.818,01
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	190.171.406,21		10.571.406	5,9	179.600.000	176.871.979,16
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	167.082,70		67.083	67,1	100.000	211.651,00
40	IMPÔTS.		5.984.504.987,03	456.909.317	8,3	5.527.595.670	5.637.599.113,35
43	RECETTES DIVERSES		230.401.652,09	127.917.561	124,8	102.484.091	124.468.348,56
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		422.751.885,54	35.105.255	9,1	387.646.631	483.772.408,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.821.796,64	-5.703.203	-11,8	48.525.000	41.744.701,03
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	315.866.370,34		32.982.370	11,7	282.884.000	333.601.961,04
4	REVENUS		366.324.311,37	105.199.571	40,3	261.124.740	489.910.902,10
	COUVERTURE en F	50.457.941,03		72.217.201		-21.759.260	156.308.941,06
	COUVERTURE en %	15,97%			-307,7	-7,69%	46,85%
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	285.755.510,47		2.871.510	1,0	282.884.000	300.294.244,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	30.110.859,87		30.110.860	ND		33.307.716,24
41	PATENTES ET CONCESSIONS		122.644,65	-441.938	-78,3	564.583	129.373,60
42	REVENUS DES BIENS		236.070.604,46	33.541.497	16,6	202.529.107	444.220.832,59
43	RECETTES DIVERSES		89.235.123,56	74.998.074	526,8	14.237.050	5.754.581,11
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		38.955.262,00	161.262	0,4	38.794.000	39.180.241,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.940.676,70	-3.059.323	-61,2	5.000.000	625.873,80
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	351.127.841,00		-195.096	-0,1	351.322.937	319.151.993,60
4	REVENUS		105.336.727,00	0	0,0	105.336.727	100.505.074,00
	COUVERTURE en F	-245.791.114,00		195.096		-245.986.210	-218.646.919,60
	COUVERTURE en %	-70,00%			0,0	-70,02%	-68,51%

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	351.127.841,00		-195.096	-0,1	351.322.937	319.151.993,60
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		105.336.727,00	0	0,0	105.336.727	100.505.074,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS							
	<i>Postes fixes</i>	<i>492,632 ETP</i>		<i>-13,312 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>505,944 ETP</i>	<i>495,590 ETP</i>
3	CHARGES	74.232.932,03		-671.246	-0,9	74.904.178	76.207.009,71
4	REVENUS		9.701.203,93	1.314.851	15,7	8.386.353	11.018.814,24
	COUVERTURE en F	-64.531.728,10		1.986.097		-66.517.825	-65.188.195,47
	COUVERTURE en %	-86,93%			-2,1	-88,80%	-85,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	61.910.871,96		-157.050	-0,3	62.067.922	62.265.270,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.775.189,29		271.456	4,9	5.503.733	6.270.064,57
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	54.928,87		13.706	33,2	41.223	409.783,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.491.941,91		-799.358	-11,0	7.291.300	7.261.891,00
43	RECETTES DIVERSES		9.536.285,42	1.249.932	15,1	8.286.353	10.828.305,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		83.142,76	-16.857	-16,9	100.000	97.798,09
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		81.775,75	81.776	ND		92.710,35

Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

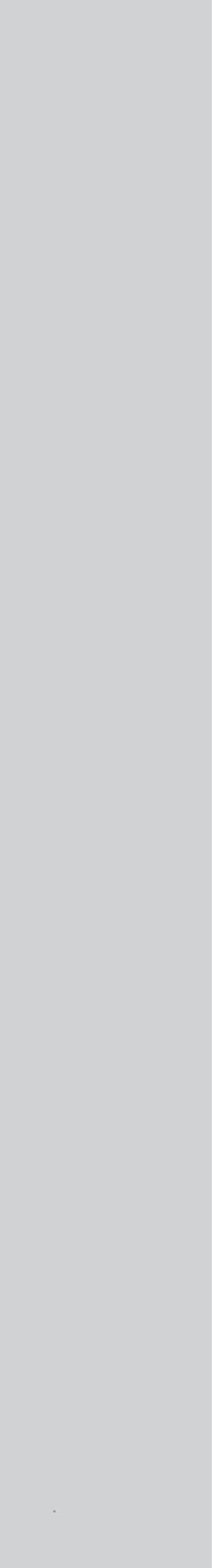
NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS							
	<i>Postes fixes</i>	47,000 ETP		-1,850 ETP	-3,8%	48,850 ETP	55,524 ETP
3	CHARGES	84.546.574,39		637.285	0,8	83.909.289	83.461.536,42
4	REVENUS		2.585.991,90	-259.446	-9,1	2.845.438	3.139.915,58
	COUVERTURE en F	-81.960.582,49		-896.731		-81.063.851	-80.321.620,84
	COUVERTURE en %	-96,94%			0,3	-96,61%	-96,24%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.163.526,25		-183.997	-2,2	8.347.523	9.445.960,57
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.429.440,07		504.934	12,9	3.924.506	3.849.150,34
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.471.604,91		955.909	63,1	1.515.696	1.598.653,78
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	12.590,45		-27.454	-68,6	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	69.468.264,46		-613.256	-0,9	70.081.520	68.059.375,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		454.009,40
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.148,25		1.148	ND		54.387,14
42	REVENUS DES BIENS		80,00	80	ND		
43	RECETTES DIVERSES		2.106.668,35	27.207	1,3	2.079.461	2.105.407,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		479.243,55	-286.733	-37,4	765.977	580.498,44
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		454.009,40

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	47,000 ETP 84.546.574,39		-1,850 ETP 637.285	-3,8% 0,8	48,850 ETP 83.909.289	55,524 ETP 83.461.536,42
4	REVENUS		2.585.991,90	-259.446	-9,1	2.845.438	3.139.915,58
	COUVERTURE en F	-81.960.582,49		-896.731		-81.063.851	-80.321.620,84
	COUVERTURE en %	-96,94%			0,3	-96,61%	-96,24%
N01 - CULTURE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	12,500 ETP 68.967.818,82		-0,100 ETP -406.901	-0,8% -0,6	12,600 ETP 69.374.720	12,887 ETP 67.758.190,10
4	REVENUS		399.086,18	80.584	25,3	318.502	495.960,93
	COUVERTURE en F	-68.568.732,64		487.485		-69.056.218	-67.262.229,17
	COUVERTURE en %	-99,42%			-0,1	-99,54%	-99,27%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.394.575,70		9.230	0,4	2.385.346	2.345.535,47
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.497.913,20		9.439	0,6	1.488.474	1.561.673,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	18.979,11		3.283	20,9	15.696	229.518,73
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	65.055.762,56		-429.441	-0,7	65.485.204	63.616.862,74
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	588,25		588	ND		4.599,95
43	RECETTES DIVERSES		22.137,63	3.636	19,7	18.502	157.451,93
46	SUBVENTIONS ACQUISES		376.948,55	76.949	25,7	300.000	338.509,00
N02 - SPORT ET LOISIRS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	6,300 ETP 3.796.676,92		-0,100 ETP -171.931	-1,6% -4,3	6,400 ETP 3.968.608	13,738 ETP 5.320.735,07
4	REVENUS		349.585,82	-70.285	-16,7	419.871	808.168,56
	COUVERTURE en F	-3.447.091,10		101.646		-3.548.737	-4.512.566,51
	COUVERTURE en %	-90,79%			1,5	-89,42%	-84,81%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.121.682,50		323	0,0	1.121.360	2.135.212,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	478.912,07		-25.976	-5,1	504.888	628.763,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES				ND		47.846,98
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	12.590,45		-27.454	-68,6	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.183.491,90		-118.824	-5,2	2.302.316	2.005.435,45
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		454.009,40
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		49.467,19
42	REVENUS DES BIENS		80,00	80	ND		
43	RECETTES DIVERSES		247.210,82	116.762	89,5	130.449	259.717,96
46	SUBVENTIONS ACQUISES		102.295,00	-187.127	-64,7	289.422	94.441,20
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		454.009,40
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
	<i>Postes fixes</i>	28,200 ETP		-1,650 ETP	-5,5%	29,850 ETP	28,900 ETP

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
3	CHARGES	11.782.078,65		1.216.118	11,5	10.565.961	10.382.611,25
4	REVENUS		1.837.319,90	-269.745	-12,8	2.107.065	1.835.786,09
	COUVERTURE en F	-9.944.758,75		-1.485.863		-8.458.896	-8.546.825,16
	COUVERTURE en %	-84,41%			5,4	-80,06%	-82,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.647.268,05		-193.549	-4,0	4.840.817	4.965.212,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.452.614,80		521.471	27,0	1.931.144	1.658.713,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.452.625,80		952.626	63,5	1.500.000	1.321.288,07
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.229.010,00		-64.990	-2,8	2.294.000	2.437.077,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	560,00		560	ND		320,00
43	RECETTES DIVERSES		1.837.319,90	-93.190	-4,8	1.930.510	1.688.237,85
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-176.555	-100,0	176.555	147.548,24



Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>177,309 ETP</i>		<i>-5,801 ETP</i>	<i>-3,2%</i>	<i>183,110 ETP</i>	<i>180,319 ETP</i>
3	CHARGES	60.680.373,61		-1.991.159	-3,2	62.671.533	62.526.861,92
4	REVENUS		2.261.544,32	166.925	8,0	2.094.619	3.693.524,44
	COUVERTURE en F	-58.418.829,29		2.158.085		-60.576.914	-58.833.337,48
	COUVERTURE en %	-96,27%			-0,4	-96,66%	-94,09%
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.529.156,66		-1.113.323	-2,8	39.642.480	40.429.978,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.668.320,15		229.032	1,6	14.439.288	15.883.075,75
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	935.755,60		379.444	68,2	556.312	891.070,59
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.525,00		1.025	0,5	223.500	223.637,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.284.155,20		-1.490.798	-19,2	7.774.953	5.000.240,28
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	38.461,00		3.461	9,9	35.000	98.860,10
41	PATENTES ET CONCESSIONS		455.607,26	225.607	98,1	230.000	200.224,90
42	REVENUS DES BIENS			-20	-100,0	20	3,00
43	RECETTES DIVERSES		1.796.925,06	-32.674	-1,8	1.829.599	3.459.721,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		9.012,00	-988	-9,9	10.000	9.156,00

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	177,309 ETP 60.680.373,61		-5,801 ETP -1.991.159	-3,2% -3,2	183,110 ETP 62.671.533	180,319 ETP 62.526.861,92
4	REVENUS		2.261.544,32	166.925	8,0	2.094.619	3.693.524,44
	COUVERTURE en F	-58.418.829,29		2.158.085		-60.576.914	-58.833.337,48
	COUVERTURE en %	-96,27%			-0,4	-96,66%	-94,09%
O01 - GRAND CONSEIL							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	21,700 ETP 10.959.258,75		-2,600 ETP -1.178.412	-10,7% -9,7	24,300 ETP 12.137.671	21,100 ETP 10.185.119,49
4	REVENUS		95.518,70	10.001	11,7	85.518	49.406,85
	COUVERTURE en F	-10.863.740,05		1.188.413		-12.052.153	-10.135.712,64
	COUVERTURE en %	-99,13%			-0,2	-99,30%	-99,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.320.511,46		-933.116	-11,3	8.253.627	7.096.347,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.429.525,22		-235.375	-6,4	3.664.900	2.910.021,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	206.102,07		-8.042	-3,8	214.144	177.111,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.120,00		-1.880	-37,6	5.000	1.640,00
43	RECETTES DIVERSES		86.506,70	10.989	14,6	75.518	40.250,85
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		9.012,00	-988	-9,9	10.000	9.156,00
O02 - CONSTITUANTE							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	3.175.925,71		283.839	9,8	2.892.087	3.974.820,75
4	REVENUS		89.220,30	88.743	NS	477	3.144,95
	COUVERTURE en F	-3.086.705,41		-195.095		-2.891.610	-3.971.675,80
	COUVERTURE en %	-97,19%			-2,8	-99,98%	-99,92%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.344.041,55		-327.201	-19,6	1.671.243	2.311.017,41
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.583.210,08		458.125	40,7	1.125.085	1.459.577,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	213.812,08		148.053	225,1	65.759	108.958,77
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	34.862,00		4.862	16,2	30.000	95.266,80
43	RECETTES DIVERSES		89.220,30	88.743	NS	477	3.144,95
O03 - CONSEIL D'ETAT							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	48,275 ETP 11.283.138,65		-0,462 ETP -893.708	-0,9% -7,3	48,738 ETP 12.176.847	44,691 ETP 11.682.967,89
4	REVENUS		1.447.465,42	-108.183	-7,0	1.555.648	1.347.409,11
	COUVERTURE en F	-9.835.673,23		785.526		-10.621.199	-10.335.558,78
	COUVERTURE en %	-87,17%			-0,1	-87,22%	-88,47%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.606.304,87		8.595	0,1	8.597.710	8.319.184,14
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.340.063,74		-489.073	-17,3	2.829.137	2.767.223,56
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	336.770,05		-413.230	-55,1	750.000	596.560,20
41	PATENTES ET CONCESSIONS		455.607,26	225.607	98,1	230.000	200.224,90
42	REVENUS DES BIENS			-20	-100,0	20	

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O03 - CONSEIL D'ETAT							
43	RECETTES DIVERSES		991.858,16	-333.770	-25,2	1.325.628	1.147.184,21
O04 - SERVICES GÉNÉRAUX							
	<i>Postes fixes</i>	<i>79,750 ETP</i>		<i>-1,650 ETP</i>	<i>-2,0%</i>	<i>81,400 ETP</i>	<i>89,100 ETP</i>
3	CHARGES	17.486.477,77		-36.025	-0,2	17.522.503	18.652.751,23
4	REVENUS		139.616,71	-11.103	-7,4	150.720	1.727.974,55
	COUVERTURE en F	-17.346.861,06		24.922		-17.371.783	-16.924.776,68
	COUVERTURE en %	-99,20%			0,1	-99,14%	-90,74%
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.767.658,31		203.236	1,3	15.564.422	16.917.416,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.379.094,51		-280.496	-16,9	1.659.591	1.438.727,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	114.973,95		39.984	53,3	74.990	71.700,62
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.525,00		1.025	0,5	223.500	223.637,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	226,00		226	ND		1.269,30
42	REVENUS DES BIENS				ND		3,00
43	RECETTES DIVERSES		139.616,71	13.897	11,1	125.720	1.703.552,55
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
O04.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-25,0%</i>	<i>4,000 ETP</i>	<i>4,000 ETP</i>
3	CHARGES	3.647.894,28		-36.745	-1,0	3.684.639	3.510.132,61
4	REVENUS		4.322,40	2.174	101,2	2.148	36.914,20
	COUVERTURE en F	-3.643.571,88		38.919		-3.682.491	-3.473.218,41
	COUVERTURE en %	-99,88%			-0,1	-99,94%	-98,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.452.326,91		-22.799	-0,7	3.475.126	3.304.361,38
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	137.222,17		-29.240	-17,6	166.462	165.850,69
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	58.345,20		15.294	35,5	43.051	38.885,54
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.035,00
43	RECETTES DIVERSES		4.322,40	2.174	101,2	2.148	36.914,20
O04.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES							
	<i>Postes fixes</i>				<i>ND</i>		
3	CHARGES	599.754,25		-127.070	-17,5	726.824	542.614,42
4	REVENUS		157,20	-108	-40,7	265	215,40
	COUVERTURE en F	-599.597,05		126.962		-726.559	-542.399,02
	COUVERTURE en %	-99,97%			0,0	-99,96%	-99,96%
30	CHARGES DE PERSONNEL	420.410,70		-94.090	-18,3	514.501	440.936,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	179.343,55		-32.979	-15,5	212.323	101.677,82
43	RECETTES DIVERSES		157,20	-108	-40,7	265	215,40
O04.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>27,450 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>27,450 ETP</i>	<i>27,450 ETP</i>

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES							
3	CHARGES	4.828.315,95		-31.345	-0,6	4.859.661	4.789.090,60
4	REVENUS		75.475,25	-20.028	-21,0	95.503	97.325,55
	COUVERTURE en F	-4.752.840,70		11.317		-4.764.158	-4.691.765,05
	COUVERTURE en %	-98,44%			0,4	-98,03%	-97,97%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.192.718,55		-9.545	-0,2	4.202.264	4.202.359,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	635.591,40		-21.806	-3,3	657.397	586.731,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6,00		6	ND		
43	RECETTES DIVERSES		75.475,25	-20.028	-21,0	95.503	97.325,55
004.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE..							
	<i>Postes fixes</i>				ND		8,100 ETP
3	CHARGES	0,00		-531	-100,0	531	1.353.656,81
4	REVENUS		0,00	0	ND		1.517.044,95
	COUVERTURE en F	0,00		531		-531	163.388,14
	COUVERTURE en %				-100,0	-100,00%	12,07%
30	CHARGES DE PERSONNEL	0,00		0	ND		1.285.623,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	0,00		0	ND		64.249,60
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	0,00		-531	-100,0	531	3.549,46
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		234,30
42	REVENUS DES BIENS				ND		3,00
43	RECETTES DIVERSES		0,00	0	ND		1.517.041,95
004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES							
	<i>Postes fixes</i>	5,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	5,450 ETP	5,450 ETP
3	CHARGES	788.358,29		27.832	3,7	760.526	747.051,21
4	REVENUS		1.649,45	879	114,2	770	5.031,25
	COUVERTURE en F	-786.708,84		-26.953		-759.756	-742.019,96
	COUVERTURE en %	-99,79%			-0,1	-99,90%	-99,33%
30	CHARGES DE PERSONNEL	773.193,20		50.167	6,9	723.026	714.931,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.165,09		-22.335	-59,6	37.500	32.119,26
43	RECETTES DIVERSES		1.649,45	879	114,2	770	5.031,25
004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD							
	<i>Postes fixes</i>	3,000 ETP		1,000 ETP	50,0%	2,000 ETP	3,800 ETP
3	CHARGES	851.122,48		200.533	30,8	650.589	940.500,40
4	REVENUS		1.140,40	717	169,6	423	646,55
	COUVERTURE en F	-849.982,08		-199.816		-650.166	-939.853,85
	COUVERTURE en %	-99,87%			-0,1	-99,94%	-99,93%
30	CHARGES DE PERSONNEL	783.824,39		262.604	50,4	521.220	805.247,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	41.378,09		-87.991	-68,0	129.369	135.252,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.920,00		25.920	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.140,40	717	169,6	423	646,55

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
004.07 - ARCHIVES D'ETAT							
	<i>Postes fixes</i>	15,600 ETP		0,000 ETP	0,0%	15,600 ETP	15,600 ETP
3	CHARGES	2.549.096,87		-35.278	-1,4	2.584.375	2.489.699,88
4	REVENUS		23.463,41	-19.193	-45,0	42.656	35.026,05
	COUVERTURE en F	-2.525.633,46		16.086		-2.541.719	-2.454.673,83
	COUVERTURE en %	-99,08%			0,7	-98,35%	-98,59%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.011.519,46		29.664	1,5	1.981.855	1.981.361,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	283.778,71		-64.067	-18,4	347.846	255.653,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	29.047,70		-2.126	-6,8	31.174	29.047,70
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.525,00		1.025	0,5	223.500	223.637,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	226,00		226	ND		
43	RECETTES DIVERSES		23.463,41	5.807	32,9	17.656	10.607,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF							
	<i>Postes fixes</i>	25,250 ETP		-1,650 ETP	-6,1%	26,900 ETP	24,700 ETP
3	CHARGES	4.221.935,65		-33.422	-0,8	4.255.358	4.280.005,30
4	REVENUS		33.408,60	24.454	273,1	8.955	35.770,60
	COUVERTURE en F	-4.188.527,05		57.876		-4.246.403	-4.244.234,70
	COUVERTURE en %	-99,21%			-0,6	-99,79%	-99,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.133.665,10		-12.765	-0,3	4.146.430	4.182.594,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	86.615,50		-22.079	-20,3	108.694	97.193,13
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.655,05		1.421	607,3	234	217,92
43	RECETTES DIVERSES		33.408,60	24.454	273,1	8.955	35.770,60
005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE							
	<i>Postes fixes</i>	5,678 ETP		-0,129 ETP	-2,2%	5,807 ETP	4,839 ETP
3	CHARGES	1.043.773,99		-145.191	-12,2	1.188.965	1.238.735,94
4	REVENUS		2.818,52	2.138	313,9	681	1.601,20
	COUVERTURE en F	-1.040.955,48		147.329		-1.188.284	-1.237.134,74
	COUVERTURE en %	-99,73%			-0,2	-99,94%	-99,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	828.467,09		-67.086	-7,5	895.553	940.400,94
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	127.750,11		-75.156	-37,0	202.906	207.651,00
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3,79		-502	-99,3	506	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	87.300,00		-2.700	-3,0	90.000	90.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	253,00		253	ND		684,00
43	RECETTES DIVERSES		2.818,52	2.138	313,9	681	1.601,20
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
	<i>Postes fixes</i>	10,178 ETP		-0,108 ETP	-1,0%	10,286 ETP	9,106 ETP

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
3	CHARGES	7.021.497,56		1.123.050	19,0	5.898.448	7.951.381,21
4	REVENUS		196.841,12	146.914	294,3	49.927	316.249,73
	COUVERTURE en F	-6.824.656,45		-976.135		-5.848.521	-7.635.131,48
	COUVERTURE en %	-97,20%			-2,0	-99,15%	-96,02%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.532.577,92		-33.246	-1,3	2.565.824	2.650.673,68
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.446.319,64		1.153.696	35,0	3.292.624	4.969.307,53
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	42.600,00		2.600	6,5	40.000	331.400,00
43	RECETTES DIVERSES		196.841,12	146.914	294,3	49.927	316.249,73
O07 - GENÈVE INTERNATIONALE							
	<i>Postes fixes</i>	<i>6,937 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,937 ETP</i>	<i>6,937 ETP</i>
3	CHARGES	7.567.067,23		-255.966	-3,3	7.823.033	6.488.557,45
4	REVENUS		847,55	-25	-2,9	873	18.202,05
	COUVERTURE en F	-7.566.219,68		255.940		-7.822.160	-6.470.355,40
	COUVERTURE en %	-99,99%			0,0	-99,99%	-99,72%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.128.574,00		67.364	6,3	1.061.210	1.150.984,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.140.608,70		-274.761	-19,4	1.415.370	1.817.663,08
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	56,88		57	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.297.827,65		-48.625	-0,9	5.346.453	3.519.910,00
43	RECETTES DIVERSES		847,55	-25	-2,9	873	18.202,05
O08 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER							
	<i>Postes fixes</i>	<i>4,790 ETP</i>		<i>-0,852 ETP</i>	<i>-15,1%</i>	<i>5,643 ETP</i>	<i>4,546 ETP</i>
3	CHARGES	2.143.233,93		-888.745	-29,3	3.031.979	2.352.527,96
4	REVENUS		289.216,00	38.441	15,3	250.775	229.536,00
	COUVERTURE en F	-1.854.017,93		927.186		-2.781.204	-2.122.991,96
	COUVERTURE en %	-86,51%			-5,7	-91,73%	-90,24%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.001.021,47		-31.870	-3,1	1.032.891	1.043.954,11
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	221.748,14		-27.927	-11,2	249.675	312.903,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	400.806,83		199.894	99,5	200.913	533.300,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	519.657,50		-1.028.843	-66,4	1.548.500	462.370,08
43	RECETTES DIVERSES		289.216,00	38.441	15,3	250.775	229.536,00

Récapitulation

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS							
	<i>Postes fixes</i>	<i>1.130,555 ETP</i>		<i>-51,563 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>1.182,118 ETP</i>	<i>1.152,767 ETP</i>
3	CHARGES	1.474.071.229,64		818.249.935	124,8	655.821.295	794.953.883,08
4	REVENUS		154.715.235,99	18.499.077	13,6	136.216.159	258.302.396,24
	COUVERTURE en F	-1.319.355.993,65		-799.750.858		-519.605.136	-536.651.486,84
	COUVERTURE en %	-89,50%			13,0	-79,23%	-67,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	209.676.712,04		5.241.826	2,6	204.434.886	204.360.025,14
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	216.959.707,63		-3.626.256	-1,6	220.585.964	216.071.456,24
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.156,39		3.156	ND		38.517,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.041.606.548,69		816.813.729	363,4	224.792.820	366.085.293,81
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	379.377,27		-41.623	-9,9	421.000	439.599,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.187.992,00		-555.645	-11,7	4.743.637	4.302.595,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	747.969,00		714.945	NS	33.024	3.089.675,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	509.766,61		-300.197	-37,1	809.964	566.720,00
42	REVENUS DES BIENS		110.153.227,90	1.816.786	1,7	108.336.442	110.256.349,96
43	RECETTES DIVERSES		33.367.831,42	6.207.471	22,9	27.160.360	136.991.864,74
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.637.080,92	3.637.081	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.655.646,03	6.059.143	NS	596.503	7.833.274,13
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		747.969,00	714.945	NS	33.024	3.089.675,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		153.480,72	63.651	70,9	89.830	131.232,40

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	1.130.555 ETP 1.474.071.229,64		-51,563 ETP 818.249.935	-4,4% 124,8	1.182.118 ETP 655.821.295	1.152.767 ETP 794.953.883,08
4	REVENUS		154.715.235,99	18.499.077	13,6	136.216.159	258.302.396,24
	COUVERTURE en F	-1.319.355.993,65		-799.750.858		-519.605.136	-536.651.486,84
	COUVERTURE en %	-89,50%			13,0	-79,23%	-67,51%
P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	383,404 ETP 84.524.957,74		-22,000 ETP -540.199	-5,4% -0,6	405,405 ETP 85.065.157	389,000 ETP 87.540.298,34
4	REVENUS		8.253.372,15	6.475.642	364,3	1.777.730	5.437.428,19
	COUVERTURE en F	-76.271.585,59		7.015.841		-83.287.427	-82.102.870,14
	COUVERTURE en %	-90,24%			-7,8	-97,91%	-93,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	68.302.797,86		-1.227.581	-1,8	69.530.379	68.577.148,99
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.595.600,69		1.895.517	24,6	7.700.084	12.621.091,33
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.156,39		3.156	ND		132,42
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.552.172,03		-1.528.580	-37,5	4.080.752	2.017.146,02
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	379.377,27		-41.623	-9,9	421.000	439.599,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.906.083,05		-308.023	-9,6	3.214.106	2.958.188,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	747.969,00		714.945	NS	33.024	834.375,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	37.801,44		-48.011	-55,9	85.812	92.616,36
42	REVENUS DES BIENS		859,81	-64.446	-98,7	65.306	518.301,79
43	RECETTES DIVERSES		7.349.362,71	5.796.143	373,2	1.553.220	4.006.184,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		19.849,91	-36.500	-64,8	56.350	17.647,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		747.969,00	714.945	NS	33.024	834.375,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		135.330,72	65.501	93,8	69.830	60.919,60
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
3	<i>Postes fixes</i> CHARGES	82,552 ETP 869.570.040,11		-1,961 ETP 801.035.688	-2,3% NS	84,513 ETP 68.534.352	83,206 ETP 194.232.743,57
4	REVENUS		21.611.504,76	2.006.680	10,2	19.604.825	124.291.279,59
	COUVERTURE en F	-847.958.535,34		-799.029.008	NS	-48.929.527	-69.941.463,98
	COUVERTURE en %	-97,51%			36,6	-71,39%	-36,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	55.227.412,80		7.376.952	15,4	47.850.461	50.074.082,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.508.568,58		734.740	41,4	1.773.829	2.771.554,91
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	0,00		0	ND		158,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	811.833.098,73		792.923.037	NS	18.910.062	141.385.700,25
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	960,00		960	ND		1.247,30
42	REVENUS DES BIENS		76,00	-436.124	-100,0	436.200	292.096,80
43	RECETTES DIVERSES		21.582.856,76	2.613.376	13,8	18.969.481	123.955.970,79

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		28.572,00	-170.572	-85,7	199.144	43.212,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS							
	<i>Postes fixes</i>	<i>110,824 ETP</i>		<i>-4,676 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>115,500 ETP</i>	<i>110,986 ETP</i>
3	CHARGES	20.805.009,70		-79.239	-0,4	20.884.249	22.542.981,05
4	REVENUS		367.870,75	-364.131	-49,7	732.002	1.090.937,55
	COUVERTURE en F	-20.437.138,95		-284.892		-20.152.247	-21.452.043,49
	COUVERTURE en %	-98,23%			1,8	-96,50%	-95,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.037.748,31		-580.718	-3,3	17.618.466	16.939.058,32
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.889.428,40		-184	0,0	2.889.612	3.295.750,56
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	753.809,17		377.638	100,4	376.171	2.246.133,07
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	124.023,82		124.024	ND		62.039,10
42	REVENUS DES BIENS		67.846,57	-277.553	-80,4	345.400	379.272,06
43	RECETTES DIVERSES		300.024,18	-86.578	-22,4	386.602	711.665,49
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)							
	<i>Postes fixes</i>	<i>239,175 ETP</i>		<i>-13,625 ETP</i>	<i>-5,4%</i>	<i>252,800 ETP</i>	<i>239,375 ETP</i>
3	CHARGES	359.356.876,82		7.223.634	2,1	352.133.243	357.922.812,31
4	REVENUS		122.533.317,75	9.201.823	8,1	113.331.495	125.998.208,24
	COUVERTURE en F	-236.823.559,07		1.978.189		-238.801.748	-231.924.604,07
	COUVERTURE en %	-65,90%			-2,8	-67,82%	-64,80%
30	CHARGES DE PERSONNEL	25.271.635,71		-1.211.464	-4,6	26.483.100	25.536.324,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	163.127.582,40		-4.913.132	-2,9	168.040.714	152.573.678,49
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		38.227,00
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	169.339.578,16		13.976.171	9,0	155.363.407	175.771.321,47
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.281.908,95		-247.622	-16,2	1.529.531	1.344.407,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	0,00		0	ND		2.255.300,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	336.171,60		-380.319	-53,1	716.491	403.553,45
42	REVENUS DES BIENS		110.084.445,52	2.594.910	2,4	107.489.536	109.066.679,31
43	RECETTES DIVERSES		2.553.975,91	-2.928.964	-53,4	5.482.940	7.019.481,16
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.637.080,92	3.637.081	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.239.665,40	5.900.646	NS	339.019	7.643.247,77
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		0,00	0	ND		2.255.300,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		18.150,00	-1.850	-9,3	20.000	13.500,00
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
	<i>Postes fixes</i>	<i>314,600 ETP</i>		<i>-9,300 ETP</i>	<i>-2,9%</i>	<i>323,900 ETP</i>	<i>330,200 ETP</i>

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2012		VARIATION C-B 2012		BUDGET 2012	COMPTE 2011
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
3	CHARGES	139.814.345,28		10.610.051	8,2	129.204.294	132.715.047,82
4	REVENUS		1.949.170,58	1.179.064	153,1	770.107	1.484.542,66
	COUVERTURE en F	-137.865.174,70		-9.430.988		-128.434.187	-131.230.505,16
	COUVERTURE en %	-98,61%			-0,8	-99,40%	-98,88%
30	CHARGES DE PERSONNEL	43.837.117,37		884.637	2,1	42.952.480	43.233.410,07
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	38.838.527,56		-1.343.197	-3,3	40.181.725	44.809.380,95
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	57.127.890,60		11.065.463	24,0	46.062.428	44.664.993,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.809,75		3.149	41,1	7.661	7.263,80
43	RECETTES DIVERSES		1.581.611,86	813.495	105,9	768.117	1.298.562,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		367.558,72	365.569	NS	1.990	129.167,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		56.812,80

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département

01 Chancellerie d'Etat

O03 Conseil d'Etat
O04 Services généraux
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
O06 Exercices des droits politiques

02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts
O04 Services généraux
O04.02 Evaluation des politiques publiques
O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
O04.04 Surveillance des fondations et institutions (jusqu'en 2011)
O04.08 Audits et expertises de l'ICF
P02 Gestion transversale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et achats

03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

04 Sécurité

F02 Energie
H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H03 Sécurité civile
H04 Armée et obligation de servir
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H08 Droits humains
O04 Services généraux
O04.07 Archives d'Etat
O07 Genève internationale
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

05 Urbanisme

G01 Accès au logement
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

06 Intérieur, mobilité et environnement

F01 Protection de l'environnement
F03 Gestion des eaux
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
F05 Politique agricole
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
J01 Transports et mobilité
J02 Infrastructures routières et de transports publics
O04 Services généraux
O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

07 Solidarité et emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
B02 Surveillance du marché du travail
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

08 Affaires régionales, économie et santé

K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Développement et soutien à l'économie
L03 Régulation du commerce
O05 Développement durable
O08 Régional et transfrontalier

Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

O04 Services généraux
O04.01 Cour des comptes

13 Constituante

O02 Constituante

14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
3 positions et par politique publique

Comparaison par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2012	Écart par rapport au Budget 2012		Budget 2012	Compte 2011
30	Charges de personnel	2'169'443'855.10	-8'905'675	-0.4%	2'178'349'530	2'141'209'081.40
300	Autorités, commissions et juges	41'770'378.89	-2'105'753	-4.8%	43'876'132	40'673'198.55
301	Traitements du personnel	1'011'641'240.86	-19'478'127	-1.9%	1'031'119'368	1'011'791'288.58
302	Traitement du corps enseignant	732'417'310.49	5'360'751	0.7%	727'056'559	726'314'723.93
303	Assurances sociales	144'406'204.92	-2'659'284	-1.8%	147'065'489	137'978'641.19
304	Caisse de pension et de prévoyance	205'041'318.16	507'668	0.2%	204'533'659	193'863'355.88
305	Assurance maladie et accidents	13'476'458.99	971'382	7.8%	12'505'077	12'509'076.72
306	Prestations en nature	3'325'339.13	-463'023	-12.2%	3'788'362	3'087'397.60
307	Prestations aux retraités	34'099'248.75	7'991'874	30.6%	26'107'375	28'328'777.30
308	Activation des charges de personnel en investissement	-24'567'293.65	1'329'834	5.1%	-25'897'128	-22'266'198.60
309	Formation, recrutement, div. charges	7'833'648.56	-360'997	-4.4%	8'194'646	8'928'820.25
31	Dépenses générales	431'498'672.27	-11'121'176	-2.5%	442'619'848	418'735'050.72
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	21'312'251.98	-3'122'267	-12.8%	24'434'519	23'851'034.27
311	Mobilier, machines et véhicules	1'504'594.38	-1'167'881	-43.7%	2'672'475	1'521'155.89
312	Eau, énergie, combustibles	37'933'575.13	-3'605'871	-8.7%	41'539'446	37'113'622.17
313	Marchandises	17'958'411.11	-909'936	-4.8%	18'868'347	16'179'055.13
314	Entretien des immeubles	74'341'322.69	-3'027'125	-3.9%	77'368'448	71'975'847.45
315	Entretien de mobilier par des tiers	21'145'686.64	-2'352'297	-10.0%	23'497'984	21'450'919.41
316	Loyers, fermages, redevances	60'428'562.87	-3'488'969	-5.5%	63'917'532	55'940'838.91
317	Débours	14'507'397.13	125'338	0.9%	14'382'059	14'530'160.71
318	Honoraires, prest. de service de tiers	182'366'870.34	6'427'832	3.7%	175'939'038	176'172'416.78
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	285'783'387.36	2'894'387	1.0%	282'889'000	300'403'636.01
320	Engagements courants	10'320'451.43	5'025'451	94.9%	5'295'000	4'639'940.55
321	Dettes à court terme	3'656'380.28	1'556'380	74.1%	2'100'000	3'312'843.92
322	Dettes à moyen et long terme	235'876'478.87	-5'637'521	-2.3%	241'514'000	242'708'867.04
323	Dettes envers des entités partic.	969'981.10	-1'426'019	-59.5%	2'396'000	1'525'223.75
328	Frais et coûts financiers	715'952.65	215'953	43.2%	500'000	552'309.26
329	Autres intérêts passifs	34'244'143.03	3'160'143	10.2%	31'084'000	47'664'451.49
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'568'681'519.94	936'850'093	148.3%	631'831'427	942'793'378.46
330	Amortissements du patrimoine financier	88'491.31	68'491	342.5%	20'000	125'416.11
331	Amortissements des immobilisations corporelles PA	254'360'722.50	15'400'993	6.4%	238'959'730	275'065'741.36
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	35'162'489.13	9'561'115	37.3%	25'601'374	18'302'348.43
333	Dépréciations d'actifs	14'335.50	-222'950	-94.0%	237'285	139'418.20
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	6'773'173.31	6'773'173		-	4'380'417.25
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	63'120'976.98	3'360'365	5.6%	59'760'612	59'381'942.30
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine adminis	6'521'121.80	6'521'122		-	18'534'175.73
338	Provisions	1'049'274'128.44	868'091'524	479.1%	181'182'604	321'439'458.26
339	Créances irrécouvrables et autres charges	153'366'080.97	27'296'259	21.7%	126'069'822	245'424'460.82
34	Parts et contributions sans affectation	541'482'654.71	10'396'868	2.0%	531'085'787	496'190'043.10
340	Part des communes aux recettes	183'407.50	20'558	12.6%	162'850	161'943.25
346	Comp. fin. aux communes françaises	190'171'406.21	10'571'406	5.9%	179'600'000	176'871'979.16
348	RPT (parts et contributions)	351'127'841.00	-195'096	-0.1%	351'322'937	319'151'993.60
349	Autres parts	-	-		-	4'127.09
35	Dédommagements à des tiers	142'657'120.54	-22'347'084	-13.5%	165'004'205	149'663'805.16
350	Confédération (dédommagements à des tiers)	24'117'482.05	-1'443'518	-5.6%	25'561'000	25'754'404.85
351	Cantons (dédommagements à des tiers)	36'027'269.57	6'426'385	21.7%	29'600'885	30'161'755.59
352	Communes (dédommagements à des tiers)	19'195'237.57	-427'082	-2.2%	19'622'320	15'038'505.55
353	Propres établissements (dédommagements à des tiers)	3'416'200.05	3'416'200		-	0.00
355	Dédommagement à des institutions privées	11'394'211.05	-7'205'789	-38.7%	18'600'000	19'613'866.62
356	Dédommagement à des personnes physiques	48'506'720.25	-23'113'280	-32.3%	71'620'000	59'095'272.55
36	Subventions accordées	3'750'950'777.88	12'105'878	0.3%	3'738'844'900	3'614'991'154.44
360	Confédération (subventions accordées)	920'678.48	-101	0.0%	920'779	1'221'554.74
361	Cantons (subventions accordées)	91'797'247.16	-2'171'329	-2.3%	93'968'576	91'379'462.05
362	Communes (subventions accordées)	6'715'016.97	-3'641	-0.1%	6'718'658	4'980'742.32
363	Propres établissements (subventions accordées)	1'762'033'622.67	-1'891'902	-0.1%	1'763'925'525	1'756'135'861.53
364	Sociétés d'économie mixte (subventions accordées)	35'044'831.52	-120'462	-0.3%	35'165'294	32'700'800.80
365	Institutions privées (subventions accordées)	597'691'997.57	-15'105'749	-2.5%	612'797'747	553'617'199.10
366	Personnes physiques (subventions accordées)	1'242'674'994.89	32'759'098	2.7%	1'209'915'897	1'162'970'833.56
367	Etranger	14'072'388.62	-1'360'035	-8.8%	15'432'424	11'984'700.34
	Totaux intermédiaires	8'890'497'987.80	919'873'291	11.5%	7'970'624'697	8'063'986'149.29
37	Subventions redistribuées	264'972'712.96	240'839'113	997.9%	24'133'600	236'726'166.62
371	Cantons (subventions redistribuées)	338'463.00	-252'537	-42.7%	591'000	829'747
372	Communes (subventions redistribuées)	1'352'726.90	706'727	109.4%	646'000	1'626'893
373	Propres établissements (subventions redistribuées)	236'901'162.36	236'601'162	n.s.	300'000	208'134'881
374	Sociétés d'économie mixte (subventions redistribuées)	-	-75'000	-100.0%	75'000	-
375	Institutions privées (subventions redistribuées)	26'368'630.70	3'947'031	17.6%	22'421'600	4'744'435
376	Personnes physiques (subventions redistribuées)	11'730.00	-88'270	-88.3%	100'000	21'390'211
39	Imputations internes	13'076'863.95	-3'526'884	-21.2%	16'603'748	15'092'443.53
397	Facturation interne	13'076'863.95	-3'526'884	-21.2%	16'603'748	15'092'444
	Totaux généraux	9'168'547'564.71	1'157'185'520	14.4%	8'011'362'045	8'315'804'759.44

Comparaison par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2012	Écart par rapport au Budget 2012		Budget 2012	Compte 2011
40	Impôts	5'984'504'987.03	456'909'317	8.3%	5'527'595'670	5'637'599'113.35
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'915'198'399.78	228'998'400	6.2%	3'686'200'000	3'700'924'673.34
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'354'495'165.31	190'195'165	16.3%	1'164'300'000	1'240'517'422.48
402	Impôts fonciers	197'161'765.63	32'161'766	19.5%	165'000'000	166'117'273.89
403	Impôts spéciaux	103'179'206.35	3'179'206	3.2%	100'000'000	100'622'032.06
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	178'766'771.60	-1'233'228	-0.7%	180'000'000	203'231'686.82
405	Produit des successions	104'804'622.84	4'804'623	4.8%	100'000'000	98'604'817.61
406	Autres impôts cantonaux	130'899'055.52	-1'196'614	-0.9%	132'095'670	127'581'207.15
41	Patentes et concessions	12'883'087.39	-2'395'136	-15.7%	15'278'223	14'065'063.14
410	Patentes	12'427'480.13	-2'620'743	-17.4%	15'048'223	13'864'838.24
411	Concessions	455'607.26	225'607	98.1%	230'000	200'224.90
42	Revenus des biens	506'907'152.21	41'071'710	8.8%	465'835'442	667'791'138.39
420	Revenus des biens du PF - Banques	128'601.27	-157'126	-55.0%	285'727	74'176.43
421	Revenus des biens du PF - Créances	95'084'488.85	-10'129'850	-9.6%	105'214'339	92'756'599.65
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'666'679.73	-784'028	-6.8%	11'450'708	10'798'798.23
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	200'288.79	-6'215'596	-96.9%	6'415'885	7'536'857.92
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	23'680'270.04	18'130'270	326.7%	5'550'000	17'070'639.91
425	Prêts du patrimoine administratif	39'335'187.07	-9'309'499	-19.1%	48'644'686	43'897'469.61
426	Part. perm. du patrimoine adm.	64'452'005.40	5'703'855	9.7%	58'748'150	63'132'503.00
427	Immeubles du patrimoine administratif	219'281'979.32	4'600'883	2.1%	214'681'096	150'340'611.97
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	25'598'479.34	17'538'332	217.6%	8'060'147	259'482'974.15
429	Autres revenus	28'479'172.40	21'694'468	319.8%	6'784'704	22'700'507.32
43	Recettes diverses	915'845'283.60	290'047'831	46.3%	625'797'453	851'296'307.51
431	Emoluments administratifs	139'993'386.07	1'379'757	1.0%	138'613'629	153'202'305.79
432	Pensions d'établissements spécialisés	7'154'875.69	-2'491'790	-25.8%	9'646'666	6'721'207.34
433	Ecolages	793'828.80	118'768	17.6%	675'061	664'327.80
434	Redevances d'util. et prest. de service	39'383'798.74	-5'977'052	-13.2%	45'360'851	24'478'368.21
435	Ventes de marchandises	5'808'293.86	-153'132	-2.6%	5'961'426	5'670'097.03
436	Dédommagements de tiers	161'754'937.07	18'040'627	12.6%	143'714'310	187'417'541.50
437	Amendes	65'712'647.37	7'773'024	13.4%	57'939'623	104'927'922.06
438	Remboursement frais administratifs	151'270.00	-248'730	-62.2%	400'000	412'899.00
439	Utilisations et dissolutions de provisions, autres produits	495'092'246.00	271'606'359	121.5%	223'485'887	367'801'634.58
44	Parts à des recettes sans affectation	567'043'874.54	35'266'517	6.6%	531'777'358	623'457'723.54
440	Part à des recettes fédérales	436'240'868.54	31'146'869	7.7%	405'094'000	494'313'702.54
442	Part à l'impôt anticipé	25'466'279.00	4'119'648	19.3%	21'346'631	28'638'947.00
448	RPT (parts à des recettes)	105'336'727.00	-	0.0%	105'336'727	100'505'074.00
45	Dédommagements de collectivités publiques	128'218'577.58	-8'738'215	-6.4%	136'956'793	135'136'636.81
450	Confédération (dédommagements)	60'956'902.31	-3'635'609	-5.6%	64'592'511	69'586'700.93
451	Cantons (dédommagements)	8'698'113.47	537'813	6.6%	8'160'300	9'823'530.35
452	Communes (dédommagements)	58'563'561.80	-5'630'420	-8.8%	64'193'982	55'726'405.53
453	Propres établissements (dédommagements)	-	-10'000	-100.0%	10'000	-
46	Subventions acquises	315'308'442.84	-2'846'930	-0.9%	318'155'373	336'205'086.85
460	Confédération (subventions acquises)	290'634'650.15	-10'599'965	-3.5%	301'234'615	301'146'142.81
461	Cantons (subventions acquises)	276'675.28	38'515	16.2%	238'160	172'851.00
462	Communes	8'000.00	8'000		-	-
463	Propres établissements (subventions acquises)	443'426.60	-61'573	-12.2%	505'000	769'525.90
464	Fonds alloués par des tiers	3'332'981.12	-352'025	-9.6%	3'685'006	3'526'702.96
466	Personnes physiques (subventions acquises)	1'420'195.85	-664'804	-31.9%	2'085'000	1'837'532.00
467	Subventions étrangers	126'340.75	-173'659	-57.9%	300'000	154'127.80
468	Produits différés de subventions d'investissement	10'297'231.70	8'341'604	426.5%	1'955'628	13'635'298.03
469	Autres subventions	8'768'941.39	616'977	7.6%	8'151'964	14'962'906.35
	Totaux intermédiaires	8'430'711'405.19	809'315'093	10.6%	7'621'396'312	8'265'551'065.39
47	Subventions à redistribuer	264'972'712.96	240'839'113	997.9%	24'133'600	236'726'166.62
470	Confédération (subventions à redistribuer)	160'621'620.96	136'488'021	565.6%	24'133'600	139'575'927.62
471	Cantons (subventions à redistribuer)	104'351'092.00	104'351'092		0	97'150'239.00
49	Imputations internes	13'076'963.95	-3'526'784	-21.2%	16'603'748	15'092'443.53
497	Facturations internes	13'076'963.95	-3'526'784	-21.2%	16'603'748	15'092'443.53
	Totaux généraux	8'708'761'082.10	1'046'627'422	13.7%	7'662'133'660.00	8'517'369'675.54

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2012**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'169'443'855	1'121'475'812	46'272'304	18'417'504	7'628'363	5'825'198	42'306'941
300	Autorités, commissions et juges	41'770'379	100'418	90'648	18'689	15'834	17'392	194'414
301	Traitements du personnel	1'011'641'241	204'041'162	38'414'093	15'548'148	6'432'793	4'921'251	34'768'088
302	Traitement du corps enseignant	732'417'310	731'874'256	-	-	-	-	-
303	Assurances sociales	144'406'205	75'853'478	3'124'902	1'259'307	511'167	391'638	2'816'265
304	Caisse de pension et de prévoyance	205'041'318	104'228'795	4'623'529	1'702'021	707'309	543'229	4'384'445
305	Assurance maladie et accidents	13'476'459	2'565'385	11'0023	43'027	17'063	12'998	93'100
306	Prestations en nature	3'325'339	881	-	-	-	-	47'615
307	Prestations aux retraités	34'099'249	1'527'301	-	-	-	-	-
308	Activation des charges de personnel en investissement	-24'567'294	-	-214'358	-153'703	-55'852	-61'345	-
309	Formation, recrutement, div. charges	7'833'649	1'284'138	123'467	15	49	35	3'014
31	Dépenses générales	431'498'672	47'471'542	1'692'512	704'441	463'694	360'044	29'878'269
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	2'312'252	11'965'775	234'388	80'980	41'785	32'854	350'245
311	Mobilier, machines et véhicules	1'504'594	722'435	1'377	2'467	-	-	128'211
312	Eau, énergie, combustibles	37'933'575	-	-	-	-	-	80'935
313	Marchandises	17'958'411	4'903'000	3'976	6'239	26	19	788'220
314	Entretien des immeubles	74'341'323	-2'890	-	-	-	-	6'833'055
315	Entretien de mobilier par des tiers	21'145'687	1'024'091	18'917	11'336	846	606	247'637
316	Loyers, fermages, redevances	60'428'563	2'811'195	86'228	28'911	12'546	9'632	192'490
317	Débours	14'507'397	3'302'851	174'278	34'108	9'132	8'719	501'384
318	Honoraires, prest. de service de tiers	182'366'870	22'745'083	1'173'349	540'400	399'358	308'214	20'756'092
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	285'783'387	-	-	-	14'402	10'318	-
320	Engagements courants	10'320'451	-	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	3'656'380	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	235'876'479	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	969'981	-	-	-	-	-	-
328	Frais et coûts financiers	715'953	-	-	-	-	-	-
329	Autres intérêts passifs	34'244'143	-	-	-	14'402	10'318	-
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'568'681'520	31'458'539	384'823	57'078'584	19'092'748	11'192'435	23'104'919
330	Amortissements du patrimoine financier	88'491	85'317	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles PA	254'360'723	5'897'152	16'659	-	62	-	4'301'893
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	35'162'489	40'828	365	-	-	-	425'902
333	Dépréciations d'actifs	14'336	14'336	-	-	-	-	-
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	6'773'173	-	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	63'120'977	12'446'519	-	-	3'470'471	-	1'725'612
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine adminis	6'521'122	-	-	-	-	-	-
338	Provisions	1'049'274'128	12'560'858	229'533	51'265'048	12'775'335	9'152'806	16'650'563
339	Créances irrécouvrables et autres charges	153'366'081	413'530	138'265	5'813'536	2'846'880	2'039'629	950
34	Parts et contributions sans affectation	541'482'655	81	-	-	-	-	183'327
340	Part des communes aux recettes	183'408	81	-	-	-	-	183'327
346	Comp. fin. aux communes françaises	190'171'406	-	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	351'127'841	-	-	-	-	-	-
35	Dédommagements à des tiers	142'657'121	9'878'396	72'831'778	-	-	-	338'479
350	Confédération (dédommagements à des tiers)	24'117'482	-	13'180'847	-	-	-	63'841
351	Cantons (dédommagements à des tiers)	36'027'270	9'878'396	-	-	-	-	271'933
352	Communes (dédommagements à des tiers)	19'195'238	-	-	-	-	-	2'704
353	Propres établissements (dédommagements à des tiers)	3'416'200	-	-	-	-	-	-
355	Dédommagement à des institutions privées	11'394'211	-	11'394'211	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	48'506'720	-	48'256'720	-	-	-	-
36	Subventions accordées	3'750'950'778	727'446'544	300'000	677'614'187	421'633'882	362'558'888	15'447'726
360	Confédération (subventions accordées)	920'678	-	-	-	-	-	-
361	Cantons (subventions accordées)	91'797'247	86'133'938	-	112'497	-	-	353'644
362	Communes (subventions accordées)	6'715'017	3'425'400	-	162	-	-	2'271'164
363	Propres établissements (subventions accordées)	1'762'033'623	446'429'567	-	77'931'765	-	58'170'520	452'730
364	Sociétés d'économie mixte (subventions accordées)	35'044'832	22'481'986	-	-	-	-	7'386'390
365	Institutions privées (subventions accordées)	597'691'998	81'717'692	300'000	10'886'299	120'018'381	109'530'053	4'589'629
366	Personnes physiques (subventions accordées)	1'242'674'995	87'257'961	-	588'683'464	301'615'501	194'858'315	29'300
367	Etranger	14'072'389	-	-	-	-	-	364'869
	Totaux intermédiaires	8'890'497'988	1'937'730'914	121'481'417	753'814'716	448'833'089	379'946'882	111'259'660
37	Subventions redistribuées	264'972'713	238'583'183	-	1'795'736	-	-	22'243'749
371	Cantons (subventions redistribuées)	338'463	-	-	-	-	-	338'463
372	Communes (subventions redistribuées)	1'352'727	-	-	-	-	-	485'932
373	Propres établissements (subventions redistribuées)	236'901'162	236'716'065	-	185'097	-	-	-
375	Institutions privées (subventions redistribuées)	26'368'631	1'867'118	-	1'610'639	-	-	21'407'624
376	Personnes physiques (subventions redistribuées)	11'730	-	-	-	-	-	11'730
39	Imputations internes	13'076'864	205'992	14'898	250'563	21'054	15'084	381'939
397	Facturation interne	13'076'864	205'992	14'898	250'563	21'054	15'084	381'939
	Totaux généraux	9'168'547'565	2'176'520'089	121'496'315	755'861'014	448'854'143	379'961'966	133'885'349

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2012**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyens	
38'891'023	417'874'979	98'600'373	27'188'010	16'620'339	10'062'741	61'910'872	8'163'526	38'529'157	209'676'712	30
126'272	141'865	33'146'613	4'940	140'918	113'502	4'760	257'741	7'384'782	11'593	300
32'619'219	334'057'594	51'867'107	26'469'042	13'646'499	8'256'635	51'656'585	6'458'750	25'264'440	157'219'835	301
-	-	-	-	-	-	-	68'204	-	474'851	302
2'649'917	26'827'388	6'817'187	2'126'694	1'110'300	674'142	4'165'020	536'968	2'492'578	13'049'255	303
4'135'061	43'840'546	6'033'778	3'314'030	1'662'138	990'616	5'942'749	803'188	3'235'544	18'894'342	304
87'036	9'287'443	190'673	69'353	34'871	21'112	139'527	17'391	77'566	709'892	305
-	2'692'566	-	28'253	-	-	-	-	1734	554'290	306
-	-	-	-	-	-	-	-	-	32'571'948	307
-728'175	-28'508	-70'980	-4'824'680	-	-	-	-	-	-18'429'693	308
1'692	1'056'085	615'996	379	25'614	6'735	2'231	21'286	72'513	4'620'400	309
14'683'740	47'161'434	16'736'850	26'369'002	3'135'909	1'008'579	5'775'189	4'429'440	14'668'320	216'959'708	31
443'206	1'999'444	764'017	136'327	82'832	87'201	555'636	124'355	2'779'918	1'633'290	310
40'288	217'412	20'109	24'889	212'364	181	24'338	8'825	18'133	83'567	311
-	955	-	2'240'655	-	-	-	1'963	-	35'609'067	312
13'815	9'139'156	26'176	1'684'551	618'680	53'719	866	249	5'897	713'820	313
2'008	59'937	-	13'421'173	-	-	-	-	-	54'028'039	314
10'504	1'573'250	28'049	384'317	79'673	6'091	14'741	-	83'773	17'661'856	315
109'316	815'513	213'729	45'789	30'608	66'113	37'326	83'670	101'745	55'783'753	316
348'090	6'413'875	383'654	429'775	103'233	118'712	68'542	223'938	985'149	1'401'956	317
13'716'513	26'941'893	15'301'116	8'001'525	2'008'520	676'561	5'073'741	3'986'440	10'693'705	50'044'359	318
-	-	-	-	-	-	285'755'510	-	-	3'156	32
-	-	-	-	-	-	10'320'451	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	3'656'380	-	-	-	321
-	-	-	-	-	-	235'876'479	-	-	-	322
-	-	-	-	-	-	969'849	-	-	-	132
-	-	-	-	-	-	715'953	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	34'216'399	-	-	-	3'024
9'335'931	73'031'199	13'799'912	55'572'616	32'848'898	9'438'848	187'328'158	2'471'605	935'756	1'041'606'549	33
-	3'174	-	-	-	-	-	-	-	-	330
427'223	5'509'275	153'311	54'494'477	240'558	1'010'694	54'929	18'854	344'768	181'890'868	331
914'438	5'963	-	-	-	-	-	125	141'946	33'632'924	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333
-	-	-	-	-	-	6'773'173	-	-	-	335
136'239	509'876	-	173'970	31'648'788	131'963	-	-	-	12'877'539	336
-	-	-	-	-	-	6'521'122	-	-	-	337
6'584'217	27'506'053	7'389'236	899'257	907'663	234'511	89'659'181	2'452'621	449'036	810'558'210	338
1'273'815	39'496'858	6'257'365	4'913	51'889	8'061'680	84'319'753	5	6	2'647'007	339
-	-	-	-	-	-	541'299'247	-	-	-	34
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	190'171'406	-	-	-	346
-	-	-	-	-	-	351'127'841	-	-	-	348
15'000	17'477'262	-	30'520'695	10'729'018	250'000	-	12'590	224'525	379'377	35
-	966'167	-	9'904'495	2'132	-	-	-	-	-	350
-	16'471'498	-	-	8'998'950	-	-	12'590	14'525	379'377	351
15'000	39'598	-	17'200'000	1'727'936	-	-	-	210'000	-	352
-	-	-	3'416'200	-	-	-	-	-	-	353
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355
-	-	-	-	-	250'000	-	-	-	-	356
64'290'084	35'772'024	12'833'956	229'280'813	1'106'800'855	17'031'409	-	69'468'264	6'284'155	4'187'992	36
-	-	-	831'779	-	88'900	-	-	-	-	360
-	-	-	-	1'374'704	1'352'446	-	-	-	2'470'018	361
283'656	494'834	-	-	-	-	-	192'500	47'300	-	362
9'504'484	10'658'031	-	221'966'587	928'084'603	7'582'686	-	115'272	-	1'137'378	363
-	-	-	-	50'000	174'643	-	3'970'000	981'812	-	364
1'059'153	13'746'790	-	4'008'057	177'280'348	7'832'734	-	62'874'072	3'480'260	368'531	365
53'442'790	1'414'021	12'833'956	-	11'200	-	-	2'316'421	-	212'065	366
-	9'458'347	-	2'474'390	-	-	-	-	1'774'783	-	367
127'215'778	591'316'899	141'971'092	368'931'135	1'170'135'018	37'791'577	1'082'068'977	84'545'426	60'641'913	1'472'813'494	
-	1'602'075	-	-	-	-	-	-	-	747'969	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371
-	866'795	-	-	-	-	-	-	-	-	372
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	373
-	735'281	-	-	-	-	-	-	-	747'969	375
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	376
88'398	1'906'119	327'168	2'516'829	103'263	37'157	6'659'025	1'148	38'461	509'767	39
88'398	1'906'119	327'168	2'516'829	103'263	37'157	6'659'025	1'148	38'461	509'767	397
127'304'177	594'825'092	142'298'260	371'447'965	1'170'238'281	37'828'734	1'088'728'002	84'546'574	60'680'374	1'474'071'230	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2012**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap
40 I	Impôts	5'984'504'987	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'915'198'400	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'354'495'165	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	197'161'766	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	103'179'206	-	-	-	-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	178'766'772	-	-	-	-	-
405	Produit des successions	104'804'623	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	130'899'056	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	12'883'087	-	89'900	-	-	-
410	Patentes	12'427'480	-	89'900	-	-	-
411	Concessions	455'607	-	-	-	-	-
42	Revenus des biens	506'907'152	179'995	4'433	558	595	607
420	Revenus des biens du PF - Banques	128'601	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	95'084'489	7'128	-	558	582	598
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'666'680	-	-	-	-	-
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	200'289	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	23'680'270	33'832	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif	39'335'187	-	-	-	-	-
426	Part. perm. du patrimoine adm.	64'452'005	103'750	-	-	-	-
427	Immeubles du patrimoine administratif	219'281'979	-	-	-	-	-
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	25'598'479	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	28'479'172	35'285	4'433	-	13	10
43 R	Recettes diverses	915'845'284	40'709'957	20'457'738	50'158'610	30'719'988	23'749'791
431	Emoluments administratifs	139'993'386	169'651	1'031'490	2'167	7'200	-
432	Pensions d'établissements spécialisés	7'154'876	6'137'677	-	-	-	-
433	Ecolages	793'829	673'462	-	-	-	-
434	Redevances d'util. et prest. de service	39'383'799	2'477'246	-	207'728	-	-
435	Ventes de marchandises	5'808'294	1'918'431	-	-	-	-
436	Dédommagements de tiers	161'754'937	16'728'950	14'399'679	4'758'583	18'116'668	14'604'476
437	Amendes	65'712'647	-	185'600	-	-	-
438	Remboursement frais administratifs	151'270	-	-	-	-	-
439	Utilisations et dissolutions de provisions, autres produits	495'092'246	12'604'540	4'840'968	45'190'133	12'596'120	9'145'315
44	Parts à des recettes sans affectation	567'043'875	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	436'240'869	-	-	-	-	-
442	Part à l'impôt anticipé	25'466'279	-	-	-	-	-
448	RPT (parts à des recettes)	105'336'727	-	-	-	-	-
45	Dédommagements de collectivités publiques	128'218'578	5'823'747	33'926'187	-	-	-
450	Confédération (dédommagements)	60'956'902	-	33'926'187	-	-	-
451	Cantons (dédommagements)	8'698'113	5'700'481	-	-	-	-
452	Communes (dédommagements)	58'563'562	123'266	-	-	-	-
453	Propres établissements (dédommagements)	-	-	-	-	-	-
46 Su	Subventions acquises	315'308'443	45'576'823	6'476	125'780'675	56'400'673	40'444'242
460	Confédération (subventions acquises)	290'634'650	39'463'555	-	125'668'337	56'305'637	40'339'810
461	Cantons (subventions acquises)	276'675	137'175	-	-	-	-
462	Communes	8'000	-	-	-	-	-
463	Propres établissements (subventions acquises)	443'427	443'427	-	-	-	-
464	Fonds alloués par des tiers	3'332'981	472'252	-	165	-	49
466	Personnes physiques (subventions acquises)	1'420'196	-	-	-	-	-
467	Subventions étrangers	126'341	-	-	-	-	-
468	Produits différés de subventions d'investissement	10'297'232	818'623	6'476	-	-	-
469	Autres subventions	8'768'941	4'241'791	-	112'173	95'035	104'383
	Totaux intermédiaires	8'430'711'405	92'290'522	54'484'733	175'939'844	87'121'257	64'194'641
47	Subventions à redistribuer	264'972'713	238'583'183	-	1'795'736	-	-
470	Confédération (subventions à redistribuer)	160'621'621	134'232'091	-	1'795'736	-	-
471	Cantons (subventions à redistribuer)	104'351'092	104'351'092	-	-	-	-
49 I	Imputations internes	13'076'964	79'602	-	-	-	-
497	Facturations internes	13'076'964	79'602	-	-	-	-
	Totaux généraux	8'708'761'082	330'953'307	54'484'733	177'735'580	87'121'257	64'194'641

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2012**

F Environnement et énergie	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyens	
-	-	-	-	-	-	-	5'984'504'987	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	-	3'915'198'400	-	-	-	400
-	-	-	-	-	-	-	1'354'495'165	-	-	-	401
-	-	-	-	-	-	-	197'161'766	-	-	-	402
-	-	-	-	-	-	-	103'179'206	-	-	-	403
-	-	-	-	-	-	-	178'766'772	-	-	-	404
-	-	-	-	-	-	-	104'804'623	-	-	-	405
-	-	-	-	-	-	-	130'899'056	-	-	-	406
12'162'885	-	35'000	-	-	17'050	-	122'645	-	455'607	-	41
12'162'885	-	35'000	-	-	17'050	-	122'645	-	-	-	410
-	-	-	-	-	-	-	-	-	455'607	-	411
72'137'020	95'913	487'177	15	34'733'989	5'026	53'037'912	236'070'604	80	-	110'153'228	42
-	-	-	-	-	-	-	128'601	-	-	-	420
5'724	42	1'511	-	-	-	-	95'040'031	-	-	28'314	421
110'153	-	-	-	-	-	-	10'556'527	-	-	-	422
-	-	-	-	-	-	-	178'000	-	-	22'289	423
-	-	-	-	-	-	-	23'646'438	-	-	-	424
-	27'453	332'609	-	-	-	-	38'975'125	-	-	-	425
2'762'000	-	-	-	1'103'000	-	46'046'103	14'437'152	-	-	-	426
69'259'141	43'025	152'387	-	33'630'989	-	6'201'358	-	-	-	109'995'080	427
-	7'907	-	-	-	-	752'435	24'838'138	-	-	-	428
2	17'487	670	15	-	5'026	38'016	28'270'591	80	-	107'545	429
40'564'471	32'293'433	207'091'281	50'478'619	13'973'358	18'729'047	20'474'503	329'173'061	2'106'668	1'796'925	33'367'831	43
670'172	28'318'337	84'923'955	11'728'570	64'974	1'782'630	9'837'327	890'360	249	421'509	144'796	431
-	-	1'018'108	-	-	-	-	-	-910	-	-	432
-	-	-	-	-	-	-	-	120'367	-	-	433
14'580'946	146'963	5'909'071	13'973'147	-	395'990	14'433	325'283	2'616	23'641	1'326'735	434
432'650	51'550	1'435'372	409'251	22'948	46'465	-	-	17'265	510'294	964'068	435
14'070'667	368'405	16'587'672	9'013'851	12'472'943	15'544'099	2'330'757	10'305'614	286'971	479'284	11'686'315	436
44'070	460'300	57'368'964	7'144'891	-	393'905	114'918	-	-	-	-	437
-	-	-	-	151'270	-	-	-	-	-	-	438
10'765'965	2'947'878	39'848'138	8'208'909	1'261'223	565'958	8'177'068	317'651'803	1'680'110	362'198	19'245'919	439
-	-	-	-	-	-	-	567'043'875	-	-	-	44
-	-	-	-	-	-	-	436'240'869	-	-	-	440
-	-	-	-	-	-	-	25'466'279	-	-	-	442
-	-	-	-	-	-	-	105'336'727	-	-	-	448
124'538	-	41'802'085	-	-	-	-	42'904'939	-	-	3'637'081	45
78'708	-	23'314'926	-	-	-	-	-	-	-	3'637'081	450
38'257	-	2'959'376	-	-	-	-	-	-	-	-	451
7'573	-	15'527'783	-	-	-	-	42'904'939	-	-	-	452
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	453
2'638'742	1'606'968	3'772'403	-	26'866'709	2'018'053	1'121'111	1'940'677	479'244	-	6'655'646	46
254'501	-	2'654'647	-	25'045'511	-	-	-	102'295	-	800'358	460
-	-	-	-	-	139'500	-	-	-	-	-	461
-	-	8'000	-	-	-	-	-	-	-	-	462
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	463
-	-	442'521	-	161'311	1'878'553	-	-	355'949	-	22'180	464
-	1'420'196	-	-	-	-	-	-	-	-	-	466
126'341	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	467
336'832	186'772	391'884	-	1'628'668	-	1'121'111	-	-	-	5'806'866	468
1'921'069	-	275'352	-	31'220	-	-	1'940'677	21'000	-	26'242	469
127'627'657	33'996'314	253'187'947	50'478'633	75'574'057	20'769'176	74'633'527	7'161'760'788	2'585'992	2'252'532	153'813'786	
22'243'749	-	1'602'075	-	-	-	-	-	-	-	747'969	47
22'243'749	-	1'602'075	-	-	-	-	-	-	-	747'969	470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	471
318'160	209'893	7'971'424	937'376	3'148'157	-	168'083	81'776	-	9'012	153'481	49
318'160	209'893	7'971'424	937'376	3'148'157	-	168'083	81'776	-	9'012	153'481	497
150'189'566	34'206'208	262'761'446	51'416'010	78'722'213	20'769'176	74'801'609	7'161'842'564	2'585'992	2'261'544	154'715'236	

Effectifs par politique publique et par
département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2011 à 2012)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents Spécialisés

Politique publique ETAT (Nouvelle structure)	Budget 2011	Budget 2012	Consommés au 31 décembre 2012	Postes non consommées au 31 décembre 2012	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation	7'253.27	7'327.25	7'445.68	118.44	1.62%
B Emploi, marché du travail	457.30	370.80	347.50	-23.30	-6.28%
C Action sociale	164.70	165.69	156.21	-9.48	-5.72%
D Personnes âgées	67.50	67.03	63.03	-4.00	-5.97%
E Handicap	51.20	50.68	47.26	-3.42	-6.75%
F Environnement et énergie	264.27	295.64	296.89	1.25	0.42%
G Aménagement et logement	289.01	302.55	290.10	-12.45	-4.12%
H Sécurité et population	3'030.29	3'085.34	3'067.01	-18.33	-0.59%
I Justice	573.42	609.05	623.88	14.83	2.44%
J Mobilité	243.66	253.93	248.92	-5.01	-1.97%
K Santé	121.64	117.47	109.51	-7.96	-6.78%
L Economie	72.05	72.46	68.71	-3.76	-5.19%
M Finance et impôts	517.91	511.66	497.44	-14.22	-2.78%
N Culture, sports et loisirs	64.40	53.65	52.30	-1.35	-2.52%
O Autorité et gouvernance	215.66	206.48	194.34	-12.14	-5.88%
P Activités de support et prestations de moyen	1'299.43	1'301.29	1'247.02	-54.27	-4.17%
Total Général	14'685.71	14'790.98	14'755.80	-35.19	-0.24%

Entités contrôlées	Budget 2011	Budget 2012	Consommés au 31 décembre 2012	Postes non consommées au 31 décembre 2012	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation	2'039.82	2'919.14	3'035.92	116.78	4.00%
C Action sociale	735.20	774.00	816.20	42.20	5.45%
F Environnement et énergie		1'640.00	1'615.20	-24.80	-1.51%
G Aménagement et logement		79.63	80.00	0.37	0.46%
J Mobilité		1'953.46	1'943.40	-10.06	-0.51%
K Santé	9'879.54	10'557.34	10'879.50	322.16	3.05%
L Economie		995.69	1'010.83	15.14	1.52%
Total entités contrôlées	^{*1&*2} 12'654.56	18'919.26	19'381.05	461.79	2.44%

Autres subventionnés	Budget 2011	Budget 2012	Consommés au 31 décembre 2012	Postes non consommées au 31 décembre 2012	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation	597.21	809.29	810.50	1.21	0.15%
D Personnes âgées	3'693.31	3'514.40	3'551.09	36.69	1.04%
E Handicap	513.30	600.10	612.35	12.25	2.04%
K Santé	212.00	213.00	204.80	-8.20	-3.85%
Total Autres Subventionnés	^{*2} 5'015.82	5'136.79	5'178.74	41.95	0.82%

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

*1 Total excluant les entités suivantes : AIG, TPG, SIG, FdP, FPLC, FTI, Fondations HBM, FIPOI, Palexpo SA.

*2 Total excluant les auxiliaires et agents spécialisés.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
TOTAUX ETAT					3'750'950'777.88	12'105'877.88	0.3%	3'738'844'900	3'614'991'154.43
Total A01 Enseignement obligatoire					869'500.76	-204'856.24	-19.1%	1'074'357	1'497'238.50
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	99'000.00	-	0.0%	99'000	99'998.50
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	90'900.00	-17'455.00	-16.1%	108'355	109'100.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP)			af	39'600.00	-	0.0%	39'600	40'000.00
DIP	Association mondiale pour l'école instrument de paix			af	32'502.00	-	0.0%	32'502	32'830.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (FAPECO)			af	9'900.00	-	0.0%	9'900	10'000.00
DIP	Excursions scolaires (cycle d'orientation)			pp	597'598.76	-187'401.24	-23.9%	785'000	275'310.00
DIP	Excursions scolaires			pp		-			930'000.00
Total A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation					48'560'094.85	142'458.85	0.3%	48'417'636	46'630'347.64
DIP	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	L10897	2015	ind	2'295'315.00	-	0.0%	2'295'315	2'318'500.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	L10561	2013	ind	923'670.00	-	0.0%	923'670	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG) NM	L10561	2013	ind	117'936.00	-	0.0%	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes +	L10562	2013	ind	706'181.75	-28'398.25	-3.9%	734'580	741'547.75
DIP	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions			ind		369'270.00	-100.0%	-369'270	
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises +			af	5'275'339.70	1'249'999.70	31.1%	4'025'340	2'772'989.90
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) +			af	1'071'960.90	335'896.90	45.6%	736'064	944'199.95
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	L10565	2013	af	1'043'460.00	-	0.0%	1'043'460	1'054'000.00
DIP	Association des répétiteurs - ARA	L10552	2013	af	492'030.00	-	0.0%	492'030	497'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton			af	457'566.00	149'676.00	48.6%	307'890	310'174.00
DIP	Université populaire de Genève			af	143'550.00	-	0.0%	143'550	145'000.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	99'000.00	-	0.0%	99'000	99'998.50
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	90'900.00	-17'455.00	-16.1%	108'355	109'100.00
DIP	Université du 3ème âge			af	68'953.00	-	0.0%	68'953	69'650.00
DIP	Fondation pour l'avenir			af	20'790.00	-	0.0%	20'790	21'000.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af	-1'162.00	-1'162.00			-272.00
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM			af		-6'000.00	-100.0%	6'000	2'750.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire			ns	3'099'873.00	-	0.0%	3'099'873	2'911'373.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire			ns	2'790'600.00	-	0.0%	2'790'600	2'729'100.00
DIP	Bourses d'études			pp	16'868'825.50	-3'120'174.50	-15.6%	19'989'000	18'689'347.00
DIP	Allocations d'apprentissage			pp	4'325'773.20	-11'626.80	-0.3%	4'337'400	4'653'097.00
DIP	Chèques formation			pp	3'688'447.60	566'247.60	18.1%	3'122'200	3'396'622.25
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel			pp	1'405'512.00	375'512.00	36.5%	1'030'000	1'038'595.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis			pp	1'277'625.90	822'725.90	180.9%	454'900	630'052.60
DIP	Excursions scolaires (post-obligatoire)			pp	685'634.00	-130'866.00	-16.0%	816'500	731'478.69
DIP	Remboursement des écologies de musique			pp	536'393.30	57'493.30	12.0%	478'900	349'569.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Conversions de prêts en allocations			pp	464'101.00	-133'899.00	-22.4%	598'000	503'399.00
DIP	Remboursement taxes			pp	331'425.00	-23'975.00	-6.7%	355'400	402'629.00
DIP	Bourses d'études NM			pp	149'200.00	-32'800.00	-18.0%	182'000	161'000.00
DIP	Allocations études spéciales			pp	131'194.00	-155'006.00	-54.2%	286'200	297'511.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-23'000.00	-100.0%	23'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-100'000.00	-100.0%	100'000	
Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					162'748'793.80	20'129'018.80	14.1%	142'619'775	147'713'572.40
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L10790	2013	ind	29'387'800.00	-	0.0%	29'387'800	28'271'061.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	L10790	2013	ind	1'517'592.00	-22'198.00	-1.4%	1'539'790	1'539'790.00
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	L10808	2012	ind	22'293'686.00	-	0.0%	22'293'686	21'670'306.00
DIP	Fondation Clair-Bois	L10826	2013	ind	13'828'253.00	-	0.0%	13'828'253	13'735'080.00
DIP	Astural	L10790	2013	ind	10'301'624.45	-855'075.55	-7.7%	11'156'700	9'968'006.00
DIP	Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	7'185'213.00	-	0.0%	7'185'213	6'969'553.00
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	L10790	2013	ind	6'694'623.00	-	0.0%	6'694'623	6'162'691.00
DIP	Fondation SGIPA	L10826	2013	ind	4'691'588.00	-	0.0%	4'691'588	4'634'256.00
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)	art. 4 LIAF		ind	3'425'400.00	-	0.0%	3'425'400	3'280'000.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L10790	2013	ind	2'409'614.00	-	0.0%	2'409'614	2'424'109.00
DIP	L'Arc	L10790	2013	ind	2'097'371.00	-	0.0%	2'097'371	1'780'415.00
DIP	La Voie lactée	L10790	2013	ind	1'472'594.00	-	0.0%	1'472'594	1'286'142.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	L10790	2013	ind	1'075'531.00	-	0.0%	1'075'531	1'086'477.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	L10790	2013	ind	95'000.00	-	0.0%	95'000	95'000.00
DIP	Atelier X	L10790	2013	ind	355'760.00	-	0.0%	355'760	358'305.00
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	L10790	2013	ind	63'335.87	63'335.87			239'726.85
DIP	Colonies de vacances +	L10564	2013	af	1'376'629.00	-43'031.00	-3.0%	1'419'660	1'481'517.00
DIP	Soutien à l'enfance +	L10298	2012	af	477'041.00	-	0.0%	477'041	451'860.00
DIP	Fondation suisse du service social international	L10297	2012	af	344'767.00	-	0.0%	344'767	348'250.00
DIP	École des parents	L10525	2012	af	313'246.00	-	0.0%	313'246	316'410.00
DIP	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)			af	168'300.00	-	0.0%	168'300	170'000.00
DIP	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - NM			af	20'000.00	-	0.0%	20'000	20'000.00
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)			af	133'006.00	-	0.0%	133'006	129'350.00
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)			af	128'700.00	-	0.0%	128'700	130'000.00
DIP	Unions chrétiennes			af	89'100.00	-	0.0%	89'100	90'000.00
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels (CTAS)			af	29'700.00	-	0.0%	29'700	30'000.00
DIP	Pour enseignement mineurs, invalides places en institutions privées			af		-84'150.00	-100.0%	84'150	
DIP	Mouvements montants restituables / Restitution subvention en fin de contrat			ns	69'908.98	69'908.98			-642'742.84
DIP	Frais de placements			pp	28'124'982.21	14'536'710.21	107.0%	13'588'272	15'182'596.09
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale			pp	22'092'891.29	6'578'981.29	42.4%	15'513'910	20'915'131.60
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)			pp	1'813'275.00	13'275.00	0.7%	1'800'000	1'818'150.00
DIP	Frais de placements			pp	347'384.70	77'384.70	28.7%	270'000	3'437'008.85

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Fonds animation jeunesse			pp	220'131.00	-59'869.00	-21.4%	280'000	274'078.00
DIP	Appui social			pp	89'408.35	-85'591.65	-48.9%	175'000	40'339.10
DIP	Appui social			pp	15'337.95	-50'662.05	-76.8%	66'000	20'706.75
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-10'000.00	-100.0%	10'000	
Total A04 Hautes écoles					515'268'154.46	-266'443.54	-0.1%	515'534'598	519'418'532.43
DIP	Université de Genève	PL11023	2015	ind	323'684'749.00	-	0.0%	323'684'749	324'171'518.00
DIP	Université de Genève NM	PL11023	2015	ind	66'514'655.98	-4'982'221.02	-7.0%	71'496'877	69'384'327.54
DIP	Université de Genève - prestations OPE NM	PL11023	2015	ind	780'000.00	-	0.0%	780'000	780'000.00
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	PL11023	2015	ind	-1'510'234.52	4'770'325.48	-76.0%	-6'280'560	-2'000'049.11
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	L10876	2012	ind	14'627'250.00	-	0.0%	14'627'250	13'975'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) NM	L10876	2012	ind	1'198'410.00	-	0.0%	1'198'410	1'198'410.00
DIP	Contributions intercantionales - HESSO	art. 4 LIAF		ind	44'512'380.00	-	0.0%	44'512'380	43'320'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2	art. 4 LIAF		ind	21'843'360.00	-	0.0%	21'843'360	23'353'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2 Musique et autres arts	art. 4 LIAF		ind	19'032'750.00	-	0.0%	19'032'750	18'963'000.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2	art. 4 LIAF		ind	8'926'282.00	-	0.0%	8'926'282	6'226'023.00
DIP	Conditions locales particulières - HESSO	art. 4 LIAF		ind	4'173'173.00	-	0.0%	4'173'173	481'790.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2 Musique et autres arts	art. 4 LIAF		ind	1'770'327.00	-	0.0%	1'770'327	238'866.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESSO NM	art. 4 LIAF		ind	5'191'000.00	-	0.0%	5'191'000	10'410'000.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 NM	art. 4 LIAF		ind	103'750.00	103'750.00	-	-	2'300'000.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 musique et autres arts NM	art. 4 LIAF		ind		-	-	-	1'720'000.00
DIP	Fondation Hardt			af	39'600.00	-	0.0%	39'600	40'000.00
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)			ns	287'882.00	-13'118.00	-4.4%	301'000	289'087.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2			pp	2'752'320.00	-141'680.00	-4.9%	2'894'000	3'289'060.00
DIP	Taxes scolaires - HESSO			pp	1'185'500.00	25'500.00	2.2%	1'160'000	1'127'000.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2 Musique et autres arts			pp	155'000.00	-29'000.00	-15.8%	184'000	151'500.00
Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					300'000.00	-50'000.00	-14.3%	350'000	301'683.00
DSE	Programme d'occupation			af		-50'000.00	-100.0%	50'000	1'683.00
DSE	Intermittents du spectacle			ns	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
Total C01 Accès à l'assurance-maladie					300'018'790.22	-5'961'209.78	-1.9%	305'980'000	276'678'252.63
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés			af	40'000.00	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés			af	40'000.00	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs			pp	263'607'919.17	-3'792'080.83	-1.4%	267'400'000	240'176'506.28
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes			pp	36'330'871.05	-2'169'128.95	-5.6%	38'500'000	36'421'746.35

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total C02 Soutien à la famille					30'741'103.32	-2'314'313.68	-7.0%	33'055'417	22'310'114.57
DSE	Solidarité femmes	L10244	2012	af	726'000.00	-	0.0%	726'000	726'000.00
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	L10244	2012	af	545'000.00	-	0.0%	545'000	545'000.00
DSE	SOS femmes	L10244	2012	af	355'000.00	-	0.0%	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	L10244	2012	af	295'000.00	-	0.0%	295'000	295'000.00
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	L10390	2012	af	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
DSE	Maison genevoise des médiations			af	128'000.00	-	0.0%	128'000	128'000.00
DSE	Association des familles monoparentales			af	103'500.00	-	0.0%	103'500	103'500.00
DSE	Compagna			af	35'000.00	-	0.0%	35'000	35'000.00
DSE	Pro-filia Genève			af	30'250.00	-	0.0%	30'250	30'250.00
DF	Legs Rothschild (ville de Genève)			af	162.27	-837.73	-83.8%	1'000	162.32
DSE	Commission cantonale de la famille			ns	19'410.55	-30'589.45	-61.2%	50'000	49'211.35
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives			pp	27'723'008.00	323'008.00	1.2%	27'400'000	19'288'446.00
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture			pp	468'545.50	-31'454.50	-6.3%	500'000	454'544.90
DSE	Prestations complémentaires familiales			pp	12'227.00	-2'574'440.00	-99.5%	2'586'667	
Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale					313'305'709.84	29'557'107.84	10.4%	283'748'602	281'223'239.74
DSE	Hospice Général : fonctionnement Action sociale	L10601	2013	ind	60'319'003.34	-178'058.66	-0.3%	60'497'062	60'103'411.20
DSE	Hospice Général, utilisation immeuble NM	L10601	2013	ind	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DSE	Association Argos	L10399	2012	ind	2'993'619.00	-	0.0%	2'993'619	2'985'144.00
DSE	Association Argos - intérêts sur prêts NM	L10399	2012	ind	11'375.00	-	0.0%	11'375	13'000.00
DSE	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	L10620	2012	ind	1'074'996.00	-	0.0%	1'074'996	1'069'927.00
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG)	L10291	2012	af	900'000.00	-	0.0%	900'000	900'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG), utilisation immeuble NM	L10291	2012	af	46'610.00	-	0.0%	46'610	46'610.00
DSE	Centre social protestant de Genève (CSP)	L10286	2012	af	601'511.00	-	0.0%	601'511	601'511.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	L10286	2012	af	20'358.00	-	0.0%	20'358	20'358.00
DSE	Caritas Genève	L10245	2012	af	455'000.00	-	0.0%	455'000	455'000.00
DSE	Caritas Genève, utilisation immeuble NM	L10245	2012	af	29'025.00	-	0.0%	29'025	29'025.00
DSE	Fondation Phénix	PLXXXX	2015	af	370'000.00	-	0.0%	370'000	370'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles +			af	311'435.00	-88'565.00	-22.1%	400'000	378'000.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	L10397	2012	af	246'000.00	-	0.0%	246'000	246'000.00
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	191'500.00	-	0.0%	191'500	191'500.00
DSE	Carrefour prison			af	175'000.00	-	0.0%	175'000	175'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	151'000.00	-	0.0%	151'000	151'000.00
DSE	Tél 143 la main tendue			af	127'800.00	-	0.0%	127'800	127'800.00
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles +			af	120'850.00	-629'150.00	-83.9%	750'000	13'500.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	36'000.00	-	0.0%	36'000	36'000.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres +			af	31'470.00	-458'630.00	-93.6%	490'100	71'700.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales			ns	91'900.00	-	0.0%	91'900	89'100.00
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale			ns	20'597.00	2'201.00	12.0%	18'396	18'396.00
DSE	Commission consultative en matière d'addictions			ns	1'136.00	-3'364.00	-74.8%	4'500	199.55
DSE	Hospice Général - Prestations - Action Sociale			pp	242'685'005.00	31'419'155.00	14.9%	211'265'850	211'052'201.04
DSE	Indemnités LAVI			pp	1'005'560.05	-484'439.95	-32.5%	1'490'000	886'996.75
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000.00	-	0.0%	881'000	881'000.00
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	377'959.45	-22'040.55	-5.5%	400'000	280'860.20
Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle					27'516.55	-12'483.45	-31.2%	40'000	16'833.84
DSE	Appui social			pp	27'516.55	-12'483.45	-31.2%	40'000	16'833.84
Total C05 Actions en matière d'asile et de migration					33'521'067.02	-310'990.98	-0.9%	33'832'058	35'768'606.51
DSE	Hospice Général : fonctionnement Asile et migration	L10601	2013	ind	17'562'214.66	-51'843.34	-0.3%	17'614'058	17'499'443.80
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L10376	2012	af	235'000.00	-	0.0%	235'000	235'000.00
DSE	Appartenances - Genève			af	95'000.00	-	0.0%	95'000	95'000.00
DSE	Elisa asile			af	50'000.00	-	0.0%	50'000	50'000.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	15'000.00	-	0.0%	15'000	15'000.00
DSE	Hospice Général - Prestations - Asile			pp	15'185'700.00	-137'300.00	-0.9%	15'323'000	16'788'192.96
DSE	Subvention aide au retour			pp	378'152.36	-121'847.64	-24.4%	500'000	1'085'969.75
Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					120'018'380.50	-4'981'821.50	-4.0%	125'000'202	125'941'700.15
DSE	EMS - Val Fleury	L10624	2013	ind	6'818'296.00	-387'117.00	-5.4%	7'205'413	7'213'892.00
DSE	EMS - Val Fleury NM	L10624	2013	ind	-	-151'971.00	-100.0%	151'971	-
DSE	EMS - Maison de Vessy	L10624	2013	ind	6'514'433.00	-	0.0%	6'514'433	6'263'776.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	L10624	2013	ind	5'804'286.00	-	0.0%	5'804'286	5'367'450.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex NM	L10624	2013	ind	183'305.00	-	0.0%	183'305	-
DSE	EMS - Les Châtaigniers	L10624	2013	ind	3'714'745.00	-	0.0%	3'714'745	3'698'952.00
DSE	EMS - Les Charmettes	L10624	2013	ind	3'323'787.00	-	0.0%	3'323'787	3'209'969.00
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L10624	2013	ind	3'136'432.00	-	0.0%	3'136'432	2'644'004.00
DSE	EMS - Eynard Fatio	L10624	2013	ind	2'978'131.00	-121'640.00	-3.9%	3'099'771	2'647'041.00
DSE	EMS - Foyer St-Paul	L10624	2013	ind	2'930'207.00	-117'684.00	-3.9%	3'047'891	2'562'853.00
DSE	EMS - Les Charmilles	L10624	2013	ind	2'837'534.00	-	0.0%	2'837'534	2'950'118.00
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	L10624	2013	ind	2'775'153.00	-	0.0%	2'775'153	2'441'638.00
DSE	EMS - Le Prieuré	L10624	2013	ind	2'768'890.00	-34'350.00	-1.2%	2'803'240	2'816'573.00
DSE	EMS - Butini	L10624	2013	ind	2'686'009.00	-	0.0%	2'686'009	2'646'060.00
DSE	EMS - Châtelaine	L10624	2013	ind	2'668'557.00	-	0.0%	2'668'557	2'613'446.00
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L10624	2013	ind	2'588'880.00	-	0.0%	2'588'880	2'115'793.00
DSE	EMS - Vandelle	L10624	2013	ind	2'497'868.00	-	0.0%	2'497'868	-
DSE	EMS - Notre Dame	L10624	2013	ind	2'497'867.00	-	0.0%	2'497'867	-
DSE	EMS - La Terrassière	L10624	2013	ind	2'492'968.00	-	0.0%	2'492'968	2'290'627.00
DSE	EMS - Mouilles	L10624	2013	ind	2'448'819.00	-	0.0%	2'448'819	2'081'558.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	EMS - Pierre de la Fée	L10624	2013	ind	2'372'975.00	-	0.0%	2'372'975	
DSE	EMS - De la Rive	L10624	2013	ind	2'239'206.00	-	0.0%	2'239'206	1'795'426.00
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	L10624	2013	ind	2'237'566.00	-	0.0%	2'237'566	1'858'623.00
DSE	EMS - Résidence Vendée	L10624	2013	ind	2'188'058.00	-	0.0%	2'188'058	2'171'328.00
DSE	EMS - Les Bruyères	L10624	2013	ind	2'138'419.00	-	0.0%	2'138'419	1'990'722.00
DSE	EMS - Les Pins	L10624	2013	ind	2'094'809.00	-	0.0%	2'094'809	1'812'698.00
DSE	EMS - La Petite Boissière	L10624	2013	ind	2'068'088.00	-	0.0%	2'068'088	2'147'002.00
DSE	EMS - Les Lauriers	L10624	2013	ind	2'042'130.00	-	0.0%	2'042'130	1'882'501.00
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	L10624	2013	ind	2'035'138.00	-	0.0%	2'035'138	1'754'261.00
DSE	EMS - Foyer Vallon	L10624	2013	ind	2'032'335.00	-	0.0%	2'032'335	2'013'017.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières	L10624	2013	ind	2'015'026.00	-35'930.00	-1.8%	2'050'956	1'550'412.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières NM	L10624	2013	ind	76'225.00	-	0.0%	76'225	76'225.00
DSE	EMS - Bessonnette	L10624	2013	ind	1'967'073.00	-	0.0%	1'967'073	
DSE	EMS - Les Pervenches	L10624	2013	ind	1'966'187.00	-	0.0%	1'966'187	2'066'052.00
DSE	EMS - La Providenza	L10624	2013	ind	1'965'407.00	-	0.0%	1'965'407	1'975'796.00
DSE	EMS - Résidence des Franchises	L10624	2013	ind	1'962'754.00	-58'063.00	-2.9%	2'020'817	1'982'846.00
DSE	EMS - Résidence Happy Days	L10624	2013	ind	1'892'860.00	-	0.0%	1'892'860	1'860'633.00
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	L10624	2013	ind	1'833'339.00	-	0.0%	1'833'339	1'567'021.00
DSE	EMS - Poterie	L10624	2013	ind	1'804'836.00	-500'000.00	-21.7%	2'304'836	1'968'107.00
DSE	EMS - Drize	L10624	2013	ind	1'686'060.00	-187'341.00	-10.0%	1'873'401	
DSE	EMS - Résidence Jura	L10624	2013	ind	1'671'316.00	-	0.0%	1'671'316	1'308'269.00
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L10624	2013	ind	1'607'787.00	-	0.0%	1'607'787	1'628'463.00
DSE	EMS - Résidence Mandement	L10624	2013	ind	1'509'490.00	-	0.0%	1'509'490	1'472'390.00
DSE	EMS - Villa Mona	L10624	2013	ind	1'487'559.00	-	0.0%	1'487'559	1'313'459.00
DSE	EMS - Résidence Saconnay	L10624	2013	ind	1'484'448.00	-	0.0%	1'484'448	1'549'201.00
DSE	EMS - Plantamour	L10624	2013	ind	1'361'929.00	-	0.0%	1'361'929	1'237'488.00
DSE	EMS - Maison de la Tour	L10624	2013	ind	1'357'168.00	-	0.0%	1'357'168	1'239'610.00
DSE	EMS - La Coccinelle	L10624	2013	ind	1'285'195.00	-	0.0%	1'285'195	1'266'676.00
DSE	EMS - Résidence Beauregard	L10624	2013	ind	1'281'045.00	-	0.0%	1'281'045	1'165'963.00
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	L10624	2013	ind	1'136'986.00	-	0.0%	1'136'986	1'189'694.00
DSE	EMS - Les Mimosas	L10624	2013	ind	1'090'565.00	-	0.0%	1'090'565	1'129'401.00
DSE	EMS - Maison de Pressy	L10624	2013	ind	962'757.00	-	0.0%	962'757	939'432.00
DSE	EMS - Le Léman	L10624	2013	ind	941'418.00	-	0.0%	941'418	908'172.00
DSE	EMS - Foyer Béthel	L10624	2013	ind	818'975.00	-	0.0%	818'975	821'298.00
DSE	EMS - La Méridienne	L10624	2013	ind	778'557.00	-	0.0%	778'557	658'449.00
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L10624	2013	ind	729'840.00	-	0.0%	729'840	665'124.00
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L10624	2013	ind	98'087.50	-2'440'540.50	-96.1%	2'538'628	21'412'727.00
DSE	EMS - Les Genévriers	L10624	2013	ind		-			292'983.75
DSE	EMS - Résidence d'Hanna	L10624	2013	ind		-608'085.00	-100.0%	608'085	1'154'012.20

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	EMS - Les Marronniers	L10624	2013	ind		-			280'213.00
DSE	EMS - La Rhodanienne	L10624	2013	ind		-			141'655.20
DSE	Association d'aide et accompagnement des Personnes Agées en EMS et de leurs Familles (APAF)			af	100'000.00	-	0.0%	100'000	100'000.00
DSE	Pro Senectute			af	30'600.00	-	0.0%	30'600	30'600.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)			pp		-339'100.00	-100.0%	339'100	
Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					301'615'501.09	9'549'306.09	3.3%	292'066'195	293'468'771.86
DSE	Prestations complémentaires fédérales - AVS			pp	232'715'396.73	24'604'860.73	11.8%	208'110'536	224'804'751.16
DSE	Prestations complémentaires cantonales - AVS			pp	60'881'290.95	-15'145'182.05	-19.9%	76'026'473	61'103'728.52
DSE	Abonnements TPG - AVS			pp	4'096'988.86	18'788.86	0.5%	4'078'200	3'837'869.78
DSE	Prestations d'assistance - AVS			pp	3'921'824.55	76'664.55	2.0%	3'845'160	3'722'061.44
DSE	Service social - AVS			pp		-5'826.00	-100.0%	5'826	360.96
Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					167'700'572.57	-2'067'761.43	-1.2%	169'768'334	161'919'505.93
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L10621	2013	ind	53'798'242.00	-318'000.00	-0.6%	54'116'242	50'535'797.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	4'200'219.00	-	0.0%	4'200'219	4'200'219.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM	L10621	2013	ind	165'000.00	-	0.0%	165'000	165'000.00
DSE	EPH Clair-Bois	L10826	2013	ind	18'457'084.00	-	0.0%	18'457'084	17'744'225.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	205'092.00	-	0.0%	205'092	205'092.00
DSE	EPH Foyer Handicap	L10621	2013	ind	18'320'800.00	-	0.0%	18'320'800	18'124'739.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	260'820.00	-	0.0%	260'820	260'820.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	L10826	2013	ind	17'277'725.00	-	0.0%	17'277'725	16'506'525.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	325'772.00	-	0.0%	325'772	325'772.00
DSE	EPH Fondation Aigues Vertes	L10621	2013	ind	16'665'115.00	-	0.0%	16'665'115	15'330'895.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	994'320.00	-	0.0%	994'320	994'320.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	9'522'931.00	-	0.0%	9'522'931	9'228'933.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	30'544.00	-	0.0%	30'544	30'544.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L10621	2013	ind	6'486'325.00	-	0.0%	6'486'325	6'039'926.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	18'396.00	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L10621	2013	ind	4'509'437.00	-642'912.00	-12.5%	5'152'349	5'967'754.00
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L10621	2013	ind	4'295'358.00	-	0.0%	4'295'358	4'312'958.00
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L10621	2013	ind	3'210'428.00	-	0.0%	3'210'428	3'075'787.00
DSE	EPH Association La Corolle	L10621	2013	ind	2'630'210.00	-	0.0%	2'630'210	2'552'209.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L10621	2013	ind	1'717'384.00	-	0.0%	1'717'384	1'578'183.00
DSE	EPH Réalise	L10621	2013	ind	685'828.00	-	0.0%	685'828	685'828.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L10621	2013	ind	603'805.00	-	0.0%	603'805	603'805.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L10621	2013	ind	487'230.00	-	0.0%	487'230	468'030.00
DSE	EPH Association Point du Jour	L10621	2013	ind	296'562.00	-	0.0%	296'562	296'562.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L10621	2013	ind	32'400.00	-347'600.00	-91.5%	380'000	136'060.00
DSE	Fondation Cap Loisirs	PL11102	2013	af	1'000'100.00	-	0.0%	1'000'100	1'000'100.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	L10398	2012	af		-84'000.00	-100.0%	84'000	-
DSE	Pro-Infirmis	L11008	2013	af	300'000.00	-	0.0%	300'000	159'500.00
DSE	Pro Mente Sana	PL11103	2013	af	205'000.00	-	0.0%	205'000	205'000.00
DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			af	160'000.00	-	0.0%	160'000	160'000.00
DSE	Association Autrement aujourd'hui			af	155'200.00	-	0.0%	155'200	155'200.00
DSE	Association Parole			af	125'000.00	-	0.0%	125'000	125'000.00
DSE	Subventions accord cantonal - CIIS			af	117'939.40	-82'060.60	-41.0%	200'000	
DSE	Association Actif			af	105'500.00	-	0.0%	105'500	105'500.00
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	PL11095	2013	af	124'345.00	-	0.0%	124'345	124'345.00
DSE	Association Cérébral Genève	PL11095	2013	af	80'000.00	-	0.0%	80'000	80'000.00
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'350.00	-	0.0%	48'350	48'350.00
DSE	Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées			af	40'000.00	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	Association Danse habile			af	35'000.00	-	0.0%	35'000	35'000.00
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af	52.37	-247.63	-82.5%	300	52.43
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées			af		-500'000.00	-100.0%	500'000	286'822.50
DSE	Commission cantonale d'indication			ns	7'058.80	-92'941.20	-92.9%	100'000	6'257.00
Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					194'858'315.28	-12'721'089.72	-6.1%	207'579'405	194'340'062.52
DSE	Prestations complémentaires fédérales - AI			pp	124'236'000.79	-22'927'832.21	-15.6%	147'163'833	121'700'912.86
DSE	Prestations complémentaires cantonales - AI			pp	65'505'846.30	10'771'088.30	19.7%	54'734'758	67'939'442.70
DSE	Abonnements TPG - AI			pp	2'935'261.14	13'461.14	0.5%	2'921'800	2'541'568.02
DSE	Prestations d'assistance - AI			pp	2'181'207.05	-573'632.95	-20.8%	2'754'840	2'157'899.90
DSE	Service social - AI			pp		-4'174.00	-100.0%	4'174	239.04
Total F01 Protection de l'environnement					160'185.38	-83'719.62	-34.3%	243'905	2'187'128.67
DIME	Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG	L9826	2011	ind		-			2'000'000.00
DIME	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	99'500.00	-	0.0%	99'500	100'000.00
DIME	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes			ns	60'685.38	-47'314.62	-43.8%	108'000	87'128.67
DIME	Convention intercantonale exploitation laboratoire régional ouest événements type b			ns		-36'405.00	-100.0%	36'405	
Total F02 Energie					9'613'058.70	-1'303'681.30	-11.9%	10'916'740	6'451'566.78
DS	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns	6'843'403.68	-156'596.32	-2.2%	7'000'000	5'641'334.00
DIME	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	2'159'268.00	409'028.00	23.4%	1'750'240	798'351.60
DIME	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	353'644.20	-1'800'855.80	-83.6%	2'154'500	
DIME	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns	250'000.00	250'000.00			
DIME	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes			ns	6'742.82	-5'257.18	-43.8%	12'000	11'881.18
Total F03 Gestion des eaux					567'168.69	-715'031.31	-55.8%	1'282'200	576'373.09
DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers			af	254'675.99	-542'524.01	-68.1%	797'200	191'918.14
DIME	Manœuvre du barrage du seujet			af	172'300.00	-2'700.00	-1.5%	175'000	173'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIME	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)			af	110'192.70	192.70	0.2%	110'000	101'649.95
DIME	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes			ns		-150'000.00	-100.0%	150'000	69'805.00
DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			pp	30'000.00	-20'000.00	-40.0%	50'000	40'000.00
Total F04 Nature et paysage					866'226.95	8'467.95	1.0%	857'759	837'721.00
DIME	Fondation Neptune	L10360	2012	af	253'459.00	-	0.0%	253'459	252'559.00
DIME	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	L10360	2012	af	69'271.10	15'271.10	28.3%	54'000	51'322.05
DIME	Fondation Neptune - capital de dotation NM	L10360	2012	af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DIME	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels			af	32'500.00	-2'500.00	-7.1%	35'000	15'000.00
DIME	Subventions relatives à la faune			af	30'000.00	-	0.0%	30'000	29'350.00
DIME	Fonds forestier : subventions diverses +			af	10'000.00	-	0.0%	10'000	71'917.60
DIME	Subventions relatives à l'éducation à la nature			af	10'000.00	-	0.0%	10'000	
DIME	Subventions associations diverses +			af	5'000.00	-2'000.00	-28.6%	7'000	1'000.00
DIME	Subventions liées aux dégâts dus à la faune			ns	382'696.85	-303.15	-0.1%	383'000	381'202.35
DIME	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)			ns	43'300.00	-	0.0%	43'300	5'370.00
DIME	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc			ns		-2'000.00	-100.0%	2'000	
Total F05 Politique agricole					4'241'086.28	-790'163.72	-15.7%	5'031'250	4'307'491.02
DIME	Opage promotion agricole	L10295	2012	ind	2'440'000.00	-	0.0%	2'440'000	2'440'000.00
DIME	Opage - prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L10295	2012	ind	140'000.00	-	0.0%	140'000	140'000.00
DIME	Opage - capital de dotation NM	L10295	2012	ind	150.00	-	0.0%	150	150.00
DIME	Fondation pour les zones agricoles spéciales	L10764	2014	ind	100'000.00	-	0.0%	100'000	100'000.00
DIME	Vulgarisation (dont AgriGenève)	L10325	2012	af	390'000.00	-12'000.00	-3.0%	402'000	215'000.00
DIME	Contributions pour des prestations écologiques			af	387'624.20	17'624.20	4.8%	370'000	
DIME	Améliorations structurelles			af	309'883.20	-430'616.80	-58.2%	740'500	
DIME	Promotion de l'agriculture			af	159'647.90	-186'952.10	-53.9%	346'600	6'680.00
DIME	Viticulture			af	130'759.40	-44'240.60	-25.3%	175'000	85'000.00
DIME	Prêts cantonaux de désendettement et AEP à taux préférentiels NM			af	122'427.43	-69'572.57	-36.2%	192'000	
DIME	Contrôle des mesures paiements directs			af	43'000.00	-1'500.00	-3.4%	44'500	42'000.00
DIME	Agriculture : subventions diverses +			af		-5'000.00	-100.0%	5'000	
DIME	Union maraîchère de Genève, vulgarisation			af		-			120'000.00
DIME	Bio Genève, vulgarisation			af		-			10'000.00
DIME	Union fruitière lémanique			af		-			6'000.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			af		-40'000.00	-100.0%	40'000	
DIME	Groupement technique horticole			af		-			8'000.00
DIME	Interprofession du vignoble et des vins de Genève			af		-			35'000.00
DIME	Encouragement à la production animale			af		-			19'600.00
DIME	Agriculture : autres subventions +			af		-3'000.00	-100.0%	3'000	
DIME	Office intercantonal de certification			ns	12'500.00	-1'000.00	-7.4%	13'500	12'500.00
DIME	Centrale suisse de culture maraîchère			ns	8'686.00	-314.00	-3.5%	9'000	8'626.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			ns	1'168.15	-8'831.85	-88.3%	10'000	3'523.80

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIME	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns	-4'060.00	-4'060.00			-4'023.05
DIME	Améliorations foncières			ns		-			146'975.00
DIME	Encouragement à la production animale			pp	-700.00	-700.00			39'500.00
DIME	Modes de production et matières premières renouvelables			pp		-			66'227.10
DIME	Préservation espace rural et ressources naturelles			pp		-			56'830.97
DIME	Améliorations structurelles et mesures sociales			pp		-			281'393.00
DIME	Améliorations foncières			pp		-			1'998.00
DIME	Contributions pour des prestations écologiques			pp		-			348'372.20
DIME	Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM			pp		-			118'138.00
Total G01 Accès au logement					62'912'024.53	-1'886'975.47	-2.9%	64'799'000	63'839'443.00
DU	FIDP intérêts sur dotations NM			ind	6'758'053.00	-656'947.00	-8.9%	7'415'000	7'247'017.00
DU	FPLC intérêts sur dotations NM			ind	2'746'431.00	-303'569.00	-10.0%	3'050'000	2'385'350.00
DU	Cité Universitaire NM	L10975	2015	ind	539'000.00	-	0.0%	539'000	539'000.00
DU	Cité Universitaire	L10975	2015	ind	200'096.00	-149'904.00	-42.8%	350'000	390'000.00
DU	Cité Universitaire Extension NM	L10974	2015	ind	130'000.00	-13'000.00	-9.1%	143'000	143'000.00
DU	Cité Universitaire Extension	L10974	2015	ind		-107'000.00	-100.0%	107'000	
DU	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	36'846.00	-13'154.00	-26.3%	50'000	48'513.00
DU	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)			af	45'011.25	-4'988.75	-10.0%	50'000	50'000.00
DU	LUP intérêts dotations communales NM			ns	283'656.00	-21'344.00	-7.0%	305'000	27'500.00
DU	Subvention au logement social			pp	20'634'658.83	-1'715'341.17	-7.7%	22'350'000	23'468'076.25
DU	Allocations de logement "secteur libre"			pp	10'947'321.35	387'321.35	3.7%	10'560'000	10'395'973.50
DU	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	10'571'399.25	-128'600.75	-1.2%	10'700'000	9'274'069.20
DU	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	9'908'280.65	818'280.65	9.0%	9'090'000	9'863'541.05
DU	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées			pp	111'271.20	61'271.20	122.5%	50'000	7'403.00
DU	Subvention épargne logement			pp		-40'000.00	-100.0%	40'000	
Total G02 Aménagement du territoire					48'200.00	-9'000.00	-15.7%	57'200	48'200.00
DU	Subvention pour la communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	48'200.00	-	0.0%	48'200	48'200.00
DU	Subventions diverses			af		-9'000.00	-100.0%	9'000	
Total G03 Conformité des constructions et des chantiers					1'329'859.00	-5'209'343.00	-79.7%	6'539'202	262'473.00
DU	Association handicap architecture urbanisme (HAU)			af	60'000.00	-9'900.00	-14.2%	69'900	20'000.00
DU	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af		-9'302.00	-100.0%	9'302	9'268.00
DU	LDTR bonus à la rénovation			pp	1'269'859.00	-2'730'141.00	-68.3%	4'000'000	233'205.00
DU	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp		-2'460'000.00	-100.0%	2'460'000	
Total H01 Population, droit de cité et migration					138'100.00	-187'500.00	-57.6%	325'600	372'600.00
DS	Fondation romande de détention administrative			af	62'500.00	-187'500.00	-75.0%	250'000	297'000.00
DS	Fondation romande de détention administrative NM			af	75'600.00	-	0.0%	75'600	75'600.00
Total H02 Sécurité publique					9'310'776.00	-761'929.00	-7.6%	10'072'705	9'071'443.97
DS	Fondation des parkings	L10751	2013	ind	9'209'436.00	-761'929.00	-7.6%	9'971'365	8'970'103.97

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DS	Musique de la police			af	42'984.00	-	0.0%	42'984	42'984.00
DS	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338.00	-	0.0%	32'338	32'338.00
DS	Polycom NM			ns	26'018.00	-	0.0%	26'018	26'018.00
Total H03 Sécurité civile					405'016.35	-67'233.65	-14.2%	472'250	290'926.75
DS	Subvention matériel et équipement			af	231'760.80	-4'239.20	-1.8%	236'000	174'585.10
DS	Matériel			af	83'595.55	-6'404.45	-7.1%	90'000	26'321.65
DS	Instruction			af	81'260.00	-53'940.00	-39.9%	135'200	80'620.00
DS	Sécurité civile: diverses subventions +			af	4'400.00	-	0.0%	4'400	4'400.00
DS	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000.00	-	0.0%	4'000	4'000.00
DS	Instruction			af	-	-650.00	-100.0%	650	-
DS	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af	-	-1'000.00	-100.0%	1'000	1'000.00
DS	Sécurité civile : matériel (institutions privées)			af	-	-1'000.00	-100.0%	1'000	-
Total H04 Armée et obligation de servir					521'294.65	-20'605.35	-3.8%	541'900	521'354.75
DS	Musée militaire genevois			af	54'000.00	-	0.0%	54'000	54'000.00
DS	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000.00	-	0.0%	35'000	35'000.00
DS	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000.00	-	0.0%	36'000	36'000.00
DS	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000.00	-	0.0%	5'000	5'000.00
DS	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	2'000.00	-	0.0%	2'000	2'000.00
DS	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)			af	500.00	-	0.0%	500	500.00
DS	Rétribution des chefs de musique			ns	156'484.95	-13'515.05	-8.0%	170'000	155'607.35
DS	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000.00	-	0.0%	75'000	75'000.00
DS	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000.00	-	0.0%	75'000	75'000.00
DS	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	59'600.00	-	0.0%	59'600	60'000.00
DS	Habillement et équipement des musiques cantonales			ns	22'709.70	-7'090.30	-23.8%	29'800	23'247.40
Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					2'595'721.40	-147'876.60	-5.4%	2'743'598	2'578'120.74
DS	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	L10790	2013	ind	921'700.00	-	0.0%	921'700	921'700.00
DS	Association la Pâquerette des Champs	L10495	2012	af	230'000.00	-	0.0%	230'000	230'000.00
DS	Association la Pâquerette des Champs NM	L10495	2012	af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DS	Fondation romande pour toxicomanes NM			af	-	-6'000.00	-100.0%	6'000	5'500.00
DS	Pécule et vêtements			pp	1'304'105.05	317.05	0.0%	1'303'788	1'260'733.19
DS	Reclassement des détenus libérés			pp	109'916.35	-142'193.65	-56.4%	252'110	130'187.55
Total H08 Droits humains					22'801'115.10	215'503.10	1.0%	22'585'612	21'353'779.60
DS	Aide aux pays en voie de développement (dont CAGI)			af	7'814'706.60	-195'293.40	-2.4%	8'010'000	7'587'184.00
DS	Comité International Croix-Rouge (CICR)			af	4'500'000.00	-	0.0%	4'500'000	3'000'000.00
DS	Fédération genevoise de coopération (FGC)	L10771	2012	af	3'000'000.00	-	0.0%	3'000'000	3'000'000.00
DS	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)			af	1'373'640.50	73'640.50	5.7%	1'300'000	1'348'092.00
DS	F-information - filigrane	L10896	2015	af	515'000.00	-	0.0%	515'000	515'000.00
DS	Association Vires	L10492	2012	af	430'000.00	-	0.0%	430'000	430'000.00
DS	Association Vires NM	L10492	2012	af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DS	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI)	PL10983	2015	af	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
DS	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	PL10983	2015	af	78'612.00	-	0.0%	78'612	76'164.00
DS	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	PL10983	2015	af	290'000.00	-	0.0%	290'000	290'000.00
DS	Coopération au développement dans le tiers-monde			af	270'000.00	-	0.0%	270'000	270'000.00
DS	Bureau de l'intégration : autres subventions +			af	171'088.00	-8'912.00	-5.0%	180'000	286'270.60
DS	Association Face-à-Face			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	
DS	Université populaire albanaise			af	110'000.00	-	0.0%	110'000	110'000.00
DS	Association Maison Kultura			af	100'000.00	-	0.0%	100'000	100'000.00
DS	Bureau de l'intégration : Cours de français			af	93'060.00	-6'940.00	-6.9%	100'000	74'288.25
DS	Diverses associations féminines +			af	88'000.00	-	0.0%	88'000	40'000.00
DS	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine			af	79'000.00	-21'000.00	-21.0%	100'000	75'000.00
DS	Subventions liées à des mandats de prestations +			af	74'000.00	-	0.0%	74'000	
DS	Subventions accordées aux communes			af	72'200.00	-47'800.00	-39.8%	120'000	
DS	Association Tierra Incognita			af	70'000.00	-	0.0%	70'000	70'000.00
DS	Association Violence que faire			af	19'248.00	-752.00	-3.8%	20'000	19'248.00
DS	Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)			af		-			48'000.00
DS	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	3'172'560.00	422'560.00	15.4%	2'750'000	3'684'532.75
Total I01 Pouvoir judiciaire					12'833'956.34	1'348'856.34	11.7%	11'485'100	11'230'047.63
PJ	Frais d'assistance judiciaire pénale			pp	6'031'108.15	2'031'108.15	50.8%	4'000'000	5'254'473.30
PJ	Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office			pp	5'476'185.30	-108'914.70	-2.0%	5'585'100	5'047'829.01
PJ	Émoluments de l'assistance juridique			pp	572'828.25	-527'171.75	-47.9%	1'100'000	386'306.15
PJ	Indemnités avocats première heure			pp	447'448.54	-52'551.46	-10.5%	500'000	363'967.57
PJ	Traductions, témoins, expertises assistance judiciaire			pp	306'386.10	6'386.10	2.1%	300'000	177'471.60
Total J01 Transports et mobilité					229'230'812.60	10'262'007.60	4.7%	218'968'805	210'367'120.66
DIME	Transports Publics Genevois (TPG)	L10699	2014	ind	198'292'374.00	194'374.00	0.1%	198'098'000	186'158'749.08
DIME	Transports Publics Genevois (TPG) - utilisation des infrastructures NM	L10699	2014	ind	22'767'213.11	10'720'753.11	89.0%	12'046'460	16'069'257.40
DIME	TPG - rente annuelle de droit de superficie NM	L10699	2014	ind	907'000.00	-	0.0%	907'000	907'000.00
DIME	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	L10753	2014	ind	2'713'490.00	-	0.0%	2'713'490	2'574'347.24
DIME	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	L10751	2013	ind	625'988.00	-29'355.00	-4.5%	655'343	655'343.00
DIME	Fondation des parkings - Capital de dotation NM	L10751	2013	ind	3'000.00	-	0.0%	3'000	3'000.00
DIME	Unireso Frais communauté tarifaire			ind	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
DIME	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement			af	2'104'150.69	-383'525.31	-15.4%	2'487'676	1'819'247.37
DIME	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF			af	831'778.53	-0.47	0.0%	831'779	1'135'844.54
DIME	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux			af	370'239.27	-222'999.73	-37.6%	593'239	437'721.03
DIME	Indemnités aux TPN pour le trafic régional			af	212'579.00	-17'239.00	-7.5%	229'818	203'611.00
DIME	Transports collectifs - subventions diverses +			af	103'000.00	-	0.0%	103'000	103'000.00
Total J02 Infrastructures routières et de transports publics					50'000.00	-	0.0%	50'000	-
DIME	Subventions diverses +			af	50'000.00	-	0.0%	50'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total K01 Réseau de soins					1'095'590'580.79	-14'489'541.21	-1.3%	1'110'080'122	1'066'618'404.12
DARES	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	504'954'960.00	-	0.0%	504'954'960	665'294'144.00
DARES	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	188'925'632.00	-	0.0%	188'925'632	115'000'000.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG	L10865	2015	ind	127'769'008.00	-	0.0%	127'769'008	41'957'889.60
DARES	Mission d'intérêt général HUG (Centrale 144)	L10865	2015	ind		-			1'748'245.40
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	L10865	2015	ind	60'434'032.89	-548'342.11	-0.9%	60'982'375	64'049'815.72
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	L10865	2015	ind	27'817'411.14	-7'466'056.86	-21.2%	35'283'468	32'209'523.26
DARES	FSASD	L10862	2015	ind	136'739'724.00	-2'110'349.00	-1.5%	138'850'073	121'265'101.00
DARES	FSASD locaux NM	L10862	2015	ind	391'790.00	-	0.0%	391'790	195'895.00
DARES	FSASD mise à disposition de matériel informatique NM	L10862	2015	ind		-			2'442.00
DARES	Clinique de Jolimont et Montana	L10860	2015	ind	17'609'809.05	-1'452'050.95	-7.6%	19'061'860	15'626'462.52
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	L10860	2015	ind	573'750.00	-	0.0%	573'750	1'575'390.00
DARES	Pavillon de la Rive	L10862	2015	ind	1'121'187.00	-	0.0%	1'121'187	1'111'899.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour l'Oasis	L10862	2015	ind	662'068.00	-	0.0%	662'068	552'766.00
DARES	Le Relais Dumas	L10862	2015	ind	660'702.00	-	0.0%	660'702	478'857.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	L10862	2015	ind	640'813.00	-	0.0%	640'813	527'612.00
DARES	Fondation Butini	L10862	2015	ind	635'087.00	-	0.0%	635'087	523'126.00
DARES	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	L10862	2015	ind	620'639.00	-	0.0%	620'639	549'982.00
DARES	Fondation aux 5 colosses	L10862	2015	ind	619'669.00	-	0.0%	619'669	531'424.00
DARES	Association Livada - Foyer de jour Livada	L10862	2015	ind	594'233.00	-	0.0%	594'233	522'312.00
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind		-391'000.00	-100.0%	391'000	64'887.00
DARES	Hospitalisations secteur privé			af	19'940'356.00	-1'059'644.00	-5.0%	21'000'000	
DARES	Sitex SA	L10862	2015	af	1'818'177.00	-	0.0%	1'818'177	1'707'209.00
DARES	Coopérative de soins infirmiers	L10862	2015	af	1'795'269.00	-	0.0%	1'795'269	200'000.00
DARES	Sages-Femmes à domicile	L10862	2015	af	542'000.00	-	0.0%	542'000	497'000.00
DARES	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	L10862	2015	af	415'700.00	-	0.0%	415'700	261'522.00
DARES	Croix-Rouge genevoise - Proches aidants	L10862	2015	af	103'000.00	103'000.00			
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile +			af	39'500.00	-10'500.00	-21.0%	50'000	38'400.00
DARES	Fondation IRIS			af	5'000.00	-15'000.00	-75.0%	20'000	16'130.00
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions +	L10862	2015	af		-1'538'662.00	-100.0%	1'538'662	93'000.00
DARES	Programmes intercantonaux			ns	142'818.31	7'818.31	5.8%	135'000	
DARES	Observatoire de la santé			ns	18'245.40	-8'754.60	-32.4%	27'000	17'369.62
Total K02 Régulation sanitaire					749'559.94	-102'994.06	-12.1%	852'554	759'962.92
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Programme latin de don d'organes			ns	232'500.00	-29'400.00	-11.2%	261'900	232'500.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	203'933.12	11'279.12	5.9%	192'654	192'598.96
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	137'583.26	-62'616.74	-31.3%	200'200	158'797.37
DARES	Observatoire de la santé			ns	25'543.56	-12'256.44	-32.4%	37'800	26'066.59
DARES	CDS- Académie chiropratique			ns		-10'000.00	-100.0%	10'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'460'713.95	-372'632.05	-3.4%	10'833'346	10'382'297.64
DARES	Première ligne	L10652	2012	af	2'695'000.00	-	0.0%	2'695'000	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	L10652	2012	af	1'835'000.00	-	0.0%	1'835'000	1'835'000.00
DARES	Dialogai	L10652	2012	af	705'000.00	-	0.0%	705'000	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	L10652	2012	af	210'000.00	-	0.0%	210'000	210'000.00
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	L10858	2015	af	1'080'000.00	-	0.0%	1'080'000	1'000'000.00
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions +			af	1'060'000.00	-	0.0%	1'060'000	1'060'000.00
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	L10257	2012	af	450'000.00	-	0.0%	450'000	450'000.00
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	L10257	2012	af	396'200.00	-	0.0%	396'200	396'200.00
DARES	Action de promotion de la santé +			af	402'900.00	-72'100.00	-15.2%	475'000	395'527.00
DARES	Action prévention du jeu +			af	164'891.64	-135'108.36	-45.0%	300'000	223'536.74
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif			af	154'800.00	-	0.0%	154'800	154'800.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Fondation Health on the net			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	180'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	130'000.00	-1'000.00	-0.8%	131'000	130'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000.00	-	0.0%	110'000	110'000.00
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000.00	-	0.0%	70'000	70'000.00
DARES	Onex santé			af	50'000.00	-	0.0%	50'000	50'000.00
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000.00	-	0.0%	20'000	20'000.00
DARES	Subventions suite à des épizooties			af	1'642.00	-23'358.00	-93.4%	25'000	2'190.00
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	164'797.54	-75'002.46	-31.3%	239'800	190'207.83
DARES	SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	149'750.00	-30'250.00	-16.8%	180'000	145'750.00
DARES	Centre suisse information toxicologique			ns	80'516.80	-483.20	-0.6%	81'000	79'738.80
DARES	ISOPTH			ns	72'444.00	12'444.00	20.7%	60'000	
DARES	Fondation sécurité des patients			ns	56'911.00	-3'089.00	-5.1%	60'000	39'400.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	40'591.88	2'245.88	5.9%	38'346	38'335.04
DARES	Interassociation de sauvetage			ns	32'040.05	40.05	0.1%	32'000	31'730.45
DARES	Observatoire de la santé			ns	17'029.04	-8'170.96	-32.4%	25'200	17'381.78
DARES	Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)			ns		-20'000.00	-100.0%	20'000	
DARES	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux			pp	11'200.00	-18'800.00	-62.7%	30'000	2'500.00
Total L01 Développement et soutien à l'économie					16'650'382.11	-1'114'561.89	-6.3%	17'764'944	17'766'285.50
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	L10871	2015	ind	6'768'558.22	-109'441.78	-1.6%	6'878'000	8'850'350.45
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	L10871	2015	ind	750'000.00	-132'500.00	-15.0%	882'500	825'000.00
DARES	Office de promotion industrielle OPI	L10871	2015	ind	1'645'000.00	-	0.0%	1'645'000	1'185'000.00
DARES	Fondation pour le tourisme	L10786	2011	ind		-			485'000.00
DARES	FONGIT - Ecllosion	L10871 L10369	2015	af	3'841'000.00	-	0.0%	3'841'000	2'526'000.00
DARES	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT NM	L10871	2015	af	3'437.50	-875.50	-20.3%	4'313	4'125.00
DIME	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN)			af	1'988'897.00	-484'853.00	-19.6%	2'473'750	2'004'132.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIME	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM			af		-172'540.00	-100.0%	172'540	170'545.95
DIME	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM			af		-20'091.00	-100.0%	20'091	19'217.30
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	820'000.00	-	0.0%	820'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000.00	-	0.0%	375'000	375'000.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise			ns	174'643.44	-165'356.56	-48.6%	340'000	213'568.80
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	133'000.00	-	0.0%	133'000	133'000.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC			ns	75'639.95	-360.05	-0.5%	76'000	75'650.00
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns	37'500.00	-3'750.00	-9.1%	41'250	41'250.00
DARES	Office national du tourisme			ns	13'260.00	260.00	2.0%	13'000	
DARES	Léonardo			ns	11'000.00	-14'000.00	-56.0%	25'000	25'000.00
DARES	CDEP-SO Promotion image			ns	6'946.00	-2'054.00	-22.8%	9'000	6'946.00
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale			ns	6'500.00	-	0.0%	6'500	6'500.00
DARES	Prix Michel Baettig			ns		-5'000.00	-100.0%	5'000	
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns		-4'000.00	-100.0%	4'000	
Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques					365'427.20	-273'491.80	-42.8%	638'919	562'141.00
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af	301'299.45	-215'300.55	-41.7%	516'600	491'600.00
DU	SI Nord aviation - intérêts NM			af	64'127.75	-58'191.25	-47.6%	122'319	70'541.00
Total L03 Régulation du commerce					15'600.00	-	0.0%	15'600	15'600.00
DARES	Fédération romande des consommatrices, section genevoise			ns	15'600	-	0.0%	15'600	15'600.00
Total N01 Culture					65'055'762.56	-429'441.44	-0.7%	65'485'204	63'616'862.74
DIP	Conservatoire populaire de musique	L10780	2014	ind	14'058'363.00	-	0.0%	14'058'363	14'118'737.00
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	L10780	2014	ind	92'004.00	-	0.0%	92'004	92'004.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève	L10780	2014	ind	10'580'370.00	-	0.0%	10'580'370	10'728'863.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	L10780	2014	ind	4'446'704.00	-	0.0%	4'446'704	4'487'199.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze NM	L10780	2014	ind	1'238'112.00	-	0.0%	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées +	L10780	2014	ind	2'873'340.00	-95'719.00	-3.2%	2'969'059	2'583'000.00
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	L10299	2012	af	9'500'000.00	-	0.0%	9'500'000	9'500'000.00
DIP	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	L10296	2012	af	2'600'000.00	-	0.0%	2'600'000	2'600'000.00
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	L10296	2012	af	2'450'000.00	-	0.0%	2'450'000	2'450'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture +			af	1'543'800.00	-1'200.00	-0.1%	1'545'000	1'445'000.00
DIP	Fondation romande pour le cinéma	L10840	2012	af	1'500'000.00	-	0.0%	1'500'000	1'300'000.00
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	PL11009	2015	af	1'100'000.00	-	0.0%	1'100'000	1'000'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes +			af	1'000'000.00	-	0.0%	1'000'000	860'000.00
DIP	Théâtre Am Stram Gram	L10296	2012	af	992'000.00	-	0.0%	992'000	992'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels +			af	903'811.00	-559.00	-0.1%	904'370	764'152.00
DIP	Orchestre de Chambre de Genève	L10299	2012	af	760'000.00	-	0.0%	760'000	760'000.00
DIP	Les Marionnettes de Genève	L10296	2012	af	660'000.00	-	0.0%	660'000	660'000.00
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	PL11009	2015	af	557'000.00	-	0.0%	557'000	557'000.00
DIP	Grandes manifestations +			af	547'500.00	-	0.0%	547'500	147'500.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Fondation Bodmer	PL11009	2015	af	500'000.00	-	0.0%	500'000	500'000.00
DIP	Contrechamps	L10299	2012	af	450'000.00	-	0.0%	450'000	450'000.00
DIP	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	L10851	2015	af	450'000.00	-	0.0%	450'000	450'000.00
DIP	Fondation des Cinémas du Grütli	L10793	2014	af	420'000.00	-	0.0%	420'000	420'000.00
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	L10551	2013	af	370'000.00	-	0.0%	370'000	320'000.00
DIP	Théâtre du Loup	L10296	2012	af	350'000.00	-	0.0%	350'000	350'000.00
DIP	Confédération des écoles de musique	L10810	2012	af	297'000.00	-	0.0%	297'000	300'000.00
DIP	Association pour l'encouragement de la Musique improvisée (AMR)	L10299	2012	af	292'800.00	-	0.0%	292'800	292'800.00
DIP	Concours de Genève	L10299	2012	af	250'000.00	-	0.0%	250'000	250'000.00
DIP	Soutien à l'écrit			af	200'000.00	-50'000.00	-20.0%	250'000	250'000.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	199'690.00	-310.00	-0.2%	200'000	198'540.00
DIP	Théâtre du Grütli			af	199'250.00	-	0.0%	199'250	199'250.00
DIP	Théâtre Saint-Gervais			af	192'500.00	-	0.0%	192'500	192'500.00
DIP	Cinéma Tous Ecrans			af	180'000.00	-	0.0%	180'000	180'000.00
DIP	Aide aux billets jeunes			af	170'000.00	170'000.00			
DIP	Fonction : Cinéma			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Teatro Malandro			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie			af	129'350.00	-	0.0%	129'350	129'350.00
DIP	Lieux culturels NM			af	128'092.00	-151'908.00	-54.3%	280'000	
DIP	Culture et rencontres			af	105'000.00	-	0.0%	105'000	105'000.00
DIP	Institut National Genevois (ING)			af	75'000.00	-30'000.00	-28.6%	105'000	75'000.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM			af	40'272.00	-	0.0%	40'272	40'272.00
DIP	Ecole et quartier Versoix			af	67'000.00	-	0.0%	67'000	67'000.00
DIP	Rencontres internationales			af	62'680.00	-	0.0%	62'680	62'680.00
DIP	Projets régionaux et transfrontaliers			af	61'335.00	-23'035.00	-27.3%	84'370	69'473.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af	50'000.00	-10'000.00	-16.7%	60'000	55'000.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af	-30'121.00	-30'121.00			-120'718.00
DU	TSR - droit de superficie NM			ns	1'735'500.00	-	0.0%	1'735'500	1'735'500.00
DIP	Bourses et résidences			pp	213'285.56	-8'714.44	-3.9%	222'000	131'423.30
DIP	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)			pp	194'125.00	-27'875.00	-12.6%	222'000	160'225.44
DIP	Subventions aux billets jeunes			pp		-170'000.00	-100.0%	170'000	170'000.00
Total N02 Sport et loisirs					2'183'491.90	-118'824.10	-5.2%	2'302'316	2'005'435.45
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors +	L10835	2012	af	680'000.00	-13'000.00	-1.9%	693'000	500'000.00
DU	Association Genève-Plage	L10510	2012	af	675'000.00	-105'000.00	-13.5%	780'000	675'000.00
DU	Fondation les Evaux - droit de superficie NM			af	641'216.00	-	0.0%	641'216	641'216.00
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes (7-9 ans)			af	187'275.90	-824.10	-0.4%	188'100	189'219.45
Total N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois					2'229'010.00	-64'990.00	-2.8%	2'294'000	2'437'077.00
DU	Subvention aux institutions privées			af	180'000.00	-	0.0%	180'000	290'807.00
DU	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre			af	108'000.00	-	0.0%	108'000	108'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance			COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DU	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg			af	32'000.00	-	0.0%	32'000	32'000.00
DU	Subvention aux communes			ns		-64'000.00	-100.0%	64'000	
DU	Subvention aux personnes physiques			pp	1'909'010.00	-990.00	-0.1%	1'910'000	2'006'270.00
Total O03 Conseil d'Etat					336'770.05	-413'229.95	-55.1%	750'000	596'560.20
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil +			af	294'770.05	-405'229.95	-57.9%	700'000	559'000.00
CHA	Subventions associations diverses			af	42'000.00	-8'000.00	-16.0%	50'000	27'500.00
CHA	Contribution à la BADAC			ns		-			10'060.20
Total O05 Développement durable					87'300.00	-2'700.00	-3.0%	90'000	90'000.00
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux			ns	47'300.00	-2'700.00	-5.4%	50'000	50'000.00
DARES	Prix cantonal du développement durable			ns	40'000.00	-	0.0%	40'000	40'000.00
Total O06 Exercices des droits politiques					42'600.00	2'600.00	6.5%	40'000	331'400.00
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux			af	42'600.00	2'600.00	6.5%	40'000	331'400.00
Total O07 Genève internationale					5'297'827.65	-48'625.35	-0.9%	5'346'453	3'519'910.00
CHA	Mandat international NM	L10863	2012	ind	272'895.40	-24.60	0.0%	272'920	134'000.00
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	L10863	2012	ind	58'194.00	-34'506.00	-37.2%	92'700	92'700.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	L10863	2015	ind	218'000.00	-4'965.00	-2.2%	222'965	185'300.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	L10863	2015	ind	215'064.00	-	0.0%	215'064	189'911.00
DU	École internationale (diff. s/droit de superficie) NM			af	2'659'336.00	-	0.0%	2'659'336	2'659'336.00
DS	Club suisse de la presse NM	L10863	2015	af	122'659.00	-	0.0%	122'659	100'030.00
DS	Club suisse de la presse	L10863	2015	af	95'000.00	-	0.0%	95'000	69'525.00
DU	FIPOI - intérêts NM			af	1'250.00	-250.00	-16.7%	1'500	1'375.00
DS	Mise à disposition d'un parking à l'OMC			ns	1'519'141.00	4'832.00	0.3%	1'514'309	
DU	Location auprès de tiers pour ONG			ns	136'288.25	-13'711.75	-9.1%	150'000	87'733.00
Total O08 Régional et transfrontalier					519'657.50	-1'028'842.50	-66.4%	1'548'500	462'370.08
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	L10162	2012	af	225'215.63	-74'784.37	-24.9%	300'000	233'482.23
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af	20'000.00	-848'500.00	-97.7%	868'500	
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions +			af	18'800.00	-11'200.00	-37.3%	30'000	
DARES	Interreg IV	L10062	2014	ns	255'641.87	-94'358.13	-27.0%	350'000	228'887.85
Total P01 Etats-majors et activités de support départementales					2'906'083.05	-327'922.95	-10.1%	3'234'006	2'958'188.40
DIP	Subventions ponctuelles +			af	214'000.00	-13'106.00	-5.8%	227'106	229'400.00
DS	Présidence : subventions diverses +			af	10'000.00	-9'900.00	-49.7%	19'900	
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (SR / TI)			ns	1'388'637.00	-167'363.00	-10.8%	1'556'000	1'423'605.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	1'012'579.00	-4'421.00	-0.4%	1'017'000	969'063.00
DIP	Cotisations intercantionales			ns	57'430.00	-2'570.00	-4.3%	60'000	50'897.60
DIP	Contributions intercantionales diverses			ns	11'372.00	-92'628.00	-89.1%	104'000	56'817.00
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	212'065.05	-37'934.95	-15.2%	250'000	228'405.80

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2011 A 2012 PAR PROGRAMME

L'exercice 2011 a été retraité à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	Liaf: Loi de ratification Échéance		COMPTES 2012	VARIATION C 2012 / B 2012		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)				1'281'908.95	-247'622.05	-16.2%	1'529'531	1'344'407.00
DU	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM		af	487'501.95	-212'498.05	-30.4%	700'000	550'000.00
DU	Fondation du Stade de Genève		af	339'876.00	-35'124.00	-9.4%	375'000	339'876.00
DU	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part Etat NM		af	310'000.00	-	0.0%	310'000	310'000.00
DU	Emmaüs - location NM		af	144'531.00	-	0.0%	144'531	144'531.00

Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
A01 Enseignement obligatoire		
DIP	Contribution à la promotion de la paix +	90'900.00
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	32'500.00
	Fondation Eduki	25'000.00
	Association Façonneurs de Mémoire	15'000.00
	Théâtre St-Gervais	11'300.00
	Dialogai	4'000.00
	Fondation Emilie-Gourd	2'500.00
	Association Façonneurs de Mémoire	600.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +	99'000.00
	Association Rousseau 2012	20'000.00
	Association Terragir	9'000.00
	Théâtre St-Gervais	8'600.00
	Association de l'Estuaire	7'500.00
	Association Compagnie STT	7'500.00
	Théâtre Spirale	6'000.00
	Leila Bouananai - LB Web & Editing	5'250.00
	Atelier Choral	5'000.00
	Euforia	5'000.00
	Association Image et santé	3'400.00
	Compagnie Tohu Wa Bohu	3'100.00
	Musée et Mouvements (Mathieu Richter et Catherine Egger)	3'050.00
	Dancing Classrooms Switzerland	3'000.00
	Association Espace musical	2'700.00
	Association Zig Zag Zoug	2'500.00
	Association Bancs Publics	2'500.00
	Ensemble Contrechamps	2'500.00
	Association Païdos	865.00
	Compagnie de l'Oxymoron	750.00
	Atelier de danse Manon Hotte	585.00
	Association Pour un jeu de Peindre	200.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		
DIP	Contribution à la promotion de la paix +	90'900.00
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	32'500.00
	Fondation Eduki	25'000.00
	Association Façonneurs de Mémoire	15'000.00
	Théâtre St-Gervais	11'300.00
	Dialogai	4'000.00
	Fondation Emilie-Gourd	2'500.00
	Association Façonneurs de Mémoire	600.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées (Fonds Vivre Ensemble) +	99'000.00
	Association Rousseau 2012	20'000.00
	Association Terragir	9'000.00
	Théâtre St-Gervais	8'600.00
	Association de l'Estuaire	7'500.00
	Association Compagnie STT	7'500.00
	Théâtre Spirale	6'000.00
	Leila Bouananai - LB Web & Editing	5'250.00
	Atelier Choral	5'000.00
	Euforia	5'000.00
	Association Image et santé	3'400.00
	Compagnie Tohu Wa Bohu	3'100.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Musée et Mouvements (Mathieu Richter et Catherine Egger)	3'050.00
	Dancing Classrooms Switzerland	3'000.00
	Espace musical	2'700.00
	Association Zig Zag Zoug	2'500.00
	Association Bancs Publics	2'500.00
	Ensemble Contrechamps	2'500.00
	Association Païdos	865.00
	Compagnie de l'Oxymoron	750.00
	Atelier de danse Manon Hotte	585.00
	Association Pour un jeu de Peindre	200.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Cours à divers organismes +	706'181.75
	Voie F	195'525.00
	Centre de bilan de Genève (CEBIG)	133'650.00
	Institut supérieur de formation bancaire (ISFB)	122'562.00
	Virgile Formation Continue	96'758.65
	Association Lire et Ecrire	62'271.00
	Association suisse et liechtensteinoise des techniques du bâtiment (Suissetec)	27'562.55
	Association de l'Académie suisse Bocuse d'Or	20'000.00
	Romandie Formation	10'360.80
	FOCAL - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'900.00
	ARTOS	7'052.00
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	5'461.00
	Centre de formation aux métiers du son (CFMS)	4'299.40
	Fédération romande des écoles de conduite	3'925.10
	Société Suisse des Employés de Commerce (SEC)	3'006.20
	Union Suisse Automation et Tableaux électriques (USAT)	1'800.00
	Centre interrégional de perfectionnement	1'012.00
	Communauté d'Intérêts pour la formation des électriciens de réseau (CIFER)	810.75
	Perform - perfectionnement professionnel et formation continue	225.30
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises +	5'275'339.70
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	732'484.00
	Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie-peinture et de décoration du canton de Genève	595'884.00
	Association des installateurs électriciens du canton de Genève (CIEG)	544'366.00
	Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale de Base (CIFC-GE)	302'172.00
	Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois (Association CIEG)	301'900.00
	Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (CEFIS)	254'676.00
	Association du conseil paritaire de la carrosserie de Genève (ACPCG)	252'252.00
	Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	232'684.00
	Ecole Hôtelière de Genève ES Gastosuisse	195'000.00
	Association formation professionnelle informatique (AFPI-UIG-GRI-UNIA)	187'792.00
	UIG - UNIA pour la gestion du Centre d'Enseignement Professionnel (CEP)	183'391.00
	Société suisse des entrepreneurs / Caisse compensation Bâtiment + Gypserie-peinture	156'750.00
	Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)	155'435.00
	ORTRA - Santé social Genève	140'200.00
	Métal Genève - Association genevoise de la construction métallique Genève	132'720.00
	Association Cours interentreprises Hotellerie Restauration - Genève	124'092.00
	HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	104'794.70
	Association suisse des maîtres coiffeurs	91'988.00
	Association CIE Carrelage Genève	82'512.00
	Association Cie Bois Genève	69'400.00
	Association Cie Jardinsuisse - GE	66'593.50
	Groupement genevois des métiers du bois	57'000.00
	Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs	53'664.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Association genevoise des entreprises de chauffage et de ventilation (AGCV)	46'700.00
	Association des Pharmacies du canton de Genève	40'640.00
	Centre de formation de l'Etat de Genève	40'248.00
	Association des artisans boulangers-pâtisseries du canton de Genève	28'906.00
	Association des Transitaires de Genève	28'581.00
	Association Genevoise de Formation Professionnelle en Assurance (AGFPA)	21'230.00
	Association FAI Formation Genève	21'052.00
	Association des Médecins-Dentistes de Genève	15'396.00
	Association gestionnaire de familles HESTIA - Syndicat personnes actives au foyer	7'524.00
	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	7'312.50
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) +	1'071'960.90
	Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	292'050.00
	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	270'026.25
	Hotel Gastro Formation	169'360.00
	Société suisse des entrepreneurs / Caisse compensation Bâtiment + Gypserie-peinture	94'770.00
	ORTRA - Santé social Genève	63'681.20
	Ecole genevoise de la propreté (EGP)	52'674.45
	Migros Genève - Société coopérative	42'966.00
	Association romande des agents d'exploitation	33'588.00
	Formation continue des assistantes de médecin (FOCAM)	13'200.00
	Manutention et chariots SA	12'735.00
	Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (CEFIS)	7'560.00
	Centre d'enseignement et de formation des ferblantiers et installateurs sanitaires (CEFFIS)	5'780.00
	Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN)	3'930.00
	Ausbildungsdelegation I+D	3'040.00
	Hotel Gastro Union	2'800.00
	Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation (AVCV)	1'760.00
	Association suisse pour la formation professionnelle en logistique - ASFL	1'290.00
	Association romande pour la formation des gardiens d'animaux (ARFGA)	450.00
	HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	300.00
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles		
DIP	Colonies de vacances +	1'376'629.00
	Centre protestant de vacances	346'500.00
	Vacances Nouvelles	267'300.00
	Association du scoutisme genevois	170'280.00
	Caritas-Jeunesse	94'050.00
	Mouvement de la jeunesse suisse romande	82'170.00
	Fédération laïque des colonies de vacances	65'742.00
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	45'000.00
	Fédération des colonies de vacances catholiques romaines du canton de Genève	44'312.00
	Diverses aides à la formation des moniteurs	31'215.00
	Colonie de Saint-Gervais	28'787.00
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	26'879.00
	Colonie de La Fouly	24'793.00
	Genève-Loisirs	20'782.00
	Association La Gavotte	18'352.00
	Association La Bulle d'Air	12'358.00
	Colonie La Ruche	9'413.00
	Colonie La Joie de Vivre	8'621.00
	Colonie L'Arc-en-Ciel	8'008.00
	La Cordée	6'921.00
	Aventure, Nature & Découverte	6'469.00
	Musijeunes	5'313.00
	CEMEA	5'000.00
	Fédération protestante des colonies de vacances	4'946.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Colonie Saint-François	4'928.00
	Association La Belle Toile	4'923.00
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900.00
	Contact-Jeunes	3'566.00
	Colonie Sainte-Croix	3'430.00
	Colonie Caecilia	3'305.00
	Scoutisme Aventure Troinex	3'243.00
	Colonie Chalet Suisse	3'149.00
	Association A.J.E.G	2'787.00
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'228.00
	Association Stage d'Evolène	1'807.00
	Unions Chrétiennes de Genève (UCG)	1'619.00
	Camp Biblique Œcuménique de Vaumarcus	1'475.00
	Insieme-Genève	1'197.00
	Swiss-ski/Juskila	861.00
DIP	Soutien à l'enfance +	477'041.00
	Pro Juventute Genève	378'338.00
	Espace Adoption	59'700.00
	Ass. Genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	29'003.00
	Bureau genevois d'adoption	10'000.00
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale		
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles +	120'850.00
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement - CARITAS Genève	76'800.00
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement - Centre Social Protestant	44'050.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres +	31'470.00
	75 ans de Paix du travail	10'000.00
	Fondation Santé Bonheur	9'200.00
	Fondation Info Entraide Suisse	7'270.00
	Rubanc Blanc - Campagne Suisse	5'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles +	311'435.00
	Service de santé de la jeunesse (SSJ)	100'000.00
	Association pour le Bateau Genève	60'000.00
	Association Première Ligne (Pôle de valorisation des compétences sociales des usagers de drogues)	60'000.00
	Association Première Ligne (Action nuit blanche - Programme de réduction des risques liés à la consommation de drogues illégales en milieu festif)	56'000.00
	Institut de médecine sociale et préventive (IMSP)	30'000.00
	Croix-Bleue Genevoise	5'435.00
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air		
DIME	Subventions associations diverses +	5'000.00
	Association pour le droit à l'environnement (ADE)	5'000.00
DIME	Subventions associations diverses +	5'000.00
	Association pour le droit à l'environnement (ADE)	5'000.00
DIME	Fonds forestier : subventions diverses +	10'000.00
	Association des propriétaires de forêts de Gy-Jussy-Presinge (RPT)	3'000.00
	Association des propriétaires de forêts de Veyrier (RPT)	3'000.00
	Association des propriétaires de forêts de l'ouest genevois (RPT)	3'000.00
	Association des propriétaires de forêts de la rive droite du Lac (RPT)	1'000.00
H03 Sécurité civile		
DIME	Sécurité civile: diverses subventions +	4'400.00
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150.00
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150.00
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100.00
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
H08 Droits humains		
DS	Bureau de l'intégration : autres subventions +	171'088.00
	Entraide protestante suisse	15'000.00
	association Camarada	14'500.00
	Ass. pour la promotion des droits humains (APDH)	13'000.00
	Découvrir association pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes à geneve	13'000.00
	Association Zanco - Treves Mélanie	12'000.00
	Voie F	10'000.00
	Païdos	10'000.00
	Association Tambour battant	10'000.00
	L'Atelier choral	10'000.00
	Entraide protestante suisse	10'000.00
	Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)	10'000.00
	Forum Saint-Jean-Charmillles-démocratie participative	8'000.00
	Colloque recherche mc caloz-tschoopp	7'500.00
	Espace solidaire paquis	7'300.00
	Association Phasma	6'800.00
	Maison de quartier et centre de loisirs de la jonction	5'000.00
	Association Esprit nomade	3'000.00
	Maison de quartier de Champel	2'760.00
	Acor association contre le racisme	1'728.00
	Association Archipel 238	1'500.00
DS	Diverses associations féminines +	88'000.00
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000.00
	Association genevois de femmes diplômées des universités	30'000.00
	Atelier Théâtre en jeu	5'000.00
	Association A la vista	5'000.00
DS	Subventions liées à des mandats de prestations +	74'000.00
	Coordination genevoise "Ecoute contre le racisme"	74'000.00
J01 Transports et mobilité		
DIM	Transports collectifs - subventions diverses +	103'000.00
	Genève Roule	50'000.00
	GAPP Pedibus	30'000.00
	Suisse Mobile	23'000.00
J02 Infrastructures routières et de transports publics		
DIME	Subventions diverses +	50'000.00
	Caddie Service	50'000.00
K01 Réseau de soins		
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile +	39'500.00
	Association service ergothérapie ambulatoire	30'000.00
	Palliative Genève	9'500.00
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions +	1'060'000.00
	FEGPA	500'000.00
	CIPRET	500'000.00
	Groupement romand d'études des addictions	30'000.00
	Addiction suisse	20'000.00
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000.00
DARES	Action de promotion de la santé +	402'900.00
	Hôpitaux universitaires de Genève - Alliance contre la dépression	66'000.00
	Stop Suicide	65'000.00
	Université de Genève - Stop Cannabis	59'000.00
	Sant Escalade	50'000.00
	Hôpitaux universitaires de Genève - Contrepoids	30'000.00
	Entraide protestante suisse (EPER)	25'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Geneva Infant Feeding Association - GIFA	25'000.00
	Société coopérative anti-alcoolique d'alimentation - Taverne de la Madeleine	20'000.00
	Fondation officielle de la jeunesse	16'400.00
	Pédibus	15'000.00
	Ville de Genève	10'000.00
	Haute école de santé de Genève - HEDS	8'500.00
	Fondation images et société	5'000.00
	COROMA	5'000.00
	Mairie d'Onex	3'000.00
DARES	Action prévention du jeu +	164'891.64
	Groupement romand d'études des addictions	115'051.64
	Rien ne va plus	49'840.00
N01 Culture		
DIP	Grandes manifestations +	547'500.00
	Festival Archipel	80'000.00
	L'îlot Rousseau	80'000.00
	Le nez dans le ruisseau	75'000.00
	Association Sirocco	60'000.00
	L'ombre des Lumières	50'000.00
	Rita Production	50'000.00
	Opéra-Studio	30'000.00
	HorsPortée	30'000.00
	Association "Rousseau 2012"	30'000.00
	Mon Rousseau à moi	25'000.00
	Association J.-J. Rousseau aujourd'hui	15'000.00
	Headfun Association	10'000.00
	Compagnie de Théâtre Le Saule Rieur	10'000.00
	Association des fêtes costumées de Genève	2'500.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées +	2'873'340.00
	Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - ETM	929'605.00
	Cadets de Genève	448'008.00
	Espace musical	374'993.00
	Studio Kodály	322'418.00
	Ondine genevoise	240'313.00
	Ecole de Danse de Genève	237'935.00
	Accademia D'Archi	204'055.00
	Atelier Danse Manon Hotte - ADMH	116'013.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture +	1'543'800.00
	Théâtre de l'Usine	100'000.00
	La Ribot	80'000.00
	Gli Angeli	70'000.00
	Attila Entertainment	50'000.00
	CIP	50'000.00
	Association Sturmfrei	40'000.00
	Fanfare du Loup	40'000.00
	100 % Acrylique	40'000.00
	Théâtre en Flammes	35'000.00
	Ensemble Pastel Pirates	35'000.00
	Ballet junior	35'000.00
	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	35'000.00
	Compagnie Latitude 45	30'000.00
	Compagnie BG-GB	30'000.00
	Compagnie Sturmfrei	30'000.00
	L'Autre Compagnie	30'000.00
	Studio d'Action Théâtrale	30'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Cie Cap 10	30'000.00
	Association Grütli Productions	30'000.00
	Compagnie Quivala	25'000.00
	Théâtre Ad Hoc	25'000.00
	Compagnie X225	25'000.00
	Compagnie 94	25'000.00
	Cie Laura Tanner	21'000.00
	Le Ciel Productions	21'000.00
	Le Club des Arts	20'000.00
	Compagnie Fabrice Huggler	20'000.00
	Association E Collectif	20'000.00
	Art'O'Danse	20'000.00
	Daikokucho Productions	20'000.00
	Compagnie Opus Luna	18'000.00
	Cie Les Hélices	18'000.00
	Ornithorynque	18'000.00
	Cie Continuum	16'000.00
	ARTO/Théâtre Séraphin	15'000.00
	Cie du Théâtre Actuel	15'000.00
	Traces Danse	15'000.00
	RA de MA ré	12'000.00
	Opéra - Théâtre Association	12'000.00
	Association Habitation imaginaire	10'000.00
	Théâtre du Sentier	10'000.00
	Ensemble Cantatio	10'000.00
	Association de soutien au Quatuor de Genève	10'000.00
	Vertical Danse - Cie Noemie Lapzeson	10'000.00
	LesConcerts.ch	10'000.00
	Les Concerts de l'Athénée 4	10'000.00
	Mapping Festival	10'000.00
	Fanfareduloup Orchestra Association	10'000.00
	Association PTR-Post Tenebras Rock	10'000.00
	Cie Quivala	10'000.00
	Cie Projet 11	10'000.00
	Assocaiton Sous Chiffre	10'000.00
	Cie Fatrasproduction	10'000.00
	Compagnie Junior - 100% Acrylique	9'000.00
	Les Faiseurs de Rêves / Latifa Djerbi	8'000.00
	Association 134340	8'000.00
	Empty Words	8'000.00
	Cie Alma Alba	5'000.00
	Geneva Brass Quintet	5'000.00
	Cie du Rossignol	5'000.00
	Ensemble Carpe Diem	5'000.00
	Rock This Town ExtraFine	5'000.00
	Cordes Avides	5'000.00
	Association Mama Rosin	5'000.00
	Disagony / Rafael Peregrina	5'000.00
	Quartet Sebastian Ammann	5'000.00
	Association Puplinge-Classique	5'000.00
	Association Polhymnia	5'000.00
	Association des concerts de musique ancienne - ACMA	5'000.00
	Usager des Bains des Pâquis	5'000.00
	Le Cabinet	5'000.00
	Marcos Jimenez	5'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Léo Tardin	5'000.00
	Plaiستow / Cyril Bondi	5'000.00
	Association Barbarella Records	5'000.00
	Association Face Z / Vincent Bertholet	5'000.00
	Audrey Vigoureux	5'000.00
	Ensemble Vide	5'000.00
	Fanfare municipale de la Ville de Genève	5'000.00
	Cie du Chat de bla	4'000.00
	Vincent Chanal-de-Roguin	4'000.00
	Christophe Calpini	4'000.00
	Patrick Müller	4'000.00
	Robin Girod	4'000.00
	Ass. 50ème Feetwarmers	4'000.00
	Houssine Khald	4'000.00
	Maud Liardon	4'000.00
	Manuel Vignouille	4'000.00
	Paolo Dos Santos	4'000.00
	Paroisse protestante des Eaux-Vives	3'000.00
	Association Crescendo - The Exciters / Mathieu Gobet	3'000.00
	MadMoiselle MCH	3'000.00
	Amis de la guitare, Association / Jacques Vincenti	2'000.00
	Association Makaronic	2'000.00
	Red Planet / Mathieu Rossignelly	2'000.00
	Ayser Vancin	1'500.00
	Fabelsaft / Brooks Giger	1'500.00
	Orchestre symphonique suisse des jeunes	1'000.00
	Chœur suisse des jeunes	800.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes +	1'000'000.00
	Fondation Gilles Jobin	170'000.00
	Alias Compagnie	160'000.00
	Compagnie l'Alakran	100'000.00
	Compagnie Théâtre Spirale	80'000.00
	Compagnie STT	80'000.00
	Association Neopost Ahrirt / Foofwa d'Imobilité	80'000.00
	Compagnie Greffe	80'000.00
	Compagnie 7273	80'000.00
	Dreams Come True	80'000.00
	Association Anne Bisang Productions	50'000.00
	Helvetic Shakespeare Company	40'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels +	903'811.00
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	65'000.00
	Association Cave 12	60'000.00
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	50'000.00
	Swiss Chamber Concert	40'000.00
	Association Cinematou	40'000.00
	Association Bureau Culturel	30'000.00
	Théâtre Saint-Gervais et Bonlieu à Annecy	30'000.00
	Maison de Rousseau et de la littérature	30'000.00
	Fondation CMA	25'000.00
	Association Lanterne Magique	25'000.00
	Association LAPS	20'000.00
	Centre d'Art Contemporain	20'000.00
	Musée des Arts Décoratifs	20'000.00
	Fondation Rui Nogueira pour le cinéma c/o Mediafilm	20'000.00
	Association Cinéma Spoutnik	20'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Compagnie Greffe	17'500.00
	Fondation d'art dramatique de Genève / Théâtre Le Poche	15'000.00
	Cie Llum Teatre, Association	15'000.00
	Neopost Ahrrrt Association	15'000.00
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	15'000.00
	Ingrid Wildi Merino	14'970.00
	Théâtre du Sentier	12'000.00
	Cie Un Air de Rien	12'000.00
	Association Mazurka	11'000.00
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	10'000.00
	Perceuse Productions	10'000.00
	Cercle de la librairie et de l'édition	9'000.00
	Cie Apsara	8'000.00
	Close Up Films Sarl	8'000.00
	Fondation concours suisse de musique pour la jeunesse	7'500.00
	Gabriela Loeffel	7'200.00
	Agence Louis Pinagot	7'000.00
	Ass. Œil-Sud / Julie Gilbert	7'000.00
	Salma Cheddadi et Florent Meng	6'500.00
	Centre d'art contemporain de Thovars	6'044.00
	Swiss Institute de New York	6'000.00
	Cie des Cris	5'200.00
	Compagnie Les Associés de l'ombre	5'000.00
	Association l'Odysée / Nathalie Lanusel	5'000.00
	Théâtre de l'Esquisse	5'000.00
	Daïkokucho Productions	5'000.00
	Les Traverses musicales	5'000.00
	Concerts d'été de St-Germain	5'000.00
	Plaistow	5'000.00
	Grand Pianoramax	5'000.00
	Reso Danse Suisse	5'000.00
	Consuelo Frauenfelder et Stefan Lauper	5'000.00
	Association Hidden Music	4'500.00
	Einzweidrei Association	4'500.00
	Ex-Machina	4'000.00
	Milkshake Agency / Alexia Turlin	4'000.00
	Le Courrier	4'000.00
	CIIP - Délégation de la langue française	4'000.00
	Fondation C.F. Ramuz	3'660.00
	Alexandre Bianchini	3'500.00
	Compagnie Anadyomène	3'000.00
	Pocket Production	3'000.00
	Compagnie Apsara	3'000.00
	L'autre Compagnie	3'000.00
	Cyril Bondi	3'000.00
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	3'000.00
	Orioxo	3'000.00
	Marc Perrenoud Trio	3'000.00
	Mama Rosin	3'000.00
	Piano Nobile	3'000.00
	Alexia Turlin	3'000.00
	Association le Roman des Romands	3'000.00
	Association prix int. jeunes auteurs - PIJA	3'000.00
	Réseau Danse Suisse	2'896.00
	Compagnie Jozsef Trefeli	2'700.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Sémaphore / Béatrice Graf	2'500.00
	Andréas Fulgosi Galm Quartet	2'500.00
	D'Inscice	2'500.00
	Geneva Brass Quintet	2'500.00
	Le Cabinet des curiosités	2'500.00
	Road Movie	2'500.00
	Jeunesse et Media Arole	2'500.00
	Estelle Ferreira	2'020.00
	Les Bamboches	2'000.00
	Technicolor Orchestra	2'000.00
	Plaistow / Cyril Bondi	2'000.00
	Jacques Demierre	2'000.00
	Insub Meta Orchestra	2'000.00
	Association Mademoiselle MCH	2'000.00
	Association Feu Pâle	2'000.00
	Association Empty Words	2'000.00
	Action Box - Mio Charteau	2'000.00
	Association Salmiakki	2'000.00
	Cab Productions SA	2'000.00
	Orchestre des jeunes de la Suisse romande	1'600.00
	Raphaël Ortis	1'500.00
	Association cantonale des Musiques genevoises	1'500.00
	Association Lucidarium	1'500.00
	Simon Senn	1'500.00
	Conférence intercantonale des directeurs cantonaux de l'instruction publique - CDIP	1'381.00
	Association Crescendo / The Exciters	1'000.00
	Groupe du Vent	1'000.00
	Jaia	1'000.00
	Compagnie Jozsef Trefeli	1'000.00
	OSL - Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse	1'000.00
	Rorcal	640.00
	Harmonie Nationale des Jeunes	500.00
	Bibliomédia Suisse	500.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +	199'690.00
	Editions Zoé	28'000.00
	Editions Slatkine	24'900.00
	Editions Hécatombe	23'000.00
	Editions Notari	15'000.00
	Editions d'Autre part	13'000.00
	Editions Olizane	10'000.00
	Librairie Droz	9'000.00
	Editions Héros-Limite	9'000.00
	Editions des Sauvages	7'000.00
	Editions Cabéditas	6'290.00
	Société d'histoire de l'art en Suisse	5'000.00
	Centre d'art contemporain	5'000.00
	A. Type Editions	5'000.00
	Bernard Campiche Editeur	5'000.00
	Editions Uqbar	5'000.00
	Editions Labor et Fides	5'000.00
	Editions Drozophile	5'000.00
	Editions l'Age d'Homme	5'000.00
	Editions La Joie de Lire	3'500.00
	Editions du Tricorne	3'000.00
	Editions Art & Fiction	3'000.00

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2012
	Editions Entremonde	3'000.00
	Editeur Marin Barleti Botime / Mimoza Ahmeti	2'000.00
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors +	680'000.00
	Association Genève Futur Hockey	500'000.00
	Association Servette Football Club	180'000.00
O08 Régional et transfrontalier		
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions +	38'800.00
	Université de Genève - Les midis de l'Europe	15'000.00
	Fêtes des vendanges de Russin	3'800.00
P01 Etats-majors et activités de support départementales		
DIP	Subventions ponctuelles +	214'000.00
	Théâtre Saint-Gervais	30'000.00
	Conservatoire de musique de Genève	25'000.00
	Compagnie X225	25'000.00
	Festival Vision du réel	25'000.00
	Maison de Rousseau et de la littérature	20'000.00
	Association Cinéma des trois mondes	15'000.00
	Centre de recherches historiques Genève humanitaire	15'000.00
	Musée de la Réforme	10'000.00
	Le Gai Savoir	10'000.00
	Association Servette Football Club	10'000.00
	Association 25 avril	5'000.00
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	5'000.00
	Association pour la promotion du goût	5'000.00
	Association 360	5'000.00
	Association Mémoire de femmes	5'000.00
	Revue de théologie et de philosophie	4'000.00
DS	Présidence : subventions diverses +	10'000.00
	Association d'usagers des bains des Pâquis - AUBP	10'000.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires

Crédits supplémentaires et extraordinaires 2012

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2012, les crédits supplémentaires et extraordinaires pour cet exercice, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Pour l'exercice 2012, le budget a été voté par programme et par nature à deux positions, sauf pour les subventions accordées qui sont votées par libellé et le programme O04 (Services généraux) qui est voté par prestation.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires sont présentés en trois tableaux et comprennent :

- les crédits soumis et acceptés par la Commission des finances (Tableau I);
- les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 49, alinéa 6, de la LGAF, non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II);
- les crédits non soumis à la Commission des finances, et qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit, ainsi que les dépassements concernant des crédits qui n'ont pas été approuvés (Tableau III).

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires et extraordinaires. Les Tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces dépassements. Les principaux écarts sont commentés ci-après, dans l'ordre de présentation des tableaux.

Tableau I : dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances

Les dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances totalisent 116 millions. La majeure partie des crédits supplémentaires ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus (Tableau I).

Pour ce qui est des dépenses générales, un crédit supplémentaire de 34 millions a été autorisé par la Commission des finances. Celui-ci concerne l'ensemble des centres de responsabilité et il est calculé sur la base du disponible ressortant des comptes de l'exercice précédent entre le budget voté (et les crédits supplémentaires accordés) et les charges comptabilisées.

Les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 36 millions supplémentaires pour les prestations complémentaires aux personnes âgées et aux handicapés pour des raisons techniques. En effet, ces crédits supplémentaires n'ont pas d'influence sur le total des charges puisqu'il ne s'agit que de ventilations définitives différentes des charges du SPC sur les programmes D02 (AVS) et E02 (AI).
- 23 millions ont été consentis pour le programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" pour faire face à l'augmentation continue des prestations sociales versées par l'Hospice général.
- 10 millions supplémentaires permettent de couvrir la hausse de la compensation financière aux communes françaises dans le cadre de l'accord conclu le 29 janvier 1973 avec la France (programme M01).
- 7 millions concernent les frais de placements d'enfants et 3.1 millions les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée sur le programme A03 "Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles".
- 4 millions ont été accordés pour couvrir les intérêts dus par l'Etat aux contribuables sur les acomptes d'impôts en raison de l'augmentation du taux de rémunération de l'escompte de 1% à 1.25% (programme M02).

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont constitués par :

- Rubrique 31 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : un dépassement de 241'573 francs subsiste malgré l'autorisation délivrée par la Commission des finances. Il s'agit essentiellement des charges liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, contrôles techniques, frais de traduction). Ces dépenses n'ont pu être que partiellement absorbées par les budgets existants et les crédits supplémentaires accordés.
- Rubrique 34 du programme M01 "Impôts, taxes et droits" : écart de 171'406 francs concernant la compensation financière aux communes frontalières françaises. Celle-ci est établie sur la base de la masse salariale des contribuables assujettis, et dont la progression a conduit à l'augmentation de la charge de compensation.
- Rubrique 36 du programme A03 "Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles" : écart de 11.2 millions pour les frais de placements et les subsides à la formation scolaire spéciale. Le crédit supplémentaire autorisé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice.
- Rubrique 36 du programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" : la hausse du nombre des prestations versées par l'Hospice générale aux ayants-droit a été supérieure aux projections réalisées au cours de l'exercice 2012 et dépasse le budget voté et les crédits supplémentaires accordés de 8.4 millions.
- Rubrique 36 du programme G01 "Accès au logement" : l'écart entre les comptes et le budget voté augmenté des crédits supplémentaires accordés est de 285'602 francs sur les allocations de logement du secteur subventionné et du secteur libre. Cet écart s'explique par la difficulté à procéder à des estimations, tributaires du nombre et des revenus des ayants droits. Ces indemnités étant régies par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, elles sont donc dues aux bénéficiaires qui répondent aux critères d'octroi.
- Rubrique 36 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : l'écart de 131'108 francs provient des charges induites par l'assistance judiciaire pénale qui découlent directement de l'application de la loi (droit international public, la constitution et le droit fédéral de procédure). La croissance de ces charges est une conséquence directe de l'application du nouveau code de procédure pénale.

Tableau II : crédits non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de crédit qui ne devaient pas être soumis à la Commission des finances selon l'art 49 al. 6 lettres c à f LGAF se montent à 981.5 millions (Tableau II). En effet, les demandes de dépassements concernant les amortissements, les dotations aux provisions, les dépréciations d'actifs et les éléments d'ajustements ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de crédits supplémentaires auprès de la Commission des finances.

De plus, les dépassements inférieurs au seuil de matérialité défini par l'art 4 RCSup, donc inférieurs à 20'000 ou qui n'excèdent pas 0,5% du crédit budgétaire voté n'ont pas non plus à être soumis à la Commission des finances.

Le total des dépassements de crédit de 981 millions s'explique en grande partie par la provision constituée en vue de la recapitalisation de la caisse de retraite CIA (programme P02), la loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoyant que l'Etat effectue un apport à la CIA à concurrence de CHF 763 millions d'ici au 31 décembre 2013.

Selon l'ordre d'apparition du tableau, les autres principaux dépassements sont les suivants :

- Rubrique 33 du programme F02 "Energie" : l'écart de 7.1 millions est lié aux provisions comptabilisées par le service cantonal de l'énergie qui enregistre d'abord une provision

et comptabilise ensuite une subvention accordée. En 2012, le service a délivré plus de décisions que prévu au budget.

- Rubrique 33 du programme F04 "Nature et paysage" : l'écart de 6.5 millions est dû principalement à la provision de 5.8 millions constituée suite au rapport du contrôle financier de la Ville de Genève (portant sur la Gérance immobilière municipale) indiquant qu'un tiers de la redevance du parking du Mont-Blanc encaissée par l'Etat doit revenir à la Ville.
- Rubrique 33 du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers" : le dépassement de 5.4 millions concerne essentiellement les dotations en provisions pour les subventions promises et non versées des bonus LDTR et à l'énergie. Les premiers octrois concernant le bonus à l'énergie ont été décidés en 2012. Le paiement des subventions se fera l'année où les travaux seront réalisés, en moyenne 18 mois après l'octroi.
- Rubrique 33 du programme H02 "Sécurité publique" : cet écart de 61 millions est lié au changement de méthode comptable des contraventions et amendes d'ordre qui sont désormais comptabilisées selon le principe de comptabilité d'engagement. Les contraventions et amendes d'ordre étaient auparavant budgétisées selon le principe d'encaissement et donc seuls les revenus nets figuraient au budget.
- Rubrique 33 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : l'écart de 12.2 millions s'explique d'une part par l'augmentation des charges découlant du changement de méthode comptable des contraventions et amendes d'ordre gérées par le service des contraventions (10.9 millions) et, d'autre part, par la constitution d'une provision pour plus de 1 million en lien avec une procédure judiciaire.
- Rubrique 33 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : l'écart de 30.1 millions résulte des deux éléments suivants, d'une part, le service du contentieux a constitué 16,8 millions de provisions au cours de l'exercice, dont 9 millions concernent un litige, d'autre part, des moins-values ont été constatées sur les instruments financiers (6.8 millions) et sur le patrimoine administratif (6.5 millions).
- Rubrique 33 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat" et du programme P05 "Développement et gestion des systèmes informatiques" : l'écart de 14 millions sur le programme P04 est dû principalement aux amortissements (12.2 millions) et l'écart de 11.1 millions sur le programme P05 fait suite à un niveau plus élevé que prévu des investissements et des mises en services.

Tableau III : crédits non soumis à la Commission des finances et qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances, se montent à 34 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les principaux dépassements sont les suivants :

- Rubrique 30 du programme A03 "Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles" : ce dépassement représente 0.51% du budget voté et concerne essentiellement l'office médico-pédagogique (OMP). Il s'explique par des rachats d'années cotisation (CIA) représentant 53% du dépassement total. Il s'explique également par des remplacements et des frais de formation continue qui ont été supérieurs à ce qui avait été prévu. Ce dépassement avait fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire accordée par le Conseil d'Etat. Le montant demandé s'élevait à 650'000 francs, qui correspondait à la prévision des dépenses au moment de la demande, soit 0.49% du budget voté, en deçà du seuil de compétence de la Commission des finances. La différence entre la projection de la demande de dépassement de crédit et les comptes a été de 32'633 francs, soit 0.02% du budget voté.
- Rubrique 30 du programme F01 "Protection de l'environnement" : ce dépassement de 115'349 francs est lié à des auxiliaires engagés sans budget par la Direction générale de l'environnement.

- Rubrique 30 du programme F04 "Nature et paysage" : le dépassement de 326'989 francs résulte de promotions ayant eu lieu en cours d'année suite à la réorganisation de la DGNP en juin 2012.
- Rubrique 30 du programme F05 "Politique agricole" : le dépassement de 304'123 francs résulte de l'engagement de trois auxiliaires en remplacement d'agents en congés maternité.
- Rubrique 30 du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers" : le dépassement de 189'087 francs résulte de la réorganisation de l'office de l'urbanisme. Il est entièrement compensé par un non dépensé sur le programme G02 "Aménagement du territoire". Globalement, au sein de l'office de l'urbanisme, le budget des charges de personnel est respecté.
- Rubrique 30 du programme J01 "Transports et mobilité" : le dépassement de 693'440 francs résulte de promotions en cours d'année suite à la réorganisation de la DGM faisant suite à l'audit dont cette direction a fait l'objet et à l'engagement d'un agent spécialisé. Par ailleurs, l'activation des charges de personnel n'a pas atteint le niveau prévu par le budget (-240'000 francs).
- Rubrique 30 de la prestation O04.06 "Surveillance de la bonne application de la LIPAD" : le dépassement de 262'604 francs a été induit par la suppression de deux postes décidée par le Grand Conseil au budget 2012. Des démarches avaient été entreprises auprès de la préposée afin de rendre effective cette décision. Elles avaient toutefois été suspendues par la préposée dans l'attente de la décision de la Commission des finances d'accéder à la demande de dépassement de crédit qu'elle avait déposée. La demande de crédit supplémentaire de 300'000 francs ayant été refusée au mois de juin 2012, la procédure de suppression de poste a démarré et les démarches visant au reclassement au sein de l'administration, conformément aux dispositions légales en vigueur, ont été entreprises. A l'heure actuelle, un des collaborateurs a quitté l'administration et la procédure est toujours en cours concernant l'autre collaborateur.
- Rubrique 30 du programme P02 "Gestion transversale des ressources humaines" : le dépassement de 7.4 millions est lié à l'augmentation importante du nombre de Plend. Une demande de dépassement de crédit de 5'265'000 francs avait été soumise à la Commission des finances qui l'avait refusée.
- Rubrique 30 du programme P05 "Développement et gestion des systèmes informatiques" : le dépassement de 884'637 francs provient essentiellement de l'activation des salaires sur les projets d'investissement qui ont été inférieurs à ce qui avait été prévu au budget.
- Rubrique 35 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : le dépassement de 1.4 million est lié à un nombre plus important que prévu d'apprentis en formation duale qui ont suivi une formation hors canton régie par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr). La prévision du nombre d'apprentis et d'élèves qui suivent des cours hors canton est toujours difficile, même en se basant sur un historique des formations hors canton. Les effectifs stabilisés permettant de définir la contribution de chaque canton sont connus à la mi-novembre ce qui implique que les facturations pour les premiers mois suivant la rentrée scolaire ont lieu très tardivement. Les délais de dépôt de demande d'autorisation de crédits supplémentaires sont alors dépassés.
- Rubrique 35 du programme A04 "Hautes écoles" : le dépassement de 2.1 millions résulte partiellement des contributions antérieures à l'année 2012 (dans le cadre de l'accord intercantonal AHES) qui ont été payées pour 763'000 francs, ainsi que par l'augmentation du nombre d'étudiants genevois suivant des études dans des établissements en dehors de la HES-SO. Les factures en provenance des écoles des autres cantons pour le premier semestre de l'année scolaire 2012-2013 sont arrivées tardivement, ne permettant pas de déposer une demande de dépassement de crédit dans les délais requis.
- Rubrique 35 du programme F02 "Energie" : le dépassement de 207'544 francs résulte du fait que cette rubrique a enregistré les cotisations à la Conférence romande des délégués à l'énergie, alors que le budget avait été prévu en nature 31.

- Rubrique 35 du programme H02 "Sécurité publique" : le dépassement de 180'275 francs résulte d'une augmentation des dépenses pour des demandes de l'Office fédéral des routes (OFROU) liées au service des contraventions. Il s'agit des demandes d'information pour l'identification des détenteurs de véhicules.
- Rubrique 35 du programme J01 "Transports et mobilité" : le dépassement de 1.5 million provient du changement de matériel roulant opéré par les CFF, le canton ayant dû verser un dédommagement complémentaire.
- Rubrique 35 du programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics" : le dépassement de 3.4 millions résulte d'une recommandation de l'inspection cantonale des finances et de la décision du 6 février 2013 de la Délégation au Conseil d'Etat aux finances de reclasser ces montants dans le compte de fonctionnement. Il s'agit d'indemnités aux riverains et du financement des renforts de lignes TPG occasionnés par des travaux.
- Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : le dépassement global de 1.8 million concerne les bourses et prêts d'études sur certaines rubriques telles que remboursements de taxes et les chèques formation. Les subventions aux personnes physiques sont difficiles à budgétiser car elles dépendent de plusieurs facteurs non prévisibles, tels que la composition des revenus familiaux et le nombre d'étudiants qui répondent, excepté le revenu, aux exigences légales. Selon la législation en vigueur, le versement des allocations est dû à toute personne en formation et répondant aux exigences légales en matière d'allocations d'études. Les bourses et les prêts d'études sont considérés dans leur globalité et non par rubrique. Au niveau des rubriques 366 sur le programme A02, il y a globalement un non-dépensé de près de 1.9 million, raison pour laquelle il n'y a pas eu de demande de dépassement de crédit.
- Rubrique 36 du programme A04 "Hautes écoles" : le dépassement de 103'750 francs résulte de la mise en œuvre d'une recommandation de l'ICF visant à valoriser la rémunération des capitaux permanents concernant les HES. Un produit non monétaire correspondant est également enregistré. Cet élément n'a pas d'incidence sur le résultat de l'Etat.
- Rubrique 36 du programme F02 "Energie" : le dépassement de 409'028 francs provient des subventions attribuées sur le fonds des collectivités publiques. L'enveloppe globale attribuée au fonds est respectée, mais la répartition entre les bénéficiaires (communes, canton) est différentes de ce qui avait été prévu au budget, générant un dépassement sur la nature détaillée.
- Rubrique 36 du programme H08 "Droits humains" : le dépassement de 422'560 francs est lié à une subvention versée à Caritas dans le cadre de projets liés à l'intégration. Cet élément n'a pas d'incidence sur le résultat dans la mesure où une dissolution de provision couvre cette charge.
- Rubrique 36 du programme J01 "Transports et mobilité" : le dépassement de 10.7 millions est lié à la subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol. Elle n'a aucune incidence sur le résultat dès lors que la contrepartie non monétaire en revenu figure dans les comptes de la direction générale du génie civil (programme J02).
- Rubrique 36 du programme N01 "Culture" : le dépassement de 170'000 francs est lié à la recommandation de l'ICF concernant la participation de l'Etat aux mesures tarifs jeunes et carte 20 ans/20 francs. Elle a été comptabilisée sur une nature de subvention en faveur d'organismes privés (365) alors qu'elle avait été budgétisée sous une rubrique d'allocations aux personnes physiques (366). Cette reclassification n'a aucune incidence sur le total des charges de subventions.

I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Dépassements	
				Total	dont autorisés
31 - Dépenses générales				9'580'381	22'947'946
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		19'791'624	19'523'595	268'029	745'258
C01 Accès à l'assurance-maladie		262'839	230'977	31'862	31'862
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		126'561	115'997	10'564	10'564
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		390'886	318'150	72'736	72'736
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		280'074	227'955	52'119	52'119
F04 Nature et paysage		6'523'419	6'299'710	223'709	279'507
G03 Conformité des constructions et des chantiers		422'629	357'097	65'532	65'533
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels		614'884	532'662	82'222	105'813
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		1'981'941	1'884'310	97'631	97'631
H06 Exécution des poursuites et faillites		8'247'611	7'195'894	1'051'717	1'139'688
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		8'704'409	8'171'975	532'434	532'434
I01 Pouvoir judiciaire		16'736'850	14'745'277	1'991'573	1'750'000 *
K01 Réseau de soins		302'969	247'158	55'811	901'931
M04 Production et perception des impôts		5'775'189	5'503'733	271'456	292'812
N01 Culture		1'497'913	1'488'474	9'439	58'260
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois		2'452'615	1'931'144	521'471	521'471
O02 Constituante		1'583'210	1'125'085	458'125	639'308
O06 Exercices des droits politiques		4'446'320	3'292'624	1'153'696	1'153'696
P01 Etats-majors et activités de support départementales		9'595'601	7'700'084	1'895'517	13'575'355
P02 Gestion transversale des ressources humaines		2'508'569	1'773'829	734'740	921'968
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt				2'871'510	4'212'409
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		285'755'510	282'884'000	2'871'510	4'212'409
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables				953'345	1'510'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration		953'345	-	953'345	1'510'000
34 - Parts et contributions sans affectation				10'571'406	10'400'000
M01 Impôts, taxes et droits		190'171'406	179'600'000	10'571'406	10'400'000 *
35 - Dédommagements à des tiers				2'948'950	3'098'000
K02 Régulation sanitaire		8'998'950	6'300'000	2'698'950	2'848'000
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques		250'000	-	250'000	250'000
36 - Subventions accordées				93'379'592	74'315'108
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	457'566	307'890	149'676	150'000
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	5'275'340	4'025'340	1'250'000	1'250'000
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Subvention Qualification+ (CFC pour adultes)	1'071'961	736'064	335'897	460'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Subsides pour la formation scolaire spéciale	22'092'891	15'513'910	6'578'981	3'100'000 *
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Frais de placements	28'472'367	13'858'272	14'614'095	6'800'000 *
C02 Soutien à la famille	Allocations familiales pour personnes non actives	27'723'008	27'400'000	323'008	450'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	242'685'005	211'265'850	31'419'155	23'000'000 *
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires fédérales - AVS	232'715'397	208'110'536	24'604'861	25'232'096
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Abonnements TPG - AVS	4'096'989	4'078'200	18'789	116'520
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Abonnements TPG - AI	2'935'261	2'921'800	13'461	83'480
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prestations complémentaires cantonales - AI	65'505'846	54'734'758	10'771'088	10'743'012 *
G01 Accès au logement	Allocations de logement du secteur subventionné	9'908'281	9'090'000	818'281	650'000 *
G01 Accès au logement	Allocations de logement du secteur libre	10'947'321	10'560'000	387'321	270'000 *
G01 Accès au logement	Prise en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées	111'271	50'000	61'271	60'000 *
I01 Pouvoir judiciaire	Frais d'assistance judiciaire pénale	6'031'108	4'000'000	2'031'108	1'900'000 *
O06 Exercices des droits politiques	Participation de l'Etat aux frais électoraux	42'600	40'000	2'600	50'000
TOTAL I				120'305'185	116'483'463

*Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4

Programme	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Dépassements
30 - Charges de personnel				1'705'539
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		398'745'754	397'058'362	1'687'392
N01 Culture		2'394'576	2'385'346	9'230
N02 Sport et loisirs		1'121'683	1'121'360	323
O03 Conseil d'Etat		8'606'305	8'597'710	8'595
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt				27'877
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		14'402	-	14'402
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		10'318	-	10'318
P01 Etats-majors et activités de support départementales		3'156	-	3'156
33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables				974'172'136
A01 Enseignement obligatoire		8'326'105	3'734'844	4'591'261
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		7'900'497	5'176'219	2'724'278
A04 Hautes écoles		12'591'265	11'084'629	1'506'636
B02 Surveillance du marché du travail		250'137	144'000	106'137
C02 Soutien à la famille		10'236'400	7'000'000	3'236'400
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale		977'959	402'000	575'959
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		566'198	40'000	526'198
F01 Protection de l'environnement		1'996'856	1'699'181	297'675
F02 Energie		9'537'898	2'450'150	7'087'748
F03 Gestion des eaux		2'840'781	2'077'465	763'316
F04 Nature et paysage		8'413'777	1'955'187	6'458'590
F05 Politique agricole		315'607	78'179	237'428
G03 Conformité des constructions et des chantiers		6'272'487	900'012	5'372'475
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels		984'264	423'755	560'509
H02 Sécurité publique		64'901'712	3'939'189	60'962'523
H03 Sécurité civile		853'866	685'500	168'366
H04 Armée et obligation de servir		38'191	38'140	51
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		4'148'544	1'885'645	2'262'899
H06 Exécution des poursuites et faillites		592'670	435'126	157'544
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		2'179'464	1'221'935	957'529
H08 Droits humains		147	-	147
I01 Pouvoir judiciaire		13'799'912	1'579'103	12'220'809
J01 Transports et mobilité		3'948'813	2'662'160	1'286'653
K01 Réseau de soins		31'653'194	29'545'622	2'107'572
K02 Régulation sanitaire		813'229	2'757	810'472
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		382'475	260'870	121'605
L01 Développement et soutien à l'économie		8'904'750	105'746	8'799'004
L03 Régulation du commerce		534'098	75'173	458'925
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		30'110'860	-	30'110'860
M04 Production et perception des impôts		54'929	41'223	13'706
N01 Culture		18'979	15'696	3'283
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois		2'452'626	1'500'000	952'626
O02 Constituante		213'812	65'759	148'053
O04.01 Audits de la Cour des Comptes		58'345	43'051	15'294
O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques		6	-	6
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD		25'920	-	25'920
O04.08 Audits et expertises de l'ICF		1'655	234	1'421
O07 Genève internationale		57	-	57
O08 Régional et transfrontalier		400'807	200'913	199'894
P02 Gestion transversale des ressources humaines		811'833'099	18'910'062	792'923'037
P03 Gestion financière transversale et achats		753'809	376'171	377'638
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		169'339'578	155'363'407	13'976'171
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques		57'127'891	46'062'428	11'065'463

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4

Programme	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Dépassements
34 - Parts et contributions sans affectation				81
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		81	-	81
35 - Dédommagements à des tiers				12'188
F01 Protection de l'environnement		52'415	42'625	9'790
H04 Armée et obligation de servir		4'373	3'000	1'373
O04.07 Archives d'Etat		224'525	223'500	1'025
36 - Subventions accordées				5'571'401
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	lfage - mouvements des montants restituables de subventions	-	-369'270	369'270
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Mouvements montants restituables restitution subvention en fin de contrats	69'909	-	69'909
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	63'336	-	63'336
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Action Educative en milieu ouvert (AEMO)	1'813'275	1'800'000	13'275
A04 Hautes écoles	Université de Genève - mouvements des montants restituables de subventions	-1'510'235	-6'280'560	4'770'325
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	CSIAS, Conférence suisse des institutions d'action sociale	20'597	18'396	2'201
F03 Gestion des eaux	CIPEL	110'193	110'000	193
F04 Nature et paysage	Subvention non monétaire Fondation Neptune - prestations et locaux	69'271	54'000	15'271
F05 Politique agricole	Contributions pour des prestations écologiques	387'624	370'000	17'624
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Pécule et vêtements	1'304'105	1'303'788	317
I01 Pouvoir judiciaire	Traducteurs, témoins expertises AJ	306'386	300'000	6'386
J01 Transports et mobilité	Transports Publics Genevois	198'292'374	198'098'000	194'374
K01 Réseau de soins	Programmes intercantonaux	142'818	135'000	7'818
K02 Régulation sanitaire	Conférence des directeurs des affaires sanitaires	203'933	192'654	11'279
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Interassociation de sauvetage	32'040	32'000	40
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	ISOPHT	72'444	60'000	12'444
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Conférence des directeurs des affaires sanitaires	40'592	38'346	2'246
L01 Développement et soutien à l'économie	Subventions de fonctionnement accordées à l'office national du tourisme	13'260	13'000	260
O07 Genève internationale	Mise à disposition d'un parking à l'OMC	1'519'141	1'514'309	4'832
P01 Etats-majors et activités de support départementales	Subventions diverses	10'000	-	10'000
TOTAL II				981'489'222

En application de la LGAF (art 49 al. 6 lettres c à f) et du règlement d'application (RCSup art 4), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 20'000 ou à 0.5 % du crédit voté par le Grand Conseil. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations à provisions et les éléments d'ajustements ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Dépassements	
30 - Charges de personnel				11'051'491	
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	133'967'946	133'285'312	682'634	
F01	Protection de l'environnement	12'951'226	12'835'877	115'349	
F03	Gestion des eaux	10'866'999	10'798'518	68'481	
F04	Nature et paysage	11'179'033	10'852'044	326'989	
F05	Politique agricole	3'903'936	3'599'813	304'123	
G03	Conformité des constructions et des chantiers	11'134'395	10'945'308	189'087	
J01	Transports et mobilité	11'517'597	10'824'157	693'440	
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	773'193	723'026	50'167	
O04.06	Surveillance de la bonne application de la LIPAD	783'824	521'220	262'604 *	
O04.07	Archives d'Etat	2'011'519	1'981'855	29'664	
O07	Genève internationale	1'128'574	1'061'210	67'364	
P02	Gestion transversale des ressources humaines	55'227'413	47'850'461	7'376'952 *	
P05	Développement et gestion des systèmes informatiques	43'837'117	42'952'480	884'637	
34 Parts et contributions sans affectation				20'477	
F01	Protection de l'environnement	183'327	162'850	20'477	
35 - Dédommagements à des tiers				8'866'910	
A01	Enseignement obligatoire	66'275	20'000	46'275	
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	5'319'744	3'950'000	1'369'744	
A04	Hautes écoles	4'492'377	2'350'000	2'142'377	
F02	Energie	207'544	-	207'544	
H02	Sécurité publique	377'775	197'500	180'275	
J01	Transports et mobilité	9'904'495	8'400'000	1'504'495	
J02	Infrastructures routières et de transports publics	20'616'200	17'200'000	3'416'200	
36 - Subventions accordées				13'917'279	
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Remboursements de taxes pour apprentis	1'277'626	454'900	822'726
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Remboursements de taxes pour perfectionnement professionnel	1'405'512	1'030'000	375'512
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Remboursement des écolages de musique	536'393	478'900	57'493
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Chèques formation	3'688'448	3'122'200	566'248
A04	Hautes écoles	Subventions non monétaires - HESS2	103'750	-	103'750
A04	Hautes écoles	Taxes scolaires - HESSO	1'185'500	1'160'000	25'500
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations d'assistance - AVS	3'921'825	3'845'160	76'665
F02	Energie	Subventions accordées aux communes	2'159'268	1'750'240	409'028
F02	Energie	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	7'093'404	7'000'000	93'404
H08	Droits humains	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - F	3'172'560	2'750'000	422'560
H08	Droits humains	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	1'373'641	1'300'000	73'641
J01	Transports et mobilité	Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures	22'767'213	12'046'460	10'720'753
N01	Culture	Aide aux billets jeunes	170'000	-	170'000
TOTAL III				33'856'156	

*Dépassements de crédit non approuvés par la Commission des finances.